

# UNIVERSITE IBN ZOHR

## CENTRE D'ETUDES DOCTORALES IBN ZOHR

**Formation doctorale : Géosciences appliquées et Géo-Environnement**

### **Faculté des sciences d'Agadir**

*THESE* présentée par

**M. Hassan ABOUTAYEB**

pour l'obtention du grade de Docteur National

Spécialité : Environnement et Géo-Tourisme

## **« La réserve de biosphère de l'arganeraie : Conservation de la biodiversité et de la géodiversité par l'écotourisme »**

Soutenue le : 22 novembre 2014 à la Faculté des Sciences d'Agadir - Maroc

Devant la commission d'examen composée de :

- Prof. Belkacem KABBACHI	Professeur de l'Enseignement Supérieur, Faculté des Sciences, UIZ Agadir	Président
- Prof. Abdelkrim EZAIDI	Professeur de l'Enseignement Supérieur, Faculté des Sciences, UIZ Agadir	Directeur de Thèse
- Prof. Mohamed BENSSAOU	Professeur de l'Enseignement Supérieur, Faculté des Sciences, UIZ Agadir	Rapporteur
- Prof. Mohamed ELYOUSSI	Professeur de l'Enseignement Supérieur, Faculté des Sciences, Agdal, UM5 Rabat	Rapporteur
- Prof. Elhassane BERAAOUZ	Professeur de l'Enseignement Supérieur, Faculté des Sciences, UIZ Agadir	Examineur
- Prof. Hassan ELHADI	Professeur de l'Enseignement Supérieur, Faculté des Sciences, UBM, Casablanca	Examineur
- Dr. Brahim HAFIDI	Président de la région Souss Massa Draa	Invité

*A Hélène,  
A Haja Aïcha,  
A mes enfants Adam, Ayman et Zayan,*

*Et à l'arganier, qui nous a transmis  
son pouvoir de résilience dans un environnement contraignant...*



## Argane

izenzuzm rebbi tagant ura sawalent.  
ghassa ghas hāwlen medden tsawl tenna yagh.  
Iga wargan azidar, iga wargan ssābir yili gh irāfan  
mid d uzrig ay ad izzri rebbi fellas.  
Is ukan tiwit leāar kiygin aya chaqqūr.  
imma yargan igh ibbi nefl mat ittarin.  
azzl ssiār ayaliga txemt ilumas.  
ixasansen u fraw n' tighitn lli sis iqln.  
afzig wa argan igh ibbi n sutrit i wayyād.  
inna wargan i terga fek aman i wasif.  
ara may hēnnan, ad agh yassi gh irāfan.  
imma ghil agh nbid ad agh sul ur issu yan.  
lkst ar Sus ar iggi n Sus ar ihāhān.  
uhuy argan i tubbuyt nera t i ttavikh.  
adis nsekar i wid a ten ur ittāfn aich.  
iga wargan addag irwan gh tassasin.  
llich irēmi ssibab is yusi takatin.  
ghassa gh iefa rebbi dērn fellas ichuqqar.  
nettu yajmil i bab nes nettu yas lkhir.  
argan igh yad ibbi da tluhēn tayyawin.  
ichuqqar wanna yudān gh imi s sers n lūh.  
inna wargan i terga fek aman i wasif  
ikhlaqan gh rebbi gh lbūr nemyar irāfan.  
nemyar afdad kra ginch iqquren fressin.  
nemyar inkan kra gigh ifressin ikmēd.  
asmhuzzu asmdudi ttayri qquren.  
as ken zrmh ura ar nterzzā tiliwa nek.  
asmhuzzu asmdudi s sin ifassen.  
asnhenneh addag da gigh itkhasamn.  
inik n uskhn d ubazin aygh ur ingh.  
addag ay amazigh gigan ayk n ssutr.  
mayad izrin igh rad awigh tirra ness.  
ttaragh yit nit ura nhuddu tamkurart.  
ula lmziyt n waddag illan s lfiāl.  
inna iyi baba, f babas inna yasen.  
sin a ssar k ur iknd lkhq tawinten.  
tafukt aywi ha iyi ar kwen tüssugh.  
a ssar ak gis ur ibid lkhq ntelnak.  
wissin argan a tgabl asghar nes.  
d iwttā n wakal gabl tighula nek.  
achku lāsl ad agh ten ed ifln gh ifassen.

## L'Arganier

Dieu a rendu la forêt aphone, elle ne parle pas.  
Aujourd'hui que les gens la détruisent, elle a parlé en nous disant.  
L'arganier est résistant, il est patient en vivant dans la soif.  
Il a subi beaucoup de sécheresse.  
Ô ! la hache tu es indigne.  
Même abattu, l'arganier a ses héritiers.  
Vas-y l'écorce de l'arganier défends ton territoire pour que les noyaux le défendent  
Ainsi que les feuilles vont le défendre contre les chèvres  
Les haies de l'arganier, même coupées, servent à protéger d'autres arbres  
L'arganier a ordonné au canal de fournir de l'eau à la rivière.  
Ô ! celui qui a pitié de moi qu'il m'arrose contre la canicule.  
Maintenant que mes branches poussent que personne ne m'irrigue.  
Des montagnes de L'Atlas en traversant le Souss jusqu'à la région des hahas.  
Non à l'abattage de l'arganier, il nous sert d'histoire.  
Pour m'enorgueillir devant ceux qui ne le possèdent pas.  
Le tronc de l'arganier est consolateur contre les souffrances.  
Quand il n'y a rien à manger, il a soutenu les familles.  
Aujourd'hui que la vie est florissante, il est menacé par les haches.  
Nous sommes ingrats envers celui qui nous a rendu service.  
L'arganier, même abattu, laisse ses grains repousser.  
Les haches usées par l'abattage sont jetées.  
L'arganier a ordonné au canal de fournir de l'eau à la rivière.  
Nous sommes créés dans des terres arides, nous nous sommes habitués à la soif.  
Nous nous sommes habitués à ce que nos branches séchées soient cassées.  
Nous nous sommes habitués à ce que nos morceaux brisés soient brûlés.  
Secousse ! tremblement ! avec un amour pur.  
Que j'utilise pour te cueillir sans briser tes feuilles.  
Secousse ! tremblement ! avec deux mains.  
Que je donne l'accolade au tronc qui me défend.  
Énergétique, on se contente d'une part moins dosée de son huile.  
Ô ! le tronc amazigh on t'a réservé beaucoup de choses.  
En voulant parler de son histoire.  
En écrivant aujourd'hui même, nous ne pouvons pas embrasser tout son courage.  
Ni le privilège du tronc en action.  
Mon père m'a dit que son père lui a dit.  
Il ne faut pas que quelqu'un te frustre de deux choses.  
Le soleil, me voilà mon fils je te conseille  
Il ne faut pas que quelqu'un te le masque.  
Le 2ème, l'arganier ! veille sur ses branches.  
Ainsi que les bornes de la terre, veille sur tes champs.  
Parce que nous les avons hérités d'une origine authentique.

## Remerciements

L'étape des remerciements qui clôt ces années de recherche est toujours difficile. Je ne saurai exprimer avec les mots qui conviennent le soutien constant, la bienveillance et les conseils précieux de mes collègues et amis. A vous tous qui vous reconnaîtrez, recevez ici un témoignage de ma profonde gratitude.

Egalement, j'adresse mes plus vifs remerciements à mon directeur de thèse, le professeur Abdelkrim EZAIDI, pour m'avoir accordé sa confiance et avoir accepté de diriger ce travail de recherche. Sa relecture critique de mes travaux et ses conseils et remarques pertinents ont été d'une aide précieuse.

Je suis aussi infiniment reconnaissant aux professeurs qui m'ont fait l'honneur de participer au jury de thèse.

Cette recherche n'aurait pas non plus été possible sans l'appui du professeur Belkacem KABBACHI de l'Université Ibn Zohr, du Dr. Bernard MOIZO de l'institut de recherche pour le développement (IRD), du professeur Elhassane BERRAOUZ de l'UIZ, de M. Hassan ELAARJI de la direction de l'aménagement du territoire, du professeur Ahmed RAQBI de l'UIZ et du professeur Mimoun HILLALI de l'ISITT. Recevez toute ma reconnaissance et mon amitié.

L'appui de ma famille a été capital dans cette thèse, je la remercie et tout particulièrement mon épouse Hélène pour sa patience, la foi qu'elle place en moi et ses encouragements durant ces années de recherche.

Cette thèse est également pour moi l'occasion de rendre hommage à un homme exceptionnel dont le professionnalisme, les réflexions, le courage et les qualités humaines sont un modèle pour moi : M. Brahim HAFIDI, Président du Conseil régional du Souss Massa Drâa.

Je remercie également l'ensemble du laboratoire de recherche géosciences appliquées et géo-environnement de l'UIZ ainsi que les administrations publiques et les associations professionnelles qui ont été une source extraordinaire d'informations sur la RBA notamment : le conseil régional de Souss Massa Draa, l'ANDZOA, le Ministère du Tourisme, la SMIT, l'observatoire du tourisme, les collectivités territoriales de l'arganeraie, le HCEFLCD, le CRT d'Agadir-SMD, les PATs, les CPTs, la CCI/S, le CRI, l'ARATAS et les coopératives féminines d'huile d'argan. Une pensée toute particulière va à l'ensemble du Réseau de Développement Touristique Rural (RDTR) et aux guides et accompagnateurs de tourisme d'Agadir (ARGAT) pour leur aide technique dans l'enquête de terrain.

Mes remerciements s'adressent aussi aux enseignants chercheurs de l'université du Minnesota (Etats-Unis) grâce auxquels j'ai pu approfondir ma connaissance en planification touristique lors de mon séjour.

J'adresse mes vifs remerciements également à tous mes frères/soeurs et amis (ies) qui ont contribué de près ou de loin à l'élaboration de ce travail notamment : Lahcen, Amina, Brahim, Mbark, Mustapha, Mohamed, Ahmed, Fatima, Hanane, Ali, Hassan, Aziz, Rachid, Hicham, Hassan, Abderrahim, Youssef, Tawfiq, Hakim, Jamal, Tawfiq, Habib, Naïma, Khadija, Soumaya, Mehdi, Asma, Latifa, Rachida, Hafid, et tous ceux qui se reconnaîtront.

## Résumé

La présente thèse porte sur la conservation de la biodiversité et la géodiversité par le biais de l'écotourisme. Elle s'oriente plus particulièrement sur le cas des aires protégées et notamment la Réserve de Biosphère de l'Arganeraie (RBA). Cette Réserve de biosphère, patrimoine mondial de l'Unesco depuis 1998, offre des ressources d'exception au niveau biogéographique et socioculturel lui permettant de devenir une destination de tourisme durable et d'écotourisme.

Dans un premier temps, le cadre conceptuel proposé permet d'asseoir les bases de la vision de la nature et les moyens de conservation inhérents à travers une approche spatio-temporelle. Par la suite, les aires protégées en tant qu'outil de protection de la nature sont analysées à travers le cas empirique des réserves de biosphère.

La thèse explore, par la suite, la dimension écotouristique du territoire de la RBA à travers une analyse des ressources naturelles notamment celle liées à la biodiversité et à la géodiversité. Cela va permettre de positionner l'écotourisme comme fondement à un modèle de développement.

Cette recherche soulève donc la question du tourisme implémenté comme outil de développement territorial par le biais d'une analyse SWOT. De cette matrice conjuguée aux enquêtes menées sur le terrain, des constats peuvent être dégagés. Une lecture critique de l'état situationnel du tourisme met en avant les contraintes qui compromettent le développement du territoire. Cela est dû à un manque de gouvernance, une dégradation croissante des ressources naturelles, une implication limitée des acteurs locaux notamment les communautés autochtones, une atomisation de l'offre... Pourtant, les opportunités et les avantages comparatifs de la région d'un point de vue touristique sont nombreux et pourraient être valorisés.

Partant de ces postulats, le cœur de la réflexion est donc de délimiter des territoires écotouristiques prioritaires et de proposer des lignes directrices pour la planification stratégique du tourisme dans la RBA. Ces axes mettent en évidence la nécessité impérieuse de la mise en protection rigoureuse de l'environnement tout en offrant une qualité de vie aux locaux et une satisfaction des allochtones.

**Mots-clés** : Réserve de biosphère, arganeraie, biodiversité, géodiversité, écotourisme, territoires géoécotouristiques, planification.

## Abstract

This dissertation deals with biodiversity and geodiversity conservation thanks to ecotourism. It focuses on protected areas, more specifically on the argan biosphere reserve (ABR). This biosphere reserve which has been a Unesco World heritage site since 1998, offers exceptional biogeographical and sociocultural resources that could help the area to become a sustainable tourism destination.

In the first part of this dissertation, the conceptual framework emphasizes on the bases related to the vision on nature and means of conservation through a spatiotemporal approach. Afterwards, the protected areas as nature conservation tools are analyzed with the empirical case of biosphere reserves.

Then, the dissertation investigates the ecotourism side of the ABR through the analysis of its natural amenities especially the ones that are linked with biodiversity and geodiversity. This will position ecotourism as the basis of a development model.

Thus, this research studies the key question of current tourism implemented as a tool for the territory development using a SWOT analysis. Thanks to this matrix and the analysis of the field interviews, some assertions can be deduced. A critical insight of the current tourism trends points out that some constraints obstruct the development of the area. This is mainly due to the lack of governance, a growing loss of natural resources, a limited implication of the local stakeholders especially communities, the atomization of the tourist space... Nevertheless, as far as tourism is concerned, the opportunities and comparative advantages of the region are numerous and could be upgraded.

With such fundamental points, the objective is to mark out the priority ecotourist areas and to recommend some strategic planning guidelines for tourism in the ABR. Such guidelines show the need for strict environmental protection schemes while offering good standards of living for the population and a satisfaction for the tourists.

**Keywords:** biosphere reserve, argan forest, biodiversity, geodiversity, ecotourism, geoecotourism areas, planning guidelines.

## ملخص

تركز هذه الأطروحة حول المحافظة على التنوع البيولوجي والجيولوجي من خلال السياحة البيئية. وقد وجهنا هذا البحث نحو المحميات الطبيعية و على الأخص محمية المحيط الحيوي لشجرة الأركان. هذه المحمية الطبيعية، التي أصبحت تراثاً عالمياً لليونسكو منذ عام 1998، تتوفر على موارد استثنائية من الناحية الطبيعية و الجغرافية وذلك لغزارتها بالموروث البيوجغرافي و السوسيوثقافي مما يسمح لها بأن تصبح وجهة سياحية مستدامة و خاصة السياحة البيئية.

في الجزء الأول، الإطار النظري المقترح يسمح بإرساء أسس للرؤية الطبيعية و وسائل الحفظ الكامنة من خلال النهج المكاني والزمني. و بعدها تم تحليل مناطق المحميات الطبيعية كأداة للحفاظ على البيئة و ذلك من خلال تجربة محميات المحيط الحيوي.

الأطروحة ستبين بعد ذلك حجم السياحة البيئية في المحمية الطبيعية لشجرة الأركان من خلال تحليل دقيق للموارد الطبيعية خصوصاً تلك المتعلقة بالتنوع البيولوجي و الجيولوجي مما سيسمح لنا بوضع السياحة البيئية كأساس للتنمية المستدامة.

هذا البحث يثير مسألة السياحة كأداة لتنفيذ التنمية المجالية من خلال تحليل دقيق (Analyse SWOT). زيادة على هذا، قمنا بدراسة ميدانية و استخلصنا عدة نتائج مهمة. إن القراءة النقدية لوضعية السياحة في محمية المحيط الحيوي للأركان، يبين لنا الإشكاليات التي تعيق تنمية السياحة في هذا المجال. و يرجع ذلك إلى الافتقار إلى الحكامة و زيادة تدهور الموارد الطبيعية و أيضاً المشاركة المحدودة للفاعلين المحليين خصوصاً المجتمع المحلي بالإضافة إلى وحدانية العرض. و مع ذلك فإن السياحة تتميز بفرص و مزايا عديدة يمكن تأمينها.

و بناء على كل هذا، ثم تحديد مجالات للسياحة الإيكولوجية ذات الأولوية و ثم اقتراح مبادئ توجيهية للتخطيط الاستراتيجي للسياحة البيئية و التي تسلط الضوء على الحاجة الملحة لحماية البيئة مع ضمان جودة حياة ملائمة للسكان المحلية و الإستجابة لرغبات الزائرين لهذه المنطقة.

الكلمات الرئيسية: محمية المحيط الحيوي للأركان، التنوع البيولوجي، التنوع الجيولوجي، السياحة البيئية، التخطيط، السياحة المستدامة، المجال الجيوبيئي السياحي.

# Table des matières

Liste des acronymes .....	10
Liste des figures .....	12
Liste des tableaux .....	13
Liste des cartes .....	14
Liste des encarts .....	14
Liste des photographies .....	15
Liste des annexes .....	15
<b>INTRODUCTION GENERALE .....</b>	<b>16</b>
1. Contexte .....	17
2. Problématique .....	19
3. Hypothèses de recherche .....	20
4. Objectifs .....	21
5. Méthodologie de recherche .....	22
<b>1<sup>ère</sup> partie : Les Réserves de biosphère : des outils de conservation de la biodiversité et de la géodiversité.....</b>	<b>25</b>
<b>Chapitre 1 : Evolution des logiques de conservation de la nature et mise en place des aires protégées.....</b>	<b>27</b>
Section 1 : La conservation de la biodiversité : positionnement théorique .....	27
Section 2 : Historique de la conservation de la nature .....	37
Section 3 : Aires protégées : définition et processus de conservation.....	44
<b>Chapitre 2 : Les réserves de biosphère : des traits d'union entre conservation de la biodiversité et développement socioéconomique.....</b>	<b>50</b>
Section 1 : Programme MAB (Homme et Biosphère) de l'Unesco et l'historique du concept de réserve de biosphère.....	50
Section 2 : Présentation des réserves de biosphère .....	55
Section 3 : Dynamique écotouristique dans les aires protégées : l'exemple de l'écotourisme dans les réserves de biosphère.....	61

<b>2<sup>ème</sup> partie : Réserve de biosphère de l'Arganeraie (RBA) et tourisme .....</b>	<b>71</b>
<b>Chapitre 3 : Présentation de la RBA et de ses potentialités touristiques .....</b>	<b>73</b>
Section 1 : Généralités et patrimoine socio-culturel.....	73
Section 2 : Biodiversité et géodiversité .....	88
Section 3 : Mesures de conservation dans la RBA .....	101
<b>Chapitre 4 : Etude du tourisme dans la RBA : un état des lieux.....</b>	<b>109</b>
Section 1 : Offre touristique.....	109
Section 2 : Demande touristique .....	120
Section 3 : Résultats et analyse de l'enquête par questionnaire .....	127
<b>3<sup>ème</sup> partie : Planification de l'écotourisme pour la conservation de la biodiversité et de la géodiversité dans la RBA .....</b>	<b>147</b>
<b>Chapitre 5 : Défis de développement de l'écotourisme et de la conservation de la nature dans la RBA.....</b>	<b>149</b>
Section 1 : Forces, faiblesses, opportunités et menaces pour le développement de l'écotourisme : (Analyse SWOT) .....	149
Section 2 : Défis de la conservation de la biodiversité et de la géodiversité .....	153
Section 3 : Gouvernance et système d'acteurs.....	155
<b>Chapitre 6 : Vers un développement de l'écotourisme et la conservation de la biodiversité et de la géodiversité.....</b>	<b>171</b>
Section 1 : Délimitation des territoires géo-écotouristiques dans la RBA.....	171
Section 2 : Principes directeurs pour le développement de l'écotourisme et la conservation de la nature.....	183
Section 3 : Mise en place d'un nouveau système de financement pour la conservation de la nature : les PSE.....	189
<b>CONCLUSION GENERALE .....</b>	<b>200</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>207</b>
<b>Annexes .....</b>	<b>218</b>

## Liste des acronymes

- A.B.H.** : Agences de Bassins Hydrauliques  
**A.D.A.** : Agence de développement agricole  
**A.E.F.C.S.** : Administration des Eaux et Forêts et de la Conservation des Sols  
**A.D.S.** : Agence de Développement Social  
**A.D.T.** : Agence de développement touristique  
**A.N.D.Z.O.A.** : Agence Nationale des Zones Oasiennes et de l'Arganier  
**B.M.** : Banque Mondiale  
**B.R.I.M.** : Programme intégré de surveillance des réserves de biosphère (Biosphere reserve integrated monitoring)  
**C.C.D.** : Convention des Nations-Unies sur la lutte contre la désertification  
**C.D.B.** : Convention sur la Diversité Biologique  
**C.I.T.E.S.** : Convention sur le Commerce International des Espèces de faune et de flore Sauvages menacées d'extinction  
**C.M.E.D.** : Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement  
**C.M.S.** : Convention de Bonn pour la conservation des espèces migratrices  
**C.N.U.E.D.** : Convention des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement  
**C.N.T.** : Confédération Nationale de Tourisme ( ex FNT)  
**C.P.R.** : Contrat Programme Régional (du tourisme)  
**C.P.T.** : Conseil provincial de tourisme  
**C.R.T.** : Conseil Régional de Tourisme  
**F.A.O.** : Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture  
**F.M.I.** : Fonds Monétaire International  
**G.I.Z.** : Agence allemande de coopération internationale (Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit) – anciennement GTZ  
**H.C.E.F.L.C.D.** : Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et pour la Lutte contre la Désertification (Maroc)  
**I.R.D.** : Institut de Recherche pour le Développement  
**M.A.B.** : Programme de l'Homme et la Biosphère  
**O.N.M.T.** : Office National Marocain de Tourisme  
**P.A.T.** : Pays d'Accueil Touristique  
**P.I.B.** : Produit Intérieur Brut  
**P.M.E.** : Petites et Moyennes Entreprises  
**P.M.T.D.** : Partenariat Mondial pour le Tourisme Durable  
**P.N.S.M.** : Parc national de Souss Massa  
**P.N.U.E.** : Programme des Nations Unies pour l'Environnement  
**P.S.E.** : Payement des services écosystémiques ou environnementaux.  
**R.A.R.B.A.** : Réseau des Associations de la Réserve de Biosphère Arganaise  
**R.B.** : Réserve de Biosphère  
**R.B.A.** : Réserve de Biosphère de l'Arganaise  
**R.B.I.M.** : Réserve de biosphère intercontinentale de Méditerranée  
**R.B.O.S.M.** : Réserve de biosphère des Oasis du Sud du Maroc  
**R.D.H.** : Rapport de Développement Humain

**R.D.T.R.** : Réseau de Développement Touristique Rural  
**S.E.** : Service Ecosystémique  
**S.I.B.E.** : Site d'Intérêt Ecologique et Biologique  
**S.M.D.** : Souss Massa Drâa  
**S.M.I.T.** : Société Marocaine d'Ingénierie Touristique  
**S.W.I.M.** : Gestion Intégrée des Ressources en Eau du Souss Massa (Souss-Massa Integrated Water Management)  
**S.W.O.T.** : forces, faiblesses, opportunités et menaces (Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats)  
**T.P.E.**: ès Petites Entreprises  
**U.I.C.N.** : Union Internationale pour la Conservation de la Nature  
**U.I.Z.** : Université Ibn Zohr (Agadir)  
**U.N.E.S.C.O** : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture  
**U.S.A.I.D.** : Agence des États-Unis pour le développement international (United States Agency for International Development)  
**W.C.P.A.**: Commission mondiale des aires protégées (World Commission on Protected Areas)  
**W.D.P.A.** : Base de données mondiale sur les aires protégées (World Database on Protected Areas)  
**W.W.F.** : Fonds mondial pour la nature (World Wildlife Fund)  
**Z.H.I.I.** : Zones Humides d'Importance Internationale (Convention Ramsar)

## Liste des figures

Figure 1 : Schéma de la biodiversité (Noss, 1990).....	30
Figure 2: Exemples de sites géologiques permettant une classification en tant que géotopes.....	31
Figure 3 : Schéma des différentes catégories des SE (Evaluation des écosystèmes pour le millénaire, 2005).....	33
Figure 4 : Schéma des PSE (Laurans <i>et al.</i> , 2011 adapté de Pagiola et Platais, 2007).....	35
Figure 5 : Schéma des fonctions d'une réserve de biosphère (Unesco, 2000).....	55
Figure 6 : Schéma de développement d'une réserve de biosphère (Unesco, 2000).	56
Figure 7 : Schéma des effets positifs de l'écotourisme.....	62
Figure 8 : Schéma des effets négatifs potentiels du tourisme.....	64
Figure 9 : Acteurs dans la prise de décision de la gestion.....	67
Figure 10 : Caractères botaniques de l'arganier (M'Hirit, 1998).....	82
Figure 11 : Nombre d'arrivées touristiques par province dans la RBA.....	121
Figure 12 : Evolution des arrivées et nuitées touristiques de la RBA (de 2009 à 2013).....	122
Figure 13 : Part des arrivées touristiques pour les principales nationalités qui visitent la RBA en année 2013.....	123
Figure 14 : Schéma actuel de fonctionnement du tourisme dans la RBA en rapport avec les SE.....	190
Figure 15: Acteurs du PSE et leurs interactions.....	191
Figure 16: Schéma des bénéficiaires des services écosystémiques (données de l'auteur).....	192
Figure 17: Proposition de pilotage de PSE dans la RBA (données de l'auteur) .....	196

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Conception contemporaine des aires protégées (Philips, 2003).....	45
Tableau 2 : Données générales sur les préfectures et provinces de la RBA (élaboré à partir des données de l'ANDZOA) .....	76
Tableau 3 : Synthèse des hébergements touristiques ruraux dans la RBA (données de l'auteur) .....	110
Tableau 4 : Excursion d'une journée dans l'Anti-Atlas occidental (données de l'auteur).....	114
Tableau 5 : Excursion d'une journée dans les Ida Ou Tanane (données de l'auteur) .....	115
Tableau 6 : Excursion d'une journée à Massa (données de l'auteur).....	116
Tableau 7 : Excursion d'une journée vers Essaouira (données de l'auteur).....	117
Tableau 8 : itinéraire d'Agadir à Goulmim (données de l'auteur) .....	118
Tableau 9 : Excursion d'une journée à Tiout - Taroudant (données de l'auteur).....	119
Tableau 10 : Arrivées et nuitées touristiques par province dans la RBA (élaboré par l'auteur à partir des statistiques du Ministère du Tourisme, 2014).....	121
Tableau 11 : Nombre d'arrivées et de nuitées par nationalité en 2013 (élaboré par l'auteur à partir des statistiques du Ministère du Tourisme, 2014).....	123
Tableau 12 : Principales composantes géo-écotouristiques du pays de Haha.....	173
Tableau 13 : Principales composantes géo-écotouristiques du Haut Atlas Atlantique .....	175
Tableau 14 : Principales composantes géo-écotouristiques de l'arrière-pays de Taroudant.....	177
Tableau 15 : Principales composantes géo-écotouristiques de l'Anti-Atlas Occidental .....	179
Tableau 16 : Principales composantes géo-écotouristiques de l'Anti-Atlas Atlantique .....	181
Tableau 17 : Hébergement touristique rural dans la préfecture d'Agadir Ida Ou Tanane .....	226
Tableau 18 : Hébergement touristique rural dans la province de Chtouka Ait Baha.....	227
Tableau 19 : Hébergement touristique rural dans la province de Tiznit.....	227
Tableau 20 : Hébergement touristique rural dans la province de Taroudant .....	227
Tableau 21 : Hébergement touristique rural dans la province de Sidi Ifni.....	228
Tableau 22 : Hébergement touristique rural dans la province d'Essaouira.....	228

## Liste des cartes

Carte 1 : Répartition des SIBE terrestres au Maroc (AEFCS 1996).....	17
Carte 2 : Sites protégés ou soumis à une extinction imminente des espèces (Travaux de l'académie nationale des sciences des Etats-Unis - PNAS).....	46
Carte 3 : Réseau mondial des réserves de biosphère (UNESCO).....	54
Carte 4 : Répartition de l'arganeraie .....	75
Carte 5 : Zonage de la RBA.....	78
Carte 6 : Bioclimat de la réserve RBA (Cusin, 2003).....	79
Carte 7 : Barrages dans la RBA (modifiée d'après la carte de ABH-SMD).....	80
Carte 8 : Parc National du Souss Massa (HEFLCD, 2008).....	90
Carte 9 : Carte géologique simplifiée de l'Anti-Atlas Occidental et du Haut Atlas occidental (adaptée d'après Soulaïmani 2008).....	98
Carte 10 : Concentration des hébergements ruraux par province dans la RBA (données de l'auteur).....	111
Carte 11 : Principales excursions vers la RBA au départ d'Agadir (données de l'auteur).....	113
Carte 12 : 5 territoires géo-écotouristiques prioritaires de la RBA.....	172
Carte 13 : Territoire géo-écotouristique du pays de Haha.....	174
Carte 14 : Territoire géo-écotouristique du Haut Atlas Atlantique .....	176
Carte 15 : Territoire géo-écotouristique de l'arrière-pays de Taroudant.....	178
Carte 16 : Territoire géo-écotouristique de l'Anti-Atlas Occidental .....	180
Carte 17 : Territoire géo-écotouristique de l'Anti-Atlas Atlantique.....	182

## Liste des encarts

Encart 1 : Principes de la conservation selon R. Barbault (1997) (repris par Veyret, 2005).....	28
Encart 2 : Chronologie de la création des principaux organismes de protection de la nature (données de l'auteur à partir de différents documents).....	41
Encart 3 : Principales conventions relatives à la protection de l'environnement (1902-2010) (données de l'auteur à partir de différents documents).....	42
Encart 4 : Déclarations relatives à la protection de l'environnement (données de l'auteur à partir de différents documents).....	43
Encart 5 : Extrait de la stratégie de Séville 1996 (Unesco, 1996).....	53
Encart 6 : Chronologie succincte du programme MAB (1968-2008) (données de l'auteur à partir de divers documents).....	54
Encart 7 : Exemples de risques potentiels liés au tourisme (Eagles, McCool & Haynes, 2002).....	63
Encart 8 : Etapes de la mise en place d'une stratégie touristique (Ceballos-Lascurain, 1996).....	65
Encart 9 : Caractéristiques de l'écotourisme dans les aires protégées (Butler, 1990).....	68

## Liste des photographies

Photographie 1 : Village d'Imhilen à Ida Ougnidif – Anti-Atlas occidental .....	85
Photographie 2 : Grenier collectif Agadir Inoumar – Anti-Atlas occidental .....	85
Photographies 3 : Gravures rupestres sur les granites de Tazzeke à Tafraout – Anti-Atlas .....	86
Photographie 4 : Porte sculptée à Taroudant .....	87
Photographie 5 : Fibules à Tiznit .....	87
Photographie 6 : Potiers d'Aït Baha – Anti-Atlas occidental .....	87
Photographie 7 : Tissage artisanal de tapis à Tiznit.....	87
Photographies 8 : Principales espèces végétales de l'arganeraie .....	93
Photographie 9 : Principales espèces faunistiques de la réserve animalière du PNSM.....	94
Photographie 10 : Ammonites dans les Ida Ou Tanane.....	96
Photographies 11 : Empreintes de dinosaures.....	96
Photographie 12 : Site à Archaeocyathes de Takhsa-Anti Atlas Occidental.....	97
Photographies 13 : Cultures intensives dans l'arganeraie .....	102
Photographie 14 : Image satellite de l'avancée du sable face à l'arganeraie dans le Haut Atlas occidental (Source : DigitalGlobe, Geoeye 2012) .....	103
Photographies 15 : Pollution de l'environnement dans la Vallée du Paradis – Ida Ou Tanane .....	155
Photographie 16 : Dégradation de l'arganier à cause des constructions illégales ....	169
Photographie 17 : PSE en image pour la RBA.....	189

## Liste des annexes

Annexe 1: Questionnaire à l'attention des touristes en excursion dans la RBA .....	219
Annexe 2: Questionnaire à l'attention des touristes en séjour/circuit dans la RBA..	222
Annexe 3: Listes des hébergements ruraux et leurs capacités dans les provinces de la RBA.....	226
Annexe 4: Exemples de géotopes de la région de Tafraout.....	230
Annexe 5: Exemples de gravures rupestres.....	231
Annexe 6: Grottes et cascades des Ida Ou Tanane.....	232
Annexe 7: Empreintes de dinosaures.....	234
Annexe 8: Géodiversité à Legzira au sud d'Agadir .....	236
Annexe 9: Principales plantes répertoriées dans le pays de Messguina - Haut Atlas Occidental.....	237
Annexe 10: Publications internationales de l'auteur en 2014 .....	239
Annexe 11: Principales communications de l'auteur (2011-2014).....	242

## INTRODUCTION GENERALE

« *Wanna youguine astiassi igh-tfssous, ira asstyassi igh-tezzay.* »

Proverbe Amazigh

Ce proverbe amazigh rappelle que «celui qui refuse de porter la responsabilité alors qu'elle est encore légère, la portera lorsqu'elle sera plus lourde». Cela est particulièrement applicable à la responsabilité que nous avons vis-à-vis de notre environnement. Il est urgent que l'homme se réapproprie le respect de la nature et la responsabilité de sa conservation. Pour reprendre le lieu commun du rapport Brundtland (1987): « Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. ». Nous avons, par conséquent, une responsabilité morale et un devoir d'équité vis-à-vis des prochaines générations.

Cependant, contrairement à ce qui est dit dans le rapport Brundtland, les priorités ont désormais un caractère d'urgence. Certains parlent de crise environnementale, d'autres vont jusqu'à évoquer un « écocide » au même titre que d'autres crimes. Quoiqu'il en soit, il s'agit de trouver des moyens de subsistance à un grand nombre de populations actuelles qui dépendent directement de la biodiversité pour leur nutrition et leur santé. D'autre part, il est impératif de redonner foi en l'avenir pour toutes les générations. Comme le rappelle Edgar Morin dans son essai « La voie », « l'expérience de l'histoire nous montre que l'improbable bénéfique arrive. » (Morin, 2011).

Cette recherche s'est ainsi construite sur cette démarche. Nous pensons que l'érosion de la nature et notamment la biodiversité peut être limitée par le biais d'une complémentarité entre conservation et développement socio-économique. Ce dernier lorsqu'il est structuré de façon adéquate doit être intégré à la mise en protection de la biodiversité car est-ce lui le pire ennemi de la biodiversité ou est-ce la pauvreté ?

Cette recherche tentera donc de répondre au rapport entre conservation et développement socio-économique en prenant pour champ d'étude l'écotourisme dans les hauts lieux de la biodiversité et de la géodiversité mondiale à savoir les aires protégées. L'exemple des réserves de biosphère est l'illustration parfaite de cette approche dans la mesure où elles « peuvent être utilisées comme un cadre permettant d'orienter et de renforcer des projets visant à améliorer les modes de subsistance des populations et à assurer un environnement durable. » (Unesco)<sup>1</sup>. Le cas empirique de la réserve de biosphère de l'arganeraie, au Sud-Ouest du Maroc, sera analysé puisqu'il représente une destination touristique de premier plan ainsi qu'un exemple remarquable de biodiversité et géodiversité au Royaume du Maroc.

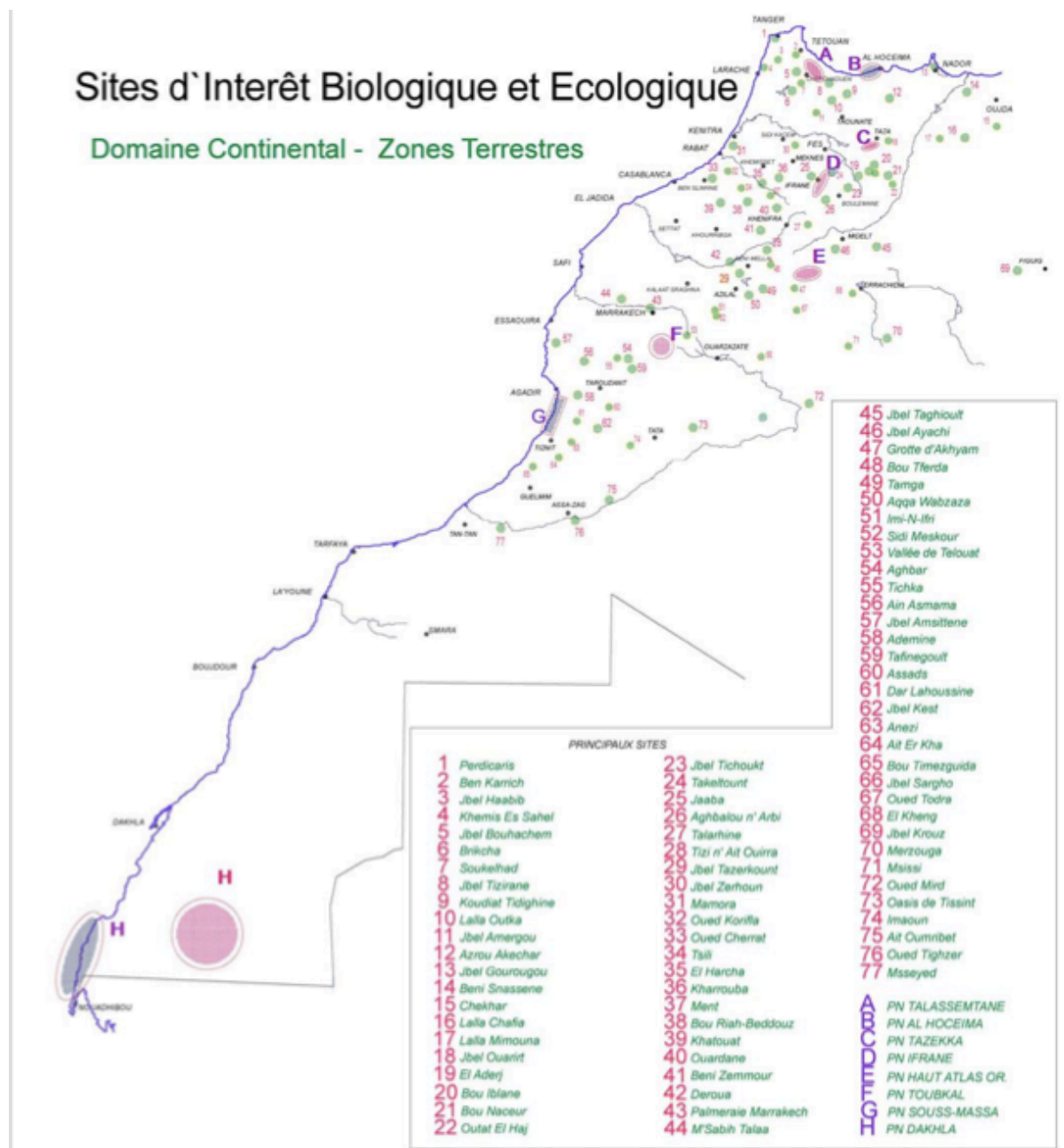
---

<sup>1</sup> FAQ – réserves de biosphère – site internet de l'Unesco (non daté)

# 1. Contexte

Le Maroc est un haut lieu mondial de la biodiversité<sup>2</sup>. Au total, le Royaume comptabiliserait plus de 17 000 espèces faunistiques et floristiques. Dans le détail, la flore se composerait de 7 à 8 000 espèces connues et la faune de plus de 24 000 taxa notamment des arthropodes (30 % des espèces inventoriées). Le taux d'endémisme s'élève à plus de 20% de toutes les espèces recensées pour les plantes vasculaires soit un taux parmi les plus élevés du bassin méditerranéen et un taux de 11% d'espèces rares ou en voie de disparition pour la faune (rapport de développement humain du Maroc, 2006).

Carte 1 : Répartition des SIBE terrestres au Maroc (AEFCS 1996)



<sup>2</sup> « Biodiversity hotspot »

Concernant les formations forestières<sup>3</sup>, elles s'étendent sur une superficie de près de 5.719.000 hectares dont 66 % sont des espèces d'essences feuillues (notamment l'arganier). Cependant, la déforestation cause la disparition de quelque 30 000 hectares par an (Rapport de développement humain du Maroc, 2006). D'autre part, le coût de la dégradation de la forêt au Maroc est estimé à 0,44% du PIB soit 1 560 millions de dirhams. A cela il faut ajouter 540 millions de dirhams annuels issus du coût de réhabilitation de ces écosystèmes. A ce propos, en 2003, la Banque Mondiale<sup>4</sup> a estimé le coût de la dégradation de l'environnement au Maroc à près de 4,6% du PIB national, chiffre qui a dû augmenter considérablement depuis.

Des aires protégées ont ainsi été mises en place pour assurer la conservation de la biodiversité. Celles-ci regroupent :

- 160 SIBE ;
- 9 parcs nationaux ;
- 3 réserves de biosphère ;
- 4 sites RAMSAR (ce qui fait de lui le pays le plus riche en zone humide de toute l'Afrique du Nord).

Pour ce faire, il est urgent d'opter pour un développement dans lequel la composante « Protection de l'environnement » occupe une place de choix, en d'autres termes de privilégier un développement responsable et durable. D'ores et déjà, une stratégie nationale de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité a été mise en place en 2004. L'objectif secondaire est d'intégrer la biodiversité dans le processus de développement socioéconomique et humain du Maroc.

Dans ce contexte favorisant biodiversité et développement économique, le tourisme est une voie à envisager. D'ailleurs, le développement durable est au cœur de la nouvelle stratégie touristique marocaine (vision 2020) car le ministère du tourisme a reconnu que les activités et destinations touristiques classiques ne sont plus aussi attractives que par le passé. Cette nouvelle perspective implique un tourisme qualitatif qui, idéalement, s'inscrirait dans une démarche éthique, écologique, participative et solidaire. Il s'agit de trouver un équilibre entre valorisation du milieu et du patrimoine en misant sur la différenciation des territoires, la dynamisation de l'économie et la lutte contre la pauvreté tout en sauvegardant l'environnement. En termes d'aménités naturelles<sup>5</sup> les aires protégées pourraient être des instruments de mise en tourisme durable via des schémas de gestion appropriés et novateurs.

Or, le tourisme dans les aires protégées au Maroc n'est envisagé qu'à travers une vision très localisée. Il est intégré de manière embryonnaire dans certaines politiques d'aménagement des espaces forestiers alors qu'il fait partie intégrante des mesures de développement de certaines aires notamment les réserves de biosphère.

---

<sup>3</sup> Les principales essences forestières marocaines sont : Chêne vert (1.360.000 ha), Acacia saharien (1.128.000 ha), Arganier (830.000 ha), Thuya (600.000 ha), Chêne liège (350.000 ha), Genévriers (240.000 ha), Cèdre (132.000 ha), Autres feuillus (126.000 ha), Autres résineux (90.000 ha), Matorral (958.000 ha).

<sup>4</sup> Selon le rapport de la Banque Mondiale (2003), la dégradation de l'environnement a un coût économique très important en plus des pertes au niveau écologique qui sont inestimables.

<sup>5</sup> les ressources naturelles valorisables

## 2. Problématique

Dans le cadre de cette recherche, nous allons nous intéresser à une aire protégée située au sud-ouest du Maroc : la réserve de biosphère de l'arganeraie (RBA). Elle est caractérisée par la forêt d'arganiers qui couvre une superficie de près de 830 000 hectares répartis en forme de triangle sur une topographie extrêmement variée. Elle se situe à partir du littoral au nord d'Essaouira jusqu'au sud d'Agadir et est limitée à l'est par la province de Taroudant (voir figure 22).

Dans cette région, la population dépasse 3,5 millions dont plus de la moitié vit dans les 156 communes rurales avec une densité moyenne de l'ordre de 60 habitants au km<sup>2</sup>. Or, la pression démographique croissante et le développement économique qui y est lié mettent en péril les ressources naturelles de la RBA et notamment la biodiversité. Ce contexte la rend actuellement de plus en plus vulnérable et sa survie future est directement menacée si la dégradation se poursuit. Dans ce contexte, comment assurer un compromis viable associant développement socioéconomique et pérennité de la biodiversité ?

Cette réserve regorge de potentialités touristiques tant en termes de patrimoine naturel que socioculturel. Tous ces atouts se retrouvent dans l'élément fédérateur qu'est cet arbre endémique de la région : l'arganier (*Argania spinosa*) autour duquel se sont construites une identité locale et une mémoire collective fortement marquées. Dans la RBA, les nombreux sites d'intérêt biologique et écologique (SIBE) bénéficient d'une grande richesse faunistique, floristique et géologique. D'ailleurs, depuis 1998, elle a obtenu le statut de réserve de biosphère grâce à son entrée dans le circuit de l'écosystème de l'Unesco dans le cadre du programme MAB (l'homme et la biosphère). L'obtention de ce statut a-t-il eu des impacts positifs pour le territoire ? Comment ce type d'aire protégée est envisagé par les institutions marocaines et quelles sont les mesures de conservation qu'il implique ?

Les ressources naturelles de part leur fragilité (érosion, désertification, catastrophes naturelles...) et la pression anthropique inhérente au développement socioéconomique (pollution et surexploitation des ressources naturelles...) sont mises en péril. Cela va avoir des conséquences néfastes sur l'environnement et, par extension, sur le milieu et la qualité de vie des générations actuelles et futures. Dès lors, y aurait-il une solution pour assurer un développement socio-économique qui ne compromette pas la pérennité des ressources naturelles ? Le tourisme sous une forme durable peut-il répondre à ce dilemme et de quelle manière ? Le tourisme actuel répond-il à ces critères ?

Du point de vue de la demande touristique, les visiteurs présents dans cette région sont des touristes majoritairement issus de deux bassins récepteurs à savoir Agadir et Essaouira. Du fait que les données touristiques sur la région soient insuffisantes et ne concernent pas la zone à proprement dite, il est difficile d'établir le profil type de cette clientèle. Voyons donc d'autres questionnements pouvant être utiles à notre propos : quelles sont les motivations des visites dans la région ? Est-ce que la biodiversité et la géodiversité en font partie ? Que pensent les visiteurs de la conservation dans la zone ? Leur visite répond-elle à leurs attentes ? Que pensent-ils des prestations touristiques ? Il faut savoir que l'offre en zone rurale manque malheureusement de données et une analyse plus approfondie va permettre d'identifier certaines orientations stratégiques à prendre.

Notre problématique s'inscrit, de toute évidence dans le contexte de la recherche-action puisqu'elle répond aux questionnements des différents types d'acteurs de la région. Compte tenu des dynamiques territoriales et des logiques de conservation, la question centrale à poser est la suivante : Quelle planification stratégique pour la conservation de la biodiversité et de la géodiversité par l'écotourisme dans la RBA ?

Afin de répondre à cette problématique ambitieuse, plusieurs hypothèses permettront d'appréhender le contexte très particulier de la RBA tant en terme d'aménités naturelles et de leur conservation que de développement touristique.

### **3. Hypothèses de recherche**

Les réflexions émises dans les hypothèses de recherche ci-dessous se sont nourries de notre expérience de terrain. L'approche pluridisciplinaire, intrinsèque à toute réflexion scientifique sur les relations sociétés et environnement, nous a donc conduit à appréhender cette recherche en combinant 3 axes de réflexion.

#### **Hypothèse n°1**

L'opérationnalisation du concept de réserve de biosphère dans l'arganeraie peut être améliorée en termes de conservation tout en garantissant la pérennité d'un développement socio-économique pour les acteurs locaux via l'écotourisme.

#### **Méthodologie d'analyse :**

- Présentation du concept de réserve de biosphère ;
- Inventaire des aménités (biodiversité, géodiversité et patrimoine socioculturel) ;
- Evaluation des différentes logiques de conservation de la biodiversité et de la géodiversité ;
- Identification des acteurs et évaluation de leur potentiel de mobilisation.

#### **Hypothèse n°2**

Le tourisme tel que pratiqué aujourd'hui dans la RBA n'entre que rarement dans le cadre du développement durable malgré une demande forte en écotourisme et une volonté idoine de nombreux acteurs.

#### **Méthodologie d'analyse :**

- Inventaire des impacts du tourisme actuel sur l'environnement (biodiversité, géodiversité et patrimoine socioculturel) ;
- Evaluation quantitative et qualitative de l'offre : structures d'accueil, offres d'excursion et positionnement géographique ;
- Analyse de la demande touristique via des questionnaires et entretiens auprès d'acteurs locaux du tourisme ;
- Identification des acteurs du tourisme et de la conservation et analyse de leurs observations via des entretiens et l'étude de leurs pratiques ;
- Analyse SWOT du tourisme sur le territoire de la RBA.

### Hypothèse n°3

Un nouveau modèle de planification participative dans le cadre d'une gouvernance locale efficace peut conduire au développement de l'écotourisme dans la RBA.

#### Méthodologie d'analyse :

- Evaluation des résultats des politiques touristiques du territoire (PAT, CPR,...) ;
- Etude des communautés locales et évaluation de leur rôle dans les prises de décision par des entretiens ouverts ;
- Analyse de la gouvernance actuelle selon les perspectives des autorités, du privé, de la société civile et des membres de la population locale.

## 4. Objectifs

L'objet et l'originalité de cette thèse visent à l'élaboration de principes directeurs d'une planification stratégique dans des territoires écotouristiques prioritaires pour assurer un développement socioéconomique de la RBA sur le long terme tout en garantissant la conservation de la biodiversité et de la géodiversité. Cela passe par la recherche d'une organisation appropriée des acteurs, d'une gouvernance participative, d'une planification territoriale et de la mise en place de dispositifs pertinents pour gérer la composante tourisme dans cette aire protégée.

Dans cette perspective, on ne peut considérer l'aire protégée uniquement dans son acceptation première de microcosme à haute valeur écologique. Il est impératif d'en élargir la définition et de l'appréhender comme un espace de grande valeur patrimoniale à la fois naturelle et socioculturelle. Le défi est, dès lors, d'identifier ces patrimoines d'une part pour les préserver et, en même temps, les valoriser par l'écotourisme à des fins socioéconomiques. Il est primordial de postuler que les retombées économiques bénéficient équitablement aux acteurs locaux.

#### Objectifs détaillés de la thèse

1 <sup>ère</sup> PARTIE	
<b>1<sup>er</sup> chapitre : Evolution du concept de conservation de la nature et mise en place des aires protégées</b>	➤ Identifier les différents processus de conservation et leurs enjeux et évaluer l'intégration du développement socio-économique dans ces processus.
<b>2<sup>ème</sup> chapitre : Les réserves de biosphère : des traits d'union entre conservation de la biodiversité et développement économique</b>	➤ Définir le concept de réserve de biosphère et les problématiques majeures inhérentes ; ➤ Evaluer sa pertinence au regard de la conservation et du développement socio-économique ; ➤ Etudier la place du tourisme dans les aires protégées et ses impacts sur la conservation.
2 <sup>ème</sup> PARTIE	
<b>3<sup>ème</sup> chapitre : Présentation de la RBA et de ses potentialités touristiques</b>	➤ Identifier les aménités de la RBA en termes biogéographiques et socioculturels et leur potentiel pour un développement pérenne de l'écotourisme ; ➤ Décrire les formes actuelles de conservation dans la région ;
<b>4<sup>ème</sup> chapitre : Etude situationnelle du tourisme</b>	➤ Evaluer l'offre et la demande touristiques actuelles

dans la RBA

dans la RBA ;

- Etudier les résultats de l'enquête réalisée auprès des visiteurs.

---

### 3<sup>ème</sup> PARTIE

---

**5<sup>ème</sup> chapitre : Défis de développement de l'écotourisme et la conservation de la nature dans la RBA**

- Réaliser une analyse SWOT de l'écotourisme dans cette aire protégée : les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces existantes ou potentielles ;
- Analyser les défis à relever en termes de pérennité de la conservation et de mise en tourisme durable via l'écotourisme.

**6<sup>ème</sup> chapitre : Vers un développement de l'écotourisme et la conservation de la biodiversité et de la géodiversité dans la RBA**

- Délimiter des territoires géo-écotouristiques dans la RBA ;
- Identifier les lignes directrices à implémenter en vue du développement écotouristique et de la conservation de la biodiversité et de la géodiversité.

## 5. Méthodologie de recherche

Notre positionnement de recherche est fondé de façon complémentaire sur l'environnement et le tourisme. Ces deux problématiques concernent un certain nombre de disciplines. Nous avons ainsi pu mobiliser tant nos connaissances en recherche sur le tourisme que notre savoir-faire en tant que professionnel de ce secteur. Les deux statuts de chercheur et acteur à part entière ont permis de privilégier une observation participante telle que la définit Coenen (2001) à savoir une recherche multidisciplinaire et la mobilisation d'une multitude de savoirs et de compétences dans des contextes d'application précis.

En tant que gérant d'un écolodge dans la RBA, nous sommes constamment confrontés aux problématiques de l'environnement (paysages dégradés, pollution, gestion des déchets, eau, énergie...). Egalement, en tant que président du Réseau de Développement Touristique Rural (RDTR), nous sommes en interaction avec les acteurs qui vivent ces contraintes au quotidien. Cette recherche-action constitue donc l'originalité de cette thèse doctorale. Notre formation universitaire en environnement et tourisme nous permet de disposer d'un certain nombre d'acquis théorique et d'outils méthodologiques nécessaires et adaptés à cette recherche.

Au delà de l'observation participante, la pluridisciplinarité a impliqué l'intégration de méthodes de recherche elles aussi diversifiées et complémentaires. Cela a également permis de garantir la crédibilité scientifique de la recherche. Nous avons combiné des études sur le terrain, la collecte de données in situ, une cartographie détaillée, des enquêtes par questionnaire, directives et semi-directives et des entretiens ouverts au sein d'échantillons représentatifs (visiteurs, acteurs institutionnels, du privé et de la société civile). Nous avons ainsi obtenu des données quantitatives et qualitatives. Celles-ci ont donné lieu à des analyses interprétatives des résultats qui sont venues en complément et en appui de sources écrites sur la zone et la problématique.

De plus, nous avons opté pour un cadre conceptuel lié à la conservation et aux aires protégées. Puis, l'étude s'est orientée sur une approche empirique et exploratoire de

la réserve de biosphère de l'arganeraie et son développement touristique, en partant de l'existant pour mieux définir celui qui serait souhaitable.

Cette recherche est donc structurée autour de trois étapes interdépendantes et complémentaires suivantes :

### **Analyse documentaire**

La collecte de données afin d'alimenter cette recherche a privilégié, dans un premier temps, les ressources bibliographiques. Cela a permis de dresser un état de l'art de la conservation de la biodiversité et des aires protégées notamment les réserves de biosphère. Ainsi, nous avons pu appréhender la diachronie du concept de conservation et son évolution jusqu'aux réserves de biosphère. Les données sur la RBA sont également issues d'une recherche bibliographique approfondie.

Les principales sources d'information que nous avons exploitées pour l'approche conceptuelle et les études empiriques sont les documents officiels, les recherches universitaires, certains travaux de bureaux d'études et la littérature spécialisée. Une littérature plus généraliste a été également utilisée notamment sur les bonnes pratiques de mise en tourisme d'aires protégées afin d'apporter des fondements pertinents à la troisième partie.

Cependant, il est rapidement apparu que les données existantes même si elles se sont avérées très utiles étaient insuffisantes pour comprendre les enjeux locaux du tourisme et de la conservation de la biodiversité dans la RBA.

### **Démarche exploratoire**

#### **Observation et enquêtes in situ**

Nos investigations ont également porté sur une meilleure connaissance de la zone par des observations *in situ*. L'objectif était d'identifier la biodiversité, la géodiversité et leur érosion ainsi que de repérer les processus de production et de gestion associés à l'écotourisme. Nous avons aussi pu bénéficier de formations au Maroc et à l'étranger concernant la mise en tourisme durable, ce qui a permis de compléter les données existantes.

#### **Entretiens**

Nos entretiens avec les membres des communautés locales, les associations de développement local ainsi que les organes de décision étatiques ou civils locaux nous ont permis de répondre en partie à nos interrogations et notamment de comprendre la dynamique locale et le jeu d'acteurs qui sont analysés dans le cinquième chapitre.

#### **Enquête par questionnaire**

Parmi les autres outils méthodologiques utilisés, nous avons élaboré des questionnaires à destination des visiteurs de la RBA qui nous ont permis de connaître les profils des clientèles, leurs motivations, leurs attentes, leurs avis et suggestions.

L'ensemble des outils d'enquête nous a permis d'établir une étude inédite de l'offre et de la demande touristique dans la région. L'identification, l'inventaire et l'analyse

de l'ensemble des infrastructures et aménités mobilisables et valorisables par le tourisme ont été réalisés grâce à des entretiens auprès de nombreux acteurs locaux et régionaux et des documents qu'ils nous communiquaient.

## **6. Indications sur le plan de la recherche et la présentation des données**

Le présent travail de recherche est organisé en trois parties se déclinant en six chapitres : deux pour chacune des trois parties. Cette présentation privilégie une lecture linéaire et progressive du texte. Des lectures sélectives sont également possibles grâce au plan détaillé de la recherche.

La première partie intitulée « les réserves de biosphère, outil de conservation de la biodiversité » permet de contextualiser la recherche par le biais d'un état de l'art lié au domaine de la conservation et par la présentation du programme de l'Homme et la Biosphère (MAB).

En premier lieu, une analyse rétrospective de la conservation de la nature est réalisée. Puis, la conservation est définie et ses moyens développés. L'un des moyens primordiaux de cette conservation, à savoir les aires protégées, est, par la suite, présenté succinctement.

Afin d'appréhender la relation entre conservation et développement socio-économique par une approche territorialisée, le cas du programme MAB fait l'objet du deuxième chapitre. En effet, le concept de réserve de biosphère qui en est issu permet la mise en place d'un plan de zonage territorial spécifique. Ce dernier vise à intégrer le développement socio-économique aux périphéries et ainsi ouvrir les lieux les moins sensibles aux activités économiques complémentaires telles que l'écotourisme.

La deuxième partie repose principalement sur des données empiriques : l'analyse de la Réserve de Biosphère de l'Arganeraie (RBA) tant par ses ressources et leur conservation que par ses potentialités touristiques. Par la suite, une réflexion est menée concernant la composante tourisme par le biais d'un état des lieux de l'offre et de la demande actuelles dans la zone.

La troisième partie propose une démarche plus réflexive que les précédentes dans la mesure où elle cherche à identifier les défis de développement de l'écotourisme et de la conservation de la biodiversité et de la géodiversité. Une analyse SWOT du développement écotouristique permettra de poser les bases d'une réflexion sur les forces, les faiblesses, les menaces et les opportunités du territoire. Une fois les défis identifiés et la logique des acteurs locaux et leurs interactions analysées, une délimitation des territoires géo-écotouristiques sera proposée. Dès lors, les principes directeurs pour une planification stratégique de l'écotourisme et la conservation de la biodiversité et de la géodiversité vont pouvoir être mis en évidence. Dans cette perspective, deux orientations ont été choisies. La première est une approche systémique des acteurs à la fois dans la conservation et dans le développement écotouristique. La seconde porte sur l'opérationnalisation du tourisme via une gestion raisonnée et intégrée à travers les paiements des services écosystémiques (PSE) en tant qu'outil innovant pour le financement de la conservation de la nature.

**1<sup>ère</sup> partie : Les Réserves de  
biosphère : des outils de conservation  
de la biodiversité et de la géodiversité**

## Introduction de la 1<sup>ère</sup> partie

Depuis la Préhistoire, l'environnement a été modifié par les humains mais force est de reconnaître qu'un équilibre s'était graduellement créé entre les besoins anthropiques et le milieu. La plupart des peuples respectaient un code de conduite transmis oralement de génération en génération pour préserver la nature et honorer la « Terre mère ». De cette perception animiste et liée au divin, la nature est devenue, au fil de l'histoire des sociétés humaines, objet de contemplation puis synonyme de conquête et d'exploitation. Nous sommes passés de cette vision métaphysico-religieuse selon laquelle, la nature et la société sont gouvernées par Dieu à une vision déterministe qui prône l'influence de la nature sur l'évolution des sociétés humaines. Ensuite, une vision anthropocentrique a prévalu selon laquelle les sociétés humaines influent sur les processus naturels (Guille-Escuret, 1989).

Au cours des trois derniers siècles, et notamment après la révolution industrielle, les avancées technologiques, sociales et psychologiques ainsi que les besoins de production croissants ont illustré cette vision anthropocentrée qui a bouleversé les rapports à la nature. Le rythme et l'intensité de la pression anthropique sur la nature a été plus importante que durant toute l'histoire qui a précédé. Ce processus a d'ailleurs aussi changé les relations sociales entre communautés, familles, individus et, de là, a découlé un changement dans les rapports des sociétés à l'environnement.

Le XIX<sup>ème</sup> siècle a été marqué par une prise de conscience vis-à-vis de la finitude de la nature et de tout ce qui la concerne en général: biodiversité, ressources naturelles. La dichotomie entre progrès technique et préservation de la nature a été entérinée par le plus grand nombre. De cela, mais bien plus tard, est né le concept de durabilité qui s'est affiné et complexifié par la suite pour devenir le développement durable tel qu'il a été formulé lors du sommet de la Terre de Rio en 1992 afin de « favoriser un état d'harmonie entre les êtres humains et entre l'homme et la nature » (Rapport Brundtland, CMED, 1988).

Les enjeux inhérents à la gestion du territoire, au développement socio-économique et à la protection de la biodiversité ont donc impulsé divers outils et processus de conservation de la nature notamment la notion d'aire protégée. Il s'agira, dans cette partie, de comprendre les moyens mis en place dans la perspective de conserver la biodiversité dans ces territoires et plus particulièrement dans les réserves de biosphère.

Le cheminement théorique de cette recherche débute par un exposé des concepts clés de cette thèse avec une brève rétrospective qui va permettre d'appréhender les divers moyens de conservation utilisés dans l'histoire jusqu'aux aires protégées actuelles (Chapitre 1). Par la suite, les réserves de biosphère sont présentées en tant que des traits d'union entre conservation de la biodiversité et développement socioéconomique avec l'écotourisme comme étude de cas (Chapitre 2).

# Chapitre 1 : Evolution des logiques de conservation de la nature et mise en place des aires protégées

## Introduction du chapitre 1

La notion de conservation a été développée face aux menaces que l'homme faisait peser sur la nature. Elle a évolué, comme nous le verrons dans ce chapitre, parallèlement aux relations entre les humains et la nature. D'une approche figée et excluant toute activité humaine et écartant le développement socio-économique, la conservation des milieux naturels est graduellement devenue non plus un outil de mise en défens mais un moyen d'intégration du progrès afin de réduire les menaces qui y sont liées (Rodary *et al.*, 2003). Cette évolution est particulièrement marquante pour les espaces à fort enjeu de conservation : les aires protégées (AP).

Dans ce chapitre, nous allons tout d'abord (section 1) apporter des définitions et éclaircissements sur les notions de conservation et biodiversité. Ensuite, il sera question de présenter l'historique de la conservation de la nature (section 2). Enfin, nous aborderons les approches insulaires puis intégrées de conservation (section 3).

## Section 1 : La conservation de la biodiversité : positionnement théorique

### 1.1 Définitions actuelles de la conservation

La conservation peut être envisagée comme une « démarche qui consiste à prendre en compte la viabilité à long terme des écosystèmes dans les projets de gestion des ressources et des milieux » (Gros-Desorme et Saffache, 2004 ). Dans l'approche anglo-saxonne de la gestion environnementale et plus globalement en anglais, il y a une ambiguïté sur ce terme, car la conservation renvoie à l'intervention de l'homme sur la nature mais par une utilisation rationnelle des ressources pour assurer leur renouvellement (par opposition à la protection qui signifie une sanctuarisation *stricto sensu*).

En français, la notion de conservation est liée à la sanctuarisation, le fait de laisser le site en l'état alors que la protection évoque des moyens à mettre en œuvre soit la non-intervention volontairement choisie de l'homme soit une participation active pour mieux protéger. Il est important de noter que de cette différence linguistique découle deux approches totalement différentes pour la gestion et la protection de l'environnement, opposition particulièrement flagrante dans les recherches menées en sciences humaines et sociales sur des questions d'environnement.

La conservation représente une utilisation réfléchie et organisée de la nature sans pour autant l'orienter vers le « conservationnisme ». Néanmoins, il est délicat d'établir jusqu'à quel point l'intervention de l'homme est souhaitable dans les processus naturels et comment maintenir cet équilibre précaire et sans cesse menacé. D'un côté, il ne faut pas risquer de bloquer le processus naturel de l'évolution des espèces. De l'autre, la prolifération d'espèces, souvent allochtones, qui ne seraient pas régulées par une intervention humaine pourrait avoir des effets destructeurs sur les milieux. De même, on sait à présent que la taille des aires protégées est souvent trop limitée pour permettre la survie d'espèces vulnérables en cas de certaines perturbations. A l'opposé, les incendies, spontanés ou d'origine

humaine, peuvent avoir un impact positif dans la régénération de certaines espèces (Keiter et Boyce, 1991). Par conséquent, pour conserver une biodiversité maximale, le maintien des séquences de perturbation qui les ont créées puis modelées est une condition *sine qua non* pour pérenniser l'équilibre des êtres vivants évoluant dans un même espace : les biocénoses.

La conservation doit jouer un rôle sur l'évolution, la prospective, les interrelations au sein du système naturel :

« La biosphère est constituée d'écosystèmes faits de populations coadaptées. Tels qu'ils sont actuellement ces écosystèmes résultent d'une histoire où l'homme est intervenu de façon plus ou moins sensible. Les propriétés présentes des populations et des biocénoses, fruits de cette histoire, définissent leurs stratégies adaptatives, c'est-à-dire leurs moyens d'évoluer. A partir de ces notions fondamentales, il est possible de donner son véritable sens au concept de conservation : la conservation de la nature n'est pas une opération de muséologie visant seulement à figer les produits du passé, mais c'est la mise en œuvre de moyens nécessaires au maintien ou même à l'amélioration des stratégies adaptatives des systèmes écologiques : conserver la nature, c'est lui conserver ses potentialités évolutives » (Lamotte *et al.*, 1984 repris par Blandin 2007).

Les espèces et la biodiversité que nous connaissons actuellement sont le fruit de toutes les évolutions passées et le seul souvenir qu'il nous reste, à l'exception des fossiles. La conservation représente donc une approche rationnelle et à long terme qui permet la valorisation et l'utilisation de la nature et de ses ressources.

Par conséquent, cette nouvelle acception lui confère un rôle dynamique puisque la protection se conjugue avec une utilisation durable et une gestion des ressources naturelles avec les éléments de la biosphère. De nos jours, on évoque très souvent la notion de conservation intégrée dans la mesure où elle s'inscrit dans les logiques de développement. Cette approche de conservation intégrée est parfaitement résumée dans les principes énoncés par Barbault dans l'encart 1.

**Encart 1 : Principes de la conservation selon R. Barbault (1997) (repris par Veyret, 2005)**

- a. le maintien durable des populations saines dans l'ensemble des ressources biologiques sauvages n'est pas compatible avec une croissance illimitée des demandes de population ;
- b. L'objectif de conservation est d'assurer toutes les options d'utilisation présentes et futures en maintenant la biodiversité dans toutes ses composantes génétiques, spécifiques et écosystémiques ;
- c. L'évaluation des effets écologiques et socio-économiques de l'utilisation des ressources naturelles doit précéder toute mesure d'extension ou de restriction de celle-ci ;
- d. La réglementation relative à l'utilisation des ressources vivantes doit reposer sur la consistance de la structure et de la dynamique de l'écosystème concerné et prendre en compte les influences écologiques et socioéconomiques qui affectent directement et indirectement l'utilisation des ressources ;
- e. La gamme complète des compétences et connaissances apportées par les sciences de la nature et de la société doit être mobilisée pour traiter du problème de la conservation ;
- f. Toute conservation efficace suppose la prise en compte et la compréhension des motivations, intérêts et valeurs de tous les utilisateurs et les acteurs en cause ;
- g. Une conservation efficace demande une communication interactive réciproque et continue.

## 1.2 Définition des concepts liés à la nature

### 1.2.1 Définition des ressources naturelles

Cette idée de gestion des ressources renvoie à l'interprétation que l'homme émet sur la nature et ses composantes. Dans le terme « ressource » est sous-entendu le potentiel de leur utilisation ou de leur appropriation par l'homme. Worthington va plus loin dans sa définition : « au sens large, les ressources naturelles désignent tout ce que l'homme peut tirer ou adapter de n'importe quelle partie de l'univers pour s'en servir » (Worthington, 1964).

Ramade dans son Dictionnaire encyclopédique de l'Ecologie et des Sciences de l'Environnement les définit comme « diverses ressources minérales ou biologiques nécessaires à la vie de l'homme et partant à l'ensemble des activités économiques propres à la civilisation industrielle » (Ramade, 1999). Dans le contexte de conservation, la gestion des ressources est donc étroitement liée à la gestion de l'espace et à son appropriation.

Les ressources naturelles qui font l'objet de cette étude, quant à elles, renvoient plus particulièrement à la notion de biodiversité et de la géodiversité.

### 1.2.2 Biodiversité

Etymologiquement, le terme de « biodiversité » tire son origine de la contraction anglaise « Biological Diversity » (Forum national sur la diversité biologique, 1986). Le sommet de la terre à Rio en 1992 a permis l'adoption de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) et la définit comme la :

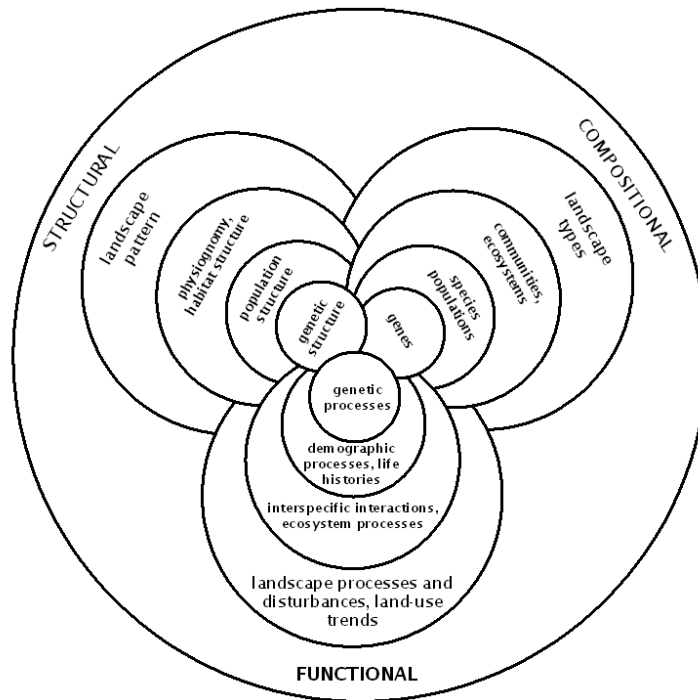
«...variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes. » (CDB/UN, 1992)

La biodiversité comprend l'individu, les communautés, les espèces et l'ensemble des écosystèmes ainsi que les interactions entre les différents niveaux génétiques, spécifiques et écosystémiques. Elle représente donc la diversité de la vie selon 3 catégories :

- Diversité des écosystèmes (paysages naturels et anthropisés, faune, flore, microbes et éléments des milieux (eau, air, climat,...));
- Diversité des espèces (taxons dont beaucoup sont encore inconnus) ;
- Diversité des gènes.

Au-delà de cette définition, la valeur qu'on lui octroie renvoie à la notion de conservation puisque dès son origine, elle représentait un enjeu environnemental majeur (Wilson, 1988). Ainsi Noss (1990) a élaboré un schéma conceptuel de la biodiversité comme un ensemble de gènes déclinés sous la forme de diversités structurelle, compositionnelle et fonctionnelle (figure 2).

Figure 1 : Schéma de la biodiversité (Noss, 1990)



La biodiversité réside donc dans une perpétuelle interaction du vivant au sein de processus écologiques comme le résume l'ancien secrétaire Général des Nations-Unies en insistant particulièrement sur son rôle crucial pour la survie de l'humanité : « La biodiversité procure à l'homme les biens indispensables à sa survie et remplit des fonctions écologiques essentielles » (Annan, 2004).

### 1.2.3 Géodiversité

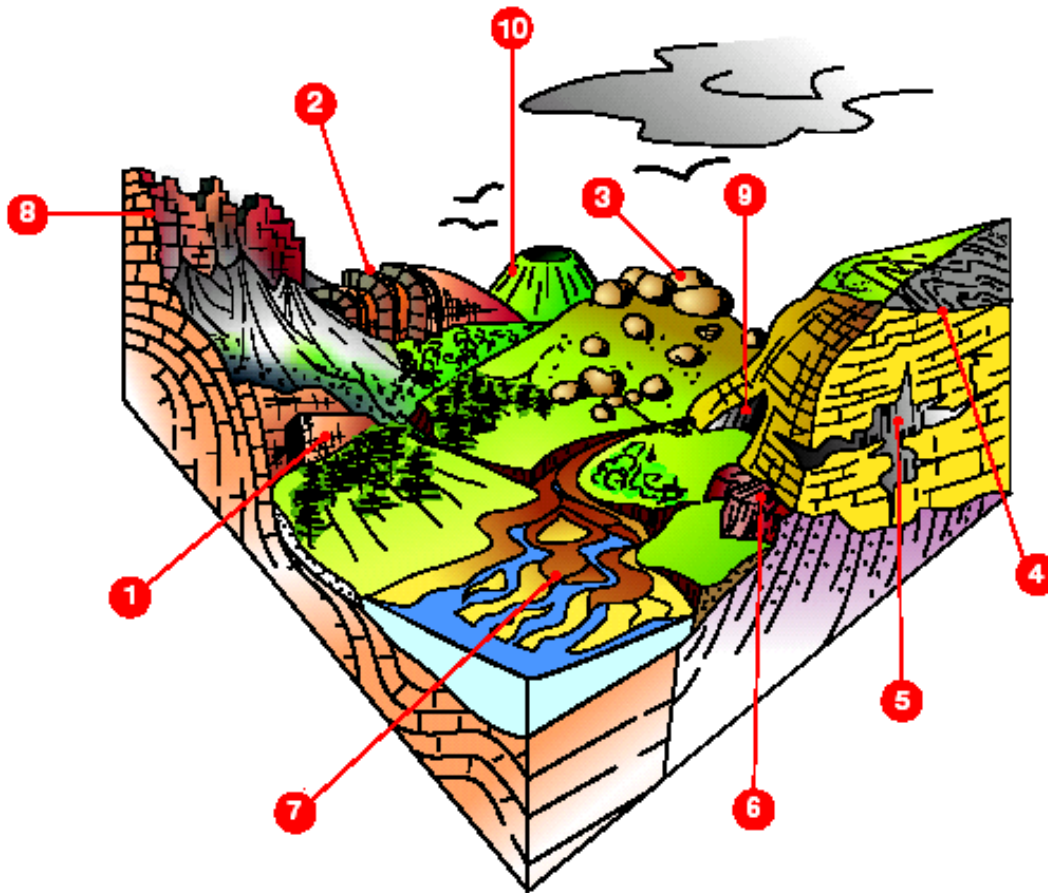
La géodiversité renvoie à la variété du monde abiotique puisque le préfixe « géo » renvoie à la terre. Le monde abiotique dont il est question désigne à la fois la géologie (roches, minéraux, fossiles), la géomorphologie (relief) et pédologie (sols), ainsi que toute la dynamique qui est liée à ces trois catégories (Gray, 2004). Lorsqu'elles sont envisagées comme un même ensemble, elles représentent des systèmes à part entière qui permettent d'observer l'histoire des processus géologiques tout comme les processus actuels qui ont un impact sur les écosystèmes, paysages et sols. (Eberhard, 1997).

Pourtant, la géodiversité n'est pas autant reconnue que la biodiversité malgré son lien très étroit avec la nature et la culture. Néanmoins, elle s'impose de manière croissante dans certains projets de sauvegarde patrimoniale. (De Wever *et al.*, 2006).

### Géotopes

Ce néologisme a pour préfixe « géo » la terre comme nous l'avons vu précédemment et « topos » le lieu en grec. Le mot désigne donc certains lieux au fort attrait géologique, géomorphologique ou géo-écologique qui sont reconnus pour leur intérêt ou du moins leur importance. Dès lors, ils sont qualifiés de géotopes ou géosites car ils permettent de connaître l'évolution des phénomènes climatiques et autres sur le paysage.

Figure 2: Exemples de sites géologiques permettant une classification en tant que géotopes



1 : Dalle fossilifère ; 2 : Plis ; 3 : Chao granitique ; 4 : Chevauchement ; 5 : Réseau karstique ; 6 : Discordance ; 7 : Littoral ; 8 : Paysage ruiniforme ; 9 : Grotte ; 10 : Volcan éteint.

#### 1.2.4 Géoenvironnement

Le terme de géoenvironnement vient du préfixe « géo » qui vient du grec  $\gamma\eta$  (« Gé »), la Terre. Il permet de préciser la notion d'environnement par le biais d'une démarche géographique qui va intégrer les relations entre les ressources et les sociétés. L'analyse a donc lieu en terme spatio-temporel et prend donc en compte les rapports et interfaces entre les groupes sociaux et la nature, de même qu'entre les groupes sociaux à propos de la nature.

Le terme environnement « recouvre tout à la fois un milieu et un système de relations, un champ de force physico-chimiques et biotiques en interrelation avec la dynamique sociale, économique et spatiale » (Veyret, 2005). C'est pour cette raison que Veyret parle de géoenvironnement. La société fait donc partie intégrante du géosystème (l'atmosphère, la biosphère, l'hydrosphère, la lithosphère et la pédosphère) et interagit avec lui à de multiples niveaux.

#### 1.2.5 Aménités naturelles

Les aménités naturelles représentent l'ensemble des ressources issues de la nature dans un territoire donné et qui sont valorisables dans un but socio-économique par exemple dans le cadre du développement touristique. L'OCDE (1999) pose la notion

d'aménités en tant qu' « attributs, naturels ou façonnés par l'homme, liés à un espace ou à un territoire et qui le différencient d'autres territoires qui en sont dépourvus ».

Par conséquent, le terme aménité est large et renvoie aux avantages comparatifs des ressources disponibles sur un territoire pas rapport à un autre. On remarque une connotation subjective très présente dans la définition puisque l'aménité est envisagée de manière positive, comme un atout. Cela implique que l'on donne à la ressource une certaine valeur qui va sans doute pouvoir changer avec le temps, plutôt positivement, et qui diffère d'un endroit à l'autre. C'est ce que l'on pourrait appeler une spécificité naturelle qui donne une valeur ajoutée à un lieu plutôt qu'à un autre.

### **1.2.6 Ecotourisme**

La Société Internationale de l'Écotourisme (TIES, 1991) définit l'écotourisme comme: « un voyage responsable dans des environnements naturels où les ressources et le bien-être des populations sont préservés ». L'approche de durabilité est parfaitement intégrée puisque la notion de préservation des aménités naturelles et de bien-être des populations est non seulement mentionnée mais fait partie intégrante de la démarche écotouristique. Cependant, cette définition couvre un champ très large, et peut amener à diverses interprétations. On notera qu'il existe de nombreuses définitions et qu'aucune ne fait l'unanimité.

Par ailleurs, la définition de l'Organisation Mondiale du Tourisme évoque l'écotourisme comme une forme de tourisme durable dans la mesure où il répond :

« ...aux besoins présents des touristes et des régions hôtes, tout en protégeant et en mettant en valeur les opportunités pour le futur. Il conduit à une gestion des ressources qui remplit les besoins économiques, sociaux et esthétiques tout en maintenant l'intégrité culturelle, les processus écologiques essentiels, la diversité biologique et les systèmes qui supportent la vie » (OMT, 1988).

Le rapport avec la diversité biologique est donc clairement identifié.

## 1.3 Services écosystémiques

### 1.3.1 Définition

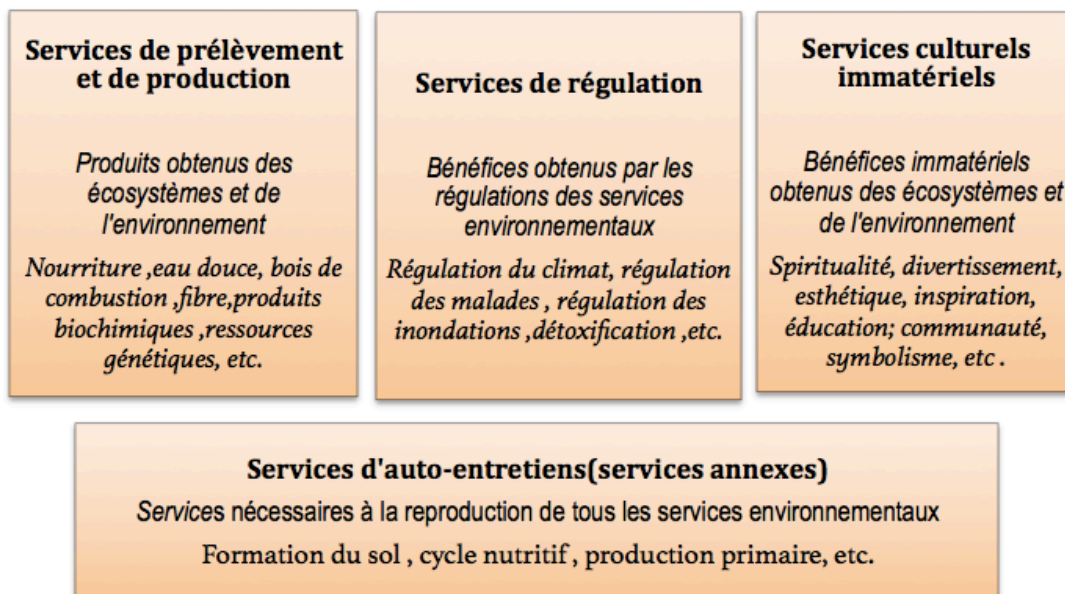
La nature fournit à l'être humain plusieurs services tangibles ou intangibles afin d'assurer son bien-être. Ils sont à la base même de la vie quotidienne et sont disponibles spontanément sans son intervention. Ces services fournis sont qualifiés de "services écosystémiques" ou "services environnementaux" ou bien de "services écologiques".

L'évaluation des écosystèmes pour le millénaire (2005)<sup>6</sup> définit les services écosystémiques (SE) comme :

"Les bénéfices que les écosystèmes procurent aux hommes. Ce sont les services de prélèvement comme la nourriture et l'eau ; les services de régulation comme la régulation des inondations, de la sécheresse, de la dégradation des sols, et les maladies ; les services d'auto-entretien tels que la formation des sols, le développement du cycle nutritionnel ; et enfin les services culturels tels que les bénéfices d'agrément, les bénéfices d'ordre spirituel, religieux et les autres avantages non matériels".

Ces SE sont de deux natures, soit matériels et tangibles (eau, bois, fibres et autres) ou immatériels. Le tableau suivant résume ces catégories.

Figure 3 : Schéma des différentes catégories des SE (Evaluation des écosystèmes pour le millénaire, 2005)



<sup>6</sup> Cette étude a été lancée en 2000 par les Nations-Unies pour évaluer l'état des écosystèmes de la planète et des services rendus aux êtres humains. Le rapport final publié en 2005 est intitulé Évaluation des écosystèmes pour le millénaire (Millennium Ecosystem Assessment)

En effet, jusqu'en 2005, l'évaluation des SE était fondée principalement sur des éléments d'ordre biologique (climatique, écologique, géologique, etc.). Mais à partir de cette date c'est-à-dire dès l'année de la publication de l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire (EEA) de l'ONU, l'état des écosystèmes<sup>7</sup> est aussi évalué par rapport aux bénéfices que l'homme tire directement ou indirectement des écosystèmes. Ainsi, les économistes et les opinions publiques ont donc envisagé l'évaluation en terme monétaire des pertes engendrées par la dégradation des ressources naturelles. D'ailleurs, le PNUE estime que l'une des causes principales de la crise actuelle de la biodiversité et des écosystèmes est l'incapacité à estimer leurs valeurs économiques. Pour cette raison, plusieurs organismes internationaux (PNUE, FMI, BM etc.) font la promotion de l'économie verte. Celle-ci est définie comme « une économie ayant pour but l'amélioration du bien-être de l'humanité et de l'équité sociale, tout en réduisant de manière considérable les risques environnementaux et les pénuries de ressources » (PNUE).

### **1.3.2 Paiements des services écosystémiques (PSE)**

Les paiements pour les services écosystémiques ou environnementaux (PSE)<sup>8</sup> sont devenus aujourd'hui des instruments incontournables dans les politiques d'environnement et de développement. Ils sont définis comme :

« les transactions volontaires selon lesquelles un service environnemental (ou l'utilisation des terres pour sécuriser ce service) est acheté à un fournisseur, à la condition que le fournisseur assure l'approvisionnement de ce service ».  
(Wunder, 2008).

Ce sont des outils économiques assez récents qui procurent des incitations aux propriétaires terriens pour la fourniture de services environnementaux qui bénéficient à un ou plusieurs acteurs voire la société au sens le plus large. Les PSE sont mis en place afin de répondre aux soucis de la préservation de la nature tout en participant à la réduction de la pauvreté.

Ils ont été classés en quatre catégories selon la nature des services environnementaux à protéger (Wunder, 2005):

- Les crédits pour la séquestration du carbone ;
- Les paiements pour la protection de la biodiversité ;
- Les paiements pour la préservation de la qualité de l'eau ;
- Le maintien de la beauté du paysage (loisirs, écotourisme...)

Il faut préciser ici que les PSE diffèrent des transferts monétaires classiques qui visent la protection de l'environnement. En effet, tout transfert monétaire n'est pas forcément un PSE à moins qu'ils ne répondent à cinq critères selon Wunder (2005). Le PSE doit ainsi être :

- une transaction volontaire;
- un service écosystémique bien défini (ou une utilisation des terres de nature à assurer ce service);

---

<sup>7</sup> Les résultats de ces études ont démontré que la planète est véritablement en danger à cause de la surexploitation des ressources.

<sup>8</sup> Payments for environmental services (PES) / *Pagos por Servicios Ambientales* (PSA)

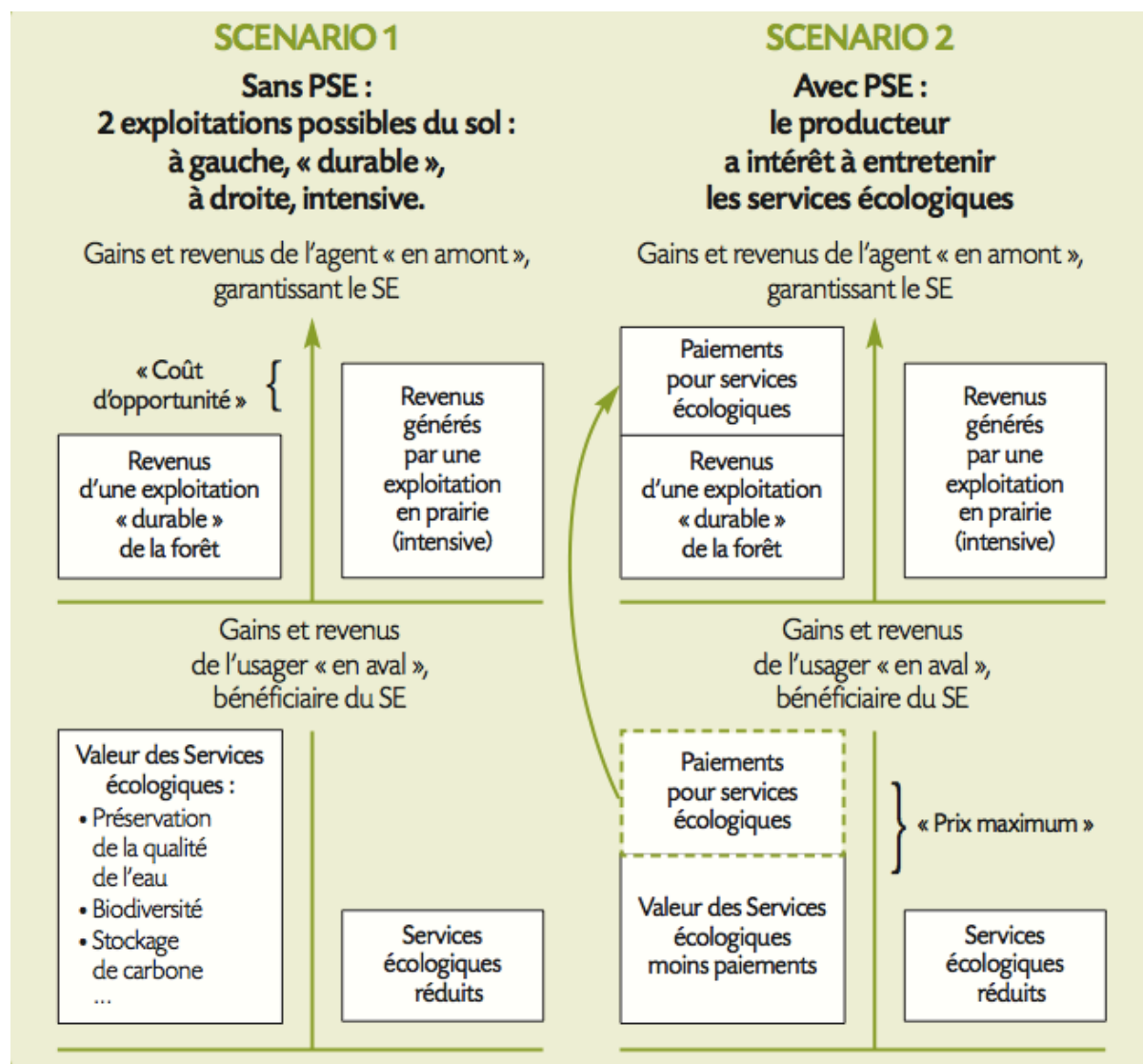
- être «acheté» par au moins un acheteur de services de l'écosystème :
  - par au moins un fournisseur de services de l'écosystème;
  - à condition que ce fournisseur assure la prestation de services des écosystèmes.

En effet, une des conditions sine qua non des PSE est l'adhésion volontaire des producteurs. Or, les autres formes de transferts monétaires sont réglementaires et imposables pour compenser les effets négatifs de leur activité.

Dans la pratique, il s'avère très difficile de répondre à l'ensemble des critères, c'est pour cela que certains auteurs parlent de « quasi-PSE » (Wertz et Wunder, 2007). Ceci démontre à la fois leur flexibilité et leur difficulté d'application.

Le schéma ci-dessous simplifié explique clairement le concept des PSE à partir de deux scénarii : le premier sans PSE et le deuxième avec PSE.

Figure 4 : Schéma des PSE (Laurans *et al.*, 2011 adapté de Pagiola et Platais, 2007).



### 1.3.3 PSE dans le secteur du tourisme

Il est communément admis que la beauté des paysages naturels (géodiversité et biodiversité) sont très souvent la première condition d'attractivité pour les touristes dans la quasi-totalité des destinations touristiques mondiales. L'absence de ces services écosystémiques entraîneraient inéluctablement une baisse vertigineuse des revenus des entreprises touristiques voire même leur disparition notamment dans le cas des entreprises écotouristiques.

Aujourd'hui, au niveau international, les PSE liés au tourisme sont très limités et ce malgré le fait que le tourisme soit le premier secteur d'activité qui bénéficie des services environnementaux. D'ailleurs, la littérature sur les PSE met en évidence les possibilités liées aux PSE et au tourisme. Toutefois, d'après nos recherches bibliographiques, les écrits spécifiques fondés sur des expériences concrètes des PSE et du tourisme sont très rares<sup>9</sup>. Néanmoins, nous pouvons retenir trois références à savoir : Nelson *et al.* (2010) qui ont étudié sommairement un système de PSE dans un programme de tourisme communautaire en Tanzanie. Zhang Fan (2008), quant à lui, a fait une étude du potentiel pour un PSE du tourisme pour la conservation des tortues marines en Crète (Grèce). Enfin, Bienabe & Hearne (2006), ont mentionné la volonté des touristes à payer pour la conservation de la biodiversité et de la beauté des paysages naturels au Costa Rica. D'autres auteurs ont souvent mentionné le Costa Rica comme un exemple de PSE en tourisme mais sans précisions quant au fonctionnement pratique de ce système in situ.

La raison principale de la non-implication du secteur de tourisme est dûe au fait que les coûts financiers sont souvent supportés par des agences gouvernementales ou des bailleurs de fonds internationaux impliqués dans le financement de projets de conservation (Zellmer, 2010).

Les grandes entreprises touristiques et hôtelières sont les premiers bénéficiaires des SE. Il profitent ainsi de ce qu'appelait Landell-Mills et Porras (2002), les « marchés de la beauté du paysage<sup>10</sup> ». Mais, toujours selon les mêmes auteurs, la plupart de ses services sont intangibles ce qui les rend difficiles à conditionner pour la vente et ils sont aussi rarement consommés par une clientèle clairement identifiable. Ces entreprises ne doivent pas prendre la beauté du paysage comme une entrée libre d'accès, mais au contraire « les fournisseurs doivent recevoir une compensation équitable pour leurs contributions ».<sup>11</sup>

Prenant un autre exemple des compagnies aériennes, ils sont les premiers pollueurs de l'air à cause de l'émission de dioxyde de carbone. Il serait donc logique de les faire participer à la séquestration du carbone via le PSE. Ce dernier représente donc une occasion « pour l'industrie du tourisme à assumer la responsabilité de ses propres actions et besoins ».<sup>12</sup>

Les touristes sont prêts à payer aux TO et agences de voyages pour leur offrir la beauté et les atouts de la nature ainsi que pour un patrimoine socioculturel en lien avec cet environnement. Or, les prestataires touristiques ne leur proposent pas de contribuer.

---

<sup>9</sup> Il existe très peu de cas pratiques dans lesquels un système de PSE reçoit directement de l'argent des revenus du tourisme

<sup>10</sup> Markets for landscape Beauty

<sup>11</sup> Ibid.

<sup>12</sup> Ibid.

Il y a certains pays qui ont d'ores et déjà implémenté le PSE en tourisme notamment le Costa Rica. Il a été le premier pays à adopter ce système depuis les années 1990 (McNeely, 2009). Ainsi, plusieurs hôtels costaricains participent au système de PSE<sup>13</sup> pour la protection des bassins versants car leurs activités touristiques dépendent énormément de la quantité et de la qualité d'eau.

## **Section 2 : Historique de la conservation de la nature**

Les images de la nature sont socialement construites en fonction de la perception que chaque communauté a de son environnement et des relations qu'elle entretient avec. Ainsi, la valeur et la finalité données à ce concept de nature varient selon les espaces, les lieux et les territoires. Les responsabilités de chacun ne sont donc pas envisagées de la même façon par rapport à cette nature, ou ce qui est considéré comme tel, d'où des choix hétérogènes en matière de conservation (zoos, aires protégées, sanctuaires, patrimoines, lieux de vie), qui correspondent à des politiques nationales et/ou internationales liées à des époques et des contextes précis.

### **2.1 Premières préoccupations environnementales**

Il est difficile de dater avec précision les premières préoccupations environnementales. Il semble que dès l'Antiquité, des exemples d'aménagement et de mise en protection d'espace sont visibles et identifiables comme tels dans les régions méditerranéennes pour lutter contre l'érosion (Dumasy-Mathieu et Queyrel, 2009) D'autres inquiétudes naissent au sein des sociétés face à la raréfaction de certaines ressources, on intervient donc en limitant la chasse et les prélèvements de certains produits forestiers afin d'éviter la disparition d'espèces menacées (pays d'Asie, Empire Ottoman).

On a daté les plus anciennes réserves naturelles de l'antique Mésopotamie entre 3500 et 500 avant JC : les réserves cynégétiques des rois de Mésopotamie, les jardins suspendus à Babylone... Par la suite, d'autres exemples illustrent des espaces naturels préservés tels les jardins persans, les jardins de l'Alhambra. Quoi qu'il en soit, ces débuts de l'écologie sont caractérisés par une représentation de la nature issue de l'image de l'Eden, cette croyance commune à toutes les religions monothéistes et aussi animistes d'un Paradis perdu. L'homme se voit dans l'obligation de protéger la nature pour tenter de le retrouver.

La disparition de la faune a également contribué au développement d'espaces protégés dès le XVIème siècle. Mais, ce n'est qu'au XVIIIème siècle que l'on note de véritables actions de conservation telles que nous les connaissons aujourd'hui.

Dès la période des Lumières, la limite des ressources a été mise en évidence même si certains croyaient en la Providence, pouvoir divin et créateur, pour les renouveler indéfiniment. Dans ce contexte, des voix se sont élevés comme celle de Condorcet qui a rappelé la nécessité d'un équilibre entre production, progrès et protection des ressources :

---

<sup>13</sup> Chaque année, les hôteliers payent 45 US \$ par hectare pour les propriétaires fonciers locaux et 7% des coûts administratifs de la gestion de ce système (Pagiola, 2008).

« Un espace de terrain de plus en plus resserré pourra produire une masse de denrées d'une plus grande utilité ou d'une valeur plus haute ; des jouissances plus étendues pourront être obtenues avec une moindre consommation ; le même produit de l'industrie répondra à une moindre destruction de matières premières, ou deviendra d'un usage plus durable. Ainsi, sans aucun sacrifice, les moyens de conservation, d'économie dans la consommation, suivront les progrès de l'art de reproduire les diverses substances, de les préparer, d'en fabriquer les produits » (Condorcet, 1793).

De plus, le mythe du bon sauvage a pris sens en valorisant l'image de l'homme dans la nature sauvage. La nature devient art et s'accorde avec l'idée de contemplation. Des auteurs comme Goethe et Rousseau sont les premiers à donné envie de découvrir la nature et son côté pittoresque. L'évolution des moyens de transports au même moment a rendu cela possible et les prémises du tourisme de nature voient leur émergence.

Plus tard, les premiers véritables schémas de conservation dans les aires protégées sont associés à des idées malthusiennes et coloniales notamment. Les menaces que font peser les hommes sur la nature sont mises en avant surtout dans les pays en voie de développement à forte pression démographique. La seconde justification de mise en protection est la nécessaire valorisation des territoires et la recherche scientifique dans le cadre de la colonisation européenne à divers endroits du globe (Etats de l'actuel Commonwealth notamment) (Grove, 1995). Plusieurs raisons à cela, tout d'abord, on n'arrive pas à se mettre d'accord sur les lieux d'implantation des aires protégées en métropole ou en Grande-Bretagne. D'autre part, les pouvoirs nationaux utilisent les aires protégées au statut foncier particulièrement restrictif comme un instrument de contrôle territorial permettant l'appropriation d'espaces et de leurs ressources ainsi que le contrôle des communautés autochtones.

D'un point de vue économique, l'objectif était une protection en vue d'une exploitation anthropique ultérieure des ressources naturelles par la puissance coloniale c'est-à-dire d'une utilisation de la nature effectuée sans prendre en considération les impacts sur la nature (Rodary, 2007). Cette « protection » à finalité d'exploitation est appelée par un anglicisme : « ressourcisme » ou encore « patrimonialisme ». En d'autres termes, il s'agissait de prévoir le renouvellement des ressources et les valoriser pour répondre aux besoins humains. La nature n'avait dès lors aucune valeur en elle-même.

En même temps, la structuration du secteur de la conservation institue des normes et octroie la gouvernance et le privilège d'utilisation à un certain nombre d'acteurs. Les aires protégées sont envisagées comme un élément de prestige social pour les élites coloniales par opposition aux braconniers autochtones « sauvages » ainsi qu'aux autres colons qui sont agriculteurs ou industriels et mettent en péril la nature par leurs activités. La création d'espaces naturels récréatifs permet aussi de distraire les élites blanches en quête de nature et d'aventure auprès des animaux sauvages et de renforcer le « prestige du chasseur blanc » (Rodary *et al.*, 2003).

## 2.2 Au XIXème siècle

Le XIXème marque un changement profond de conception de la conservation. Le bien commun représenté par la nature débouche sur une nouvelle définition. La croissance économique notamment l'industrialisation et indirectement l'urbanisation sont directement liées à une pression anthropique accrue sur la nature et sa transformation à des fins de rentabilité. De là, est né un secteur autonome de protection de la nature qui a été particulièrement fort en Amérique du Nord.

En effet, aux Etats-Unis, l'objectif était de protéger ce qui restait de nature inviolée, essentiellement des forêts et que l'on a appelé la « *wilderness* ». Cela permettait de garder en mémoire la nature et le paysage sauvages tel qu'ils étaient décrits ou représentés par les Américains blancs à leur arrivée. Cette symbolique, forgée notamment par Henry David Thoreau en 1854, est intrinsèquement liée à la représentation métaphysique de la nature dans la mesure où elle trouve son écho dans la Bible avec, de nouveau, l'image du paradis terrestre. L'homme se trouve de manière éphémère dans une nature vierge que Dieu lui a destiné, non pas pour qu'il la domine mais pour qu'il y médite et se rapproche de son Créateur.

Un mouvement conservateur a donc vu le jour en particulier pour faire face au mouvement de colonisation. Il s'agissait de ne plus voir la nature comme un ensemble de ressources illimitées mais comme un patrimoine à conserver. Tout a commencé lorsque Galen Clarke, un colon de l'Ouest sert de guide aux visiteurs à Yosemite. Il présente la biodiversité du lieu à des hommes influents et leur demande une mise en conservation. Ceux-ci transmettent leurs inquiétudes au Congrès américain. Puis, le sénateur de Californie John Conness va devenir le chef de file de ce mouvement. Des artistes vont, eux aussi, participer à convaincre les politiciens, en présentant la nature dans leurs œuvres comme l'a fait l'artiste et ethnographe George Catlin. D'autres artistes, parfois financés par Conness tels le photographe Carleton Watkins vont valoriser la biodiversité de l'Ouest dans leurs œuvres (Jaffeux, 2010). L'engagement politique dans la protection de l'environnement allait débiter en 1864 par la création officielle du Yosemite Grant pour protéger une forêt de séquoias géants. Yosemite était devenu le premier espace de protection des ressources naturelles par les autorités. Puis, le premier parc national au monde est créé en 1872, il s'agit de Yellowstone. Il faudra attendre 1890 pour que Yosemite soit lui aussi déclaré parc national en 1890.

Certes, ils n'étaient pas les premières aires protégées au monde mais le statut officiel de « parc national » et sa désignation en tant qu'espace de protection et d'usage pour l'homme était conféré pour la première fois par les pouvoirs publics. Par la suite, cela a servi d'exemple pour la délimitation et la labélisation des parcs nationaux dans le monde et par la création d'autres parcs nationaux au cours des décennies suivantes (Australie 1879, Canada 1885, Nouvelle Zélande 1891...). Mais, les Etats-Unis posséderont jusqu'en 1945 le plus grand espace protégé au monde.

Après la guerre franco-allemande de 1870, une réactivation du culte du passé et de la nature émergea. Celle-ci a été renforcée par les scientifiques. Ainsi, en 1881, Darwin évoque les « services rendus par la biodiversité ». Il prend l'exemple de l'importance des vers de terre pour la fabrication d'humus ou pour lutter contre l'érosion des sols. La pollinisation sera par la suite également mise en avant. Il s'agit

donc de protéger des processus naturels aussi bien que des espèces, concept qui rappelle celui d'écosystème.

La fin du XIX<sup>ème</sup> et le début du XX<sup>ème</sup> siècles représentent un tournant dans la protection de la nature puisque le mouvement de protection environnemental se scinde entre les partisans de la préservation et ceux de la conservation (Larrère et Larrère, 1997).

Les adeptes de la préservation militent en vue d'une sanctuarisation complète des espaces naturels remarquables sans interaction avec la périphérie et sans prélèvement et ce pour des raisons éthiques. L'objectif principal de la création des parcs nationaux et des réserves était d'en interdire l'accès aux autochtones. L'homme, surtout le « primitif » est ainsi perçu comme un perturbateur d'où l'appellation de « *fortress conservation* », conservation par protection comme dans des forteresses. Cela découle de ce que l'on appelle le « préservationnisme » qui vise une protection stricte de l'accès aux ressources. Selon ses défenseurs, la nature a une valeur (religieuse, esthétique) et cela justifie pleinement sa protection. Les courants extrêmes de ce type de conservation sont « le naturalisme » et « l'écologisme » ou encore « l'écologie profonde ».

Un autre courant de pensée, le « conservationnisme », s'est développé en parallèle. La nature y est considérée comme une ressource mais son utilisation doit être effectuée de manière rationnelle. Cette conception n'exclut pas l'homme qui fait partie de la biosphère, il doit être en interaction avec la nature mais selon des modalités précises à respecter.

Il va de soi qu'entre ces deux courants de pensée, de nombreuses nuances existent et, de surcroît, au sein même d'un modèle de protection, l'autre peut être mis en place. Une zone centrale d'un parc peut être issue du préservationnisme et les zones tampons et de transition (périphériques), elles, vont relever du conservationnisme. Comme nous le verrons plus loin, les réserves de biosphère en sont l'illustration.

Cependant, le préservationnisme s'est plus généralisé que le conservationnisme au début et au milieu du XX<sup>ème</sup> siècle. Mais, il faut reconnaître que l'impact de ces deux courants reste marginal dans l'exploitation des ressources face au capitalisme. Cela va conduire à restreindre leur domaine d'intervention à des espaces spécifiques : les aires protégées.

### **2.3 Au XX<sup>ème</sup> siècle**

Plusieurs facteurs ont joué favorablement dans la prise de conscience internationale et l'expansion des mesures de conservation parmi lesquelles la contestation sociale des années 1960, la détérioration croissante de l'environnement, l'urbanisation galopante et anarchique, les crises pétrolières, la mondialisation et la domination du capitalisme. Des organisations internationales sont donc créées pour réfléchir, légiférer et oeuvrer à développer des moyens d'actions et des outils destinés à la sauvegarde de la nature.

**Encart 2 : Chronologie de la création des principaux organismes de protection de la nature  
(données de l'auteur à partir de différents documents)**

**1913** : Commission consultative pour la protection de la nature (Berne) ;  
**1928** : Bureau international pour la protection de la nature (Bruxelles) ;  
**1922** : Conseil international pour la préservation des oiseaux (Birdlife international) ;  
**1948** : Création de l'Union mondiale pour la nature ou Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), ONG avec pour finalité la protection de la nature en particulier dans les pays nouvellement indépendants ou en voie de décolonisation et fondée suite à la conférence internationale de Fontainebleau . L'UICN est le plus vaste réseau mondial de protection de la nature (plus de 1 000 gouvernements et ONG, près de 11 000 scientifiques et experts bénévoles répartis dans 160 pays).  
**1981** : Création du Fonds Mondial pour la Faune Sauvage (WWF)

Cette dynamique fait écho aux dynamiques environnementales de la période coloniale tout juste achevée et marque une volonté de coordination internationale de l'effort de conservation. Dans les années 1960, sous la pression de la communauté internationale, nombre de dirigeants des pays en développement créent à leur tour parcs et réserves. Cependant, le concept de conservation au sens strict du terme est malgré tout difficilement admis par certains d'entre eux qui y voient un frein au développement humain. Les communautés locales ont l'interdiction d'exploiter les ressources naturelles dans les aires protégées, voire d'y accéder alors que ces territoires ont pour elles une fonction économique, sociale et symbolique.

Actuellement, le conservationnisme devient prédominant et ce depuis les années 80. On admet désormais que l'anthropisation des milieux naturels apparaît comme un processus inévitable. La nature vierge est finalement redevenue un mythe. Cette conception est d'ailleurs reconnue par l'IUCN qui n'est plus aussi rigoureuse dans sa catégorisation d'aires protégées. Un autre phénomène connexe se situe au niveau de la création d'aires, la tendance s'oriente sur les espèces communes au faible taux d'endémisme et non plus vers des sites dits de « haute valeur » écologique. Le discours des conservationnistes a changé : le droit à la conservation va de pair avec le droit au développement. Des retombées directes sont créées pour les employés des aires protégées ainsi que pour les communautés locales en périphérie des aires. L'approche écosystémique est donc reconnue.

A la fin du XX<sup>e</sup> siècle, le discours et les pratiques de conservation de la nature changent et deviennent de moins en moins marginalisants pour les populations locales. Il ne s'agit plus de pallier les excès du progrès par des actions de protection mais de réintégrer pleinement le souci environnemental (institutionnalisation de la gestion environnementale par la création de ministères, rapport Brundtland...). La nature n'est plus perçue uniquement comme la vie sauvage mais elle se définit par rapport aux écosystèmes, à la biodiversité et aux écorégions. Les populations les plus démunies ne sont plus considérées comme des destructeurs ou du moins, s'il leur arrive de détruire, cela est justifiable par le manque de ressources. Elles ne sont donc plus exclues des aires protégées ou si c'est le cas, on leur fournit (théoriquement) une alternative pour maintenir leur style de vie.

Alors que l'efficacité économique, les enjeux de la mondialisation et la marchandisation de la nature montent en puissance, la communauté internationale s'engage dans l'environnement. Cette période s'est traduite par la multiplication de conventions, de labels environnementaux, de dispositifs réglementaires, et par

l'épanouissement des concepts tels que développement durable, principes de gouvernance et de précaution, intégration des populations en tant qu'aide et outil de conservation... (Encarts 2 et 3).

**Encart 3 : Principales conventions relatives à la protection de l'environnement (1902-2010)  
(données de l'auteur à partir de différents documents)**

**1902** : Convention relative à la protection des oiseaux utiles pour l'agriculture : Première convention internationale sur la protection des espèces sauvages ;

**1933** : Convention relative à la conservation de la faune et de la flore à l'état naturel ;

**1968** : Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles d'Alger ;

**1971** : Convention Ramsar relative aux zones humides d'importance internationale (ZHII) ;

**1972** : Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel de l'Unesco ;

**1973** : Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)

**1979** : Convention de Bonn sur la conservation des espèces migratrices (CMS) ;

**1992** : Convention sur la diversité biologique (CDB) : texte adopté par 190 Etats parties lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED). Il représente la première convention internationale qui traite de la biodiversité et du développement durable ainsi que de la nécessité d'impliquer les populations locales. En effet, la mondialisation conjuguée à la sélection d'espèces spécifiques dans l'alimentation ont engendré une dépendance vis-à-vis de végétaux et d'animaux vulnérables. Cela a accru fortement les risques liés aux épidémies et autres. Les objectifs mentionnés dans la convention sont donc de conserver la diversité biologique, rationaliser l'utilisation des ressources naturelles et partager équitablement les retombées de l'exploitation des ressources génétiques. Plusieurs moyens sont énoncés dont la mise en place d'aires protégées. Dans le cadre de cette convention, une aire protégée est définie comme « un espace géographiquement défini géré dans le but d'atteindre des objectifs de conservation spécifiques. Ces objectifs vont de la préservation d'espèces ou de paysages menacés à la protection des écosystèmes naturels ». Un plan d'action est ainsi mené par l'UICN car comme le précise l'article 5 : « la diversité biologique est une question supranationale et une gestion globale est essentielle » (article 5).

**1994** : Convention des Nations-Unies sur la lutte contre la désertification (CCD).

**2003** : Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles d'Alger révisée à Maputo: mise en place d'un plan d'action stratégique au niveau foncier (création de zones tampons), au niveau du développement durable et pour les espèces protégées afin de promouvoir la conservation des ressources naturelles. La convention préconise que des « aires de conservation doivent être créées afin de conserver les écosystèmes représentatifs ainsi que les espèces qui présentent une valeur scientifique ou esthétique spéciale ».

**2010** : Protocole de Nagoya : protocole international sur l'accès et le partage des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques de la planète

#### **Encart 4 : Déclarations relatives à la protection de l'environnement (données de l'auteur à partir de différents documents)**

**1972** : Déclaration de Stockholm : adoptée lors de la Conférence Mondiale des Nations Unies sur l'Environnement, cette déclaration stipule la création de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, laquelle publiera en **1987** : le rapport Brundtland sur le développement durable.

**1980** : Stratégie mondiale de la Conservation avec la publication du manifeste pour la protection de la biodiversité par l'UICN, le WWF et le PNUE

**1982** : Charte mondiale de la Nature : adopté par l'Assemblée générale de l'ONU pour inciter les Etats membres à intégrer des dispositions environnementales dans leur législation.

**1990** : Stratégie pour l'avenir de la vie : le PNUE, l'UICN, et le WWF définissent l'opérationnalisation de la conservation avec pour finalité un équilibre entre nécessité de protection des ressources biologiques et utilisation des ressources naturelles pour le développement humain.

**1992** : Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement : texte issu de la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement pour compléter la Déclaration de Stockholm. L'objectif était de trouver un juste équilibre entre développement économique et protection de l'environnement.

De nombreux autres textes ont été issus de la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement (CNUED) qui était le deuxième Sommet de la Terre et la plus grande conférence mondiale liée à l'environnement : Déclaration de principes concernant les forêts, Convention sur la diversité biologique, Programme Action 21 ou Agenda 21...

**2000** : Déclaration du Millénaire : adoptée à New York lors du Sommet du Millénaire, ce texte a lancé les Objectifs du millénaire pour le développement dont huit objectifs essentiels à atteindre d'ici 2015 notamment la protection de l'environnement naturel.

**2002** : Déclaration de Johannesburg : tenue lors du Sommet de la Terre, elle a souligné l'urgence du contexte avec la réduction de la diversité biologique et des ressources halieutiques etc. Le développement durable devait être l'axe directeur des actions de chaque Etat en particulier dans le domaine de la protection de la biodiversité.

**2010** : Objectifs d'Aichi : cadre général sur la biodiversité pour les conventions relatives à la biodiversité et le système des Nations Unies.

On remarque à la lecture de cet arsenal juridique (encarts 3 et 4) que les textes réglementaires sont nombreux d'où il émerge une relative cohérence et un engagement politique certain plus particulièrement dans les domaines de la protection de la nature et de la biodiversité.

Cependant, la protection de la nature est envisagée via des modèles territoriaux standardisés et issus d'une gouvernance supranationale. Cela a pour conséquence un ensemble de lois et de normes en décalage profond avec les dynamiques locales en cours. D'autre part, le manque de contrôle, de suivi et de sanctions ainsi que le flou dans l'opérationnalisation des concepts ou le rôle des communautés locales compromet l'efficacité de ces lois. Le dangereux et délicat équilibre entre développement social et respect de l'environnement est relatif bien que la participation effective des populations dans la gestion apparaisse de manière croissante au fil des textes.

## **Section 3 : Aires protégées : définition et processus de conservation**

### **3.1 Définition des aires protégées**

Selon l'UICN, une aire protégée est :

« ...une portion de terre, de milieu aquatique ou de milieu marin, géographiquement délimitée, vouée essentiellement à la protection et au maintien de la diversité biologique et aux ressources naturelles et culturelles associées ; A cette fin, cet espace géographiquement doit être légalement désigné, réglementé et administré par des moyens efficaces, juridiques ou autres ». (UICN, 1994)

Malheureusement, les dimensions culturelles et politiques de la protection ne sont pas suffisamment présentes alors qu'il s'agit de la gestion d'un territoire. D'autre part, la dimension touristique est aussi absente alors qu'elle a constitué une des motivations à l'origine de la création des parcs nationaux aux Etats-Unis.

Héritier et Laslaz définissent l'aire protégée d'un point de vue géographique comme un :

« ...espace protégé - une étendue délimitée, bornée, pouvant comporter plusieurs zones indiquant un gradient de mise en valeur du territoire et au sein desquelles les pouvoirs publics décrètent des mesures de protection en s'appuyant sur des législations et des réglementations, parfois spécifiques à chaque zone. Ce sont l'acte politique et les représentations spécifiques qui créent l'espace protégé et non sa biodiversité, cette dernière ne constituant qu'un inventaire partiel et subjectif des richesses et ressources biologiques ». (Héritier et Laslaz, 2008)

Dans cette perspective, les aires protégées représentent la possibilité de mise en place de mesures concrètes d'une politique publique d'aménagement du territoire.

D'autres définitions plus restrictives existent comme celles qui évoquent l'aire protégée simplement en tant qu' :

« ...espace naturel protégé par acte de classement en raison de l'intérêt particulier qu'il comporte et de la nécessité qu'il y a à conserver ce milieu en état, à protéger sa faune, sa flore, ses gisements minéraux, et de les soustraire enfin à toute intervention artificielle qui pourrait les dégrader ». (Reille, Bonnin, Luquot, 1987)

De nos jours, le concept d'aires protégées a évolué pour mieux refléter leur rôle en tant que véritables outils de développement durable en plus de leur rôle de conservation de l'environnement, de gestion de la biodiversité et de leur importance première dans le stockage du carbone. Les modes de gestion et les objectifs ont aussi changé avec le temps afin de répondre aux référentiels politiques mondiaux. On observe une extension des formes durables de gestion de la biodiversité et un

renforcement des actions classiques de protection de la nature orientés sur les sites et les espèces les plus remarquables. Mais, en parallèle, les politiques d'aires protégées prennent désormais en compte des activités humaines, encouragent la constitution de réseaux transnationaux et favorisent l'élargissement des préoccupations de conservation à d'autres secteurs d'activité. D'ailleurs, ces politiques soutiennent aussi des activités marchandes telles que le tourisme dans un cadre durable et responsable. Leur succès est tel que les aires protégées sont devenues l'un des principaux agents d'aménagement de la planète avec 12% des terres émergées (Aubertin et Rodary, 2007).

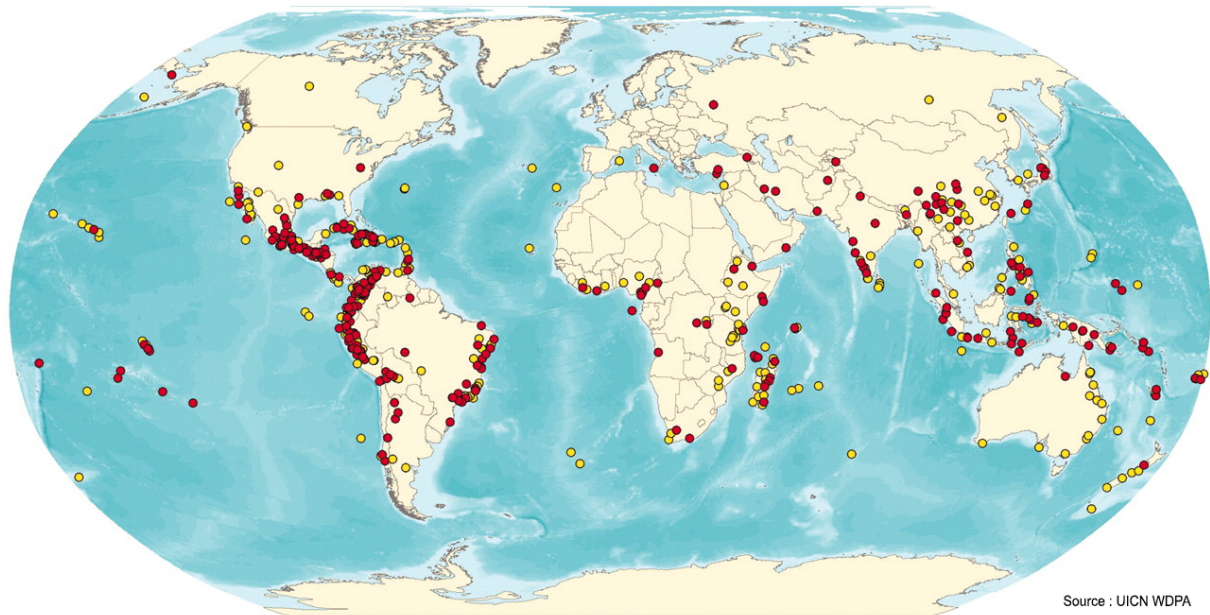
**Tableau 1 : Conception contemporaine des aires protégées (Philips, 2003)**

	<b>Avant, les aires protégées étaient :</b>	<b>Maintenant, elles sont :</b>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des enclaves pour la conservation établies essentiellement pour protéger une nature exceptionnelle</li> <li>- ou principalement pour des visiteurs et des touristes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Établies également pour des raisons sociales et économiques, ou souvent pour des raisons scientifiques, économiques et culturelles</li> <li>- gérées en tenant compte des populations locales</li> <li>- établies pour la restauration des milieux et des espèces</li> </ul>
<b>Gouvernance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gérées par les autorités gouvernementales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gérées par de nombreux partenaires et impliquant différentes structures locales</li> </ul>
<b>Rapports avec les populations locales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mises en place et gérées contre les populations locales,</li> <li>- gérées sans tenir compte des opinions locales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mises en place avec, pour et dans certains cas par les populations</li> </ul>
<b>Contexte plus large</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développées séparément</li> <li>- gérées comme des îles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gérées comme faisant partie de réseaux nationaux et internationaux</li> </ul>
<b>Perception</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vues comme de résultat d'une politique nationale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vues comme le résultat d'une demande locale mais également internationale</li> </ul>
<b>Technique de gestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gérées selon une planification à court terme et de manière technocratique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gérées à long terme et de manière adaptative en prenant en compte la connaissance locale</li> </ul>
<b>Finances</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépendant du budget de l'État</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisatrices de différentes sources de financement</li> </ul>
<b>Profil des gestionnaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gérées par des scientifiques et par des experts dans différents domaines de l'environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gérées par des représentants des différentes spécialités concernées et en tenant des savoir-faire locaux</li> </ul>

Par conséquent, les aires protégées occupent un rôle crucial dans la protection de la biodiversité et des équilibres bioclimatiques. En effet, elles sont l'un des outils principaux en matière de lutte contre le changement climatique et la désertification. Ce rôle inclut également et de façon croissante le développement économique et social.

Malheureusement, force est de constater que face à l'amplification de l'érosion de la biodiversité, les aires protégées ne sont pas assez nombreuses comme le montre la carte 2.

**Carte 2 : Sites protégés ou soumis à une extinction imminente des espèces (Travaux de l'académie nationale des sciences des Etats-Unis - PNAS)**



**Carte des 595 sites soumis à une extinction imminente des espèces.**

Sites marqués d'un point jaune entièrement (203 sites) soit partiellement (87 sites) au sein d'une aire protégée.  
Sites marqués d'un point rouge : non protégés (257 sites) ou au statut de protection inconnu (48 sites).

### 3.2 Fonctions et modèles d'aires protégées

Les fonctions des aires protégées sont résumées par l'IUCN selon les orientations présentées dans la liste ci-dessous (IUCN, 1994) :

- protection des espèces hautement sensibles aux activités et dérangements humains,
- maintien des ressources génétiques sauvages importantes pour la médecine ou pour la reproduction des espèces animales ou végétales,
- recherche scientifique sur des espaces ressemblant le plus aux écosystèmes naturels originels,
- conservation des sols et des eaux dans les zones érodables,
- régulation et purification des eaux notamment en protégeant les zones humides et les forêts,
- protection contre les catastrophes naturelles telles que les inondations ou les tempêtes,
- maintien d'une importante végétation naturelle sur sols pauvres et dans les zones sensibles,
- mise à disposition d'habitats pour l'alimentation, la reproduction ou le repos des espèces,
- rôle fondamental dans l'éducation et la sensibilisation du public, notamment scolaire,
- protection d'éléments naturels et culturels particuliers,
- création de revenus et d'emplois grâce au tourisme.

Dans le cadre de la préservation de la biodiversité en particulier, les objectifs des aires protégées toujours selon l'IUCN sont les suivants :

- la préservation des espèces et de la diversité génétique,
- la protection d'éléments naturels et culturels particuliers,
- la promotion de l'écotourisme,
- le développement de projets de recherches permettant d'améliorer la gestion,
- la réhabilitation ou le renforcement d'espèces,
- le développement de la sensibilisation et de l'éducation environnementale,
- la formation du personnel de l'aire protégée,
- le renforcement du cadre législatif et institutionnel,
- le renforcement de la surveillance et du contrôle.

Globalement, en dépit de quelques différences mineures, on peut dire que la plupart des grandes ONG internationales et organismes internationaux traitant des questions d'environnement de même que la plupart des états concernés partagent le point de vue de l'IUCN sur le rôle et les objectifs des aires protégées.

Afin de mettre en place ces fonctions et ces objectifs, plusieurs modèles sont utilisés : le modèle insulaire, le modèle réticulaire et un modèle hybride qui possède certaines caractéristiques de chacun des précédents.

### **3.2.1 Le modèle insulaire**

Historiquement et scientifiquement, l'étude du fonctionnement des écosystèmes a considérablement évolué depuis la naissance officielle de l'écologie en tant que science (Haekel, 1866). En 1970, Odum a unifié le concept en plusieurs lois :

« tout écosystème évolue naturellement vers une complexité et une biomasse croissante jusqu'à atteindre son état stable, le climax dans lequel il montre une forte stabilité, assure un recyclage optimal des éléments minéraux mais par contre une productivité nette nulle puisqu'il n'accumule plus de biomasse ». (Odum, 1969 et 1971)

Dans ce cadre, le climax représente un état stable et favorable d'un milieu dans lequel les écosystèmes sont laissés à eux-mêmes et la biodiversité est à son maximum. Ce climax est le fondement sous-jacent de nombreux programmes de conservation notamment ceux des aires protégées pour empêcher toute interférence (Rossi, 1991).

Pour cette raison, les aires protégées ont été envisagées comme des espaces relativement clos et destinés à conserver une nature particulière telle que des écosystèmes isolés et leurs espèces endémiques associées. Elles sont soustraites à toute activité anthropique notamment face à l'urgence du contexte de biodiversité (taux d'endémisme en forte hausse, faune en voie d'extinction). Cette discontinuité spatiale avec la zone alentour qui la caractérise a ainsi fait émerger le concept d'île ou modèle insulaire.

L'insularité favorise également la spéciation géographique sachant que la superficie et l'accessibilité du lieu font varier les niveaux de biodiversité et d'endémisme.

L'espace représente un des éléments essentiels à la croissance, à la stagnation ou à la baisse de la biodiversité. A l'opposé, l'ouverture permanente est porteuse de risque d'extinction. Par conséquent, un facteur essentiel pour l'accroissement, le maintien ou la diminution de la biodiversité est la bonne gestion de l'espace.

Les raisons de ces particularités spatiales sont définies par la biologie évolutive qui souligne l'importance de l'espace dans l'apparition, l'évolution et la disparition des espèces. Selon la théorie de l'évolution de Darwin (1859) et celle de la biogéographie insulaire (Mc Arthur et Wilson, 1967), la biodiversité est liée à de nombreux facteurs spatio-temporels, par exemple, la configuration de la terre, la variété, l'évolution et l'isolement des habitats, la spéciation géographique ou la formation d'endémismes par isolement manifeste. Dans ce sens, des essais de modélisation des écosystèmes ont eu lieu à la fin du XXème siècle afin de prédire leur évolution comme le « Programme biologique international ». Cependant, quelques années plus tard, ces essais se sont avérés être un échec (fluctuations liées de la faune...). Selon Larrère (1993), la notion de climax est « une situation matériellement irréalisable et dont la formulation doit beaucoup à l'idée métaphysique d'un ordre de la nature ». L'écologie n'accéderait jamais au statut de science exacte (Macintosh, 1985) et le climax en tant que biocénose homogène stable était devenu un mythe. La gestion des aires protégées allait donc devoir être envisagée différemment.

D'autre part, si l'on suit la théorie de la biogéographie insulaire, l'isolement biogéographique n'est pas hermétique. En effet, il se crée un équilibre évolutif entre le taux d'immigration des espèces et leur taux d'extinction. Les organismes qui colonisent le milieu font partie d'espèces généralistes dotées d'un pouvoir de dispersion et d'une fécondité importante. Cela facilite ainsi le franchissement de barrières géographiques et leur donnent de grandes chances de survie dans leur nouvel environnement. Cependant, une fois ces organismes venus, le processus d'évolution va favoriser ceux qui ont la plus grande capacité de stabilisation ou encore ceux qui ont un faible pouvoir de dispersion et une faible fécondité puisque ce sont ceux-là qui peuvent s'adapter plus facilement au sein d'un milieu insulaire de superficie réduite et avec des ressources limitées (Blondel, 1995). Dans ce sens, les espèces endémiques vivant dans des milieux isolés, protégés par des barrières naturelles sont très vulnérables.

Or, dans le cadre du modèle insulaire, les aires protégées finissent par devenir perméables et graduellement l'exploitation économique prend souvent le pas sur les mesures de conservation et les frontières de l'aire protégées ne sont plus efficaces.

### **3.2.2 Le modèle réticulaire**

La dégradation écologique se faisant chaque jour plus importante, un nouveau modèle spatial de conservation a été implémenté : le modèle réticulaire. Il s'agit du découpage de l'aire protégée en différentes zones. Certaines de ces zones sont dites de transition car elles sont reliées aux autres espaces en vue d'une exploitation économique durable alors que d'autres secteurs telles les zones dites centrales sont complètement insularisées mise en défens pour la recherche scientifique et éventuellement le tourisme à très petite échelle.

Le zonage de l'aire protégée dépend donc de son exploitation économique et notamment de sa fréquentation touristique et de sa capacité de charge. Certaines

parties de l'aire protégée sont ainsi aménagées pour des circuits et des itinéraires de visite.

Malheureusement, le fait de « découper les espaces en d'innombrables zones distinctes et de segmenter en de multiples régimes particuliers » offre l'opportunité de les exploiter de façon accrue « sous couvert d'un cadre juridique complaisant » (Ost, 1995). Le modèle réticulaire paraît dès lors bien peu efficace et finalement le modèle insulaire semble, malgré ses défauts, un peu plus favorable.

### **3.2.3 Modèles hybrides**

Au delà des deux modèles précédemment cités, il existe des formes hybrides de conservation : la conservation *ex situ* et les corridors biologiques. La conservation *ex situ* permet d'extraire de leur milieu des spécimens d'espèces menacées pour les élever et les faire se reproduire en captivité avec l'objectif de les réintroduire par la suite dans leurs habitats d'origine.

Les corridors biologiques, quant à eux, relient les populations animales et végétales au delà de la fragmentation du modèle insulaire, leur rôle est très important tant pour les aires protégées que pour les espaces périphériques et les populations locales riveraines (Serpantié *et al.*, 2007).

## **Conclusion du chapitre 1**

Les politiques de conservation font l'objet de nombreuses controverses, ajustements, et modifications. Elles sont aussi le fruit d'un nombre infini d'interprétations. Leurs objectifs et leurs procédures de mise en place ont varié selon le lieu et le temps. Leur évolution récente a engendré une plus large ouverture sur le monde extérieur. Cette évolution est particulièrement marquée dans le cadre des aires protégées. Dans l'approche dite intégrée, l'ouverture spatiale et économique et la prise en considération des facteurs sociaux représentent deux avancées majeures dans les modèles de conservation contemporains. D'ailleurs, la mise en protection n'est pas moins efficace que lorsque ces aires protégées étaient interdites d'accès...

Cet élan vers la prise en compte des enjeux locaux autres que purement écologiques permet d'envisager un nouveau type de développement notamment via les modèles de conservation réticulaires ou hybrides.

Le prochain chapitre sera l'occasion d'analyser un modèle de conservation hybride ouvert sur le monde qui l'entoure. Il s'agit des réserves de biosphère qui ont été créées dans le cadre du programme international de l'homme et la biosphère (MAB).

## **Chapitre 2 : Les réserves de biosphère : des traits d'union entre conservation de la biodiversité et développement socioéconomique**

### **Introduction du chapitre 2**

En 1972, un modèle d'aires protégées qui englobe une approche territoriale au-delà des espaces stricts de conservation a été mis en place. Il s'agit du réseau mondial des réserves de biosphère. Nous l'avons choisi car il nous semble être le modèle le plus pertinent en termes d'aires protégées multifonctionnelles et à dimension territoriale. Il intègre en effet une variété d'aires protégées de statuts différents (parc national, SIBE) et gérées via un zonage spécifique.

Représentatifs de la diversité des situations naturelles, culturelles, économiques et environnementales, ces territoires facilitent aussi la mise en œuvre de stratégies de planification nationales et internationales via une approche écosystémique fondée sur la recherche, le suivi à long terme, l'éducation et la formation. Dans une vision plus large, le modèle a également été conçu afin de soutenir les Etats dans la promotion d'aire protégée d'importance internationale (Davies, 2003).

Ce modèle d'aire protégée sera envisagé notamment pour les forêts qui deviennent à la fois un moyen et une finalité en termes de conservation. Ainsi, nous étudierons le cas empirique du Maroc à travers l'exemple de la réserve de biosphère de l'arganeraie (RBA).

### **Section 1 : Programme MAB (Homme et Biosphère) de l'Unesco et l'historique du concept de réserve de biosphère**

#### **1.1 Evolution du concept de réserve de biosphère**

Suite à la première conférence scientifique intergouvernementale sur la biosphère qui s'est tenue à Paris en 1968 sur le thème « Utilisation rationnelle et la conservation des ressources de la biosphère », le programme de l'homme et la biosphère ou MAB (*Man and biosphere*) a été lancé dans les années 70. Cette conférence était avant-gardiste dans la mesure où les concepts d'environnement et de développement qui y ont été abordés n'allaient prendre leur essor que bien plus tard (Unesco, 1970). Elle a également permis d'implémenter un modèle de base pour une nouvelle aire protégée appelée réserve de biosphère (RB), afin de relier les besoins de conservation, les impératifs de développement et une fonction logistique de coopération internationale.

Ce programme entrait donc dans le cadre de la recherche internationale et interdisciplinaire sur les rapports de l'homme et la biosphère. Son but était d'établir un réseau mondial pour la protection écologique de sites naturels vulnérables notamment ceux des pays en voie de développement.

L'objectif de départ du programme MAB était de développer un socle fondamental à l'intérieur des sciences naturelles et sociales pour rationaliser et préserver les ressources de la biosphère et améliorer les relations entre l'être humain et l'environnement ; et établir une analyse prévisionnelle des conséquences des actions présentes sur l'avenir. Par extension, il était question de développer la capacité et le

savoir-faire de l'être humain afin de gérer les ressources naturelles de la biosphère le plus efficacement possible et dans le respect de l'environnement. Cela a donc ouvert la voie à de nouvelles solutions pour promouvoir un développement économique et social compatible avec la conservation de la biodiversité. Il s'agissait donc de disposer d'échantillons d'écosystèmes et d'espèces significatifs à l'échelle mondiale à des fins de conservation, de recherche et d'éducation. L'intérêt résidait également dans la mise à disposition de ressources logistiques fondamentales pour des travaux de recherche, sur des sites où les expériences peuvent être répétées et reproductibles.

Depuis les années 70, le concept de RB a évolué tant à l'échelle locale qu'internationale en intégrant et en capitalisant les réussites et les échecs passés. Dès 1971, on a encouragé les Etats membres de l'Unesco à mettre en place des comités adéquats et des programmes MAB dans leurs pays respectifs et d'identifier des sites potentiellement intéressants pour la mise en pratique des objectifs du programme. Un des premiers projets MAB a permis la création d'un réseau mondial de sites représentant 193 régions biogéographiques afin d'assurer la préservation et leurs écosystèmes et de leur biodiversité (Unesco, 2011). En 1973/74, furent développés les axes directeurs pour l'identification de ces zones et les premiers sites ont été retenus en 1976. Ils ont alors pris le nom de réserve de biosphère et ont été adoptés comme outils de conservation.

Une fois la mise en place du programme effective, les premières politiques du MAB (de 1976 à 1984) se sont concentrées sur un réseau mondial de conservation des réserves de biosphère qui encourageaient 2 secteurs : la rationalisation des ressources et les recherches scientifiques. Il est à noter que la dimension écologique a été pendant les dix premières années l'objectif principal des gestionnaires des réserves de biosphère :

« ...dans cette 1ère phase de mise en œuvre du programme (1974-81), le rôle de conservation restait au 1er plan, au détriment du rôle logistique et du rôle de développement qui étaient largement oubliés » (Batisse, 1986).

C'est en grande partie à cause de cela, qu'un grand nombre de sites identifiés dans les années 70 et au début des années 80 ne correspond pas à l'ensemble des trois objectifs du MAB, tels qu'énoncés initialement.

Par la suite, le lien entre conservation et développement a été mieux formalisé puis, repris par le WWF, l'UICN et le PNUE en 1980 dans le cadre de la stratégie mondiale de la conservation. La prise en compte des facteurs sociaux a donc été ajoutée au développement économique dans la démarche de conservation. Cette composante sociale a d'ailleurs été rappelée lors du 1<sup>er</sup> congrès international sur les RB organisé à Minsk en 1983. Pourtant, un certain nombre de réserves de biosphère reste vide de présence humaine<sup>14</sup>. Le programme a donc connu des débuts laborieux mais il s'est nourri de ces difficultés pour mieux évoluer.

En 1984, l'Unesco a créé un comité consultatif scientifique externe pour auditer le programme MAB. Cela a eu pour conséquence une réorientation du MAB qui est passé de la conservation au sens strict des écosystèmes au développement durable

---

<sup>14</sup> ce qui peut sembler paradoxal pour un programme intitulé l'homme et la biosphère

écologique, incluant un suivi environnemental et prônant la valorisation de l'harmonie entre l'homme et la nature.

En 1991, le programme a failli être arrêté par l'Unesco quand les Etats-Unis et le Royaume-Uni ont retiré leur soutien financier. Cependant, comme les Nations-Unies était sur le point d'organiser la conférence mondiale sur l'environnement et le développement, cela a permis la prolongation du MAB.

A cette période, les objectifs du programme étaient de :

- Développer les savoir-faire, les compétences et les bonnes pratiques locales pour intégrer le développement économique dans la conservation des écosystèmes ;
- Servir de pierre angulaire pour la coopération régionale en termes d'activités scientifiques et l'apprentissage ;
- Tenir compte des problèmes rencontrés dans plusieurs régions et même internationalement via le partage d'information.

Au cours des années suivantes, le concept de RB a été de nouveau restructuré pour donner la priorité au développement durable avec l'intégration des communautés aux aires protégées. Le MAB s'est ainsi érigé au rang de modèle. D'ailleurs, Michel Batisse, le fondateur du MAB<sup>15</sup>, a déclaré : « si le MAB n'existait pas, il aurait fallu inventer un organisme qui y ressemble » (Batisse, 1993).

Le programme MAB est donc, avant tout, le fruit d'une vision européenne des paysages à protéger et à entretenir, c'est-à-dire façonnés par l'homme mais riche en diversité. Cette approche était à l'opposé de la vision américaine de parcs 'sauvages' que nous avons vue précédemment. D'autant que ces derniers sont entourés par d'immenses espaces totalement artificialisés par des monocultures mécanisées et des agglomérations urbaines extensives (Larrère et Larrère, 1997). Les parcs américains sont donc des enclaves 'sauvages' au sein d'espaces très anthropisés, artificialisés et urbanisés.

## **1.2 Conception actuelle de la réserve de biosphère**

Le programme MAB a évolué parallèlement aux nouveaux paradigmes relatifs aux aires protégées qui incluaient désormais un certain nombre de prérequis fondamentaux<sup>16</sup>. Le concept RB a été également étendu, et en même temps spécialisé suite au sommet de la terre de 1992.

Cette vision a été validée au cours de la seconde conférence internationale sur les RB qui a eu lieu à Séville (Espagne) en 1995. Concrètement, cette conférence a été marquée par l'élaboration de la stratégie de Séville ainsi que de son cadre statutaire et de la mise en place d'audit de suivi régulier. L'objectif était d'établir des réserves de biosphère parfaitement fonctionnelles c'est-à-dire qui étaient capables d'intégrer les trois fonctions (conservation, développement et appui logistique ).

---

<sup>15</sup> Michel Batisse était l'assistant du directeur général de l'Unesco pour les sciences de 1972 à 1984. Il était également l'un des fondateurs de la convention sur le patrimoine mondial de 1972. Il était le principal fondateur du programme MAB. D'ailleurs, une distinction attribuée dans le cadre du MAB porte son nom.

<sup>16</sup> La reconnaissance des aires protégées littorales et marines, l'approche par écosystèmes pour déterminer les limites de l'aire, la nécessité impérieuse d'éviter l'isolation écologique et l'efficacité d'un réseau international d'aires protégées

## Encart 5 : Extrait de la stratégie de Séville 1996 (Unesco, 1996)

### La stratégie de Séville

**Grand objectif 1** : utiliser les réserves de biosphère pour conserver la biodiversité naturelle et culturelle.

- 1.1- Améliorer la couverture de la diversité naturelle et culturelle par le réseau mondial de réserves de biosphère.
- 1.2- Intégrer les réserves de biosphère dans la planification de la conservation.

**Grand objectif 2** : utiliser les réserves de biosphère comme modèles d'aménagement du territoire et lieux d'expérimentation du développement durable.

- 2.1- S'assurer du soutien et la participation des populations locales.
- 2.2- Mieux assurer l'ajustement harmonieux des différentes zones de la réserve de biosphère et leurs interactions.
- 2.3- Intégrer les réserves de biosphère dans la planification régionale.

**Grand objectif 3** : utiliser les réserves de biosphère pour la recherche, la surveillance continue, l'éducation et la formation.

- 3.1- Améliorer les connaissances sur les interactions entre l'homme et la biosphère.
- 3.2- Améliorer les activités de surveillance continue.
- 3.4- Améliorer l'éducation, la sensibilisation du public et sa participation.
- 3.5- Améliorer la formation des spécialistes et des gestionnaires.

**Grand objectif 4** : mettre en application le concept de réserve de biosphère.

- 4.1- Intégrer les fonctions des réserves de biosphère.
- 4.2- Renforcer le réseau mondial de réserves de biosphère.

Un premier texte, le « Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère » (Unesco, 1996), définit les conditions pour le fonctionnement des RB. Il précise les 92 critères qu'elles doivent posséder pour être intégrées dans le réseau et pour aider dans la planification, la gestion et l'intégration et l'évaluation des trois fonctions.

Il prévoit également un audit périodique des sites par l'Unesco tous les 10 ans pour évaluer le degré de prise en compte des fonctions et les progrès effectués dans le domaine du développement durable. D'ailleurs, il va jusqu'à autoriser leur déclassement voire leur suppression du réseau s'ils ne remplissent plus les critères requis. A ce propos, plusieurs anciennes RB ont été retirées de la liste après différents audits qui ont révélé que la seule fonction représentée était la conservation.

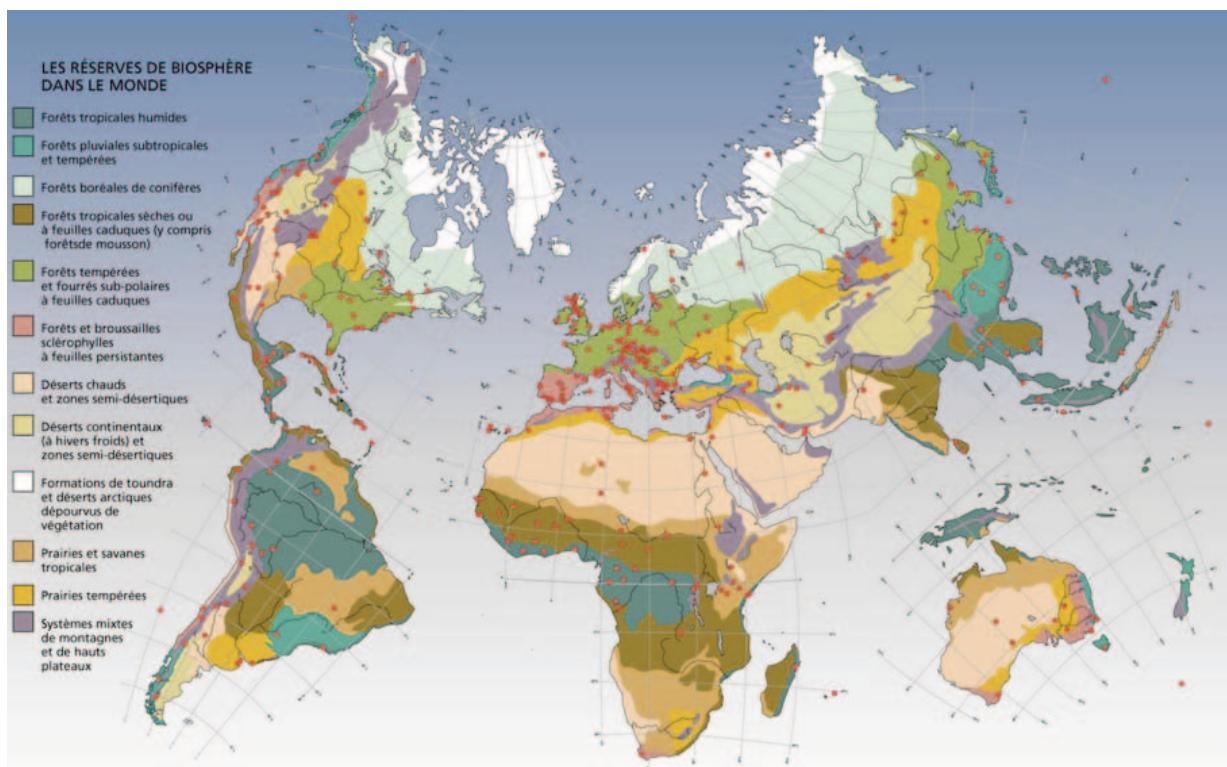
Par conséquent, les sites que l'on a appelé « première génération de RB » (1976 à 1984) et « seconde génération » de RB (1985 à 1995) sont clairement distincts de ceux de la troisième génération nommés de 1996 à nos jours qui ont été influencés par la stratégie de Séville.

**Encart 6 : Chronologie succincte du programme MAB (1968-2008) (données de l'auteur à partir de divers documents)**

- 1968** : 1<sup>ère</sup> conférence sur la biosphère (Paris)
- 1971** : Conférence intergouvernementale sur l'utilisation rationnelle des ressources de la biosphère : le programme Man and Biosphere est mis en place (Paris)
- 1976** : Désignation des premiers sites
- 1981** : Conférence internationale sur l'écologie en action (Paris) pour l'évaluation des 10 premières années du MAB
- 1983** : 1<sup>er</sup> Congrès international sur les réserves de biosphère en collaboration avec l'organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) et l'UICN (Minsk)
- 1984** : Approbation du plan d'action de Minsk
- 1991** : Création d'un Comité consultatif pour les réserves de biosphère
- 1995** : 2<sup>ème</sup> congrès international sur les réserves de biosphère : stratégie de Séville et cadre statutaire du réseau mondial : intégration des principes du développement durable (Séville)
- 2000** : Rencontre Séville 5 ans après (Pampelune)
- 2008** : 3<sup>ème</sup> Congrès international sur les réserves de biosphère (Madrid) : Plan d'action de Madrid (2008-2013)

En juin 2014, il y a 631 réserves de biosphère réparties dans 119 pays dans le monde (Unesco, 2014). Comme le montre la carte 3, elles se trouvent majoritairement en Amérique du Nord et en Russie.

**Carte 3 : Réseau mondial des réserves de biosphère (UNESCO)**



## Section 2 : Présentation des réserves de biosphère

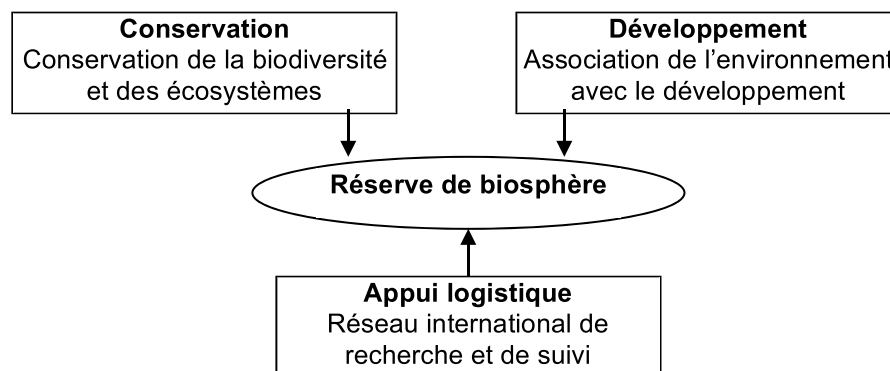
### 2.1 Généralités

Les réserves de biosphère sont considérées comme des laboratoires naturels vivants pour tester et évaluer la gestion intégrée de la terre, de l'eau et de la biodiversité. Il s'agit donc de conjuguer savoir scientifique avec des mesures institutionnelles dans le but de:

- Réduire l'érosion de la biodiversité ;
- Améliorer les conditions de vie des populations locales ;
- Favoriser des conditions sociales, économiques et culturelles pour un développement durable de l'environnement.

La conservation étant l'objectif scientifique premier, la réduction des impacts sur la biodiversité à travers la recherche et la mise en place d'un contexte favorable à la gestion de l'écosystème demeure une priorité. Il n'y a pas de prérequis minimal quand à la taille ou à la proportion des zones centrales et des zones tampons. On considère que la réserve dans son ensemble suffit pour protéger la plus grande partie des ressources (à l'exception bien sûr des espèces migratoires et des grands mammifères). La recherche vise donc à comprendre la structure, le fonctionnement et les dynamiques des écosystèmes et le rôle des populations qui y vivent.

Figure 5 : Schéma des fonctions d'une réserve de biosphère (Unesco, 2000)

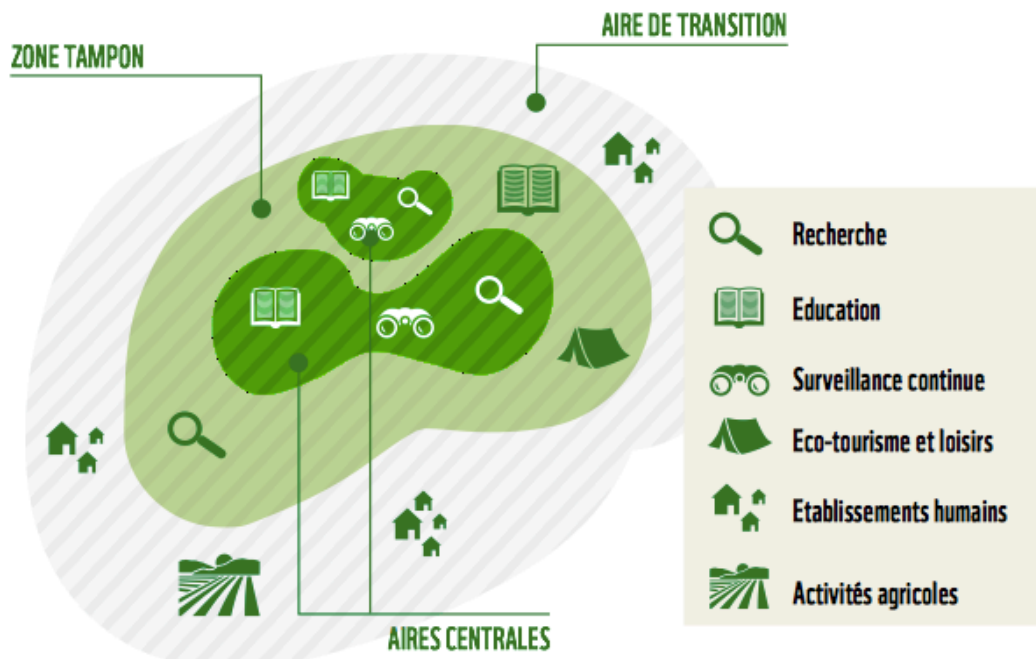


Chaque RB doit remplir trois fonctions de bases qui sont complémentaires et interdépendantes comme le montre la figure 5 :

- La conservation : préservation des espèces, des ressources génétiques, des écosystèmes et des paysages ;
- Le développement : économique, humain et durable ; utilisation « durable » ou « soutenable » des ressources de la réserve par les populations locales ;
- Appui logistique : cela inclut la recherche scientifique pour la surveillance de la réserve, la formation et l'éducation en matière d'environnement et de conservation de la nature à différentes échelles : locale, nationale, internationale.

Pour cela, les réserves de biosphère sont fondées sur une séquence spatiale d'au moins 3 niveaux de protection comme le montre la figure 6.

Figure 6 : Schéma de développement d'une réserve de biosphère (Unesco, 2000)



L'objectif des réserves de biosphère est d'intégrer les activités anthropiques proportionnellement au niveau de conservation de la zone en question (centrale, tampon ou de transition). Ce schéma de division par zone est appliqué dans des conditions géographiques et culturelles très diverses étant donné que seule la zone centrale requiert une protection légale (parc national, SIBE...). Cette flexibilité permet l'intégration de la législation locale tout en respectant les contraintes locales. En effet, elle implique que les réserves de biosphère soient créées sur des aires protégées qui existaient auparavant sous des juridictions nationales. Selon les lieux, la zone centrale peut donc être insulaire (comme c'est le cas la plupart du temps) ou réticulaire.

Les zones tampons, quant à elles, peuvent être utilisées pour des activités qui ne remettent pas en question la conservation de la nature (recherche, écotourisme, utilisation durable des ressources). La zone de transition est composée de peuplements humains et représente un terrain propice à l'établissement d'initiatives de développement participatif entre tous les acteurs. Ces deux zones sont par conséquent des sites de conservation réticulaire ou hybride.

Il faut noter ici que malgré la présentation schématique des trois zones sous forme d'une série de cercles concentriques, elles peuvent également être mises en place selon les exigences locales sous des formes plus complexes et plus flexibles pour répondre aux besoins des locaux et aux conditions géographiques. Par exemple, elles peuvent intégrer une ou plusieurs zones centrales, zones tampons et zones de transition. Une aire de transition peut également être reliée aux aires centrales par des corridors écologiques. Cela permet de créer des liens entre l'aire et son environnement mais aussi de favoriser la migration des espèces entre autre.

## 2.2 Conservation et recherche

La recherche interdisciplinaire élaborée grâce aux réserves de biosphère tient une place prépondérante en termes de gestion des écosystèmes, de participation locale, d'une utilisation durable des ressources et de planification paysagère. En 2005, l'Unesco y a ajouté la recherche d'outils d'évaluation internationaux par exemple l'évaluation des écosystèmes selon les objectifs du millénaire. Celle-ci sert à évaluer les biens et services liés à l'écologie, l'étude des économies de carbone, la gestion des zones désertiques vulnérables, des zones urbaines, des zones montagneuses ainsi que des zones côtières et humides par le biais d'une coopération sud-sud (Unesco, 2006). Les projets internationaux de recherche illustrent parfaitement cette orientation comme par exemple le programme de suivi intégré des réserves de biosphère (BRIM).

A l'échelle nationale, les réserves de biosphère peuvent donc servir de sites pilotes ou de lieux d'apprentissage pour mieux connaître et tester les approches de conservation et de développement durable à condition que ces pratiques puissent être mises en œuvre ailleurs. De plus, elles représentent des moyens concrets d'implémentation nationale de l'agenda 21, de la convention sur la diversité biologique et de celle sur les objectifs de développement du millénaire (ODM)<sup>17</sup>. Ces sites, notamment les zones centrales, sont utilisés également pour étudier les impacts du changement climatique et les processus d'adaptation qui s'en suivent.

Ainsi, la recherche et le suivi sont la composante-clé de la fonction logistique afin de promouvoir l'information à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale et d'aller toujours plus loin dans les fonctions de développement et de conservation. Elles sont appuyées par l'éducation, la formation et la qualification ainsi que par le partage d'information et la communication à travers le réseau. Les réserves de biosphère isolées peuvent aussi élaborer des rapports environnementaux et des études socioéconomiques afin de développer des indicateurs de durabilité plus larges. Cependant, l'opérationnalisation des concepts requiert une approche territoriale des écosystèmes, des économies locales, des organisations sociales et des types de gouvernance. Ce sont ces particularismes locaux sur lesquels se fondent l'interprétation et la formation.

## 2.3 Conservation et développement

Les réserves de biosphère sont une forme de désignation internationale comparable aux sites du patrimoine mondial de l'Unesco notamment dans leurs objectifs communs qui sont de renforcer la capacité locale pour la protection du patrimoine culturel et naturel. Cependant, la différence fondamentale entre eux est la valorisation d'une durabilité intégrée. En effet, les réserves de biosphère concrétisent « un pacte entre la communauté et la société dans son ensemble » (Unesco, 1996), qui peut être envisagé en tant que « contrat social » informel (Unesco, 2008).

---

<sup>17</sup> Il s'agit de huit objectifs adoptés par l'ONU en 2000 à New York. Ils recouvrent les plus importants enjeux humanitaires : la réduction de l'extrême pauvreté et de la mortalité infantile, la lutte contre plusieurs épidémies dont le SIDA, l'accès à l'éducation, l'égalité des sexes, et l'application du développement durable.

L'application concrète du concept de réserve de biosphère est fondée notamment sur la recherche de synergies avec les politiques de gestion locale et idéalement elles encouragent le développement des capacités locales intégrées. L'application s'exprime par la mise à disposition d'outils susceptibles de faciliter des actions de protection environnementale, la conservation de la biodiversité biologique et une utilisation durable de la terre et de ses ressources *in situ*. Cela a pour conséquence le maintien et la contribution au bien-être des populations locales par des politiques de dialogue et de concertation. Dans ce sens, chaque réserve fait des expérimentations dans le cadre de la prise de décision participative. Par la suite, elle partage son savoir avec d'autres afin de prévenir les conflits et de mettre en place des économies de qualité à grande échelle.

« Plutôt que de former des îlots dans un monde souffrant terriblement des activités anthropiques et de leurs impacts, elles (les RB) peuvent devenir des espaces de réconciliation entre l'homme et la nature ; ils peuvent servir d'interface entre le savoir hériter du passé et les besoins du futur ; et ils peuvent montrer comment surmonter les problèmes de nature sectorielle de nos institutions. En bref, les réserves de biosphère sont bien plus que des aires protégées » (Unesco, 1995).

Protection et développement sont donc mis en place conjointement. La valeur des zones tampons prouve qu'un écosystème similaire à celui de la zone centrale peut répondre aux besoins humains sans nécessairement mettre en péril l'environnement. Cette prise en considération du facteur humain est d'autant plus valorisée que les frontières hermétiques n'existent pas et elles fluctuent même avec le temps.

Les liens entre conservation de la biodiversité et développement socioéconomique varient en fonction des caractéristiques de chaque réserve ce qui permet l'échange de bonnes pratiques. Cela concerne par exemple les conditions de vie des populations et les économies locales. Les ressources locales sont transformées en produits finis sur place. Ces « produits de terroir » apportent une valeur ajoutée considérable pour l'emploi local, les investissements communautaires notamment l'infrastructure, le marketing des produits locaux et des services. Cela représente aussi une bonne opportunité pour les PME et TPE locales de se positionner dans des marchés de niche et d'attirer la clientèle écotouristique. L'huile d'argane en est, de nouveau, un exemple.

Ainsi, les politiques de gestion intégrée ont inscrit la conservation dans des espaces habités et exploités à d'autres fins que la protection unique des espèces sauvages. A ce sujet, Lascoumes (1994) rappelle donc que la conservation socialisée permet de réapproprié localement la gestion des espaces et des espèces par un dépassement de l'opposition spatiale entre les pratiques et usages de mise en valeur et la préservation des aménités. Cela représente donc une continuité spatiale dans la gestion des ressources à l'opposé d'une conservation excluante. On ne parle donc plus seulement de protection mais bel et bien de conservation selon les définitions que nous avons présentées dans la section 1 du premier chapitre considérant ainsi les êtres humains comme des constituants à part entière de la biosphère, ce qui malheureusement n'a pas toujours été le cas.

## 2.4 Gouvernance des réserves de biosphère

Les RB sont reconnues internationalement mais sont initialement choisies par les gouvernements nationaux qui en assurent la tutelle. D'un point de vue organisationnel, la flexibilité de leur statut juridique permet à chaque RB d'être en mesure de choisir des outils juridiques et institutionnels nationaux et la gouvernance la plus appropriée, le tout dans une approche intégrée participative et impliquant l'engagement citoyen. La stratégie de Séville propose des axes directeurs pour une gestion optimale des RB. Elle recommande la mise en place d'un cadre consultatif dans lequel les acteurs économiques et sociaux tous secteurs confondus sont représentés (agriculture, activités forestières, chasse, eau, énergie, tourisme, activités récréatives, recherche).

De plus, la stratégie de Séville précise :

« ...qu'une RB efficiente intègre des scientifiques spécialisés sur la nature et l'environnement, des sociologues, des groupes de conservation, une autorité de gestion et des communautés locales qui travaillent tous en commun pour la durabilité » (Unesco, 2006).

Or, ce n'est malheureusement pas le cas de toutes les RB.

De surcroît, le comité national MAB, doit garantir une gouvernance effective pour chacune des RB dont il est à la charge, en concertation avec une autorité locale et des mécanismes particuliers. Il n'y a donc pas d'organisation type afin de promouvoir et prendre en compte les spécificités locales. Mais, cette organisation est flexible et peut être modulée à tout moment en fonction des circonstances ce qui rend le modèle des RB particulièrement adaptable.

Le mandat et la vision (les objectifs) choisis par chaque RB sont discutés au niveau local. On y désigne les acteurs qui y seront associés, leurs rôles et leurs responsabilités. Les élus, les administrations, les scientifiques, les entrepreneurs, les habitants, les ONG et autres associations sont aussi invités à intégrer le conseil d'administration. Ce conseil est présidé par un gestionnaire qui sert d'intermédiaire avec l'Unesco.

En parallèle, est créé un conseil scientifique orienté sur la recherche pluridisciplinaire. Au sein de cette structure interviennent des experts en gestion des milieux et des ressources, en développement durable, en changement climatique etc.

En outre, les RB ont également à leur disposition un guide d'aide à la gestion. Ce dernier permet d'élaborer et valider une stratégie commune dans le cadre d'un véritable projet de société dans lequel tous les acteurs sont impliqués. Il s'agit d'éviter les conflits entre les projets mis en place et usages de tous, tout en respectant les systèmes socio-culturels qui perdurent et régulent l'accès, l'usage, voire l'appropriation, des ressources et du foncier.

Malgré toutes ces bonnes volontés, on ne peut que faire le constat suivant : les RB manquent souvent de ressources humaines, financières et même institutionnelles pourtant nécessaires à une gestion efficace. La réalité est donc comme souvent très

disparate et éloigné de la théorie véhiculée par l'UNESCO et des documents écrits. On assiste même dans certains cas à une absence totale de régulation des activités dans les zones tampons et de transition faute de législation ou de son application quand elle existe.

Cette question de gouvernance prend de plus en plus de place au sein du réseau mondial des RB et a d'ailleurs été à l'ordre du jour du 2<sup>ème</sup> congrès international sur la biosphère à Madrid en 2008. Un point reste flou : le niveau d'intégration des acteurs, notamment dans les pays en voie de développement (PVD) où la population a d'autres priorités plus immédiates et vitales que la bonne gestion des RB.

Le fait que la mise en pratique de la gouvernance dans les réserves de biosphère ait pu être parfois décevante doit-il nécessairement conduire à son abandon ? Ces déconvenues témoignent certes de la difficulté de sa mise en œuvre, mais elles soulignent aussi de la faiblesse du soutien que les réserves de biosphère existantes ont reçu de la part des pouvoirs publics. Il faudrait plutôt capitaliser sur ces errements et échecs afin d'en tirer les leçons porteuses d'espoir.

En conclusion, les RB diffèrent des autres aires protégées par :

- Leurs modes de gestion,
- L'intégration de tous les acteurs à cette gestion,
- L'absence de législation,
- Le rapprochement entre les sciences et le secteur socioéconomique,
- La dimension internationale et le partenariat,
- Le zonage variable et sans limite définie.

On peut ajouter, qu'il ne s'agit plus de réglementer uniquement mais également de sensibiliser aux problèmes environnementaux et proposer des consensus entre des acteurs aux intérêts divergents.

Il s'agit donc d'un type d'aire protégée géré via une approche intégrée et écosystémique.

« L'approche écosystémique est une stratégie de gestion intégrée des terres, des eaux et des ressources vivantes qui favorise la conservation et l'utilisation durable d'une manière équitable. Ainsi l'application d'une telle approche aidera à assurer l'équilibre entre les 3 objectifs de la convention que sont la conservation, l'utilisation durable et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques » (Unesco, 2000).

Ce type d'aire protégée se présente ainsi comme la mise en application des principes de l'approche écosystémique de la Convention sur la diversité biologique (CDB), en termes de choix de société, du rôle attendu de la connaissance scientifique et des savoirs locaux ainsi que de mise en pratique du principe de subsidiarité. Il s'inscrit également dans les objectifs millénaires pour le développement et dans l'appel de Johannesburg à passer de la rhétorique à l'action pour réduire de manière significative la perte de biodiversité (ONU, 2002)

### **Section 3 : Dynamique écotouristique dans les aires protégées : l'exemple de l'écotourisme dans les réserves de biosphère**

Dans le cadre du modèle de réserve de biosphère, les stratégies de conservation spatiale sont réorientées à travers des dynamiques structurantes du territoire. Parmi celles-ci, le tourisme occupe une place prépondérante dans le sens où il peut contribuer à la fois au développement des moyens de conservation et au développement économique

Il sera question dans cette section d'envisager le tourisme comme un outil bénéfique devant être géré rigoureusement pour anticiper et répondre aux éventuels effets néfastes qu'il peut générer. Nous aborderons, tout d'abord, l'écotourisme dans les aires protégées puis, nous analyserons son développement au sein des réserves de biosphère.

#### **3.1 Ecotourisme dans les aires protégées**

Le tandem tourisme et aires protégées n'est pas récent. Depuis au moins un millénaire, des espaces naturels étaient déjà protégés en tant que réserves de chasses pour les riches. Cela d'une certaine façon correspondait à du tourisme de nature malgré la connotation négative de l'activité principale : la chasse. Toutefois, le véritable essor du tourisme de nature dans les aires protégées a vu le jour simultanément avec la création des premiers parcs nationaux dans la seconde moitié du XIXe siècle dans les pays anglophones<sup>18</sup>. A cette époque, la protection des paysages était guidée par la volonté d'offrir aux visiteurs une expérience unique au coeur de la nature. C'est ainsi que le parc de Yellowstone avait pour objectif principal de servir d'espace récréatif à destination du grand public (Eagles *et al*, 2002).

Le succès de ces parcs nationaux a stimulé leur mise en place planétaire et a participé à la promotion les activités de plein air telles que les randonnées, la découverte de la flore et de la faune sauvage, notamment l'ornithologie.

A l'inverse, de nos jours, la création d'une aire protégée est motivée par un souci de protection de la biodiversité (IUCN, 2004). Cela constitue même une exigence première et impérative avant toute implantation et gestion touristique. Sans la préservation de la nature, l'écotourisme disparaîtrait.

Les paysages, tout comme la biodiversité, sont des aménités naturelles très attractives en matière touristique. Ils sont la raison d'être de l'écotourisme. Les aires protégées, font donc partie intégrante de l'industrie touristique mondiale.

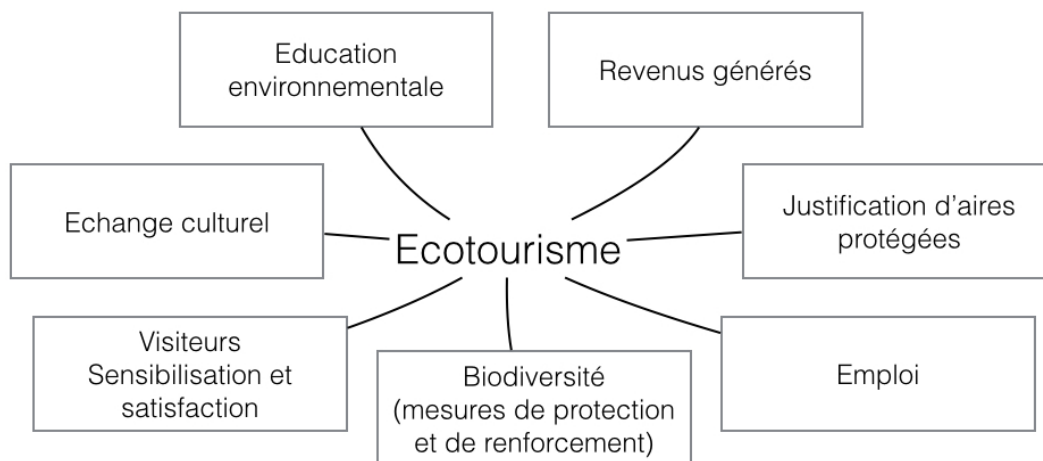
---

<sup>18</sup> Voir section 2 du 1<sup>er</sup> chapitre

### 3.1.1 Avantages du tourisme dans les aires protégées

Le schéma suivant (figure 7) résume les principaux impacts positifs de l'écotourisme dans les aires protégées.

Figure 7 : Schéma des effets positifs de l'écotourisme



Nous allons nous focaliser ici sur les avantages d'un point de vue socio-économique.

Le tourisme n'échappe pas aux phénomènes de mode et suit les tendances mondiales or, l'intérêt pour tout ce qui se rapporte à la nature est de plus en plus marqué, attraction à laquelle il convient d'ajouter une plus grande facilité d'accès et des coûts plus abordables. La demande touristique internationale augmente et offre des opportunités de création d'emploi en milieu rural et/ou des compléments de revenus pour les communautés locales.

Il faut rappeler que dans le cadre de l'écotourisme, les retombées économiques ne peuvent avoir lieu que dans le cadre d'une implémentation efficace de produits et de services payants pour les visiteurs. Tout cela sous condition d'une maîtrise stricte de la mise en tourisme et de sa gestion en termes quantitatifs mais aussi qualitatifs.

Les écosystèmes qui sont protégés n'ont pas réellement besoin de ces bénéfices comme il est possible de le constater au Maroc avec par exemple le Parc National du Souss Massa. Néanmoins, un apport de fonds n'est jamais négligeable pour la biodiversité elle-même. Il est aussi souhaitable que les communautés locales puissent tirer également un certain profit du tourisme ne serait-ce que pour améliorer leur qualité de vie. Indirectement, cela leur permettrait de prendre conscience de la richesse de l'écosystème dans lequel elles vivent et, par extension, d'éviter de le mettre en péril. Par conséquent, la gestion efficace de l'aire protégée dépend en grande partie des retombées économiques notamment de celles générées par le tourisme.

Par ailleurs, le fait que des visiteurs viennent dans l'aire protégée attire l'attention sur elle. Cela peut engendrer un soutien des pouvoirs publics et politiques. Cependant, la première source de revenus d'une aire protégée est le paiement lié aux droits d'entrée et aux services au sein même de l'aire. Cela améliore à la fois la gestion de la biodiversité et celle des services proposés.

Le succès touristique d'une aire protégée permet aux locaux de meilleures conditions de vie. Des infrastructures sont créées et peuvent également être utilisées pour et par les locaux. Ainsi, la création de routes, de moyens de télécommunication, de services médicaux peuvent contribuer à changer considérablement le quotidien des populations riveraines voire à sauver des vies. On peut ajouter que les habitants reçoivent des formations en termes d'alphabétisation, de sensibilisation à la biodiversité, d'apprentissage des langues étrangères et d'hygiène qui peuvent également favoriser la communauté.

### 3.1.2 Impacts négatifs du tourisme dans les aires protégées

Le tourisme peut également nuire voire mettre en péril la pérennité d'une aire protégée. Cependant, ces impacts négatifs s'ils sont identifiés rapidement et gérés efficacement, leurs impacts peuvent être considérablement minimisés. Des mesures d'atténuations doivent être entreprises pour minimiser voire supprimer les impacts négatifs sur les aires protégées.

#### a. Coûts du tourisme

Les impacts négatifs du tourisme sont calculés en termes de coûts. Dans le cadre d'une planification touristique, il y a 3 types de coûts : économique, socioculturel et environnemental (Eagles, McCool et Haynes, 2002). Les coûts environnementaux sont les plus importants en termes de durabilité et ils sont à l'origine de la création (ou non) d'une aire protégée.

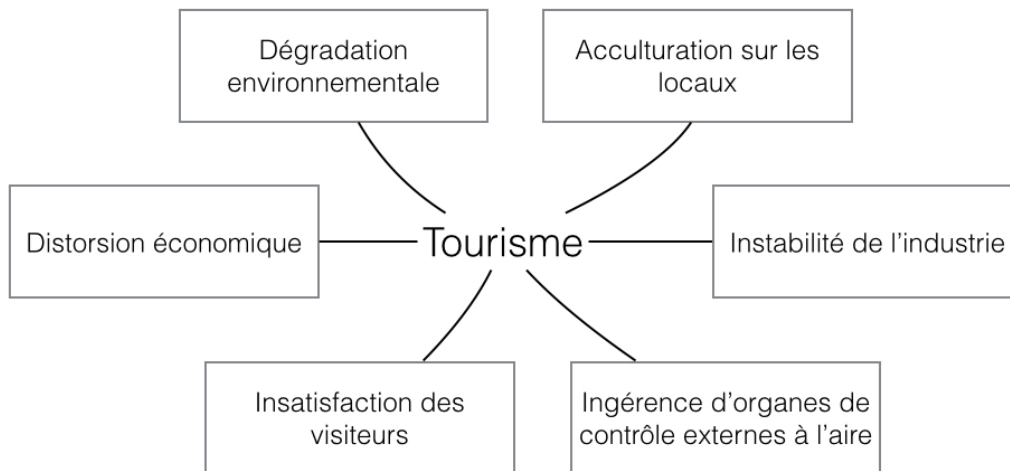
#### b. Risques liés à la biodiversité

La plus grande controverse qui a lieu entre le tourisme et les aires protégées vient du fait qu'il s'agit de zones particulièrement sensibles en termes de biodiversité et d'habitat naturel. Il ne sera dès lors question de mise en tourisme que si les évaluations approfondies de la fragilité du site ont été validées par l'ensemble des acteurs. Pourtant, il ne faut pas omettre dans les évaluations de citer le fait que si le tourisme n'y était pas développé, quelles autres activités seraient mises en place et quels seraient leurs impacts (agriculture, sylviculture, mine, urbanisation)?

#### Encart 7 : Exemples de risques potentiels liés au tourisme (Eagles, McCool & Haynes, 2002)

- **Ecosystèmes** : Construction de structures d'hébergement, de centre d'accueil touristique et de toute autre infrastructure et service pouvant avoir un impact direct sur l'environnement (végétation, animaux...);
- **Sols** : Compactage et érosion
- **Végétation** : transport, risque d'incendie
- **Eau** : demande croissante en eau potable, gestion des eaux usées, gestion des déchets, pollution de l'eau par les bateaux ou les déchets jetés dans les rivières, les lacs et les océans, risque pour les plantes aquatiques et les espèces animales...
- **Air** : pollution avec les gaz à effet de serre
- **Vie sauvage** : chasse et pêche, introduction d'espèces étrangères, changement de comportement par les animaux

**Figure 8 : Schéma des effets négatifs potentiels du tourisme**



### **3.2 Quelle stratégie de gestion du tourisme dans les aires protégées ?**

Selon Ceballos-Lascurain (1996), toute stratégie de gestion touristique dans une aire protégée doit avoir 3 objectifs principaux :

- Conserver l'environnement ;
- Améliorer la qualité de vie de la communauté locale ;
- Améliorer le produit touristique.

A cet effet, Il faut privilégier l'amélioration de la qualité plutôt que la recherche de quantité. Il faut également une certaine indépendance en préférant les investissements locaux aux grands projets issus de financements hexogènes. Il faut également déterminer le niveau et les modalités adéquats du type de tourisme le mieux approprié dans la zone protégée. Cela dépend de l'objectif et de l'importance de la zone, des objectifs des communautés locales et de la capacité de charge (Ceballos-Lascurain, 1996). Cet auteur a montré que, généralement, les stratégies touristiques dans les aires protégées sont évaluées selon une démarche en 4 étapes d'évaluation, comme l'indique l'encart ci-après.

## Encart 8 : Etapes de la mise en place d'une stratégie touristique (Ceballos-Lascurain, 1996)

---

### Etape 1 : Evaluer la situation touristique actuelle

---

- Où en sommes-nous ?
- Quel est le statut des ressources naturelles ?
- Quel est le niveau de la demande touristique ?
- Quelles sont les infrastructures disponibles ?
- Quels sont les bénéfices de l'offre touristique actuelle ?
- Quels sont les coûts ?
- Quel est l'état des lieux entre l'aire protégée et les communautés locales ?
- Quels atouts culturels sont présents ?
- Pourquoi les visiteurs viennent-ils dans l'aire protégée ?
- Que pourraient-ils venir faire ?

---

### Etape 2 : Déterminer le scénario touristique souhaitable

---

- Que voulons-nous ?
- Comment la gestion touristique de l'aire protégée pourrait-elle être améliorée ?
- Si nous recommençons ex nihilo, que pourrions-nous faire différemment ?
- Comment pourrions-nous améliorer l'expérience touristique ?
- Comment l'impact touristique pourrait-il être minimisé ?
- Quelles opportunités ne sont pas valorisées ?
- Quel message devrait véhiculer l'aire protégée ?

---

### Etape 3: Déterminer le niveau et le type de tourisme souhaité via une planification stratégique

---

- Formation en gestion touristique pour les gardiens de l'aire protégée ;
- Mise en place d'un centre d'accueil, d'information et d'interprétation ;
- Création d'un système de suivi en termes de biodiversité ;
- Lancement d'une politique de communication autour de l'aire protégée incluant l'impression d'outils de communication, du marketing électronique et des éducteurs ;
- Développement des coopératives artisanales employant les locaux ;
- Implémentation d'une politique de prix pour l'entrée dans le parc avec des revenus entièrement reversés pour la gestion.

---

### Etape 4 : Préparer une ébauche de stratégie touristique

---

- Identification d'une stratégie touristique ;
  - Recherche d'appui financier et logistique.
- 

#### a. Gestion stratégique

Le concept de gestion stratégique occupe un rôle primordial dans l'écotourisme. La législation de certains pays requiert que les entités chargées de la gestion des aires protégées suivent des plans de gestion spécifiques. L'UICN dédie une partie de son travail au concept de gestion stratégique. Parmi les axes directeurs que nous trouvons dans les plans de gestion des aires protégées, certains sont régulièrement repris, Eagles, McCool et Haynes en ont fait une synthèse reprise ci-dessous :

- Les contextes naturel et culturel de l'aire protégée ne doivent en aucun cas être mis en péril car ils représentent le pivot de toutes les utilisations et représentations liées à l'aire et à sa gestion ;
- La demande en tourisme vis-à-vis de l'aire protégée dépend de la qualité de l'environnement et du patrimoine culturel. Ils servent de levier aux retombées liées au tourisme et donc à l'amélioration des conditions de vie ;
- L'aire, de sa création à sa gestion, est intrinsèquement liée aux valeurs de protection de la nature et des atouts culturels, à une gestion participative avec

l'ensemble des acteurs, à la satisfaction des visiteurs et au développement des retombées financières grâce à la mise en tourisme ;

- Les visiteurs souhaitent profiter des infrastructures, des programmes et des expériences récréatives variées mais toutes les demandes ne peuvent être satisfaites. Il faut rester dans le cadre des objectifs de l'aire ;
- Les visiteurs recherchent les meilleures prestations possibles par rapport à leur pouvoir d'achat, ils ne recherchent pas les expériences les moins chères ;
- Lors de la planification, le contexte doit être pris en compte. Les activités et services récréatifs proposés dans les autres aires doivent être identifiés de même que la demande. (Eagles, McCool et Haynes, 2002).

Ces recommandations d'ordre général sont certes pertinentes dans la perspective d'un schéma directeur global cependant, il faut toujours prendre en considération le contexte spécifique de l'aire protégée. Les systèmes de planification et de gestion sont donc difficilement reproductibles d'une aire à l'autre. Il est nécessaire d'étudier la demande et la satisfaction des visiteurs, la conservation implémentée, les attentes des populations locales et leur potentiel participatif et se fonder sur une approche intégrée.

En définitive, nous l'avons vu pour assurer une harmonie entre tourisme, nature et développement territorial, il faut chercher la conciliation ultime que vise les réserves de biosphère à savoir : l'harmonie entre l'homme et la nature.

### **3.3 Réserves de biosphère et écotourisme**

Ce type d'aire protégée est particulièrement adapté à la mise en tourisme. En premier lieu, une RB possède une biodiversité riche et endémique et un développement socio-économique déjà établi dans la zone, ou tout au moins en théorie.

De plus, la souplesse juridique des réserves de biosphère, comme indiqué précédemment, est un atout supplémentaire pour la mobilisation et la coordination des acteurs.

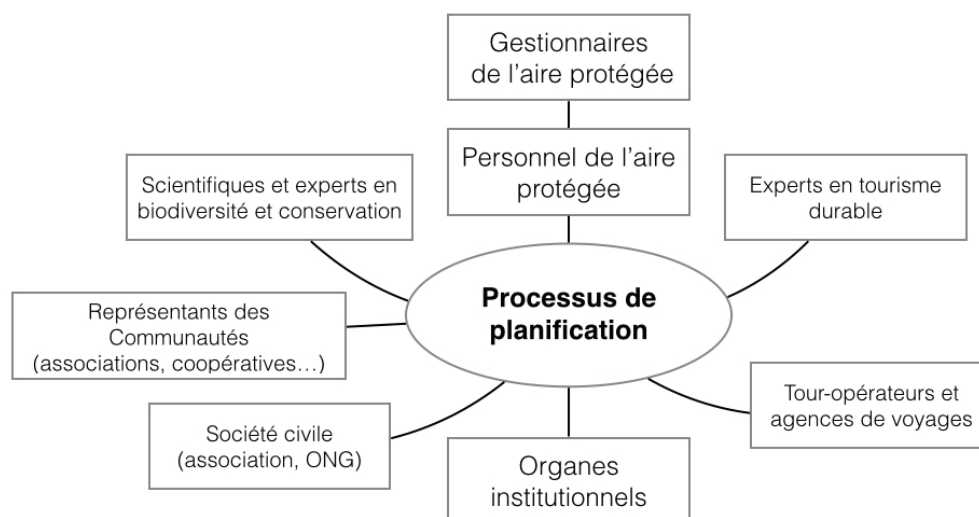
Les réserves de biosphère sont également des lieux de recherche et d'expérimentation et la mise en tourisme fait partie intégrante de ces recherches. L'écotourisme participe ainsi au progrès scientifique et à la préservation de la biodiversité et des aménités socio-culturelles. Par ailleurs, comme la recherche a eu lieu sur plusieurs décennies et étudie des phénomènes régionaux, nationaux et internationaux, les résultats peuvent être partagés avec les visiteurs (par exemple l'impact du changement climatique sur la biodiversité). L'intérêt des visiteurs en est, de ce fait, accru.

Malheureusement, le programme MAB n'a pas toujours tiré les bénéfices du tourisme autant qu'il aurait pu du fait de son image auprès du public. En effet, pour les visiteurs, les réserves de biosphère n'étaient rien d'autres qu'un parc national classique et le message que la RB est censé véhiculer et transmettre a été mal compris des visiteurs. Certes, le premier objectif des réserves de biosphère est, encore aujourd'hui, la conservation, le développement économique y étant secondaire. Cependant, montrer aux visiteurs l'équilibre entre les activités humaines

et la biodiversité peut leur permettre d'en tirer des leçons et peut avoir des retombées positives à bien des égards, y compris sur les communautés locales.

Pour cela, il faut prendre en compte le type de visiteurs auquel on s'adresse. Il faut savoir comment le sensibiliser et quelles connaissances lui transmettre. La gouvernance de la réserve doit donc connaître à la fois la réalité écologique et les attentes touristiques. En définitive, une gestion intégrée avec l'ensemble des acteurs concernés paraît être la plus pertinente (figure 9).

**Figure 9 : Acteurs dans la prise de décision de la gestion**



A cette fin, l'objectif est bel et bien de transmettre aux visiteurs la responsabilité de la protection de l'environnement. Il s'agit d'une véritable éthique environnementale qui va influencer sur leur comportement que ce soit dans la réserve mais également au-delà de leurs visites. Dans cette perspective, l'expérience touristique doit faire apprécier la nature et apporter un certain niveau de satisfaction par divers biais notamment émotionnels, affectifs, cognitifs. Ainsi, comme cela est formulé dans la charte de l'Unesco de 2002, l'interprétation touristique permet de transmettre un message de sensibilisation et de volonté d'agir en respect avec l'environnement.

En premier lieu, les réserves de biosphère représentent des sites au contexte naturel riche, assez préservé mais sensibles aux aléas. Le patrimoine culturel y est tout aussi diversifié (agriculture, artisanat...) et parfois aussi fragile. Les RB visent à identifier, connaître et comprendre les interrelations entre nature, patrimoine et développement local afin d'en promouvoir la durabilité. Cela doit être aussi l'objectif visé par les visiteurs via le savoir transmis et l'interprétation du contexte qui leur sont communiqués.

Ni le milieu, ni l'environnement ne doivent subir d'impacts consécutivement à la mise en tourisme. Ils doivent donc rester identiques, autant que possible, sans menace directe sur les ressources ou du fait d'interventions dégradantes sur la nature. Le milieu est tel qu'il est et les visiteurs ne doivent pas s'attendre à une modification artificielle à des fins touristiques. Le contact avec la nature est direct c'est-à-dire sans aucune altération.

Dans ce cadre, il est souhaité et même recommandé que le tourisme fasse partie des objets d'études traités dans la réserve de biosphère et contribue ainsi à atteindre les objectifs de recherche. Dans ce contexte, l'information sera recueillie, analysée et évaluée par des experts qui étudieront plus spécialement les impacts du tourisme, le comportement des visiteurs, la gestion des ressources, le développement local et le patrimoine culturel et sa sauvegarde.

La surveillance des réserves de biosphère tient également un rôle de premier plan. Des études réalisées vont permettre sur le moyen voire le long terme d'observer et analyser les changements qu'ils soient d'origine naturelle ou anthropique sur l'environnement et leurs impacts au niveau local.

De plus, les réserves de biosphère ont une gouvernance territoriale participative. Le grand nombre d'acteurs qui sont propriétaires, gestionnaires et/ou ayant-droits du territoire en question doivent néanmoins conserver leurs prérogatives. En effet, ils ont accepté la démarche commune de respecter l'environnement et de promouvoir le développement économique et social dans une perspective de durabilité. Même s'il n'y a pas de réglementation particulière, il s'agit de faire appel à la responsabilité de chacun avec les droits inhérents au territoire et les réglementations en vigueur à l'échelle nationale qui leur sont conférés.

Pour résumer, nous pouvons nous baser sur les caractéristiques de l'écotourisme dans les aires protégées telles qu'elles ont été présentées par Butler (1990) et qui reprennent les principes fondamentaux à mettre en place.

#### **Encart 9 : Caractéristiques de l'écotourisme dans les aires protégées (Butler, 1990)**

##### **L'écotourisme dans les aires protégées**

- 1) L'écotourisme doit promouvoir le sens de l'éthique environnementale, favorisant un comportement plus responsable chez ses participants.
- 2) L'écotourisme ne doit pas entraîner la dégradation des ressources, ni intervenir dans les processus naturels.
- 3) L'écotourisme est axé davantage sur les valeurs intrinsèques qu'extrinsèques. Les installations et les services ne deviennent toutefois jamais eux-mêmes des attractions.
- 4) L'écotourisme repose sur une philosophie "biocentrique", plutôt qu'homocentrique. Les écotouristes acceptent le milieu tel qu'il est, sans s'attendre à ce qu'on le modifie pour leur propre plaisir.
- 5) L'écotourisme doit bénéficier à la faune et à l'environnement. L'environnement et les fonctions écologiques demeurent fondamentalement inchangés par le tourisme.
- 6) L'écotourisme permet un contact direct avec l'environnement naturel. Les films et les parcs zoologiques ne comptent pas parmi les expériences écotouristiques.
- 7) L'écotourisme procure un sentiment de satisfaction qui se mesure en termes d'éducation ou d'appréciation, ou des deux, plutôt qu'en termes d'expérience passionnante ou d'exploit physique.
- 8) L'écotourisme procure une expérience cognitive et affective intense.

Si ces aspects sont intégrés dans le plan stratégique de gestion de la réserve de biosphère, le tourisme devrait y avoir une influence positive. Cela permet de consolider les trois fonctions des réserves et d'atteindre l'équilibre entre homme et nature.

## Conclusion du chapitre 2

En définitive, les réponses à apporter aux problématiques de conciliation entre préservation de la biodiversité et exigences du développement appellent un effort particulier et important de recherche. Dans ce contexte, le programme MAB et son réseau de réserves de biosphère montrent toute la pertinence de la démarche qui est proposée tant sur le plan conceptuel que pratique. Le MAB représente le seul réseau mondial de territoires constitué de zones d'aménagement et de développement précises, zones structurées par le biais d'une mise en réseau locale.

Les aires protégées présentent de véritables opportunités pour la préservation de la biodiversité à condition que la gestion soit fondée sur des principes durables. Il faut donc au préalable un contrôle strict des impacts, ainsi qu'un suivi sur le court, moyen et long terme, et ce dès la mise en place d'une valorisation touristique (par le biais de l'interprétation, par exemple) et il est impératif de veiller à une intégration de tous les acteurs.

Une nouvelle thématique a par ailleurs été abordée dans le cadre des réserves de biosphère mais qui n'a pas (encore) le statut de fonction. Elle concerne l'épanouissement des liens entre diversité biologique et diversité culturelle, ce qui inclut les paysages culturels, les sites sacrés, les réserves de biosphère et les sites de patrimoine mondial. La reconnaissance de ce savoir local est impérative pour favoriser une bonne gouvernance et l'épanouissement de l'écotourisme dans ces zones.

## Conclusion de la 1<sup>ère</sup> partie

Les rapports de l'homme avec la nature ont évolué d'une perspective religieuse et symbolique à une exploitation quasi-irraisonnée. Puis, grâce à une prise de conscience de la rareté des ressources et de la nécessité de leur conservation, un mouvement prônant la durabilité a vu le jour. Pourtant, force est de constater que le modèle de conservation insulaire ne favorise pas une protection efficace et compromet la prospérité des communautés locales. L'exploitation réglementée et rationnelle des ressources apparaît comme nécessaire notamment pour les autochtones qui vivent en périphérie ou même dans l'aire protégée. Or l'écotourisme représente une possibilité de développement économique viable et pérenne dont les impacts par rapport à d'autres secteurs seraient relativement limités. Cependant, le développement écotouristique nécessite comme nous l'avons vu une planification, une gestion et des aménagements spécifiques ainsi qu'un suivi régulier.

Au Maroc, malgré une récente prise de conscience de ce potentiel par les acteurs du tourisme, de nombreux aménagements et progrès restent encore à faire. Cependant, ce type de développement touristique via l'écotourisme dans les RB occupe une place de plus en plus importante dans les politiques touristiques de ces dernières années<sup>19</sup>.

La seconde partie de cette thèse va présenter le contexte de la RBA pour voir si le modèle de développement touristique actuel convient par rapport aux objectifs et aux enjeux de conservation. Il s'agira tout d'abord de présenter l'arganeraie ainsi que ses aménités naturelles et socioculturelles et les moyens de conservation qui y sont mis en place. Enfin, un état des lieux du tourisme sera réalisé du point de vue de l'offre et de la demande.

---

<sup>19</sup> Cas du projet de Tifnit dans le Parc national du Souss Massa.

## **2<sup>ème</sup> partie : Réserve de biosphère de l'Arganeraie (RBA) et tourisme**

## Introduction de la 2<sup>ème</sup> partie

La Réserve de Biosphère de l'Arganeraie (RBA) représente un gisement très important de la biodiversité et de la géodiversité, mais aussi un patrimoine socioculturel d'une rare exception pour lesquels il est possible d'envisager un développement écotouristique unique au Maroc et en Afrique du Nord.

Cette seconde partie sera consacrée exclusivement à la réserve de biosphère de l'arganeraie et ses potentialités écotouristiques (biodiversité, géodiversité, patrimoine socioculturel...) qui peuvent être valorisées par le biais de l'écotourisme.

En premier lieu, nous étudierons la forêt d'arganier, son écosystème, son arbre et son huile d'argane ainsi que son patrimoine socioculturel. Puis, nous tenterons de présenter et analyser la biodiversité et la géodiversité écotouristiquement valorisables de la RBA. L'ensemble des actions menées pour la conservation du patrimoine de la RBA sera également précisé.

En second lieu, nous ferons le point sur l'étude approfondie de l'activité touristique dans ce territoire. Tout d'abord, l'offre touristique en terme d'infrastructures, d'hébergement et d'activités touristiques notamment les circuits touristiques. Ensuite, nous tâcherons d'analyser la demande vis-à-vis de ce territoire. Tout d'abord grâce à l'analyse des informations recueillies auprès des instances touristiques nationale et régionale ainsi que notre investigation du terrain. Grâce aux résultats d'une enquête par questionnaire établie auprès des touristes en séjour à Agadir et sa région ou en circuit dans l'espace rural de la RBA, nous mettrons en évidence le profil, les tendances et les attentes de la demande touristique en termes de produits, d'hébergement et autres ainsi que la volonté des touristes à participer à la sauvegarde de la RBA. D'autres remarques et suggestions seront également formulées dans le cadre de la sauvegarde de la nature par le développement de l'écotourisme.

# Chapitre 3 : Présentation de la RBA et de ses potentialités touristiques

## Introduction du chapitre 3

L'arganeraie ou forêt d'arganiers constitue un des piliers des systèmes agro-sylvo-pastoraux du Maroc. L'arganier est une espèce qui a une valeur forestière, fruitière et fourragère unique autour de laquelle s'est développé un système d'agro-élevage, et socio-culturel complexe et particulièrement bien adapté à la mise en valeur durable du milieu et aux sociétés locales.

Cet arbre est également le symbole de la lutte contre la désertification et l'érosion et participe pleinement au développement local des communautés autochtones voire, dans certains cas, à leur survie.

A. Hanan, l'ex Directeur de l'Administration des Eaux et Forêts évoque dans la préface d'un ouvrage collectif « L'arganier : une espèce fruitière-forestière à usages multiples » (1998) ce ligneux comme « ...l'essence la plus originale d'Afrique du Nord tant par son intérêt botanique et écologique que par sa richesse économique »

Dans ce chapitre, nous allons dans un premier temps présenter des généralités sur l'arganeraie et son référent socioculturel (section 1). Dans un deuxième temps, la biodiversité et la géodiversité dans la RBA seront étudiées (section 2). Enfin, nous présenterons les différentes actions de conservation menées dans la RBA depuis le début du siècle dernier (section 3).

## Section 1 : Généralités et patrimoine socio-culturel

### 1.1 Généralités

#### 1.1.1 Histoire de l'arganier <sup>20</sup>

Au fil de la longue histoire de la région, nombreux ont été les spécialistes, toutes disciplines confondues, qui se sont intéressés à l'arganier. Cet arbre a été évoqué pour la première fois par les géographes et médecins arabes au X<sup>ème</sup> siècle cités par Ali ibn Rodhouan, puis au XI<sup>ème</sup> par El Bekri et au XII<sup>ème</sup> siècle par El Idrissi. En 1219, le célèbre médecin Egyptien Ibn Al Beitar dans son « Traité des simples » a cité l'arganier en l'appelant « *Ardjân* ». Il a précisé d'ailleurs que l'huile de herdjân que les Amazighs (les Berbères) du Maroc appellent ardjân ou bien encore argane est très estimé par les habitants. En 1515, Jean-Léon l'Africain (Hassan Ben Mohamed Al Ouazan) a évoqué l'importance de la forêt de l'arganier et surtout son huile qui est utilisée pour « l'alimentation et l'éclairage ». En 1737, Linné à partir d'échantillons séchés et sans fleurs, donne la description spécifique de l'arbre dans son « *Hortus cliffortianus* » sous le nom de *Sideroxylon spinosum*. En 1791, Hosst parle de l'utilisation de l'huile d'argane pour la fabrication de savon surtout à Marseille. En 1801, Schousboe publie ses observations sur la flore au Maroc et notamment l'arganier. Plusieurs autres auteurs vont par la suite compléter les

---

<sup>20</sup> Les données historiques sur l'arganier ont été extraites de « Atlas de l'arganier et de l'arganeraie » de Kenny *et al.* (2007).

caractéristiques morphologiques de cette espèce, par exemple : Coréa De Serra (1806), De Candolle (1844), le Vicomte de Noe (1835) et Engler (1897).

Au XXème siècle, Gentil (1906) parle de l'aire de l'arganeraie et de l'arbre du Souss. D'autres auteurs se sont succédés en traitant des types d'arganeraie, d'huile d'argane et les menaces qui pèsent sur l'arbre et la forêt : Maire (1926), Battino (1929), Monnier (1965).

Depuis les années 70, les chercheurs marocains ont commencé à s'intéresser à la forêt d'arganier et son huile. Ainsi, des centaines de parutions scientifiques ont vu le jour entre 1970 et 2005. Cela a été possible grâce à l'appui de plusieurs bailleurs de fonds internationaux vu l'intérêt que suscite l'huile d'argane au niveau international. En plus de plusieurs chercheurs étrangers notamment de l'Europe, on compte aujourd'hui plus d'une quarantaine de chercheurs marocains représentant plusieurs institutions de recherche qui travaillent sur l'huile d'argane, l'arbre d'arganier et l'arganeraie.

### **1.1.2 Localisation géographique**

La Réserve de Biosphère de l'Arganeraie (RBA) a été créée en 1998 sur 8000 km<sup>2</sup> autour de cette essence forestière endémique du Maroc : l'arganier (*Argania spinosa*). Il constitue l'une des principales caractéristiques du secteur macaronésien. Il se trouve dans la zone de transition méditerranéo-saharienne sur une topographie variée. Il couvre à la fois plaines et plateaux (Souss, Massa et Tiznit) et les montagnes alentours (Haut Atlas au nord) – jusqu'à une altitude maximale de 2000 m, (Anti-Atlas au sud) sachant que deux-tiers des terres présentent des pourcentages de pente élevés.

La RBA est bordée à l'ouest par l'Océan Atlantique qui forment la base d'un pseudo triangle isocèle qui s'étend du nord d'Essaouira à 200 km au sud d'Agadir et jusqu'à l'est de Taroudant. Au nord, elle est limitée par l'oued Tensift, au sud, par les oueds Noun et Seyad et à l'est, elle borde les environs d'Aoulouz (carte 2).

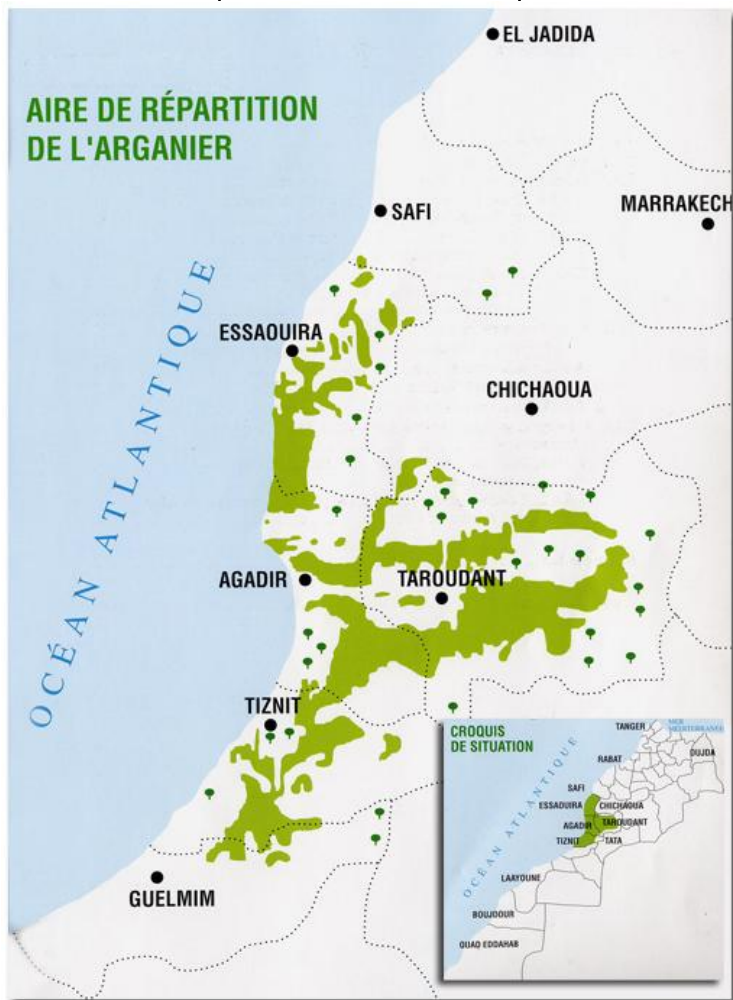
Les coordonnées géographiques des limites de la RBA sont les suivantes:

- Nord-Ouest = 31° 20 mn de latitude N
- Sud-Ouest = 29° 15 mn de latitude N
- Ouest = 10° 25 mn de longitude W
- Est = 8° 10 mn de longitude W.

Les principales unités physio-géographiques, telles qu'elles ont été décrites dans le Plan Cadre de la RBA, ont été réparties ainsi :

- Zone nord-ouest du Haut Atlas atlantique : Plateaux de Chiadma-Haha et bas Tensift ;
- Haut Atlas occidental : depuis le couloir d'Argana jusqu'au littoral et le versant sud du Haut-Atlas de Marrakech ;
- Zone du bassin versant du Souss, de Massa et de Tiznit ;
- Anti-Atlas occidental.

Carte 4 : Répartition de l'arganeraie  
(HCEFLCD, Maroc, 2008)



Le tableau ci-après nous fournit des données d'ordre géographique et socioéconomique sur l'ensemble des préfectures et provinces de la RBA. On retiendra ici deux indicateurs essentiels à savoir le taux de pauvreté et les secteurs d'activité économique. En fait, malgré les énormes possibilités de développement économiques de la région (l'agriculture, l'agroalimentaire, la pêche, le tourisme et l'artisanat...), celle-ci souffre encore de la pauvreté avec un taux moyen<sup>21</sup> qui avoisine les 12%. Le tourisme pourrait participer amplement à lutter contre cela grâce à son effet d'entraînement sur l'économie de la RBA.

<sup>21</sup> Selon le rapport de la Banque Mondiale 2007, le taux de la pauvreté au Maroc est de 15%.

Tableau 2 : Données générales sur les préfectures et provinces de la RBA (élaboré à partir des données de l'ANDZOA)

	Agadir Ida ou Tanane	Essaouira	Inezgane Aït Melloul	Chtouka Aït Baha	Taroudant	Tiznit	Sidi Ifni
<b>Situation Géographique</b>	Au Nord-Ouest de la région SMD	Au versant occidental du Haut Atlas	Au sud d'Agadir	Au sud d'Inezgane Ait Melloul	Dans la vallée du Souss, à 80 km à l'Est d'Agadir	A 80 km au sud d'Agadir	Au Sud-ouest de la région SMD
<b>Superficie</b>	2 297km <sup>2</sup>	6 335 km <sup>2</sup>	293 km <sup>2</sup>	3 523 km <sup>2</sup>	16.500km <sup>2</sup>	8.214 km <sup>2</sup>	3790,7 km <sup>2</sup>
<b>Climat</b>	doux et tempéré à semi-aride	doux et variable	doux et tempéré à semi-aride	doux et tempéré	semi aride	tempéré à semi-aride	humide à aride
<b>Population</b>	498 000 habitants	500 000 habitants	411 000 habitants	338.341 habitants	780.661 habitants	56 000 habitants	20 051 habitants
<b>Taux de pauvreté</b>	4.3%	16.1%	3.6%	8.4%	13.2%	19.7%	17.9%
<b>Taux de vulnérabilité</b>	11.9%	25.8%	12.9%	18.5%	21.9%	15.5%	24.4%
<b>Communes urbaine</b>	1	5	3	2	8	2	2
<b>Communes rurales</b>	12	52	3	20	81	23	17
<b>Secteurs d'activité</b>	-Tourisme. -Pêche. -Agroalimentaire (transformation et mise en conserves, conditionnement, huile d'Argan...)	-Pêche (pêche à la sardine) -Tourisme (tourisme sportif)	-Inezgane est connue pour son commerce -Ait-Melloul est connue pour ses activités liées à l'agriculture	-Agriculture (activité irriguée). -Agroalimentaire (conditionnellement). -Parc national Souss Massa (zone naturelle protégée)	-Agriculture -Industrie de transformation et de conditionnement -Potentiel minier important -Artisanat -Tourisme	-Agriculture -Pêche. -Commerce et l'artisanat.	La pêche maritime est considérée comme la principale activité.

### 1.1.3 Zonage

Nous avons souligné, dans la première partie, l'importance de la stratégie de Séville et de son schéma global de 3 types de zones interdépendantes pour les RB. Les éléments qui servent à délimiter ces zones correspondent à des principes généraux qu'il est indispensable d'adapter et d'ajuster aux conditions locales. Dans le cas de la RBA, voici comment le zonage a été effectué et ce à quoi il correspond tant d'un point de vue environnementale que socioculturelle (cf. carte 3) :

- a) 18 aires centrales (zone A) (16.620 ha, soit 0.7% de la superficie totale de la RBA) : elles comprennent les SIBE, PNSM et autres notamment les sites suivants : Amsiten - Ain Asmama - Dar El Houcine - Admine - Tamri – Cap Ghir - Elkest - Tafingoult - Assads - Ait Erkhæ - Zones de Protection du Parc National de Souss Massa - Anzi - Aougzmir - Boutemzguida - Tazayft - Tanegarfa - Sidi Ali Outoul. Ces aires centrales bénéficient d'une protection à long terme afin de protéger la biodiversité et favoriser son développement ;
- b) 13 zones tampons (Zone B) (582.450 ha soit 23.3% de la superficie totale) : elles entourent les aires centrales ou y sont juxtaposés. Elles sont désignées selon des critères spécifiques liés notamment à la place de l'arganier et son rôle dans la protection environnementale et dans le développement socio-économique ainsi que son intégration dans le système agro-sylvo-pastoral. Ces zones tampons sont consacrées à des activités durables (écotourisme, recherche...);
- c) Zones de développement durable (Zone C) (1.900.900 ha Soit 76%) : il s'agit de zones où sont développées des activités humaines (agriculture, artisanat, tourisme). La Zone C comprend également des villes et grandes agglomérations (Grand Agadir, Essaouira – Zone B/C -, Taroudant, Tiznit).

Enfin, la surface de la RBA est estimée à 2.499.970 Ha.!

**Carte 5 : Zonage de la RBA  
(Modifiée d'après la carte de HCEFLCD, 2008)**



### 1.1.4 Climat

Le climat dans la RBA est généralement aride à semi-aride, chaud et tempéré avec une température moyenne du mois le plus chaud de 27°C et une température moyenne du mois le plus froid de 7°C à Agadir. Dans les terres, les températures moyennes peuvent dépasser les 30°C.

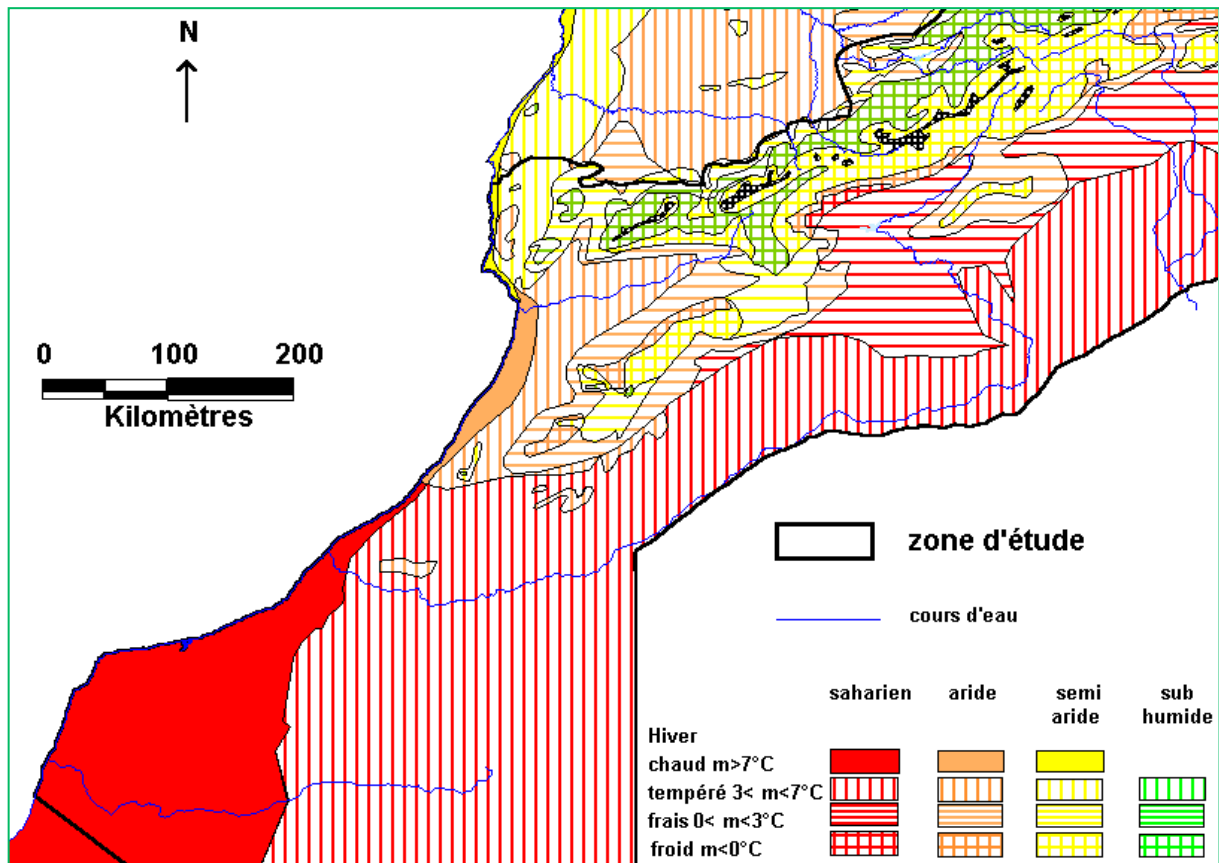
La pluviosité annuelle moyenne est de 230 mm (150 à 250 mm en plaine ; 200 à 450 mm en montagne). Le nombre de jour de précipitation varie de 20 à 50 jours en moyenne par an. La neige est presque inexistante dans la zone.

Les vents sont modérés à calmes sauf dans certaines localités comme dans la zone d'Essaouira où l'intensité est assez forte.

Enfin, une des caractéristiques de la région au niveau bioclimatique est la durée de la sécheresse qui est longue : Elle varie de 7 à 8 mois et peut aller jusqu'à 10 mois dans les zones intérieures voire 11 dans les zones présahariennes.

En fait, l'arganier est à la fois un arbre thermophile puisqu'il s'adapte aux fortes températures et xérophile puisqu'il supporte aussi la sécheresse. Il est donc efficace contre la désertification du fait qu'il s'adapte à des conditions écologiques assez difficiles. L'arganier constitue également une barrière naturelle contre l'avancement du sable amené par le vent du désert et protège le sol de l'érosion éolienne et hydrique. Sa disparition entraînerait sans doute la transformation de la région en steppe désertique. Il joue donc un rôle crucial et irremplaçable dans l'équilibre écologique régional où il protège la faune et la flore. Enfin, il facilite la pénétration de l'eau dans la nappe phréatique grâce à son système racinaire.

Carte 6 : Bioclimat de la réserve RBA (Cusin, 2003)



### 1.1.5 Hydrologie

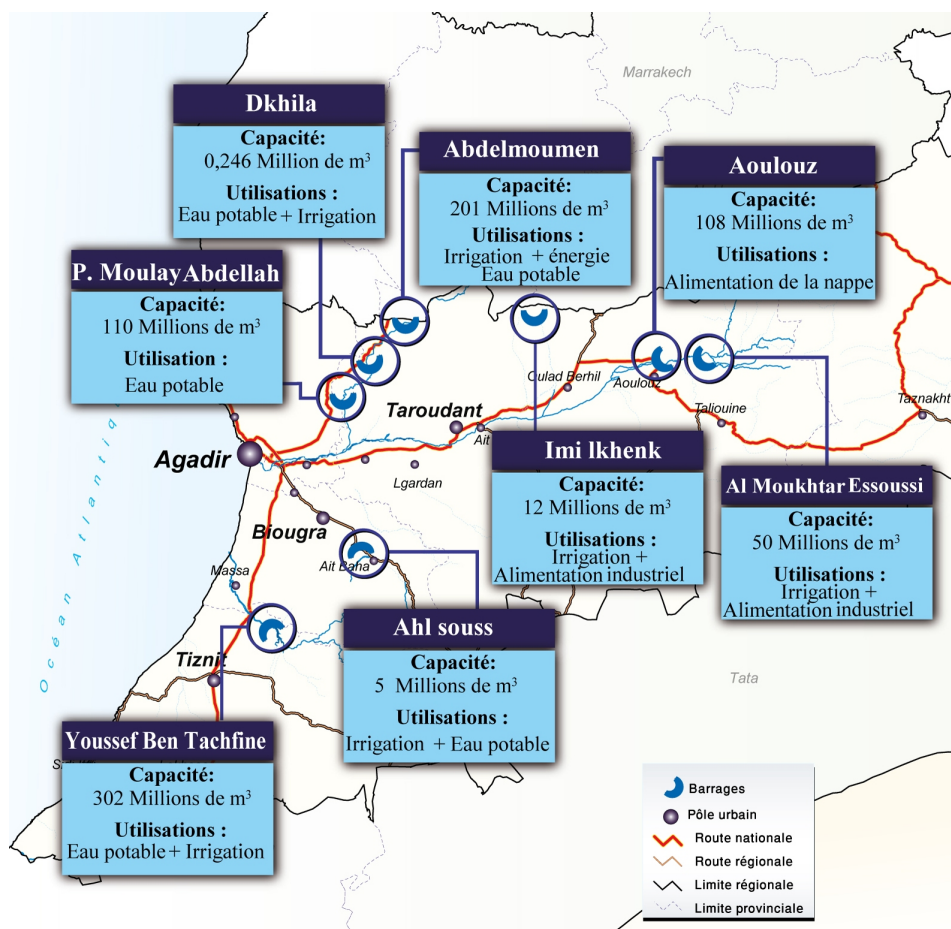
Comme mentionné plus haut, la RBA se situe dans une zone semi-aride et aride avec des précipitations assez faibles. Néanmoins, les nappes phréatiques compensent le fréquent manque de pluie. Dans le bassin d'Essaouira-Chichaoua (Atlas occidental et piémont), les réserves d'eau souterraine varient de 100 à 150 millions m<sup>3</sup>/an dont près de 30 millions de m<sup>3</sup>/an sont exploités. Dans la plaine du Souss, le potentiel en eaux souterraines est évalué à 50 milliards de m<sup>3</sup> dont 8 milliards sont exploitables. Cependant, à cause d'un pompage excessif afin d'alimenter l'agriculture intensive qui s'est développée de façon exponentielle et anarchique dans la région, une baisse spectaculaire de la nappe phréatique a été constatée. Cela va inéluctablement

compromettre le développement agricole et même touristique de la plaine si le rythme actuel de pompage est maintenu.

Dans la plaine de Chtouka, confrontée elle aussi à un boom de l'agriculture intensive, les eaux souterraines sont évaluées à près de 110 millions de m<sup>3</sup>. Dans l'Anti-Atlas occidental, les ressources en eau souterraines possèdent près de 7700 l/s fictifs continus pour 42 000 km<sup>2</sup>. Ces ressources en eaux sont souvent captées par les *Khettaras*<sup>22</sup> avec un débit allant de 1 litre/s. à plusieurs dizaines de litres/s.

Au niveau des eaux superficielles, la RBA se caractérise par un régime non régulier des eaux. Toutefois, pendant certaines périodes de fortes pluies, les oueds débordent à cause des orages. Par conséquent, les crues soudaines sont souvent la cause de dégâts matériels et parfois humains malgré la présence de barrages dans la région comme le barrage Youssef Ben Tachfine sur l'oued Massa, le barrage Dkhila sur l'oued Issen, le barrage d'Abdelmoumen sur l'oued Issen, ou encore le barrage d'Aoulouz sur l'oued Souss. Les oueds les plus importants de l'arganeraie sont : l'Oued Souss et ses affluents (le plus important de la RBA), l'Oued Tensift, l'Oued Ksob, l'Oued Issen et l'Oued Massa.

**Carte 7 : Barrages dans la RBA (modifiée d'après la carte de ABH-SMD)**



<sup>22</sup> Les khettaras sont des galeries souterraines qui assurent le drainage et le captage des eaux et qui les ramènent de la nappe phréatique à la surface du sol, par gravité.

### **1.1.6 Sols**

Les sols de l'arganeraie sont assez variés car ils sont liés à plusieurs indicateurs géomorphologiques (reliefs, climats, sols et bilan hydrique). Les sols de bonne qualité se situent dans la plaine de Chtouka et sur la rive gauche de l'oued Souss. Les sols moyennement bons se trouvent sur la rive droite de l'oued Souss et de l'oued Massa et autour de la ville de Biougra ainsi qu'en amont des versants du bassin du Souss, de Lkhénafif, Tolba et aux bords des oueds venants du Haut-Atlas. Les sols à vocation pastorale sont nombreux dans la plaine de Tiznit et sur la bande littorale entre Agadir et Tiznit ainsi que dans le versant sud-ouest de l'Anti-Atlas.

### **1.1.7 Populations locales**

La population de la RBA est estimée à plus de 3,5 millions d'habitants majoritairement des Amazighs. Plus de la moitié de cette population (2,1 millions) vit dans les 156 communes rurales dont 95% à 97% sont localisées dans les zones de transition et le reste dans les zones tampon<sup>23</sup>. Cette population rurale est inégalement répartie sur le territoire mais la densité moyenne est de l'ordre de 60 habitants au km<sup>2</sup>. Ainsi, près de 1,5 million de personnes sont directement impliquées dans l'exploitation de l'arganier.

La réserve de biosphère de l'arganeraie représente au-delà de son patrimoine naturel endémique, une relation symbolique entre les racines du peuple Amazigh du Souss Massa/Haha et celles de l'arganier. Certains arbres sont « baptisés et considérés comme les témoins de l'histoire plurigénérationnelle des familles (Dupré, 2002 cité par Fazi et Furt, 2012). On retrouve même dans cette forêt façonnée par l'homme les traces de l'organisation sociale Amazighe : « c'est l'histoire des lignages qui définit ici l'espace » (Michon et Simenel, 2009).

Pour les populations locales, l'arganier est un arbre providentiel doté, de surcroît, d'une forte connotation symbolique. C'est le véritable « poumon économique » de la RBA. Les usages sont multiples, on retiendra les principaux : sylviculture, élevage. La production de bois est estimée de 10 jusqu'à 60 stères par ha dans la forêt de la plaine et 20 stères dans la forêt de montagne (Nouaim, 2005). L'arganier est considéré comme un pâturage suspendu surtout pour les caprins et les camélidés, qui transhument du Sahara notamment pendant les périodes difficiles de sécheresse. Ces animaux mangent les feuilles et la pulpe du fruit de l'arganier.

Au niveau des activités économiques, approximativement 50 % de la population active travaille dans le secteur agricole ; viennent ensuite le commerce, l'artisanat, le bâtiment, les services publics et le tourisme. Cette dernière activité est concentrée plus particulièrement dans les agglomérations urbaines surtout Agadir, Essaouira et Taroudant.

### **1.1.8 Filière de l'argane**

La principale richesse de l'arganier est son fruit qui, à un stade prématuré, ressemble à des olives (cf. figure 10), puis il devient ocre foncé ou noir. Un arbre donne des fruits à partir de l'âge de 5 ans et sa production varie selon son âge bien que la pluviométrie joue aussi un rôle. La collecte de fruits a lieu entre juin et août et la moyenne de

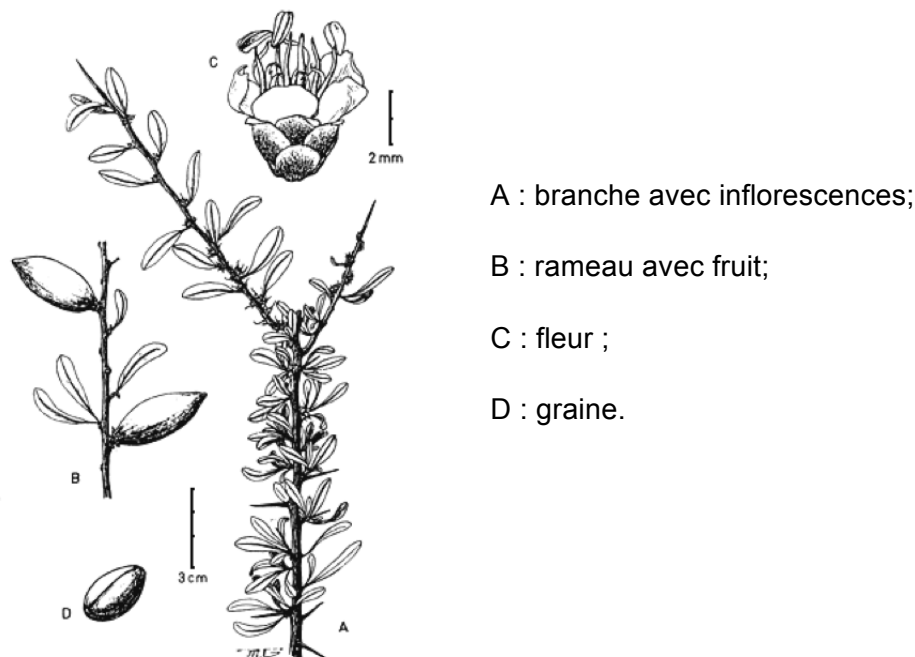
---

<sup>23</sup> Rapport d'Évaluation Décennale de la Réserve de Biosphère Arganeraie – UNESCO - 2008

récolte est d'environ 100 kilos par an et par arbre. 100 kg de fruits mûrs donne 60 kg de fruits secs. Le fruit est composé d'une pulpe qui renferme un noyau dur dans lequel on trouve un amandon. Après le dépulpage et l'extraction du noyau dur (*akkaïne*), on obtient 5 kilos d'amandons (*Tiznine*). L'amandon représente 5% du poids du fruit frais. Après le broyage de 6,5 Kg d'amandons, on procède au malaxage de la pâte presque pendant 3 heures afin d'obtenir près de 3 litres d'huile d'argane.

La production annuelle des fruits dans l'arganeraie oscille entre 160 000 et 200 000 tonnes des fruits secs. Leur valeur commerciale sur le marché local est de 2.5 dirhams le kilo.

**Figure 10 : Caractères botaniques de l'arganier (M'Hirit, 1998)**



- A : branche avec inflorescences;
- B : rameau avec fruit;
- C : fleur ;
- D : graine.

« L'argane possède un bois très dur et lourd, une écorce rugueuse craquelée en "peau de serpent", des rameaux aux extrémités épineuses et des feuilles subpersistantes, d'un vert plus clair dessous que dessus, coriaces, alternes ou fasciculées, obovales à lancéolées, atténuées à la base en un court pétiole. Les fleurs apparaissent au printemps sous la forme de petits glomérules axillaires et sessiles. Elles sont hermaphrodites, protogynes, de type 5, gamopétales à tube très court. Le fruit apparaît au bout de 9 à 16 mois » (Msanda *et al.*, 2005).

### 1.1.9 Huile d'argane

L'intérêt de l'huile d'argane et sa composition chimique ont été l'objet de nombreuses études scientifiques. Elle est riche en matières grasses de type oléique-linoléique. Souvent, on la compare à l'huile d'olive puisque toutes deux possèdent approximativement 80% d'acides gras insaturés. Cependant, l'huile d'argane est plus riche en acides gras essentiels (acide linoléique 34%). Cela justifie son emploi pour les maladies cardiovasculaires ainsi que pour le dessèchement et le vieillissement physiologique de la peau (Radi, 2003). Des études ont montré que l'huile a des effets

anti-inflammatoires et contribue à la prévention des infarctus du myocarde, de la réduction du taux de cholestérol et dans le développement cérébral. Dans la médecine traditionnelle, on l'utilise pour traiter la varicelle, l'acné juvénile, les fausses couches, la stérilité et les rhumatismes. Elle a aussi des vertus cosmétiques ce qui a initié toute une ligne de produits (peau, cheveux, ongles...) par de grands laboratoires internationaux. Ses multiples vertus lui ont conféré une nouvelle appellation l'« or liquide », c'est pourquoi, le marché de l'huile d'argane est en pleine expansion et la demande ne cesse d'augmenter, malheureusement les retombées économiques locales ne sont pas celles auxquelles on serait en droit de s'attendre avec le succès mondial de ce produit. De surcroît, les impacts sociaux et environnement négatifs sur les populations locales et l'arganeraie commencent à se faire sentir.

## **1.2 Patrimoine socioculturel**

La RBA est un territoire historiquement riche en patrimoine socioculturel où l'on retrouve l'influence de plusieurs civilisations et cultures diverses qui ont marquées la région de leur empreinte. Ce patrimoine peut être classé en deux grandes catégories : matériel et immatériel.

### **1.2.1 Patrimoine immatériel**

Sans être exhaustif, on peut évoquer l'essentiel du patrimoine immatériel en particulier celui qui pourrait être valorisé au niveau touristique, et plus particulièrement écotouristique:

#### **a- Patrimoine religieux**

La région a toujours été connue par la multiplicité des centres d'enseignements religieux appelés « *Al Madariss Al Attika* », qui en plus de leur rôle d'enseignement religieux sont aussi attractifs et renommés pour l'attractivité « scientifique » du territoire. Parmi les institutions religieuses dominantes dans la région, on cite les « *zaouias* » qui, le plus souvent, abritent un marabout réputé ou le tombeau d'un saint vénéré. Voici celles parmi les plus connues de la région: la *zaouia Nassiria*, la *zaouia Derkaouia* et la *zaouia Tijania*.

#### **b- Souks et Moussems**

Le souk est plus qu'un marché, c'est avant tout un lieu de rencontre entre les habitants de plusieurs villages de la région. Il est également lieu de loisirs, de socialisation, de transmission et d'échange des nouvelles et enfin pôle de services (administratif, médical, postal), (Troin, 2002). Les souks représentent l'une des attractions majeures de la vie rurale puisque la quasi-totalité des communes rurales de la RBA disposent au moins d'un souk hebdomadaire.

Concernant le moussem, il s'agit d'un rassemblement socioreligieux, le plus souvent annuel, sur le lieu de sépulture réel ou supposé du saint en l'honneur duquel se tient ce moussem. Le moussem est une pratique très ancienne chez la population amazighe qui trouve ses racines dans le mouvement maraboutique et religieux de la région. Au caractère religieux s'ajoutent les échanges commerciaux et des pratiques récréatives. Le moussem est un lieu de fréquentation attractif pour le tourisme national (Berriane, 1991). La période pendant laquelle se tiennent les plus grands moussems de la région est l'été car cela coïncide avec la fin de la période agricole.

### **c- Musique et poésie**

Chez les Amazighs de la région, la danse n'est pas seulement l'expression naturelle d'une joie collective mais aussi une forme d'éducation et d'apprentissage pour les jeunes générations et le symbole de la vie en collectivité. Parmi les danses les plus connues dans la RBA, on trouve : *Ahiad, Gnawa, Rwaiss, Ajmak, Ahwach*.

La culture orale conserve une place prédominante notamment à travers les histoires, les contes et les légendes dont la trame mythico-culturelle est fondamentale. Quant à la poésie amazighe ou « *Tandamt* », comme elle est appelée par les Amazighs ce qui signifie « sciences des entrailles », elle est d'une importance encore plus grande que la prose.

### **d- Art culinaire**

La cuisine de la région est aussi riche que variée, elle a pu conserver son authenticité et sa spécificité malgré les apports et pressions externes dans ce domaine particulièrement depuis une vingtaine d'années. Les préparations culinaires les plus courantes se composent de : *Tajine et Couscous Amazighs, Amlou, pain du Tafarnout, Berkouks, Askif, Talakhcha ou Bissara, Mrisse*.

## **1.2.2 Patrimoine matériel**

En plus des savoir-faire, des traditions, des connaissances et des modes de vie, on peut regrouper les différentes formes de patrimoine matériel en 2 grandes catégories :

### **a- Patrimoine architectural et historique**

L'architecture traditionnelle amazighe est un modèle d'adaptation et d'intégration de la population à son environnement. Les matériaux de base sont généralement la pierre sèche ou la terre crue qui donne une architecture puissante et massive. Les réalisations architecturales les plus connues sont :

- Les maisons amazighes locales qui sont souvent sur un seul niveau, parfois deux pour les familles plus aisées, auquel on ajoute un lieu de stockage pour les produits alimentaires (*Lakhzine*). L'ordonnement se fait autour d'un ou de plusieurs patios (*assarag*) et de cours (*houch*). Pour les matériaux de construction, on utilise de préférence ceux que l'on trouve à proximité : la pierre et la terre pour les zones de montagne et le pisé dans la plaine. Les charpentes des maisons sont faites à partir de troncs d'arbres et de planches ou madriers taillés dans ces troncs.
- Les greniers collectifs (*agadir* au singulier, *igoudar* au pluriel) : le terme *agadir* désigne un grenier collectif fortifié. Ils sont très nombreux dans la montagne de la RBA surtout dans l'Anti-Atlas. Certains sont en ruines, mais d'autres sont encore bien conservés et peuvent même être encore utilisés. Ils permettent à toute une fraction de tribu, un village ou même un clan, de protéger ses récoltes. Ces greniers collectifs consistent en un nombre plus ou moins important de petits greniers individuels accolés les uns aux autres, réunis au sein d'une même structure et protégés par une seule fortification.

Les *igoudar* les plus connus dans la zone montagneuse de la RBA se situent dans l'Anti-Atlas occidental. Les deux les plus visités s'appellent *agadir Inoumar* qui date du XIV<sup>ème</sup> siècle et *agadir Imchiguigueln* du XV<sup>ème</sup> siècle. Il en existe de nombreux autres moins célèbres mais tout aussi attractifs : *agadir*

Gemzet, agadir Taalat, agadir Imhilen, agadir Ighir Ifrane, agadir Taalat, agadir Toubkal, agadir Amzouar. A tel point qu'un circuit écotouristique pourrait leur être dédié.

- Les kasbahs : Ce sont des maisons fortifiées qui, à l'origine, servaient à se prémunir contre les raids des nomades. Ces demeures familiales abritaient la famille du seigneur qui pouvait compter jusqu'à cinquante personnes. Au rez-de-chaussée, se trouvaient les étables pour le bétail ainsi que le lieu de stockage des vivres. Les étages étaient réservés à la cuisine et aux chambres. De nombreuses kasbahs sont actuellement réhabilitées ou en cours de réfection, soit par des locaux ou par des étrangers, le but étant d'en faire des structures d'accueil pour touristes en milieu rural dans une perspective écotouristique.
- Les gravures rupestres : La zone de la RBA inclut plusieurs sites archéologiques portant les gravures rupestres qui représentent divers animaux sauvages et domestiques. Elles remontent généralement au début de l'âge de bronze (1800-700 avant JC) et sont élaborées par des techniques de piquetage et polissage. Ces gravures offrent un grand intérêt à la fois scientifique mais aussi patrimonial et touristique. Parmi les sites répertoriés dans la RBA on trouve : Tafraout, Aït Baha, Hilala, Tanalt, Ait Mzal, Sidi Abdellah Bouchwari.
- Les anciens ouvrages hydrauliques : Les Saadiens avaient construits de nombreuses constructions hydrauliques comprenant des aqueducs et des canaux d'irrigation qui servaient pour la plaine du Souss et les cultures de canne à sucre. Ces ouvrages sont au nombre de sept surtout localisés à Aït Baha, Taroudant et Sebt El Guerdane. Certes, ils sont de nos jours souvent à l'état de vestiges mais il serait souhaitable d'entamer des réfections ou une réhabilitation de ce patrimoine.

La planche ci-après présente quelques photos de ce patrimoine architectural et historique.



**Photographie 1 : Village d'Imhilen à Ida Ougnidif – Anti-Atlas occidental**



**Photographie 2 : Grenier collectif Agadir Inoumar – Anti-Atlas occidental**



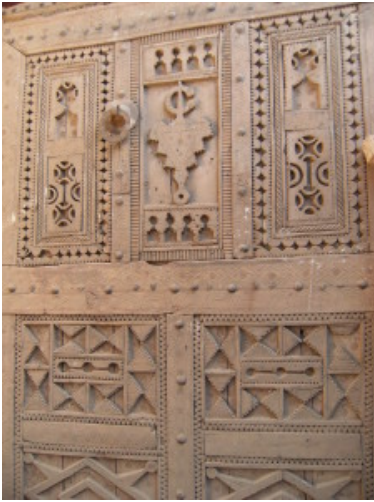
Photographies 3 : Gravures rupestres sur les granites de Tazzeka à Tafraout – Anti-Atlas

### b- Artisanat local

Les objets les plus courants dans l'artisanat de la région sont les suivants :

- Costumes et bijoux : Les orfèvres juifs ont apporté beaucoup à cet art dans cette région du Maroc et notamment dans le village de Tahala dans l'Anti-Atlas occidental. Au-delà de la connotation géographique, ces bijoux renseignent sur le statut social de la femme. Quant aux costumes, ils sont fabriqués souvent par les femmes. Ils sont généralement en laine et parfois en poils de chèvre.
- Tapis et couverture : Pour les Amazighs, le tapis a de multiples usages. Il sert à la fois de couverture, de matelas et de tapis. Le décor iconographique demeure très abondant dans le monde rural de la RBA et suit une trame géométrique élaborée sur la base des symboles amazighs pluriséculaires. Le tout est organisé avec une certaine irrégularité et asymétrie dans le détail, qui font à la fois leur charme et leur valeur.
- Poterie : Dans la RBA, les poteries destinées à la vente sont faites par les hommes. Certes, les femmes en fabriquent aussi, mais leur usage est uniquement domestique. La forme est pratique, liée à l'usage, plus qu'esthétique et il n'y a pas ou peu de motifs ornementaux. De nombreux villages de potiers existent comme ceux de Tighimi ou Hilala dans l'Anti-Atlas, à la localité de Ryad dans la région de Taroudant ...
- Menuiserie : la beauté des portes en bois sculpté est particulièrement renommée dans la région. Des meubles sont également fabriqués notamment les coffres, mais aussi des outils agricoles et des ustensiles de cuisine. Les hommes travaillent et sculptent généralement le bois d'arganier, de thuya, de genévrier et de laurier.

Ci-après quelques photos pour illustrer ce patrimoine artisanal :



**Photographie 4 : Porte sculptée à Taroudant**



**Photographie 5 : Fibules à Tiznit**



**Photographie 6 : Potiers d'Aït Baha – Anti-Atlas occidental**



**Photographie 7 : Tissage artisanal de tapis à Tiznit**

D'autres genres d'artisanat sont présents dans la RBA comme, l'artisanat du cuivre (village de Tlata Ounass), la maroquinerie (Tafraout, d'Ida ou Gnidif), l'artisanat des nattes de jonc (Massa)...

## Section 2 : Biodiversité et géodiversité

### 2.1 Biodiversité

#### 2.1.1 Ecosystèmes

##### a- Littoral

La réserve de biosphère de l'Arganeraie est délimitée dans sa partie Ouest par l'océan Atlantique. Cette côte présente une succession de plages de 50 à 200 m de largeur. Elle est majoritairement montagneuse avec des falaises issues de l'érosion marines ce qui en rend l'accès parfois difficile. Outre ces escarpements, le littoral forme sur 35 km au Nord d'Agadir une vaste baie qui s'étend jusqu'au cap Ghir. Ce dernier constitue d'ailleurs l'ultime avancée sur l'océan Atlantique des contreforts occidentaux de la chaîne du Haut Atlas.

En raison des caractéristiques paysagères, certains sites ayant le potentiel requis se prêtent à des aménagements en vue d'une activité de pêche pour les touristes tels que Tifnit, Douirat, Sidi R'bat, Sidi Oussay, Issouh et Aglou.

En parallèle aux visites touristiques, la pêche sportive s'est développée dans cette zone et génère des revenus non négligeables pour la population locale. La pêche sportive est praticable tout au long du littoral mais les meilleurs sites sont Issouh et Aglou.

On dénombre un certain nombre de sites d'intérêt biologique sur ce littoral dont voici les principaux:

- **Cap Ghir** : Il se trouve au nord d'Agadir. La côte y est rocheuse, avec une plage au sud et des falaises accidentées au nord. La végétation comprend des arganiers et des euphorbes. Cette zone est unique car l'arganier y atteint le bord de mer. On peut y observer également des mammifères marins pélagiques notamment les orques ;
- **Embouchure de l'oued Tamri** : Il s'agit du deuxième site de nidification pour l'ibis chauve qui est installé en micro-colonies sur les falaises littorales. Les ibis hivernant à Agadir s'y retrouvent également avant leur migration pré-nuptiale. De plus, de nombreux autres oiseaux marins se rassemblent sur la plage à l'aube. Le site est classé réserve biologique intégrale du fait que l'ibis chauve soit en voie d'extinction. Concernant la végétation, des bananeraies sont plantées dans le lit de l'oued Tamri près de l'embouchure ;
- **Baie d'Imssouane** : Cette baie est en fait un large cirque abrité par un cap aux falaises abruptes. Cette configuration naturelle donne au site une certaine attractivité touristique pour ceux appréciant les activités nautiques notamment les surfeurs. On y trouve aussi un petit port de pêche typique. On note la présence d'une colonie de grands cormorans qui nichent dans le secteur ;
- **Cap Tafalney** : Le cap abrite un petit village de pêcheur comme à Imssouane. Certaines de leurs habitations sont troglodytiques, encastrées dans la falaise. Il n'est pas rare d'y observer des chacals et des renards mais l'intérêt principal demeure l'ornithologie avec en particulier des espèces marines très variées et des rapaces ;

- **Plage de Sidi Kaouki** : Sur la longue plage appelée du nom du marabout Sidi Kaouki, la puissance des vents en a fait un spot de renommée internationale pour les véliplanchistes. Cependant, la faune et la flore y sont rares principalement à cause de ces vents.
- **l'archipel de la baie d'Essaouira** : Ce milieu insulaire est unique sur le littoral atlantique marocain et par conséquent extrêmement vulnérable. Les dunes d'Essaouira abritent un écosystème dunaire avec des cortèges floristiques et faunistiques exceptionnels. La multiplicité des activités touristiques possibles au vu de la beauté du site ne doit être envisagée que dans le cadre d'une législation stricte, d'une gestion rigoureuse et d'un encadrement approprié.

#### **b- Plaine**

Les principaux attraits écotouristiques de la partie plaine de la RBA sont les sites suivants :

- **Le Parc National Souss Massa (PNSM)** : situé sur le littoral de la Province de Chtouka – Aït Baha et dans celle de Tiznit, le parc national du Souss Massa a été créé en 1991 sur 34 000 ha. Il abrite des biotopes très diversifiés et endémiques : méditerranéens, sahariens, saharo-indiens et tropicaux. Le cortège végétal est marqué par une steppe littorale, une steppe à euphorbes, une végétation dunaire et une végétation aquatique sur les rives de l'oued Massa. Concernant la faune, le parc compte une douzaine d'espèces de micromammifères et vingt-quatre espèces de grands mammifères (chacal, mangouste, chat sauvage) ainsi que des reptiles, amphibiens, poissons et papillons. Des tentatives de reconstitution de troupeaux de gazelle dama mhor, d'oryx, d'adax et d'autruche sont actuellement en cours en vue de leur réintroduction dans la nature. En outre, 230 espèces d'oiseaux dont au moins 86 nicheuses y vivent et non des moindres puisque le parc abrite la colonie nicheuse d'ibis chauve la plus importante du monde avec environ 250 oiseaux. Enfin, les zones humides des embouchures du Souss et du Massa sont fréquentées par de nombreux oiseaux migrateurs.



## c- Montagne

### Haut Atlas

Le Haut Atlas constitue un lieu privilégié pour la pratique des activités écotouristiques dans la RBA. Les sites d'intérêt écologique et biologiques les plus importants sont les suivants :

- **Tafingoult** : localisé dans le Haut Atlas du Sud, dans la province de Taroudant, le site représente une réserve de mise en défens de 400 ha. La végétation est composée de l'arganeraie, de tétraclinaie et de chênaie verte. Environ 13 espèces de mammifères y sont comptabilisés parmi lesquelles : la musaraigne murette, l'écureuil de barbarie, le porc-épic, la genette, la mangouste ichneumon, le chat ganté, le lynx caracal et la gazelle de cuvier. On y trouve également 52 espèces d'oiseaux et 21 espèces de reptiles.
- **Jbel Amsitten** : le jbel Amsitten est un SIBE situé dans le Haut Atlas atlantique plus précisément à Smimou dans la province d'Essaouira. Le couvert végétal est essentiellement composé de thuyas, d'arganiers et de quelques caroubiers et de chênes lièges. L'intérêt faunistique est réel car on y dénombre 20 espèces de mammifères, 32 espèces d'oiseaux et 12 espèces de reptiles.
- **Aïn Asmama** : Ce SIBE est localisé sur le piémont de la falaise de la vallée de l'Argana et le plateau qui s'y adosse dans la commune de Tiqqi, dans la province d'Agadir sur une superficie de 23 564 ha (Labbaci, 2014). La biodiversité y est très importante. Les principales espèces arborescentes de la zone sont l'arganier, le chêne vert, le thuya le genévrier, le pistachier et l'acacia. Les plantes rares y sont nombreuses et le taux d'endémisme est assez élevé. Il se compose également de 25 espèces de mammifères, 72 espèces d'oiseaux et 20 espèces de reptiles.

### Anti-Atlas

- **Jbel Lkest** : le SIBE du Jbel Lkest couvre une superficie de 1300 ha à Ameln dans la province de Tiznit et représente un important centre géotouristique. Cette montagne siliceuse de l'Anti-Atlas est connue pour la teinte rose de ses granites. L'altitude dans le SIBE varie de 1600 à 2258 m. La végétation comprend des arganiers, thuyas, chênes verts, pistachiers de l'Atlas, caroubiers et acacias gummifères. Quant à la faune, on y dénombre une douzaine d'espèces de mammifères: plus de 27 têtes de gazelles, des sangliers, une herpétofaune riche et variée et 8 espèces endémiques, rares ou menacées d'extinction. Elle est également une zone reconnue internationalement pour sa richesse en papillons. Pour terminer, 55 espèces d'oiseaux y nichent. La montagne de Jbel Lkest a une renommée internationale parmi les adeptes de tourisme de nature et de randonnée.
- **Anzi** : dans la province de Tiznit, ce site de 475 ha est formé par les plateaux voisins de l'Anti-Atlas. On y trouve des arganiers, des caroubiers, des chênes verts, des dragonniers et des armoises. De plus, une soixantaine d'espèces d'oiseaux nichent dans le secteur. On dénombre aussi quelques hyènes et des gazelles de cuvier.
- **Bou Timezguida** : Ce SIBE de 1200 ha est localisé sur les plus hauts sommets du massif d'Ifni là où la densité humaine est faible. Il contient les derniers vestiges de la chênaie verte la plus méridionale et une arganeraie clairsemée. La flore et la faune sont parmi les plus exceptionnelles du Maroc et le SIBE pourrait même devenir un parc national dans le futur.

- **SIBE d'Ait Erkha** : il se situe dans la commune rurale d'Ait Er-Rkha sur 4000 ha. L'écosystème y est bien conservé. Les espèces végétales sont composées principalement d'arganiers et de thuyas. La faune est représentée par des gazelles des sangliers et des reptiles.

### 2.1.2 La flore de l'arganeraie

La flore de l'arganeraie est très diversifiée et riche en endémisme (Msanda *et al.*, 2005). Dans la partie littorale de la RBA on trouve des éléments crassulescents et souvent aphyllés (*Euphorbia obtusifolia* ssp. *regis-jubae*, *Euphorbia officinarum* ssp. *echinus*, *Euphorbia beaumierana*, *Warionia saharae*, *Senecio anteuphorbium*, *Caralluma burchardii* var. *maura*, *Caralluma commutata*, *Aeonium arboreum*, etc.) et des endémiques (*Asparagus pastorianus*, *Helianthemum canariense*, *Bupleurum canescens*, *Artemisia canariensis*, *Sonchus pinnatifidus*, *Thymus broussonetii* var. *hannoni*, etc.)

De nombreuses endémiques caractérisent l'arganeraie telles que : *Periploca laevigata* ssp. *angustifolia*, *Genista ferox* ssp. *microphylla*, *Bupleurum dumosum*, *Hesperolaburnum platycarpum*, *Lavandula maroccana*, *Satureja macrosiphon*, *Sideritis cossoniana*, *Thymus leptobotrys*, *Chamaecytisus albidus*, *Satureja arganietorum*, etc.

Les espèces de souche tropicale reconnues comme rares dans la flore d'Afrique du Nord sont les suivantes: *Leptochloa ginae*, *Enteropogon rupestris*, *Chloris gayana*, *Kalanchoe faustii*, *Dichanthium ischaemum*, *Commelina rupicola*, *Heteropogon contortus*. Des populations de dragonniers peuvent également être rencontrées dans des zones très localisées (*Dracaena draco* ssp. *ajgal*) dans le Jbel Emzi (Anzi).

La formation végétale qui est la plus fréquente est l'arganeraie à *Euphorbia echinus*. Elle se situe sur les plateaux bordiers du Kerdous, et dans les massifs de Lakhsass et d'Ifni. Dans ce dernier massif, on trouve l'euphorbe du Roi Juba.

Il y a également dans l'arganeraie de nombreux éléments halophiles (sols salins), souvent endémiques (*Suaeda ifniensis*, *Salsola longifolia*, *Traganum moquinii*, *Asparagus pastorianus*, *Artemisia reptans*, etc.) et les falaises sont marquées par des espèces rares (*Hibiscus micranthus*, par exemple).

Quant à la formation à thuya (*Tetraclinis articulata*) et *Euphorbia echinus*, elle est plus fréquente dans le bassin de Haha, les Ida Ou Tanane et à Bouizakarne.

La planche suivante présente les principales espèces végétales de l'arganeraie.

**Photographies 8 : Principales espèces végétales de l'arganeraie**



*Euphorbia regis-jubae*



*Salsola vermiculata*



*Euphorbia echinus*



*Launaea arborescens*



*Ricinus communis*



*Dracaena draco* 'Ajal'



*Nerium oleander*



*Phragmites communis*



*Lavandula mairei*



*Tamarix gallica*



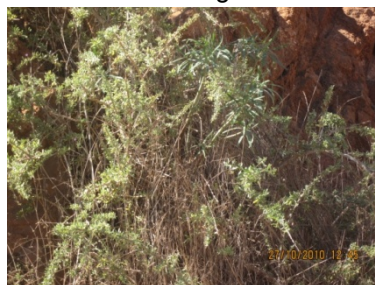
*Nicotiana glauca*



*Euphorbia paralias*



*Salsola oppositifolia*



*Lycium intricatum*



*Frankenia laevis*

### 2.1.3 Faune de l'arganeraie

Les mammifères qui se trouvent dans la réserve de biosphère de l'arganeraie sont :

- les espèces relativement bien représentées : *Ammotragus Lervia*, *Gazella cuvieri*, et *Gazella dorcas* ;
- les espèces moyennement représentées : *Lepus capensis*, *Felis silvestris*, *Hystrix cristata*, *Canis aureus*, *Vulpes rueppelli*, *Vulpes zerda*, *Hyaena hyaena*, *Genetta genetta*, *Herpestes ichneumon*, *Lutra lutra* et *Sus scrofa* ;
- les espèces plus faiblement représentées : *Leptailurus serval*, *Mustela nivalis*, *Acinonyx jubatus*, *Felis margarita*, *Caracal caracal*, *Ictonyx libyca*, *Mellivora capensis*, *Gazella dama*.

La planche suivante présente quelques unes des espèces animales rencontrées dans la réserve.

#### Photographie 9 : Principales espèces faunistiques de la réserve animale du PNSM



Gazelle Dama



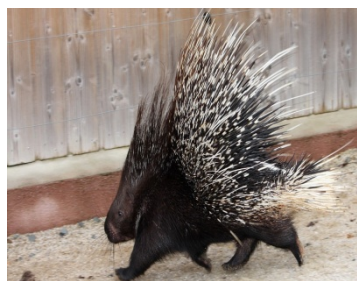
Addax nasomacultus



Oryx dammah



Gazelle Dorcas



Porc-épic (*Hystrix cristata*)



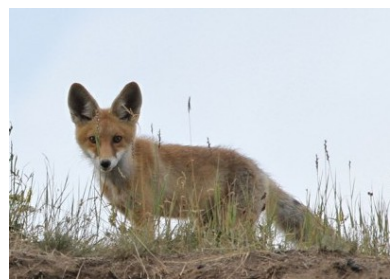
Chacal doré (*Canis aureus*)



Fauvette mélanocéphale (*Sylvia melanocephala*)



Mouflon à manchettes



Renard roux (*Vulpes vulpes*)



Falco naummani



Numida muliagris



Perdrix gabra (Alectoris)



Falco Colombarius



Ibis chauve  
(Geronticus eremita)



Outarde : Ardiotis arabs



Bufo boulegri



Dasypeltis sahelensis



Calotes polypis



Agama impalearis



Tarentola mauretana



Eumeces algeriensis



Latrodectus tredecimmaculatus



Buthus atlanticus



Saurodactylus brossei

## 2.2 Géodiversité

### 2.2.1 Généralités

La RBA recèle un patrimoine géologique remarquable par sa richesse et sa diversité. Les grands types de structures géologiques sont largement représentés dans le segment occidental de l'Anti-Atlas et du Haut Atlas. Des témoignages des temps géologiques s'étalent sur une période allant de 2,2 milliards d'années à l'actuel. Tous les types de roches sont présents : roches plutoniques, volcaniques, métamorphiques, et sédimentaires.

Dans cette réserve, les principaux géotopes sont :

#### **Les géotopes fossilifères :**

- Les nombreux sites à Ammonites dans les formations carbonatées des Ida Ou Tanane ;

**Photographie 10 : Ammonites dans les Ida Ou Tanane**



- Les empreintes de dinosaures du Crétacé supérieur dans les dalles calcaires de la plage d'Anza et d'autres à Tagragra dans la commune de Drarga ;

**Photographies 11 : Empreintes de dinosaures**



Une empreinte de tridactyle à Anza



Empreintes de pas fossiles à Tagragra

- Le site à Archaeocyathes dans les calcaires dolomitiques d'âge Cambrien inférieur de l'Anti-Atlas. Les sections subcirculaires de ces fossiles sont cimentées dans un calcaire récifal ;

**Photographie 12 : Site à Archaeocyathes de Takhsa-Anti Atlas Occidental**



#### **Les géotopes tectoniques :**

- Les plis de formes et tailles variables dans les formations carbonatées des Ida Ou Tanane.

#### **Les géotopes hydrologiques et hydrogéologiques :**

- Les grottes et gouffres de Lakhssas et la plus grande et belle grotte d'Afrique du Nord (Wintimdouine),
- Les belles cascades vivantes d'Immouzer des Ida Outanane,
- les sources hydrothermales de Lakhssas,
- les barrages de Moulay Abdellah, Abdelmoumen, Dkhila, Ahl Souss..,
- Les salines traditionnelles sur l'oued Issen.

#### **Les géotopes minéralogiques :**

Les sites miniers (Extraction de cuivre, barytine, gypse etc.) sont nombreux dans la RBA et ne sont pas ouverts aux visites : Mine de Tazalakht cuivre (Ait Abdellah), Wanssimi cuivre (Tafraout), cuivre (Argana), Jbel Lahdid (Haha), Manganèse (Aoulouz). Toutefois, plusieurs variétés de minéraux sont disponibles dans les étalages des marchands notamment dans les bazars et arrêts côtoyés par les touristes :

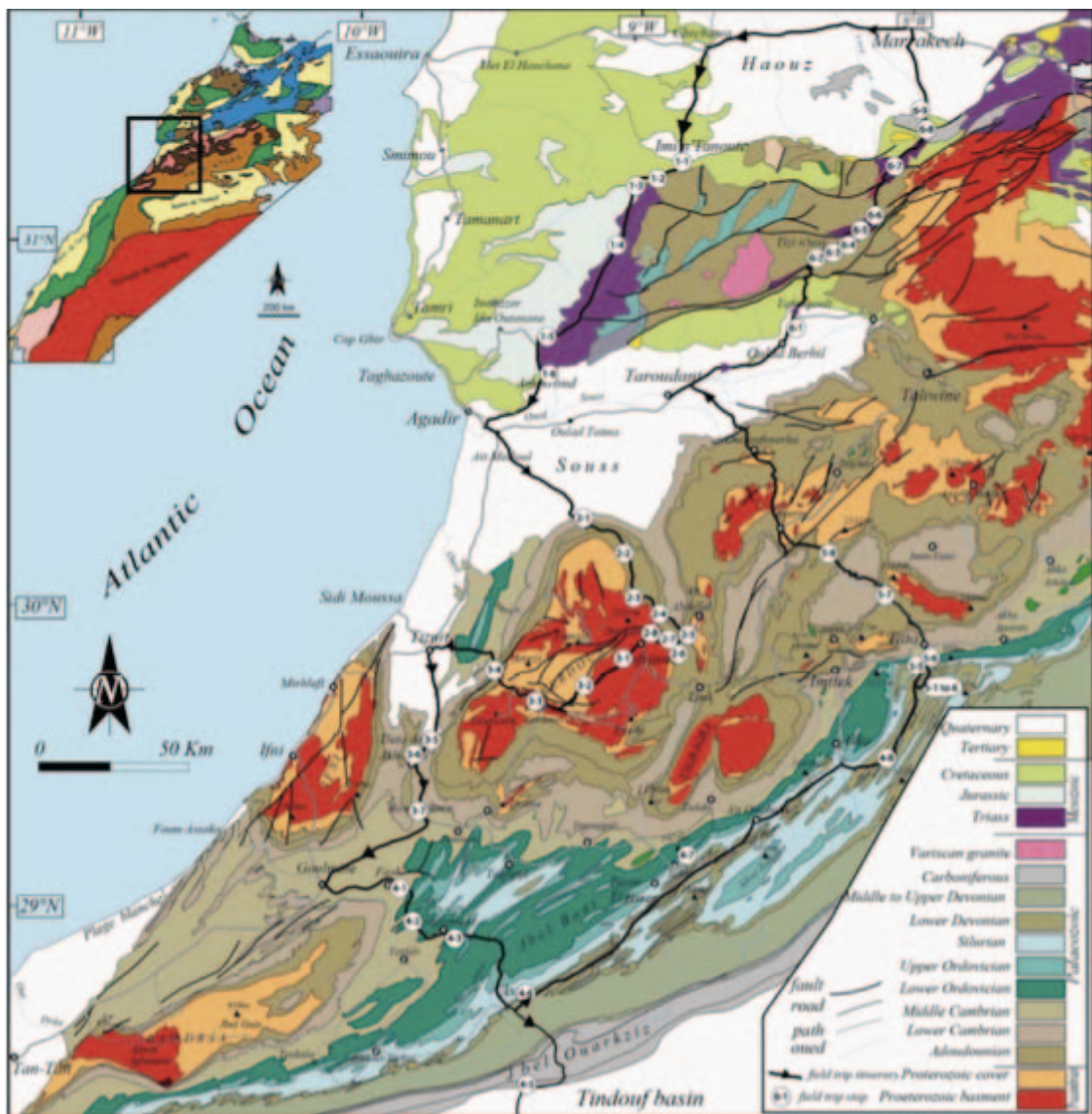
- les géodes tapissées de quartz laiteux et parfois d'améthyste,
- les cristaux de galène à éclat métallique,
- les plaques de gypse de grande taille parfois taillées en œufs,
- la rose de désert (gypse en crêtes formé dans les sables),
- La fleur de cobalt ou érythrine,
- Les minéraux de cuivre (azurite bleue, malachite verte et chalcopryrite jaune).

## 2.2.2 Substratum géologique de l'Arganeraie<sup>24</sup>

Les arganiers se développent sur des sols bruts présentant un horizon de surface à peine ébauché ou inexistant reposant sur une roche non ou peu décomposée.

La carte géologique de la région où poussent les arganiers est présentée dans la carte n°7. On remarque que les formations géologiques rencontrées dans l'arganeraie s'échelonnent du Précambrien au Quaternaire.

**Carte 9 : Carte géologique simplifiée de l'Anti-Atlas Occidental et du Haut Atlas occidental (adaptée d'après Soulimani 2008)**



<sup>24</sup> Ont été utilisés les ouvrages suivants pour établir cette présentation du profil géologique de la RBA : (Ait Hssaine & Bridgland, 2009), (Ambroggi, 1963, ), (Crespo-blanc, Frizon de Lamotte, 2006), (Frizon de Lamotte, Andrieux, Guezou, 1991), (Michard, Chalouan, Feinberg, Goff'e, 2002).

**a) Le Paléoprotérozoïque** (ou P I, 2,5 à 1,6 Ga)

Les terrains paléoprotérozoïques se rencontrent dans les boutonnières précambriennes de Taфраout, Tata, Ifni et Bas Draâ. Il s'agit de schistes, micaschistes, gneiss, amphibolites et granites.

**b) Le Néoprotérozoïque inférieur** (ou P II, 1000 à 650 Ma) ou (Cryogénien)

Il est représenté par des dépôts sédimentaires de quartzites (2000-3000 m), de schistes et de calcaires.

**c) Le Néoproterozoïque supérieur** (ou PIII, 650-540 Ma) ou (Ediacarien)

Ce sont des séries détritiques et volcano-détritiques, continentales, qui proviennent de la destruction, par érosion, des reliefs de la chaîne panafricaine. Les roches volcaniques sont représentées par des rhyolites, ignimbrites, andésites, complexes volcano-sédimentaires.

**d) Le Cambrien** (540-500 Ma)

Dans l'Anti-Atlas, le Cambrien débute par l'Adoudounien qui comprend les Calcaires inférieurs, la Série lie de vin et les Calcaires supérieurs. Au-dessus de l'Adoudounien se trouve la série schisto-calcaire et les grès terminaux qui marquent la fin du Cambrien inférieur. Le Cambrien moyen est représenté par des argilites et des pélites.

**e) L'Ordovicien** (500-435 Ma)

L'Ordovicien est essentiellement représenté par des dépôts détritiques avec les grès et les quartzites du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> Bani qui forment les crêtes allongées du Jbel Bani. Dans la formation du 2<sup>ème</sup> Bani, il y a des argiles micro conglomératiques et des tillites.

**f) Le Permio-Trias** (295 à 200 Ma),

La série Permo-triasique du couloir d'Argana d'environ 3500m de puissance, est composée de 8 termes (t1 à t8 de Tixeront, 1973) et subdivisée en 3 ensembles sédimentaires. Le tout est surmonté par des basaltes. Il est à dominance détritique et est représenté par des conglomérats, des grès, des argiles gréseuses et des marnes rouges. Localement, la partie sommitale triasique est formée par des argiles gypsifères et salifères ou des coulées basaltiques.

**g) Le Jurassique** (200 à -145 Ma)

Il est représenté par les grès et les calcaires du Lias et du Dogger et l'ensemble calcaires dolomitiques et marnes du Jurassique supérieur. Trois cycles sédimentaires ont été définis dans le jurassique du domaine atlasique :

- Lias inférieur et moyen avec des dépôts carbonatés de plate forme ;
- Lias supérieur et Dogger inférieur avec des dépôts de bassin profond ;
- Dogger bajocien supérieur et Malm avec le comblement du bassin.

Par sa nature calcaire, le Jurassique constitue un aquifère karstique relativement important dans le Haut Atlas.

**h) Le Crétacé** (145 à 65 Ma)

Le crétacé du bassin Agadir-Essaouira est caractérisé par une sédimentation essentiellement marine (calcaires néritiques, marnes...) d'environ 2550m de puissance ou quelques épisodes de couches rouges alternent avec des poussées transgressives.

Le Crétacé inférieur est caractérisé par des formations carbonatées où dominent les calcaires et les dolomies gréseux avec intercalation de quelques niveaux marneux ou gréseux. Le Cénomaniens est constitué de calcaires et de dolomies intercalés de niveaux marneux ou de gypses. Cet ensemble est coiffé par des dolomies et calcaires massifs à silex typique du Turonien. Au sommet, le Sénonien est constitué par des dolomies et calcaires gréseux ou marneux à intercalation de niveaux d'anhydrite.

**i) L'Eocène (55 à 35 Ma)**

L'Eocène inférieur est représenté par des marnes sableuses et gréseuses de couleur rouge brique. L'Eocène moyen est reconnu par ses conglomérats et ses calcaires à silex blancs ou roses. L'Eocène supérieur est représenté par des marno-calcaires blancs ou grès rougeâtres.

**j) Le Néogène continental (23 à 5 Ma)**

Les dépôts du Néogène sont représentés par des formations conglomératiques et marno-calcaires pouvant atteindre plusieurs centaines de mètres de puissance (Ambroggi, 1963).

**k) Le Pliocène (5 à 2,5 Ma)**

Dans le golfe d'Agadir, le Pliocène ancien est figuré par des calcaires, des grès, des niveaux lumachelles et des marnes sombres.

Le Moghrébien, par contre, montre des grès coquilliers, des calcaires gréseux et des conglomérats en discordance sur le Pliocène ancien. Dans la plaine des Chtouka, le Pliocène et le Miocène sont représentés par l'unique formation fluvio-lacustre constituée par des sables marneux, des marnes et des calcaires.

**l) Le Quaternaire (2,5 à 0 Ma)**

Les dépôts du Quaternaire sont modelés en alluvions fluviales, cônes de déjection, dépôts lacustres et dunes de sables. Selon Ambroggi (1963), le Quaternaire ancien est représenté par des cônes de déjection, le Quaternaire moyen par la formation du Souss et le Quaternaire récent par des alluvions et surtout des limons. Dans la plaine de Chtouka, le Quaternaire récent est constitué par des dunes sableuses le long du littoral.

Ces changements complexes dans les environnements sédimentaires peuvent être dus aux changements climatiques au cours du Plio-Quaternaire (Aït Hssain & Bridgland, 2009).

## Section 3 : Mesures de conservation dans la RBA

### 3.1 Cadre législatif

Au niveau juridique, la forêt de l'arganier comme les autres forêts du Maroc a été soumise à la loi forestière du Dahir de 10 octobre 1917 relative à la conservation et à l'exploitation des forêts. Selon celle-ci, l'arganier était considéré comme un bien privé et collectif sur lequel l'Etat n'avait aucun pouvoir. A cette effet, l'arganeraie aurait perdu 2000 hectares par an entre 1917 et 1924 (M'Hirit, 1998). Plusieurs facteurs ont favorisé également cette destruction notamment la surexploitation de la forêt pour faire du charbon de bois et surtout l'extension des terres agricoles. L'Etat a aussi constaté la relation spéciale voire fusionnelle de la population amazighe avec cet arbre et le fait qu'aucune mesure de mise en défens n'avait été prise. Il a donc été décidé de compléter le régime forestier général par un régime d'exception spécifique à l'arganeraie et son droit d'accès et d'usage. En 1925, le Dahir du 4 mars relatif à la protection et la délimitation des forêts d'arganier a été promulgué.

Depuis lors, l'arganeraie relève du droit domanial mais la population riveraine<sup>25</sup> bénéficie d'un droit de jouissance qui est transmissible par héritage mais non cessible. On l'a appelé la « forêt aux 7 droits » puisque cette législation permettait :

- le ramassage du bois mort,
- la cueillette des fruits,
- le pacage (pâturage),
- le labour et la mise en culture,
- la collecte de branchages pour les clôtures
- le prélèvement de bois de chauffage destiné à l'usage domestique avec autorisation des Eaux et Forêts,
- le prélèvement de sable et pierre pour l'usage domestique ou l'artisanat local contre une faible redevance.

De plus, l'arganier y est hautement protégé. La coupe de bois ou l'élagage d'un arbre est soumis à l'accord des Eaux et Forêts même pour les terrains privés (Nouaïm, 2005). L'arrachage est également interdit sous peine d'amende.

Cette initiative représentait un premier pas dans la recherche d'un équilibre entre conservation, développement socio-économique et participation des communautés amazighes locales à la protection de l'arganier. Par extension, il s'agissait d'une première étape dans la création de la réserve de biosphère avec deux fonctions remplies sur trois : conservation et développement. Si l'on schématise, il lui manquait la fonction dite logistique liée à la recherche scientifique et le zonage.

En parallèle, plusieurs autres textes ont permis aux communautés de bénéficier d'une partie des recettes de la vente de bois en cas d'autorisation de coupe et d'exploitation (Dahirs du 28 mars 1951, du 19 juin 1957, du 20 septembre 1976).

En 1983, le Dahir du 20 juillet 1983 a promulgué le cahier des charges des pratiques agraires dans l'arganeraie. Il fallait une autorisation des Eaux et Forêts pour la mise en culture, pour une durée de 3 ans, sous arganier par la population locale. Il est stipulé que l'occupant doit également entretenir les arganiers sur la parcelle et y planter un certain nombre d'arganiers.

---

<sup>25</sup> Il faut entendre par là les membres des tribus locales et non les individus

Cependant, le versement « symbolique » de 50 Dh par an et par hectare n'a pas eu l'effet escompté, qui était de privilégier les locaux et les petites surfaces. Les grandes surfaces cultivées se sont accrues de même que les transactions entre usagers et étrangers.

« Les notables déstabilise le système productif par un usage intensif, les techniques agricoles entraînent le défrichement, et l'épuisement des sols » (Buttoud, 2001).

Rappelons qu'après 3 ans, le rendement agricole de la parcelle est moindre du fait notamment de la salinisation. Son abandon provoque l'ensablement (Tribak, 2002). Or comme près de  $\frac{3}{4}$  de l'espace sous arganier est, par la suite, mis en culture<sup>26</sup>, les dégâts directs ou induits sont considérables.

Comme le rappelle M'Hirit au sujet de la législation, « Celle-ci qui était à l'époque un moyen de sauvegarde du patrimoine, est devenue actuellement un instrument légal pour la dégradation » (M'Hirit, 1998).

#### Photographies 13 : Cultures intensives dans l'arganeraie



---

<sup>26</sup> Les mises en culture intensives dans l'arganeraie portent actuellement sur une superficie totale de 7 100 ha, dont 6 800 ha en plein champ et 300 ha sous serre (Bouzemouri, 2007)

**Photographie 14 : Image satellite de l'avancée du sable face à l'arganeraie dans le Haut Atlas occidental (Source : DigitalGlobe, Geoeye 2012)**



Malheureusement, depuis 1998, date où l'arganeraie est entrée dans le circuit de l'écosystème de l'Unesco (MAB), la conservation de la forêt d'arganier n'a pas connu de changement notable.

Il y a donc la nécessité de mettre en place une réforme multisectorielle pour assurer la conservation de l'arganeraie:

« Le bénéfice des dispositions du dahir de 1925 sur l'arganier constitue une réelle entrave à la préservation à long terme de l'arganeraie. Cette loi ne protège que l'arganier, en tant qu'arbre uniquement. Le fait d'autoriser le labour et la mise en culture sous les arbres contribue à une perturbation profonde des structures fonctionnelles des écosystèmes. » (Buttoud, 2001).

Pire encore, l'agriculture intensive a mis en péril la forêt d'arganier car elle « s'est faite de façon non durable » (Hafidi, 2007). De même, elle a accéléré la surexploitation de la nappe phréatique ce qui a engendré un déficit annuel d'environ 260 millions de m<sup>3</sup> d'eau.

Toutefois, d'autres propositions pourraient permettre de mieux s'adapter à cette réalité locale. Il faudrait par exemple impliquer les agriculteurs y compris les grands exploitants, dans la reforestation par le biais d'une participation de l'Etat au reboisement. L'Etat octroierait une subvention annuelle par arbre jusqu'à l'âge adulte. Cela pourrait intéresser les agriculteurs puisque cela représente une rentrée d'argent

pour l'entretien de l'arbre, que cela créerait un microclimat pour leur terrain et enrichirait naturellement la terre. (Ait Lhaj, 2014<sup>27</sup>)

### 3.2 Réglementations traditionnelles

En parallèle à ce cadre législatif, le droit coutumier vient compléter et assouplir le droit en vigueur et assurer une solidarité intergénérationnelle. L'on peut citer les droits coutumiers les plus importants :

- L' « *agdal* » : interdiction de parcours sur les parcelles cultivées ou non pendant la période de récolte des noix d'argane car la production des noix d'un arganier est privée ce que les nomades ne reconnaissent pas. Cela permet la régénération des espèces végétales. Ce système est surveillé par un gardien nommé l' « *amcharto* » ;
- La « *Tayssa* » : l'organisation de la transhumance selon la saison ;
- la « *Tawala* » : système de gardiennage partagé du bétail et système de gestion des parcours ;
- Le « *Mouchâa* » ou « *M'sarih* » : parcelles collectives des habitants et ouvertes au parcours toute l'année et sont surtout utilisées pendant l'*agdal* (il en va de même pour les puits, oueds...). C'est pourquoi, la conservation y est fortement mise en péril par la surexploitation (Nouaïm, 2005).
- La « Transmission » : en cas d'héritage, la loi coranique prévaut et les droits coutumiers (droit de pâturage, droit d'usage des sols, droit de récolte des noix d'argane...) sont repartis également entre les héritiers.

Malheureusement, ces droits tombent en désuétude et cela crée un certain déséquilibre dans la conservation car leur maintien représentait des mesures efficaces de bonne gestion de la ressource et permettait une approche participative de la conservation.

« Les populations locales exclues de la gestion de l'arganeraie, où elles survivent, développent des pratiques incontrôlables d'exploitation maximale de cet arbre qui ne leur appartient plus » (El Fasskaoui, 2009).

Mais, à présent la démarche participative est compromise dans la mesure où les règles coutumières collectives n'ont plus cours et les membres des diverses communautés deviennent de plus en plus individualistes.

### 3.3 Menaces

Les SIBE ne sont pas protégés par la loi. Ils sont considérés comme des zones intermédiaires, ou comme des «no man's land» pour d'autres, ces zones sont dans l'attente d'un statut plus reconnu pour ensuite devenir une aire protégée<sup>28</sup>.

---

<sup>27</sup> M. Ait Lhaj, Président des ayant-droits de la forêt de l'arganier (communication personnelle).

<sup>28</sup> Plus de 1,7 million d'hectares de SIBE au Maroc sont sans protection légale jusqu'à ce jour. Selon le Dahir 16/7/2010, les aires protégées au Maroc sont : parc nationaux, parc naturels, réserves biologiques, réserves naturelles et sites naturels.

En outre, les réserves de biosphère ne sont pas selon la loi des aires protégées mais elles bénéficient simplement d'une reconnaissance de l'Unesco. Cependant, à l'heure actuelle, rien n'est envisagé pour leur attribuer le statut d'aire protégée car pour les pouvoirs publics, ils sont tout d'abord des territoires vastes, et leurs zones centrales ont déjà des statuts soit de SIBE. La seule zone centrale protégée véritablement par la loi c'est la zone située dans la PNSM.

A cette absence de statut s'ajoute la gestion et le suivi de cette aire qui, de ce fait, ne sont pas institutionnalisés. Il semblerait que le conseil régional pourrait être l'instance retenue pour gérer ce territoire car il représente une institution au pouvoir politique et décisionnel au niveau régional. D'autant plus que cette collectivité territoriale prend les décisions au niveau du développement socioéconomique. Toutefois, le conseil régional n'a ni les ressources humaines ni les moyens financiers pour mener à bien cette tâche. C'est pourquoi, l'Agence Nationale des Zones Oasiennes et de l'Arganier (ANDZOA) est l'instance qui pourrait jouer ce rôle de gestionnaire en concertation avec le conseil régional et autres acteurs concernés.

Par ailleurs, on estime aussi que le couvert forestier dans la région du Souss a reculé d'environ 2,6 % entre 1989 et 2006 et que la densité moyenne de peuplements d'arganiers initialement composés de 100 souches/ha serait passée à 30 souches/ha (Zugmeyer, 2006). Les forêts d'arganiers ont donc de plus en plus tendance à devenir des vergers d'arganiers. Plus grave encore, le succès commercial de l'huile d'argane va accentuer encore plus la pression sur l'arganeraie mettant en péril sa régénération naturelle.

« Dans la quasi-totalité de l'arganeraie, la régénération par semis naturel sous l'arbre ne s'observe plus » (Bellefontaine, 2010, p45).

Le développement économique de l'huile d'argane a ainsi accentué les menaces sur l'arganeraie.

« D'un système de domestication de l'arbre et de la forêt dans lequel pratiques sylvicoles, agricoles, arboricoles et pastorales sont étroitement entremêlées, on passe graduellement à un système de prédation où seule la pratique de la cueillette devient légitime » (Simenel *et al.*, 2009).

Pourtant, la convention sur la diversité biologique adoptée en 1992, comme déjà mentionné dans cette thèse (section 2 du chapitre 1), reconnaît l'exploitation des ressources dans un cadre durable comme un moyen de conservation.

Face à ce constat, il est légitime de poser la question suivante : Est ce que le développement de l'extraction de l'huile d'argane a véritablement profité à la population locale et notamment à la femme rurale ? En fait, malgré le manque d'études socioéconomiques approfondies à ce niveau, la plupart des données de terrain dont nous disposons et les témoignages recueillis semblent confirmer que certes la dynamique qui a été initiée a participé modestement à la lutte contre la pauvreté, mais elle n'a pas été à la hauteur des attentes. Les femmes rurales ne bénéficient que très peu et de façon marginale des retombées de la manne financière

générée par la production d'argane<sup>29</sup>. Seuls les intermédiaires commerçants et les industriels de produits de beauté et dérivés pharmaceutiques génèrent des véritables profits, qu'ils ne souhaitent pas très souvent reverser, même en partie, aux populations locales.

Il est temps de revoir le système de production, de gestion et de commercialisation de l'huile d'argane et de raisonner en terme de filière avec des objectifs économiques et commerciaux à grand échelle. Cela doit être fait de concert avec une régénération naturelle redynamisée et une protection renforcée de la ressource.

Une autre problématique tout aussi épineuse est que l'arganeraie est un territoire libre d'accès, « ouvert à tous » où tous les acteurs liés directement à son exploitation profitent de la ressource et l'utilise en la prélevant, mais aucun ne s'en occupe dans une perspective de gestion durable. Donc les bénéfices ne sont pas réinvestis dans la protection des arbres. Il est ainsi temps de mettre en place d'autres systèmes innovants comme les paiements des services écosystémiques (voir 1.3 du chapitre1).

### **3.4 Projets de coopération internationale**

Plusieurs organismes de développement internationaux ont participé à la gestion et la conservation de l'arganeraie notamment la GTZ (ou GIZ) dans le cadre de la coopération entre les gouvernements allemand et marocain, l'USAID dans le cadre de la coopération entre le Royaume et les Etats-Unis et enfin l'Union européenne dans le cadre de la coopération avec le gouvernement marocain.

Les principaux projets liés à la gestion et la préservation des ressources naturelles (Jadaoui, 2009) sont les suivants :

- Le PCDA (1995-2002) :
  - Piloté par la GTZ et l'administration des Eaux et Forêts.
  - Objectif global : gestion durable et équilibrée de l'arganeraie sur les plans biologique et économique.
  - Objectif spécifique : réhabilitation et valorisation de l'arganeraie selon une démarche participative. Il a permis la préparation du dossier de reconnaissance de l'arganeraie comme réserve de biosphère
  
- Le Projet Protection de la Nature et Lutte contre la Désertification (PRONA-LCD) (2006-2011) :
  - GTZ et les Eaux et Forêts ;
  - Fusion entre deux projets antérieurs : le projet relatif à l'Assistance à la Gestion des Ressources Naturelles (AGRN) et le projet d'Appui au PAN-LC ;
  - Objectif global : gestion durable et valorisation des ressources naturelles dans les aires protégées via des activités économiques respectueuses de l'environnement (apiculture, écotourisme).

---

<sup>29</sup> On estime aujourd'hui les revenus mensuel des femmes des coopératives à une moyenne de 1000DH/ mois c'est à dire seulement près de 40% du SMIG au Maroc.

- Le projet arganier ou « appui à l'amélioration de la situation de l'emploi de la femme rurale et gestion durable de l'arganeraie dans le Sud-Ouest du Maroc»:
  - entre le Maroc avec l'Agence de développement social (ADS) et l'Union Européenne ;
  - Objectifs globaux : participation active des femmes rurales en tant qu'acteur de développement économique et social à la gestion de l'arganeraie et regain d'intérêt des populations locales à la gestion et au développement durable de l'arganeraie.
- Le projet « Gestion Intégrée des Ressources en Eau du Souss Massa » connu sous l'appellation SWIM (Souss-Massa Integrated Water Management).
  - Objectif global : gestion durable des ressources en eau.
- La coopération décentralisée entre la région SMD et les collectivités territoriales françaises notamment : la région de l'Aquitaine avec la mise en place de l'Indication géographique (IG) de l'huile d'argane. A cet effet, un IGP (Indication Géographique Protégée) a déjà été élaboré en 2006.
- Les initiatives du Professeur Charrouf notamment avec la coopération canadienne et la principauté de Monaco afin de promouvoir les activités des femmes rurales en matière d'organisation et de valorisation de l'huile d'argane (Hafidi, 2009).

D'autres mesures ont été prises en vue de la protection stricte notamment :

- Projet de zones de mises en défens destinées à la régénération de l'arganier (ONG ENDA Maghreb) ;
- Création de coopératives d'extraction de l'huile d'argane pour lutter contre la pauvreté, assurer une dynamique socio-économique et former des personnes marginalisées (Elkandoussi *et al.*, 2011).
- Mise en place de plans de gestion des massifs forestiers et de reconstitution de l'arganeraie;
- Aménagement de l'ensemble des aires protégées en relation avec le zonage de la Réserve de Biosphère de l'arganeraie ;
- Organisation de la filière et des usagers pour participer à l'effort de reconstitution de l'écosystème arganier ;
- Valorisation des produits de terroir entre autre par la labellisation ;
- Compensation des mises en défens par l'octroi d'indemnités;
- Appui aux actions de développement local dans les zones périforestières .

Des mouvements associatifs sont également nés pour oeuvrer collectivement et durablement pour la protection de la biodiversité :

- Groupement des usagers en association sylvo-pastorales ;
- Associations de réhabilitation de la biodiversité par la transhumance ;
- Associations de gestion des terres collectives, associations villageoises... ;
- Fédération des associations dans le Réseau des Associations de la Réserve de Biosphère de l'Arganeraie (RARBA).

### **Conclusion du chapitre 3**

Les aménités de l'arganeraie sont nombreuses tant en termes de biodiversité et de géodiversité que de patrimoine socio-culturel. Cependant, celles-ci sont mises en péril par une série d'impacts, directs ou induits, liés à des modes de gestion, de moins en moins de contrôles par les populations locales (érosion du pouvoir traditionnel et abandon de certaines pratiques) qui peuvent compromettre sa pérennité.

Il est urgent d'agir pour la protection de l'arganeraie, sa flore, sa faune et surtout sa population. L'écotourisme et d'autres formes de tourisme durable peuvent localement apporter des ébauches de solutions à ces problématiques si elles sont appliquées par le biais d'une planification stratégique rigoureuse.

# Chapitre 4 : Etude du tourisme dans la RBA : un état des lieux

## Introduction du chapitre 4

Procéder à l'état des lieux du tourisme est essentiel pour mesurer l'importance de cette activité dans la RBA. Nous aborderons, tout d'abord, l'offre touristique au niveau de l'infrastructure de base en termes d'hébergement touristiques et de circuits et excursions touristiques (section 1).

Puis, nous procéderons à une présentation et une analyse prospective de la demande touristique actuelle avec des estimations du nombre d'arrivées et de nuitées dans l'arganeraie. Enfin, en section 3, nous présenterons et analyserons les résultats de l'enquête menée auprès des touristes visitant la région pendant leur excursions et séjours dans l'arganeraie.

## Section 1 : Offre touristique

### 1.1 Infrastructure de base

L'infrastructure de base dans la RBA est un facteur essentiel pour le développement socioéconomique en général et touristique en particulier. Le réseau routier et les aéroports sont parmi les principales infrastructures qui favorisent le développement de l'activité touristique. Le réseau routier est assez important sur l'ensemble du territoire. Ces dernières années, une autoroute entre Agadir et Marrakech (sur 250 kilomètres) a favorisé le tourisme interne notamment depuis Marrakech, Rabat et Casablanca. Son coût de construction est estimé à près de 8 milliards de Dirhams. Elle accueille chaque jour plus de 6500 véhicules. A titre de comparaison, l'ancienne route nationale en accueillait moins de 4000 (Wilaya d'Agadir, 2013).

Au niveau des aéroports, la RBA est accessible depuis deux aéroports internationaux, le premier est l'aéroport Al Massira d'Agadir et le deuxième est celui d'Essaouira Mogador. L'aéroport d'Agadir Al Massira est situé à une vingtaine de kilomètres de la ville d'Agadir. Il est le troisième à l'échelle nationale en terme de trafic, soit plus de 1,5 millions de passagers chaque année. Il dispose d'un terminal d'une superficie de 26 550 m<sup>2</sup> avec une capacité de 3 millions passagers par an (ONDA, 2014). La ligne aérienne Agadir-Casablanca est la première ligne nationale en terme de passagers avec un trafic de plus de 300 000 passagers par an. De nombreuses compagnies internationales et européennes *low cost* ainsi que la compagnie Royal Air Maroc ont des vols directs sur Agadir<sup>30</sup>, depuis les grandes villes d'Europe et du Moyen-Orient.

---

<sup>30</sup> Les principales compagnies aériennes desservant l'aéroport d'Agadir Al Massira sont : Norwegian Air Shuttle (Dublin), Aer Lingus (Dublin), Aigle Azur (Paris-Orly), Air Berlin (Nuremberg), Corsairfly (Paris-Orly), EasyJet, Germanwings, Jetairfly (Bruxelles), Royal Air Maroc (Casablanca, Dakhla, Paris-Orly), Ryanair, TUIfly (Düsseldorf, Hanovre, Nuremberg, Stuttgart), Transavia (Amsterdam, Lille, Paris-Orly), Nas Air (Jeddah) (Source : CRT d'Agadir).

L'aéroport international d'Essaouira Mogador est situé à 18 km de la ville d'Essaouira. Il couvre une superficie de 3 000 m<sup>2</sup>. Son terminal dispose d'une capacité d'accueil de 300 000 passagers par an. Les principales compagnies aériennes qui desservent cet aéroport sont : Royal Air Maroc, Transavia, Air France, Ryanair, Air Corsica. Il est relié à la RBA par un axe routier goudronné (Nationale 1).

## 1.2 Hébergement

L'espace rural de la RBA dispose d'une infrastructure d'hébergement relativement faible par rapport au potentiel touristique de la région. Ces dernières années, la région a attiré de nombreux investisseurs et promoteurs touristiques. Cela a contribué à augmenter la capacité d'hébergement avec l'implantation de structures spécifiques dédiées à l'écotourisme et au tourisme rural plus généralement. Ces investisseurs sont majoritairement des Marocains puis des Français. On remarque également une sensibilisation croissante vis-à-vis du tourisme durable impulsé par le ministère du tourisme et par plusieurs acteurs nationaux et internationaux<sup>31</sup>.

L'essentiel de l'hébergement est concentré sur la partie littorale qui bénéficie d'une fréquentation des touristes assez importante notamment entre Agadir et Aghroud et aussi au sud du littoral d'Essaouira. Cette concentration est favorisée par le climat souvent doux et la saison touristique assez longue. Concernant les touristes internationaux, le pic de la saison est l'hiver et le printemps notamment pendant les vacances scolaires européennes ; pour les nationaux, c'est pendant la période estivale qu'on enregistre les flux les plus importants.

Les unités d'hébergement sont essentiellement constituées de maisons d'hôtes, d'auberges et de gîtes. Certaines sont classées mais celles qui ne le sont pas sont nombreuses et échappent souvent au contrôle de l'autorité chargée du tourisme. Pour cette raison, il est difficile de les recenser toutes et de connaître leur capacité d'accueil.

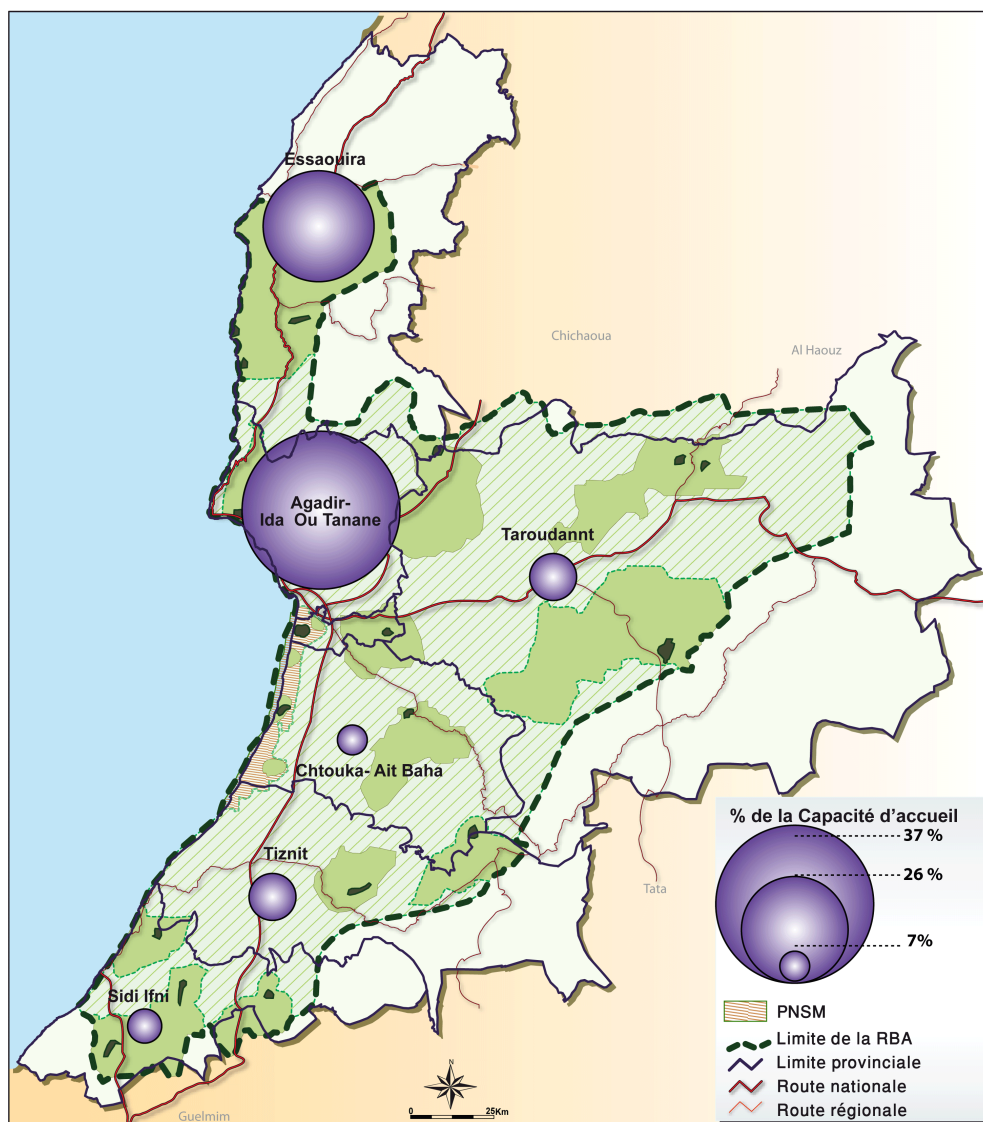
C'est pour y répondre partiellement que nous avons mené une enquête de terrain pour connaître le secteur de l'hébergement rural dans la RBA. En annexe, nous avons présenté les hébergements principaux classés par préfecture et province tel que nous les avons identifiés sur le terrain en complémentarité avec les listes de la délégation du ministère du tourisme et celles du Réseau de développement touristique rural (RDTR). Ci-après se trouve la synthèse de ces résultats :

**Tableau 3 : Synthèse des hébergements touristiques ruraux dans la RBA (données de l'auteur)**

Provinces / Préfectures	Nombre de structures	% de nombre de structures	Nombre de chambres	Capacité d'accueil (lits)	% de la Capacité d'accueil
Agadir Ida Ou Tanane	46	34%	443	1098	37 %
Chtouka Ait Baha	11	8%	77	201	7%
Tiznit	11	8%	173	365	12%
Taroudant	14	10%	127	333	11%
Sidi Ifni	10	8%	126	226	7%
Essaouira	44	32%	326	783	26%
<b>Total</b>	<b>136</b>	<b>100%</b>	<b>1272</b>	<b>3006</b>	<b>100%</b>

<sup>31</sup> Propos recueillis auprès de M. Errich, Directeur de pôle à la SMIT, Ministère du tourisme (2013)

**Carte 10 : Concentration des hébergements ruraux par province dans la RBA (données de l'auteur)**



Selon notre enquête, nous estimons les hébergements ruraux de la RBA à plus de 136 structures légalement reconnues<sup>32</sup> avec plus de 1272 chambres et plus de 3006 lits touristiques.

La préfecture d'Agadir Ida Ou Tanane arrive en première place avec 1098 lits touristiques, soit 37% de la capacité litière totale de la RBA. La majorité des structures touristiques sont concentrée dans la zone littorale. La proximité d'Agadir représente un atout considérable pour cette région.

La province d'Essaouira est en seconde position en termes de capacité d'accueil avec 783 lits, soit 26% de la capacité totale, soit 44 unités touristiques rurales. Cette province a un potentiel énorme de développement touristique notamment avec la

<sup>32</sup> Structures qui ont au moins une autorisation d'exploitation délivrée par les collectivités territoriales locales (les communes).

construction de son aéroport et la notoriété internationale de son ancienne médina « Mogador » classée patrimoine de l'Unesco.

En troisième position, on trouve la province de Tiznit avec 381 lits soit 12% de la capacité totale. Le territoire de Tiznit est un haut lieu du tourisme de montagne notamment la région de Tafraout dont la ville éponyme est la capitale de l'Anti-Atlas occidental. Elle a su se positionner depuis longtemps comme une destination phare du tourisme de nature et d'aventure dans le Souss Massa.

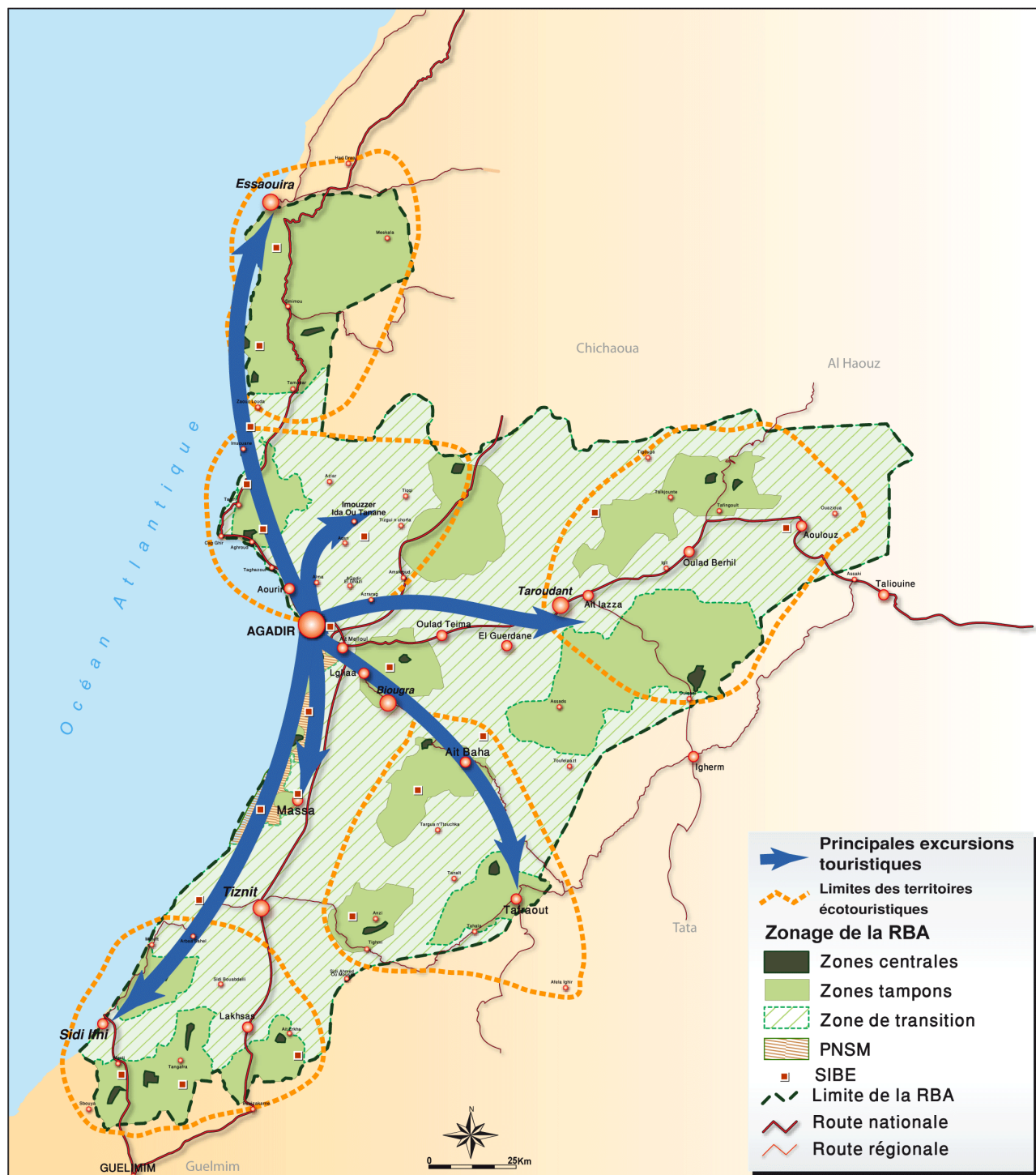
Quant à la province de Taroudant, elle est classée 4<sup>ème</sup> avec 381 lits, soit 11% de la capacité litière totale. En plus d'être la capitale historique de l'arganeraie et la plus grande province en terme de superficie, la province de Taroudant a un potentiel immense en tourisme culturel et de découverte. Malheureusement, ce dernier souffre d'une absence de mise en valeur.

En dernier lieu, les provinces de Sidi Ifni et Chtouka Aït Baha qui se placent respectivement en 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> positions car Sidi Ifni possède 226 lits et Chtouka Ait Baha 201 lits. Concernant la province de Sidi Ifni, les établissements d'hébergement sont concentrés essentiellement dans la commune rurale de Mirleft. Cette dernière a pu se positionner comme une destination balnéaire rurale phare de la RBA grâce à ses plages sauvages, son patrimoine écotouristique, mais aussi grâce au dynamisme du président de la commune. Ce dernier a d'ailleurs tissé des liens forts avec plusieurs acteurs de tourisme au niveau national et international, et avec le monde de la recherche et de l'université (Universités d'Agadir et de Rabat). Quant à la province de Chtouka Aït Baha, son potentiel touristique n'a été découvert que récemment mais elle a su se positionner en tant que Pays d'Accueil Touristique (PAT), pionnier dans le paysage touristique régional. La multitude de ses écosystèmes (dunes, littoral, montagne), son parc national (PNSM) et la résilience de la culture autochtone en font une destination potentielle pour plusieurs secteurs touristiques.

### **1.3 Circuits et excursions touristiques**

Il existe plusieurs excursions et circuits touristiques organisés entièrement ou partiellement dans le territoire de la RBA. Les plus importants en terme de fréquentation sont ceux organisés par les tour-opérateurs et agences de voyages d'Agadir. La grande majorité de ces produits existe depuis au moins 30 ans. Ils souffrent de vieillissement car n'ayant pas su s'adapter au renouveau du tourisme de nature et leur attractivité est de plus en plus limitée.

Carte 11 : Principales excursions vers la RBA au départ d'Agadir (données de l'auteur)



Quant aux principaux produits touristiques proposés et aux sites les plus fréquentés lors des excursions, nous les avons recensés par zone, ils sont présentés ci-dessous :

### 1.3.1 L'Anti-Atlas occidental

L'excursion d'une journée à Tafraout reste la principale sortie organisée par les agences de voyages d'Agadir. Cette excursion qui se compose d'une quinzaine d'étapes, est un grand classique, elle est résumée dans le tableau suivant :

**Tableau 4 : Excursion d'une journée dans l'Anti-Atlas occidental (données de l'auteur)**

<b>Etapes</b>	<b>Lieu</b>	<b>Centre d'intérêt</b>
1	Agadir	Ville balnéaire
2	Biougra	Province agricole, plaine du Souss Massa
3	Ait Baha	Centre administratif, Souk du mercredi
4	Ait Mzal	Lac du barrage Ahl Souss, Igoudar : Gemzt, Imhil,...
5	Ida Ougnidif	Kasbah de Tizergane des Ida Ou Gnidif (13ème siècle), Souk du jeudi
6	Tizi n'Talkatine	Aires de battage, Villages au flanc de la montagne
7	vallée d'Ameln	Jbel Lkest (2374 m d'altitude) : Sites d'intérêt biologique et écologique (SIBE)
8	Tafraout	Architecture typique, souk, artisanat de babouches, sites panoramiques, grands rochers granitiques (lieu du déjeuner)
9	Tahala	Village traditionnel, Géologie
11	Col du kerdous	Site panoramique (1100 m d'altitude)
12	Tighmi	Village traditionnel
13	Tiznit	Ville fortifiée, Artisanat d'argent
14	Plaine du Souss	Plusieurs communes rurales agricoles de la plaine
15	Agadir	Retour en fin de journée

Cette excursion est appréciée généralement par les touristes grâce à la beauté des paysages de l'Anti-Atlas. Toutefois, la longueur de l'itinéraire à savoir 360 km dont plus de la moitié sous la forme de route de montagne constitue le premier handicap de cette excursion. A cela s'ajoute la non maîtrise de plusieurs accompagnateurs de son patrimoine géologique qui constitue d'ailleurs, l'attractivité paysagère principale de cette sortie.

### 1.3.2 Immouzzar des Ida Ou Tanane ou le pays du miel

L'excursion d'Immouzzar est organisée soit sur une journée le plus souvent avec des voitures 4x4 soit en minibus pour la demi-journée. L'itinéraire en 4x4 présente mieux les particularités et les principaux centres d'intérêts de cette zone (cf. tableau ci-après).

**Tableau 5 : Excursion d'une journée dans les Ida Ou Tanane (données de l'auteur)**

Etapes	Lieu	Centre d'intérêt
1	Agadir	Station balnéaire
2	Aourir	Nombreuses bananeraies, plage
3	Alma	Ancienne zaouïa avec école coranique très célèbre et bibliothèque
4	Tamzzargout	Vue panoramique sur une oasis de montagne, villages, fossiles
5	Vallée du Paradis	Sources d'eaux, oued, végétation luxuriante, gorges
6	Aksri	Village, souk du lundi,
7	Timkti	Panoramas, palmeraie
8	Tiskji	village en pierres dans la vallée, maison-musée, agriculture vivrière
9	Tamarout	Cascades en hiver, oliveraie, village typique
11	Immouzzar	Souk du jeudi, vie rurale, centre administratif, citadelle (lieu du déjeuner)
12	Tiqqi	Forêt de genévriers et de chênes verts
13	Tazarine	Village traditionnel, maison amazighe, pressoir d'extraction de l'huile d'olive, coopérative agricole féminine, vue panoramique sur le lac d'un barrage
14	Amskroud	Centre administratif, bananeraies
15	Agadir	Retour dans l'après-midi

Cette excursion jouit toujours d'une bonne notoriété parmi les TO et agences de voyages gadiris. Toutefois, la rareté des routes pistes a considérablement limité l'attractivité et l'argument de vente de cette excursion qui était une aventure en véhicule tout terrain. En effet, depuis que la route de l'oasis *Targua N'Jaaf* a été goudronnée alors qu'elle était l'une des parties les plus pittoresques de l'excursion. Notons ici que cette région est très connue par la Vallée du Paradis qui constitue la principale attractivité du PAT des Ida Ou Tanane. Des centaines de touristes individuels visitent ce lieu mythique des années 60 et 70<sup>33</sup>.

Malheureusement, cette vallée souffre de la pollution et de la dégradation de son paysage et de la prolifération des sacs en plastique. Il est donc urgent de sauver ce haut lieu de tourisme de la région par une véritable mise en valeur touristique via une implication directe des acteurs locaux (élus, guides, restaurateurs, associations locales...).

<sup>33</sup> Lieu de rassemblement des hippies à cette époque.

### 1.3.3 Massa et le parc national Souss Massa (PNSM)

Les organisateurs de voyages programment l'excursion vers le parc national en véhicules 4x4 et la combinent souvent avec la visite du petit désert de Resmouka. L'itinéraire de cette excursion, de nouveau un classique, se fait généralement en 11 étapes comme cela apparaît dans le tableau qui suit :

**Tableau 6 : Excursion d'une journée à Massa (données de l'auteur)**

<b>Etapes</b>	<b>Lieu</b>	<b>Centre d'intérêt</b>
1	Agadir	Station balnéaire
2	Plaine de Massa	Communes rurales agricoles de la plaine
3	Talaint	Petit désert
4	Barrage YBT	Lac du barrage Youssef ben Tachafine (YBT)
5	Tassila	Commune rurale de Massa, Kasbah (1851) (lieu du déjeuner)
6	Oued Massa	PNSM, Ornithologie
7	Sidi Rbat	Plage, Grottes...
8	Tifnit	Plage, Village des pêcheurs
9	Plaine de Massa	Communes rurales agricoles de la plaine
11	Agadir	Retour dans l'après-midi

Le paysage naturel du littoral du PNSM et le petit désert de Resmouka constituent l'attractivité principale de cette sortie. Toutefois, la réserve animalière n'est pas incluse dans les circuits. Cependant, l'administration du PNSM a manifesté sa volonté de l'ouvrir au public prochainement à travers les agences de voyages réceptives. Un autre problème de ce produit est la non ouverture de l'écomusée à l'entrée du Parc qui a été pourtant construit depuis plusieurs années, mais sans équipement ni budget de fonctionnement.

### 1.3.4 Le littoral Atlantique

Le littoral atlantique de la RBA regorge d'activités touristiques et sportives (baignade, surf, pêche). Plusieurs excursions et circuits traversent d'ailleurs cet espace. L'excursion la plus importante longe une bonne partie du littoral au Nord d'Agadir. Il s'agit de passer une journée sur le littoral le but étant Essaouira.

Les touristes qui longent cette route littorale ignorent très souvent qu'ils traversent des SIBE et des sites naturels exceptionnels (formation dunaires, nidification de l'ibis chauve, grottes préhistoriques, flore endémique...). La mise en place de panneaux d'interprétation par exemple pourrait donner plus d'attractivité à cette région.

**Tableau 7 : Excursion d'une journée vers Essaouira (données de l'auteur)**

Etapes	Lieu	Centre d'intérêt
1	Agadir	Station balnéaire
2	Imourane	Plage, rocher de la fertilité
3	Taghazout	Plage, spot de surf, souk
4	Aghroud	Plage
5	Cap Ghir	Côte rocheuse, seul espace où l'arganier occupe le bord de mer (SIBE)
6	Tamri	Embouchure de l'oued du même nom, bananiers, ibis chauve (SIBE), fin de la route littorale
7	Tamanar	Coopérative féminine d'huile d'argane (la première du Maroc)
8	Jbel Amssiten	SIBE
9	Essaouira	Ville fortifiée, Lieu du déjeuner
10	Agadir	Retour en fin de journée par la même route

En supplément, pour ceux qui désirent prolonger d'une journée, au départ d'Essaouira, certains organisateurs de voyages proposent une demi-journée vers Sidi Kaouki avec sa plage sauvage et la localité de Tidzi. Les visiteurs y découvrent la coopérative féminine d'huile d'argane et le souk du jeudi. Une excursion d'une demi-journée vers Souk Al Had, le plus grand souk traditionnel du Maroc et Ain Lahger (oasis) peut être aussi combinée.

Quant à la partie littorale au Sud d'Agadir, elle est visitée en partie lors de l'excursion de Massa (cf. itinéraire Massa) ou lors de certains circuits des agences de voyages d'Agadir qui font étape à Goulmim. Cette étape d'une journée dans le circuit a lieu comme mentionné dans le tableau suivant :

**Tableau 8 : itinéraire d'Agadir à Goulmim (données de l'auteur)**

<b>Etapes</b>	<b>Lieu</b>	<b>Centre d'intérêt</b>
1	Agadir	Station balnéaire
2	Plaine du Souss	Communes rurales agricoles de la plaine
3	Tiznit	Ville fortifiée, Artisanat d'argent
4	Aglou	Plage, Grottes
5	Grouzim	Plage, Pêche artisanale, Site panoramique
6	Mirleft	Plage, Marabout Sidi Mohammed Ben Abdallah, Mousseem, Pêche, Surf, Forteresse
7	Legzira	Rochers-îlots en bordure de mer, Pêche, Surf.
8	Sidi Ifni	Architecture art déco et mauresque, ancienne église, Souk du dimanche
9	Mesti	Coopérative féminine pour l'extraction de l'huile d'argan
10	Goulmim	Ancienne étape des caravanes des commerces transsaharien, Souk des dromadaires le samedi

Malheureusement, ces dernières années, à partir de la plage d'Aglou jusqu'à Sidi Ifni, les belles plages sauvages de jadis sont ponctuées par plusieurs projets immobiliers qui sont construits d'une façon non durable et nuisent ainsi considérablement à l'environnement de la région. Les autorités et acteurs locaux doivent intervenir rapidement pour limiter cette spéculation immobilière à outrance.

### 1.3.5 La palmeraie de Tiout et la ville fortifiée de Taroudant

L'excursion Tiout-Taroudant combine deux produits différents : une matinée dans la commune rurale de Tiout avec sa palmeraie où est pris le déjeuner en principe chez l'habitant et l'après-midi est consacré à la visite la ville impériale de Taroudant appelée aussi « la petite Marrakech ». L'itinéraire de cette excursion se déroule selon les détails du tableau ci-après :

**Tableau 9 : Excursion d'une journée à Tiout - Taroudant (données de l'auteur)**

Etapes	Lieu	Centre d'intérêt
1	Agadir	Station balnéaire
2	Plaine de Souss	Agriculture intensive
3	Ouled Teima	Carrefour agricole du Souss amont
4	Tiout	Oasis de Tiout, Coopérative féminine de l'huile d'argan, Balade à dos d'âne, Déjeuner chez l'habitant
5	Freija	Ancien village amazigh
6	Ait Izza	Centre administratif
7	Taroudant	Ville impériale, Médina, Souks, Ancienne demeure royale
8	Agadir	Retour à la fin de la journée

La visite de l'oasis de Tiout<sup>34</sup> est un des moments phares de cette excursion. Toutefois, la balade à dos d'âne organisée dans la palmeraie doit être mieux organisée en impliquant davantage la population locale sous peine d'un éclatement d'un conflit irréversible entre les locaux et les agences de voyages à l'instar de ce qui s'est passé à Amtoudi dans les années 80 et qui avait entraîné à l'époque la fin de la commercialisation de l'excursion suite à des problèmes entre villageois et visiteurs.

Il existe quelques excursions de demi-journée au départ de Taroudant vers Tiout à Amagour (premiers contreforts de l'Atlas), où se trouve l'un des plus anciens cratères de volcan au Maroc et des palmeraies), et dans la région de Mentaga dans le Haut-Atlas.

On remarquera que très peu de circuits spécifiques sont organisés dans la région de la RBA. Ils sont généralement gérés par certains tour-opérateurs et agences de voyages spécialisés en tourisme de montagne notamment dans la région de Tafraout et Ida Ou Tanane où ils s'insèrent dans des excursions en direction d'Essaouira. A cela s'ajoute aussi quelques activités types randonnées pédestres, équestres, muletières, chamelières, en VTT ainsi que des séjours sportifs de pêche, chasse et activités nautiques notamment le surf dans la région (Imssouane, Mirleft, Taghazout, Sidi El Kaouki). Cependant, ce type de produits n'est pas encore aussi répandu que dans d'autres régions du Maroc notamment dans le Haut Atlas de Marrakech<sup>35</sup> (Imlil/Toubkal) et l'Anti-Atlas central et oriental (Siroua et Saghro). Ceci est dû principalement à la méconnaissance du potentiel de la région et à l'offre

<sup>34</sup> Où a été tourné le film avec l'acteur Fernandel « Ali Baba et les 40 voleurs » en 1954.

<sup>35</sup> La grande majorité des agences de voyages spécialisées ont leurs sièges à Marrakech.

d'hébergement qui n'est pas assez développée et parfois qui n'est pas à la hauteur des attentes de plusieurs de ces opérateurs<sup>36</sup>.

Un autre élément perturbateur qui obère au bon développement du secteur touristique est la prolifération des organisateurs de voyages illégaux qui usurpent le rôle des agences de voyages et se spécialisent dans les destinations de la RBA en particulier celles absentes des programmes des Tours Opérateurs (TO) et agences de voyages et pour lesquelles il existe une forte demande. Ils arrivent souvent à convaincre et à leurrer les touristes en vantant l'originalité de leurs excursions<sup>37</sup>, alors qu'elles se font dans une illégalité totale et que les impacts négatifs touchent les touristes, les populations locales et parfois même l'environnement.

Par ailleurs, plusieurs autres activités dites de niches sont pratiquées sporadiquement et ponctuellement dans la région notamment l'escalade à Tafraout et au Jbel Lkest et le parapente (Massa, Douira, Legzira, Aglou, Imssouane).

## **Section 2 : Demande touristique**

### **2.1 Demande touristique potentielle**

Nous désignons par demande touristique potentielle, l'ensemble de la clientèle touristique qui visite la région de la RBA dans le cadre d'un séjour touristique y compris dans les villes d'Agadir, Taroudant, Essaouira et Tiznit<sup>38</sup>. L'hypothèse de départ est qu'un client visitant les villes de la région est un hôte potentiel de l'arganeraie et donc de ce fait est considéré comme un consommateur en puissance. Il pourra, à cet effet, y effectuer une ou plusieurs excursions pendant son séjour dans les villes de la région.

---

<sup>36</sup> Communications personnelles de plusieurs responsables d'agences de voyages spécialisées de Marrakech qui programment l'Anti-Atlas (2012).

<sup>37</sup> Communications personnelles de l'association des guides (ARGAT) et de certaines agences de voyages locales (2012/2013)

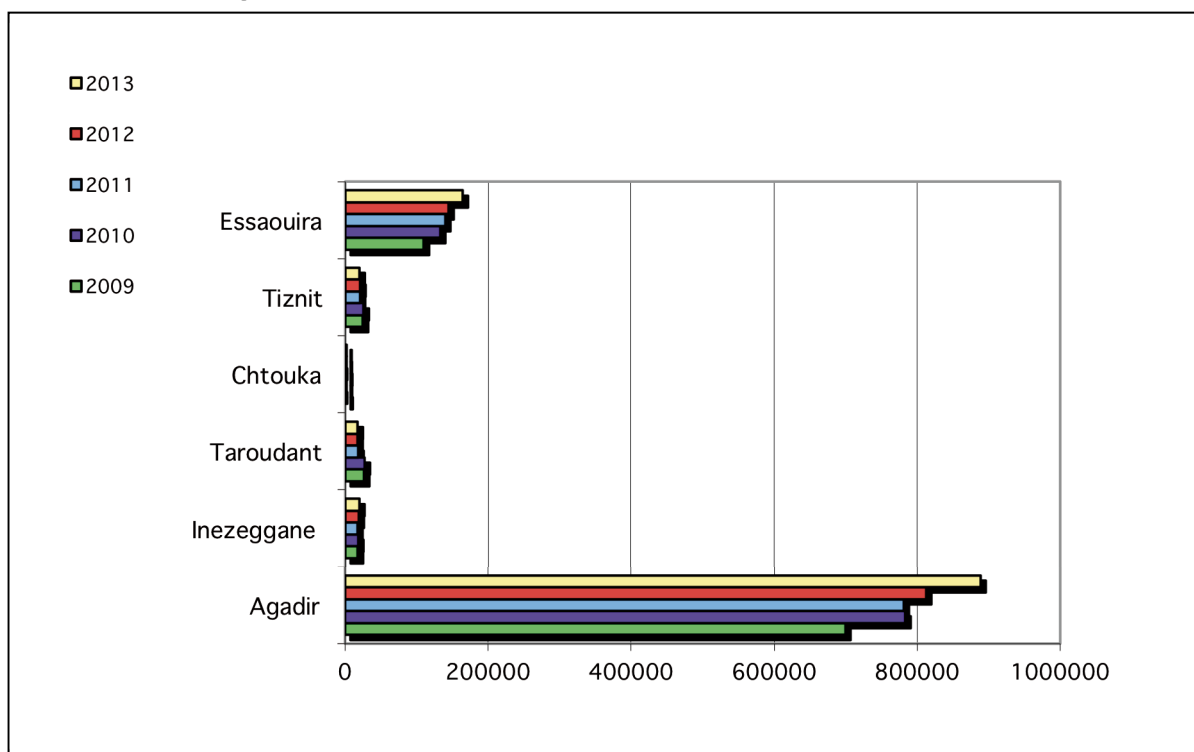
<sup>38</sup> Les croisiéristes ne sont pas pris en compte dans notre étude vu leur nombre limité et car ils font rarement des excursions dans l'espace rural de la RBA.

Ce tableau reprend le nombre d'arrivées touristiques dans la région :

**Tableau 10 : Arrivées et nuitées touristiques par province dans la RBA (élaboré par l'auteur à partir des statistiques du Ministère du Tourisme, 2014)**

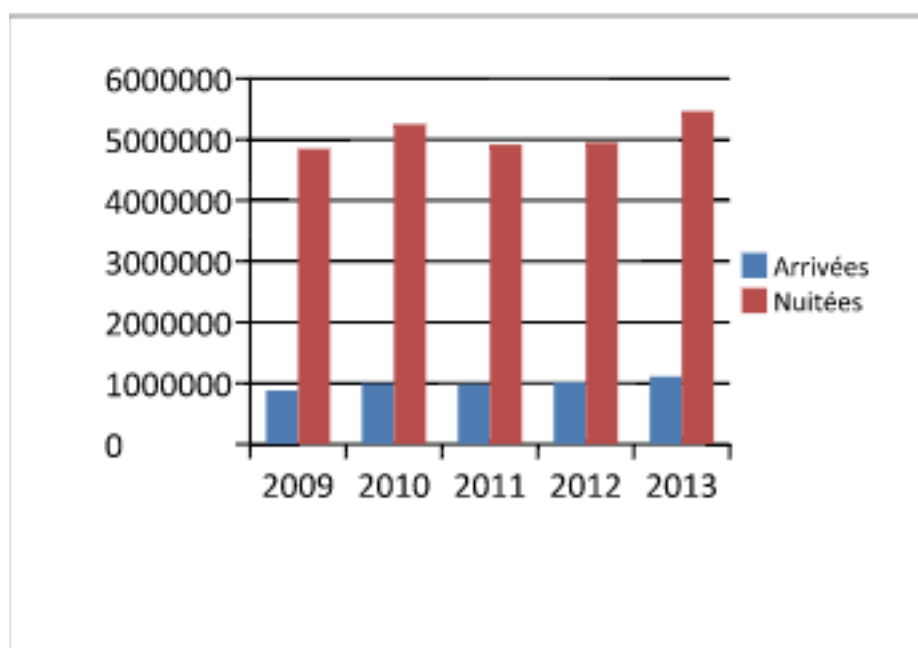
Provinces Préfectures	2013		2012		2011		2010		2009	
	Arrivées	Nuitées	Arrivées	Nuitées	Arrivées	Nuitées	Arrivées	Nuitées	Arrivées	Nuitées
Agadir	888 454	4 956 193	812 388	4 498 628	781 051	4 487 243	783481	4806694	699379	4468286
Inezgane Ait Melloul	19 483	46 116	18582	41395	16699	36580	17893	43322	17451	42781
Taroudant	17 175	29 665	16918	31972	18238	38073	27105	49152	26146	45885
Chtouka Ait Baha	1 463	1 605	1839	2286	2451	2764	2109	2306	3041	3325
Tiznit	19 813	30 873	20965	31685	20345	31011	25559	38534	24540	36699
Essaouira	164 001	398 705	144069	342999	139485	320148	132406	310414	109669	250060
<b>Total</b>	<b>1 110 389</b>	<b>5 463 157</b>	<b>1014761</b>	<b>4948965</b>	<b>978269</b>	<b>4915819</b>	<b>988553</b>	<b>5250422</b>	<b>880226</b>	<b>4847036</b>

**Figure 11 : Nombre d'arrivées touristiques par province dans la RBA**



En 2013, le nombre d'arrivées touristiques dans le territoire de la RBA (y compris les villes) est estimé à plus de 1 110 000 touristes. La préfecture d'Agadir Ida Ou Tanane compte à elle seule presque 900 000 arrivées touristiques, soit 80% du total des arrivées touristiques de la RBA et 90% des nuitées. Pour la durée moyenne de séjour (DMS), elle est estimée à 5 jours en moyenne dans les hôtels classés d'Agadir. La province d'Essaouira se trouve loin derrière, en deuxième position avec plus de 164 000 arrivées touristiques et près de 400 000 nuitées, soit près de 15% des arrivées et un peu plus de 7% des nuitées. Les autres provinces à savoir : Tiznit<sup>39</sup>, Inezgane-Aït Melloul, Taroudant et Chtouka Aït Baha se partagent les 5% restant en termes d'arrivées touristiques et 3% des nuitées.

**Figure 12 : Evolution des arrivées et nuitées touristiques de la RBA (de 2009 à 2013)**



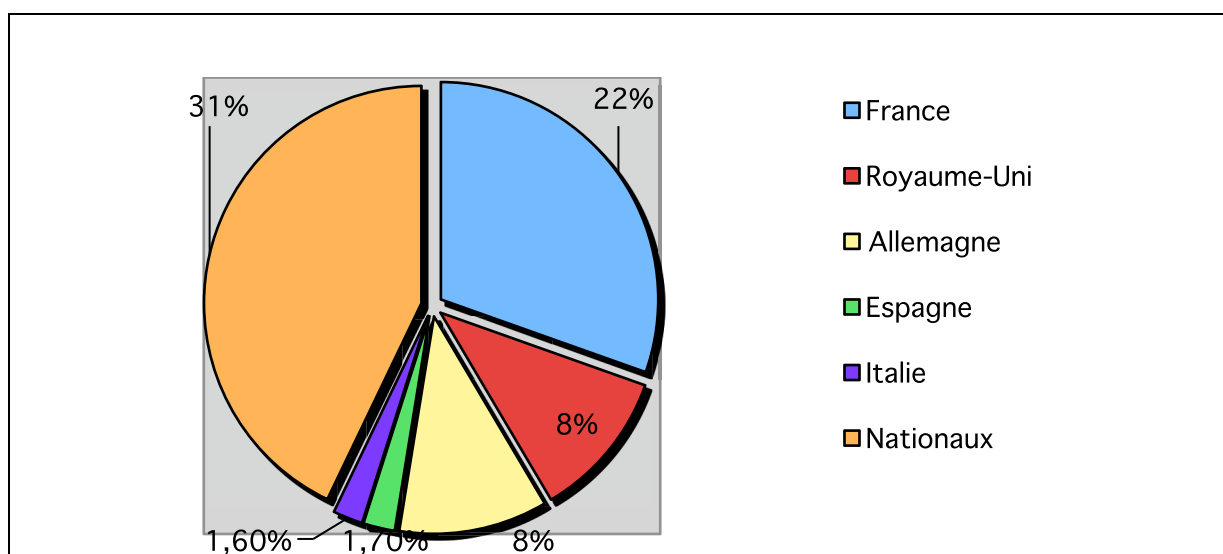
Au niveau de l'évolution des arrivées et nuitées touristiques ces dernières années (de 2009 à 2013), nous constatons dans l'ensemble une évolution constante sauf en 2011, léger recul dû au printemps arabe et aux attentats de Marrakech. Cette tendance exponentielle continue en premier trimestre de cette année (CRT d'Agadir, 2014) avec une augmentation de 4,75% en termes d'arrivée touristique et 5,67% au niveau des nuitées dans la ville d'Agadir, sachant que la ville constitue à elle seule plus de 90% du tourisme de la RBA.

<sup>39</sup> Les statistiques de Sidi Ifni sont incluses dans celles de Tiznit car Sidi Ifni faisait partie de la province de Tiznit jusqu'à 2010. Malgré que Sidi Ifni soit aujourd'hui une province à part entière, ses statistiques touristiques sont jusqu'à présent comptabilisées avec la province de Tiznit.

**Tableau 11 : Nombre d'arrivées et de nuitées par nationalité en 2013 (élaboré par l'auteur à partir des statistiques du Ministère du Tourisme, 2014)**

	France		Royaume-Uni		Allemagne		Espagne		Italie		Nationaux	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
<b>Arrivées</b>	242364	22%	91758	8%	90988	8%	19441	1,7%	17934	1,6%	344325	31%
<b>Nuitées</b>	1426694	26%	639876	11,7%	575549	10,5%	55100	1%	61397	1%	967531	17,7%

**Figure 13 : Part des arrivées touristiques pour les principales nationalités qui visitent la RBA en année 2013**



Concernant les arrivées touristiques par nationalité dans la RBA, en 2013, les nationaux arrivent certes en tête avec 31% mais avec seulement 17,7% des nuitées<sup>40</sup>. Ils sont suivis par les français avec 22% en termes d'arrivées mais ces derniers dépassent largement les nationaux pour les nuitées avec plus de 26%. Pour les autres nationalités notamment les Britanniques, les Allemands, les Espagnols et les Italiens, toujours en terme d'arrivées touristiques, ils représentent respectivement: 11,7%, 8%, 8%, 1,7% et 1,6%.

## 2.2 Demande touristique actuelle

La demande touristique actuelle dans l'espace rural de la RBA regroupe les consommateurs réels c'est-à-dire les touristes séjournant dans cet espace pendant une ou plusieurs nuitées, mais aussi ceux qui effectuent une excursion d'une journée au départ des grandes villes de la région (Agadir, Essaouira et dans une moindre mesure Taroudant).

<sup>40</sup> En 2006 les nationaux représentaient seulement 19% et les étrangers 81%

### 2.2.1 Visiteurs pour une journée

Cette catégorie comprend, tout d'abord, les visiteurs qui effectuent une excursion d'une journée dans l'arganeraie mais aussi ceux qui n'y sont que de passage lors d'un circuit touristique vers le sud marocain notamment vers Ouarzazate. En général, ils font une halte pour consommer (repas, boissons, souvenirs, artisanat), ou visiter un site naturel ou culturel.

A l'heure actuelle, les seuls taux de fréquentation touristique<sup>41</sup> disponibles sont ceux pour les principales villes réceptives de la zone à savoir les 1 110 000 touristes mentionnés plus haut. Quant au nombre de touristes qui visitent l'espace rural de la RBA à travers les excursions organisées par les TO et agences de voyages, il est estimé à près de 25% des arrivées totales<sup>42</sup>, soit près de 278 000 touristes. Il ne faut pas oublier de prendre en compte, les touristes qui effectuent plusieurs excursions et ceux qui visitent par leurs propres moyens. Nous avons estimés ces derniers à l'aide de quelques agences de voyages locales et de guides locaux à plus de 30% des arrivées totales, soit près de 333 000 touristes. Selon ces estimations, l'espace rural de la RBA devrait recevoir annuellement plus de 55% des arrivées touristiques comptabilisées dans les villes, soit un total de 611 000 touristes. Il s'agit un nombre assez élevé qui pourrait donc avoir des retombées économiques sur la population locale à condition que l'offre touristique rurale soit assez organisée, structurée et attractive notamment en terme de restauration, de guides, de visites culturelles et d'activités annexes.

Par ailleurs, un nombre non négligeable des touristes souhaiteraient effectuer une visite d'une journée dans l'arganeraie mais ne le font pas. Les causes sont multiples mais on peut citer les principales telles qu'elles ressortent des enquêtes menées: le manque d'information et de communication appropriées à destination des touristes, l'absence d'excursions attrayantes hors cadre organisées par les TO et/ou le régime de pension dans les grands hôtels d'Agadir à savoir le « tout compris » (« All inclusive »). Les touristes étant payés à l'avance l'ensemble des repas et boissons, ils ne souhaitent pas sortir des hôtels dans lesquels ils séjournent.

Afin de mieux illustrer le repositionnement touristique de la RBA, il semble important de prendre en compte les résultats de deux études faites respectivement au niveau régional et national. La première appelée « Enquête à la sortie » a été réalisée par le Conseil Régional de Tourisme (CRT) conjointement avec l'USAID. Elle concerne les attentes et les motivations des touristes en visite à Agadir en 2001, malheureusement aucune étude régionale n'a été réalisée depuis. Cette étude est établie sur la base d'une approche quantitative auprès d'un échantillon représentatif de passagers européens (y compris de Marocains résidents à l'étranger), au départ de l'aéroport d'Agadir en 2001-2002 (soit 3 567 individus).

Pour la première étude, il a été établi que les motivations principales des visites à d'Agadir comprennent les éléments suivants par ordre décroissant: le climat, la culture marocaine, la plage, le sport, la thalassothérapie et l'observation de la faune et de la flore. D'autre part, 71% des touristes enquêtés ont manifesté un intérêt particulier à découvrir l'aspect culturel de la population amazighe locale et 70% jugent intéressant

---

<sup>41</sup> Chiffres officiels du ministère de tourisme, 2014

<sup>42</sup> Ce taux est confirmé par le président de l'association régionale des agences de voyages et celui des transporteurs ainsi que par d'autres agents réceptifs d'Agadir.

et indispensable de programmer / prévoir des sorties et des excursions vers l'arrière-pays d'Agadir (la RBA), qui disposent d'attractions naturelles et culturelles variées.

D'après ces résultats, on peut conclure que la majorité des touristes souhaiteraient plus d'échanges avec la population amazighe à travers l'organisation d'excursions et de circuits dans la région en général, et dans la RBA en particulier. Par conséquent, ces données, pourtant anciennes, confortent largement notre vision d'introduire et de développer un tourisme rural durable et notamment l'écotourisme dans la RBA.

Par rapport à la deuxième étude qui était intitulée « Stratégie de Développement de Tourisme Rural au Maroc », elle a été menée sous l'égide de l'OMT et du PNUD (2002) pour le compte du Ministère du Tourisme. Un axe traite de la demande touristique en espace rural. Sur ce point, elle a, elle aussi, confirmé l'existence d'une véritable demande touristique pour l'espace rural marocain, demande freinée par l'absence d'offre adaptée à la clientèle étrangère et nationale (en matière de gîtes ruraux, auberges et activités...). Ceci constitue d'ailleurs un handicap majeur pour le développement du tourisme rural dans la RBA.

Concernant le marché intérieur, les Marocains se déplacent souvent et régulièrement en zone rurale pour des visites familiales, des fêtes religieuses et pour certains afin d'y retrouver leurs racines en visitant les territoires de leurs ancêtres ou parents. Ils séjournent généralement chez un membre de la famille mais pourraient être intéressés par des activités récréatives et d'animation dans la RBA. La clientèle nationale qui cherche des hébergements de type gîtes, auberges et maison d'hôtes est surtout celle qui réside dans les grandes villes du Royaume notamment Casablanca, Rabat et Agadir. Ces visiteurs appartiennent souvent à une catégorie socioprofessionnelle moyenne et supérieure. Ils recherchent un certain confort avec la possibilité de pratiquer des activités d'extérieur « *Outdoor* » notamment des randonnées pour la découverte de la faune, de la flore et des cultures locales.

### **2.2.2 Touristes séjournant dans la RBA**

Actuellement, les statistiques sur la fréquentation des établissements touristiques ruraux (gîtes, auberges, maison d'hôtes et assimilées) ne sont pas disponibles car la quasi-totalité de ces structures ne déclarent leurs clients qu'auprès de la gendarmerie royale et non au ministère de tutelle. Ceci est dû tout d'abord à leur éloignement par rapport au siège de la délégation de tourisme et parce que la majorité d'entre eux ne sont pas encore répertoriés par le ministère. C'est d'ailleurs, une des raisons pour lesquelles, le ministère du tourisme et celui de l'intérieur voudraient lancer pour l'année prochaine la « télé-déclaration » via internet.

Selon nos investigations, l'objectif réel est tout d'abord sécuritaire, mais aussi pour pallier les défaillances enregistrées dans le système actuel de déclaration des recettes. Toutefois, il faut signaler ici qu'une partie non négligeable du milieu rural de la RBA n'a qu'une très faible connexion internet ce qui limitera sans doute l'efficacité de cette action.

D'autre part, une campagne de classement a été lancée l'an dernier dans l'ensemble des provinces de la RBA, mais elle reste encore insuffisante par rapport au nombre de ces structures opérationnelles. Il est vrai que celles-ci sont souvent éparpillées dans le

territoire de la région et parfois dans des endroits difficilement accessibles. Elles travaillent donc sans autorisation d'exploitation.

Un autre problème est lié à l'organisation professionnelle des hébergements ruraux. En effet, malgré la création du Réseau de développement touristique rural (RDTR), une partie non négligeable de structures n'en est pas membre et ceci pour deux raisons. Premièrement, le RDTR est une jeune association créée il y a seulement 3 ans et l'adhésion n'est pas obligatoire. Deuxièmement, le réseau n'a pas encore mis en place un mécanisme de collecte de ce genre de données pour les analyser. Selon le RDTR, ce projet devrait être lancé au cours de l'année 2015.

Cependant, le RDTR a d'ores et déjà travaillé sur la remise à niveau du secteur. En effet, il a élaboré un ambitieux projet de « Charte Qualité et Environnement » ainsi qu'un processus de labellisation qui a permis de labelliser une quarantaine de structures rurales. L'objectif de ce label est, entre autres, de « fédérer les professionnels afin de proposer aux touristes une transparence sur la qualité des prestations, l'enjeu étant de garantir à ce touriste la vérité sur ces qualités affichées » (RDTR 2014).

Il est à présent possible de faire des estimations des arrivées et nuitées touristiques dans la RBA sur la base des données dont nous disposons aujourd'hui grâce au RDTR et à nos enquêtes de terrain. En considérant ce qui précède, nous avons estimé la capacité litière de la RBA à plus de 3000 lits, soit un nombre de nuitées commercialisables de plus d'un million sur l'année.

Concernant le taux d'occupation moyen, il est estimé à 25% (données du RDTR). Ainsi, le nombre de nuitées réalisées par l'ensemble des hébergements ruraux devrait être à l'ordre de 250 à 260 000 (1/4 d'un million).

Toujours, selon le RDTR, la durée moyenne de séjour, quant à elle, est estimée à 3 nuitées. Par conséquent, les arrivées touristiques devraient être un peu plus de 86 000 arrivées touristiques.

Ce nombre d'arrivées touristiques potentielles pour passer un séjour dans la RBA est loin d'être négligeable étant donné la situation actuelle de l'offre. Celle-ci est encore à l'état brut, notamment au niveau des hébergements et des activités proposées, et les actions de communication sont assez limitées pour promouvoir la RBA. Nous estimons que si l'offre écotouristique de l'arganeraie était davantage valorisée, nous pourrions facilement doubler le nombre des arrivées touristiques. Cela contribuerait ainsi à une réelle redynamisation de l'économie locale de l'espace rural de la RBA, mais aussi une meilleure reconnaissance de son potentiel faunistique, floristique et culturel.

## **Section 3 : Résultats et analyse de l'enquête par questionnaire**

### **3.1 Déroulement de l'enquête**

Durant plus d'un an (mars 2013 à mai 2014), nous avons réalisé une enquête en utilisant deux questionnaires (cf. annexes). Le premier s'adressait aux excursionnistes d'Agadir : ceux qui partent pour une journée (activité touristique ou découverte) dans l'un des sites de la RBA. Le second était à destination des touristes en séjour ou/et en circuit dans la RBA, c'est-à-dire ceux qui passent au moins deux nuitées dans l'un des hébergements en milieu rural de ce territoire. Ces touristes étaient soit en circuit de quelques jours, généralement avec des TO et agences de voyages, soit en séjour dans le même hébergement et, dans ce cas, il s'agissait souvent des clients individuels. Ces questionnaires ont été adressés en grande partie aux touristes étrangers qui visitent la RBA car ils sont, touristiquement parlant, majoritaires dans la région.

L'objectif de cette enquête était d'analyser la demande touristique par rapport aux attentes des visiteurs, leur avis et leur satisfaction sur la base d'un échantillon non intentionnel. Les aspects traités étaient les suivants :

- Profil de la clientèle touristique ;
- Organisation du voyage (moyens, durée, motivations, connaissances de la RBA) ;
- Hébergement touristique (type et qualité) ;
- Activités et leur évaluation ;
- Prix du voyage et retombées économiques ;
- Participation à la sauvegarde de l'arganaie ;
- Appréciation du voyage.

Les questionnaires ont été remplis suite à des visites dans les diverses zones de la RBA notamment:

- Le littoral au nord d'Agadir (Imourane, Tamraght et Taghazout) ;
- Le parc national du Souss Massa (PNSM);
- L'Anti-Atlas occidental (Tafraout et Chtouka Aït Baha) ;
- Tiout – Taroudant, (plaine du Souss) ;
- Le PAT des Ida Ou Tanane, (Haut Atlas occidental).

Un total de 550 questionnaires a été distribué, avec la répartition suivante : 350 pour les excursionnistes d'une journée et 200 questionnaires pour les clients en séjour/circuit. Seulement 394 questionnaires ont été retournés dont 258 pour les excursionnistes et 136 pour les autres. Parmi ces derniers, quelques questionnaires n'ont pas été remplis intégralement donc nous n'avons pris en compte que les éléments qui étaient mentionnés.

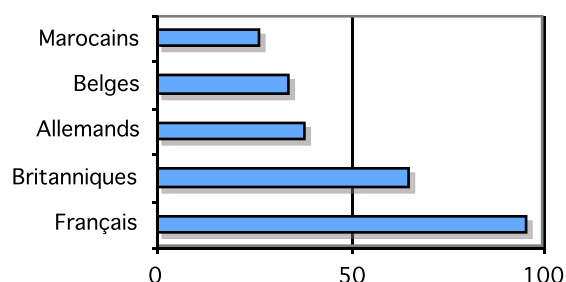
## 3.2 Excursionnistes

### 3.2.1 Profil de la clientèle touristique

#### a- Nationalité

Les nationalités représentées correspondent aux segments du marché les plus importants dans la RBA : les Français (37%), les Britanniques (25%) et les Allemands (15%), les Belges (13%) et les Marocains (10%). Ceci montre bien que la clientèle internationale reste majoritaire parmi les visiteurs de la RBA, soit près de 90% des visiteurs. Quant aux nationaux, ils ne représentent que 10%. Ce taux assez faible est peut être dû au fait que le questionnaire était destiné majoritairement aux clients d'agences de voyages et TO.

Nationalité	Nbre	%
Français	95	37%
Britanniques	65	25%
Allemands	38	15%
Belges	34	13%
Marocains	26	10%
<b>Total</b>	<b>258</b>	<b>100%</b>

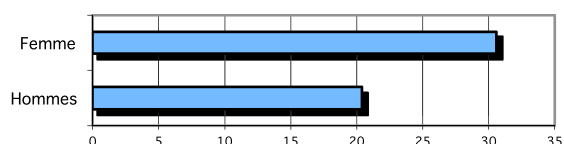


**Nbre** = Nombre ; **%** = pourcentage

#### b- Genre

Quant à l'approche genrée, les femmes représentent la majorité soit 54% et les hommes 46%.

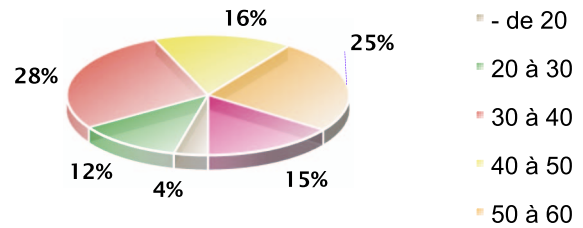
Genre	Nbre	%
Hommes	119	46%
Femmes	139	54%
<b>Total</b>	<b>258</b>	<b>100%</b>



#### c- Âge

La tranche d'âge entre 30 à 40 ans arrive en première place avec 28%, suivie des personnes entre 50 à 60 ans avec un taux de 25%. Quant à la tranche d'âge entre 40 et 50 ans, elle s'élève à 16% suivi de celle de plus de 60 ans avec 15%. Par contre, les touristes entre 20 et 30 ans représentent à peine 12%. Enfin les moins de 20 ans se limitent à 4%. Pour résumer, on peut affirmer que la population active entre 30 et 60 ans reste la plus importante à visiter l'arganeraie, soit 69% de l'échantillon enquêté.

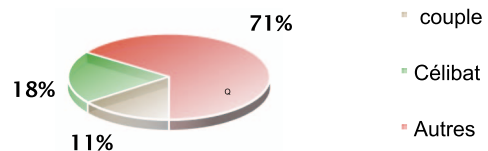
Âge	Nbre	%
- de 20 ans	10	4%
20 à 30 ans	31	12%
30 à 40 ans	72	28%
40 à 50 ans	41	16%
50 à 60 ans	65	25%
+ de 60 ans	39	15%
<b>Total</b>	<b>258</b>	<b>100%</b>



#### d- Situation familiale

Les voyageurs en couple sont les plus nombreux, soit 71% suivi des célibataires avec 18%, puis les autres (divorcés, veufs(ves)..) à 11%. Ceci montre bien que les couples sont, et de loin, les premiers visiteurs de l'arganeraie.

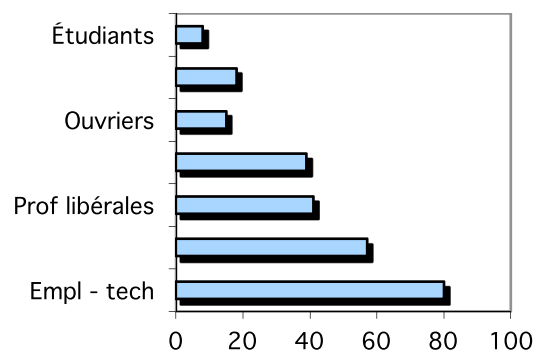
Situation familiale	Nbre	%
En couple	183	71%
Célibataires	46	18%
Autres (divorcés..)	29	11%
<b>Total</b>	<b>258</b>	<b>100%</b>



#### e- Catégorie socioprofessionnelle

La population des visiteurs enquêtés montre que les techniciens, les cadres et les professions libérales représentent la majorité de la clientèle touristique qui visite la région, soit près de 70%. Les employés et techniciens viennent en première position à 31%, suivi par les cadres à 22%. Puis, viennent les professions libérales à 16%, les retraités à 15% et les ouvriers à 6%. Les autres catégories (aide-soignante, éducateurs, femmes au foyer...) sont représentées par 7% et enfin les étudiants par 3%.

Catégorie socio-prof.	Nbre	%
Employés et techniciens	80	31%
Cadres	57	22%
Professions libérales	41	16%
Retraités	39	15%
Ouvriers	15	6%
Autres	18	7%
Étudiants	8	3%
<b>Total</b>	<b>258</b>	<b>100%</b>

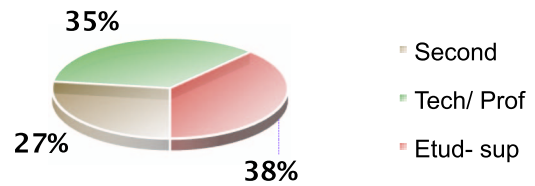


#### f- Niveau d'études

Il apparaît que 73% des personnes interviewées déclarent avoir un niveau d'étude assez élevé dont 46% des personnes avec un niveau d'études supérieures et 36% un niveau BTS. Seulement 14% ont un niveau secondaire<sup>43</sup>. Ceci sera utile au niveau des outils de promotion et de communication à développer, mais aussi au niveau des activités récréatives à mettre en place.

<sup>43</sup> Les 4% restants n'ont pas précisé leur niveau d'études dans le questionnaire.

Niveau d'études	Nbre	%
Secondaire	70	27%
Technique / Professionnel	90	35%
Etudes supérieures	98	38%
<b>Total</b>	<b>258</b>	<b>100%</b>

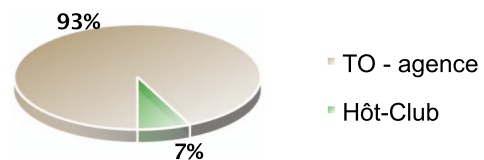


### 3.2.2 Organisation de l'excursion

#### a- Structure organisatrice

93% des personnes interviewées sont des clients d'agences de voyages et de TO et 7% l'ont organisé via leur club ou hôtels. Ceci est tout à fait normal car nous avons distribué en priorité les questionnaires aux clients d'agences de voyages et TO car ils représentent la très grande majorité des touristes de la région. En outre, les autres catégories effectuent leurs visites par d'autres réseaux qui ne sont pas toujours identifiables et traçables.

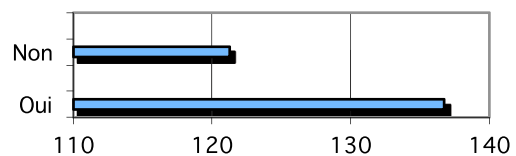
Organisation d'excursion	Nbre	%
TO & agence de voyages	240	93%
Hôtel / Club	18	7%
<b>Total</b>	<b>258</b>	<b>100%</b>



#### b- Connaissance préalable de la RBA

Un peu plus de la moitié (53%) des personnes interviewées déclarent avoir eu connaissance qu'ils se trouvaient dans la RBA. Ce faible pourcentage démontre bien que beaucoup d'efforts sont encore à déployer pour communiquer sur cette aire protégée unique au monde tant au niveau interne qu'externe.

Connaissance de la RBA	Nbre	%
Oui	136.74	53%
Non	121.26	47%
<b>Total</b>	<b>258</b>	<b>100%</b>



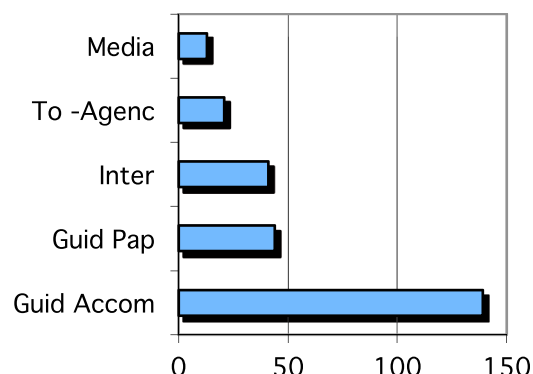
Les guides et accompagnateurs de tourisme sont les premiers à informer les touristes de la RBA (Soit 54%), puis les brochures et guides (papier) à 17% suivi par internet à 16%, puis les TO et agences de voyages à 8% et enfin les média avec 5%. A cet effet, il est primordial de mener des actions de sensibilisation et d'information auprès des acteurs directs du tourisme notamment les TO, agences de voyages et média.

La mise en place des panneaux d'informations aux principales entrées de la RBA<sup>44</sup> est l'une des solutions les plus simples à mettre en place. Un grand effort, doit se faire aussi sur les technologies d'information et de communication (TIC) et notamment au niveau

<sup>44</sup> A l'heure actuelle, le seul panneau visible qui mentionne la RBA est situé à l'entrée de la plaine du Souss sur l'autoroute de Marrakech à Agadir.

des sites internet des établissements touristiques et hôteliers de la région, mais aussi sur les forums de voyages et les réseaux sociaux.

Moyens de connaissance	Nbre	%
Guides accompagnateurs	139	54%
Guides papiers/ brochures.	44	17%
Internet	41	16%
TO et agences de voyages	21	8%
Média	13	5%
<b>Total</b>	<b>258</b>	<b>100%</b>

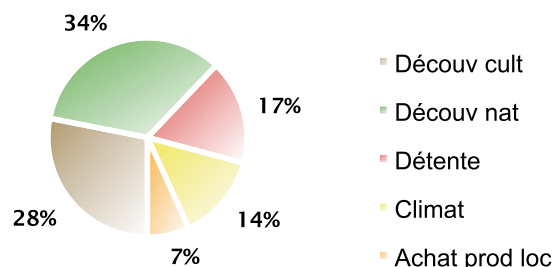


### c- Principales motivations de la visite dans la région

Selon notre enquête, les principales motivations des touristes séjournant à Agadir pour une excursion dans l'arrière-pays d'Agadir (RBA) sont tout d'abord la découverte de la nature ainsi que la culture locale et les sites historiques (62%). Ceci confirme l'intérêt croissant de la clientèle touristique « balnéaire » vis-à-vis de la découverte de l'environnement naturel et socioculturel. Par la suite, viennent successivement le besoin de détente (17%) et l'attrait du climat (14%). Ce dernier est déjà acquis car les clients sont présents à Agadir et profitent largement du beau temps qu'offre souvent cette ville. Enfin, et dans une moindre mesure, arrive l'achat des produits locaux avec un taux de 7%.

Cela conforte aussi la nécessité d'une meilleure collaboration entre les opérateurs touristiques gadiris et ceux de l'arrière-pays de façon à assurer une complémentarité des deux produits et par extension une image de marque de la destination. Ceci profitera pleinement aux deux protagonistes du tourisme régional à savoir les professionnels d'Agadir et ceux de l'arrière-pays.

Motivations de la visite	Nbre	%
Découverte de la nature	80	34%
Découverte de la culture locale & des sites historiques	66	28%
Détente	40	17%
Climat	33	14%
Achat des produits locaux	16	7%
<b>Total</b>	<b>235</b>	<b>100%</b>



### 3.2.3 Principales activités et leur évaluation

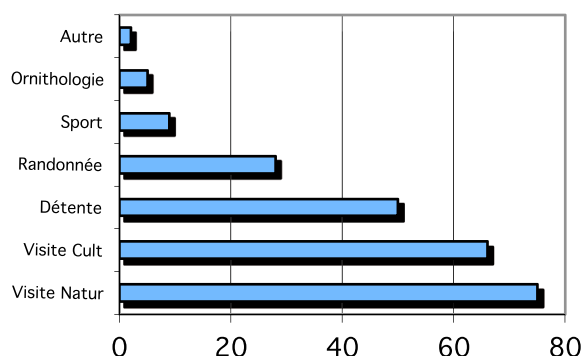
#### a- Principales activités

Plusieurs activités ont été mentionnées par les touristes interviewés. Toutefois, les principales activités pratiquées pendant les excursions sont par ordre d'importance:

- Visite des sites naturels et observation de la nature ;
- Visite des lieux culturels et historiques ;
- Détente et bien-être ;
- Randonnée ;
- Sports nautiques ;
- Ornithologie ;
- Autres.

Il ressort du tableau ci-dessous que la majorité (60%) des visiteurs affirme avoir effectué des visites des sites naturels et socioculturels dans le territoire de la RBA. Cela démontre l'intérêt des touristes (même de tourisme balnéaire) vis-à-vis des activités liées à la nature et à la culture locale. La randonnée est aussi une activité non négligeable pratiquée par les visiteurs (12%). Enfin, les autres activités de sport nautique (4%) et ornithologie (2%) ont été mentionnées dans une moindre mesure.

Principales activités	Nbre	%
Visite des sites naturels	75	32%
Visite des lieux culturels & historiques	66	28%
Détente et bien être	50	21%
Randonnée	28	12%
Sport nautique	9	4%
Ornithologie	5	2%
Autres	2	1%
<b>Total</b>	<b>235</b>	<b>100%</b>

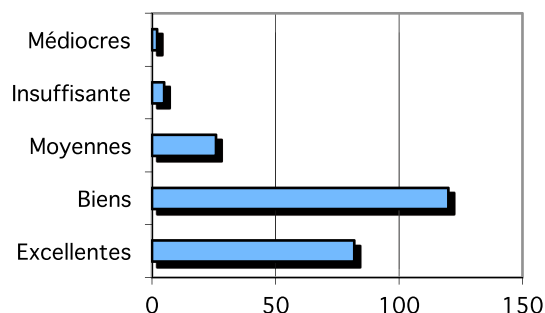


#### b- Evaluation des principales activités

35% des touristes trouvent excellentes les activités proposées dans la RBA et 51% les considèrent convenables. Cela représente un total de 86% des visiteurs qui sont satisfaits voire très satisfaits des activités dans la région. 11% les considèrent moyennes et seulement 2% insuffisantes voire médiocres.

Il ressort de ces statistiques que les atouts de la région sont considérables et malgré une valorisation relative de ce potentiel, la clientèle touristique est très satisfaite de ses découvertes.

Evaluation des activités	Nbre	%
Excellente	82	35%
Bien	120	51%
Moyenne	26	11%
Insuffisante	5	2%
Médiocre	2	1%
<b>Total</b>	<b>235</b>	<b>100%</b>

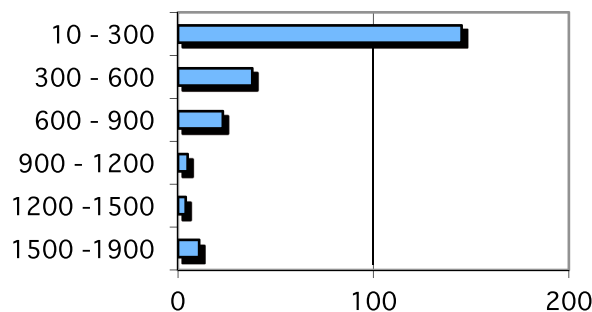


### 3.2.4 Dépenses au niveau local

Pour une excursion d'une journée, les dépenses engagées par les visiteurs, mis à part le prix de l'excursion, varient entre 10 Dhs (généralement le prix d'une boisson ou le montant d'un pourboire) et 1900 Dhs selon les résultats des questionnaires. Il est possible d'en calculer une moyenne de dépenses de près de 360 Dhs par personne.

Quant à la répartition des dépenses par tranche de 300 Dhs, elle est comme suit :

Dépenses en Dhs	Nbre	%
10 - 300	145	64%
300 - 600	38	17%
600 - 900	23	10%
900 - 1200	5	2%
1200 - 1500	4	2%
1500 - 1900	11	5%
<b>Total</b>	<b>226</b>	<b>100%</b>



A partir de ces estimations, on peut postuler que la somme de 360 Dhs dépensée par visiteur et injectée dans l'économie locale est assez encourageante pour dynamiser l'économie locale surtout sachant que l'origine de cette clientèle est essentiellement celle des grands hôtels d'Agadir, en d'autres termes une clientèle balnéaire qui est le moins susceptible de dépenser dans la RBA. Si nous retenons le nombre estimatif des visiteurs potentiels de la RBA à 611 000 touristes par an<sup>45</sup>, le montant de dépenses annuelles dans la RBA est estimé à près de 220 millions de Dirhams. Ce chiffre d'affaires représente une somme conséquente et qui contribuerait efficacement au développement socioéconomique de la RBA.

<sup>45</sup> Voir section précédente (2.2 La demande actuelle).

### **3.2.5 Appréciations**

Au niveau de l'évaluation des excursions, les touristes ont émis plusieurs commentaires et avis positifs mais aussi négatifs à propos de leurs sorties que nous pouvons classer comme suit :

#### **a- Aspects positifs :**

Les principaux aspects positifs cités par les touristes sont les suivants :

- Variété et beauté des paysages ;
- Culture marocaine traditionnelle ;
- Qualité de la prestation des guides accompagnateurs ;
- Accueil, hospitalité des Marocains.

#### **b- Aspects négatifs :**

Concernant les aspects négatifs, ils sont résumés ainsi :

- Pollution visuelle : sacs de plastiques, déchets;
- Harcèlement des bazaristes et des vendeurs des produits locaux ;
- Taux de mendicité élevé ;
- Manque de propreté des toilettes dans les arrêts (cafés...) ;
- Manque de signalisation touristique ;
- Routes dangereuses.

Globalement, on peut noter que les aspects positifs se rapportent plus directement à la région, alors que les commentaires négatifs concernent des problèmes plus globaux que l'on rencontre ailleurs au Maroc. Le RBA possède des atouts qui attirent et dont les touristes sont satisfaits, mais elle est victime des maux nationaux qu'il serait sans doute urgent de tenter d'éradiquer.

### **3.2.6 Participation à la sauvegarde de l'arganeraie**

Concernant la question sur la participation à la préservation de la réserve de biosphère de l'arganeraie, 51% des touristes souhaitent y participer et ce de différentes manières notamment :

- L'aide au reboisement (plantation d'un arbre lors des visites) ;
- La consommation des produits locaux de l'arganeraie ;
- La promotion de la région et de ses produits de terroir auprès de l'entourage ;
- Le paiement d'un droit d'entrée au parc national du Souss Massa.

Il ressort de ce résultat qu'une partie assez importante des personnes enquêtées (51%) est prête à participer à la sauvegarde de l'arganeraie ce qui montre leur intérêt vis-à-vis de la sauvegarde de cet écosystème. Ces réponses sont à rapprocher de la rubrique précédente et l'on voit de nouveau que les touristes sont sensibilisés à la préservation et à la conservation des ressources locales et sont prêts à y contribuer eux-mêmes.

### **3.2.7 Remarques et suggestions**

Les visiteurs ont exprimé certaines suggestions en fin de questionnaire dont les plus importantes sont les suivantes :

- Lutter contre la pollution des sacs en plastique ;
- Assurer la propreté et l'hygiène notamment lors des arrêts (toilettes) ;
- Développer la signalétique touristique ;
- Faire mieux connaître les atouts de la région ;

- Avoir plus de contact avec les locaux ;
- Développer les animations artistiques et culturelles ;
- Visiter les exploitations agricoles ;
- Améliorer les conditions des animaux.

Une première lecture de ces remarques et suggestions démontre l'intérêt des touristes et leur sensibilité aux enjeux environnementaux (pollution visuelle, hygiène et propreté, animaux) et leur désir de conserver la nature et aussi de mieux connaître les ressources écotouristique de l'arganeraie. On voit aussi que les 3 premières priorités les concernent directement et que les enjeux locaux sont secondaires dans cette liste. Cependant, l'ensemble de ces propositions constitue déjà une indication des priorités à mettre en oeuvre pour satisfaire et fidéliser la clientèle touristique qui visite la RBA.

En définitive, malgré les aspects négatifs cités par les visiteurs, leur appréciation globale vis-à-vis de la RBA est dans l'ensemble très positive. Selon les résultats de notre questionnaire, 97% d'entre eux la trouvent satisfaisante voire excellente et seulement 3% la trouve moyenne. Enfin, l'ensemble des touristes interrogés (100%) a exprimé sa volonté de revenir visiter la RBA.

Par ailleurs, il faut nuancer cette appréciation car elle est faite par les clients d'excursion organisée et avec de bons guides accompagnateurs. Il faut noter qu'il y a une faible probabilité mais une probabilité qui existe tout de même que ces accompagnateurs aient pu influencer dans une certaine mesure les avis des clients, ce qui constitue peut être la limite de ce questionnaire. Ce dernier doit donc être considéré comme un outil de réflexion et de prospective pour le futur et non comme une finalité en soi.

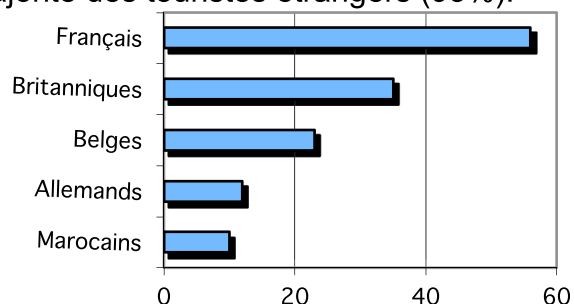
### 3.3 Clients en séjour

#### 3.3.1 Profil des visiteurs

##### a- Nationalité

Les touristes français sont la première nationalité à être interviewée avec 41%. Ils sont suivis par les touristes en provenance du Royaume-Uni avec 26%. En troisième position, viennent les Belges avec une part de 17%, puis les Allemands avec 9% et 7% pour les nationaux. Comme pour les excursionnistes, les personnes interviewées en séjour ou en circuit sont en très grande majorité des touristes étrangers (93%).

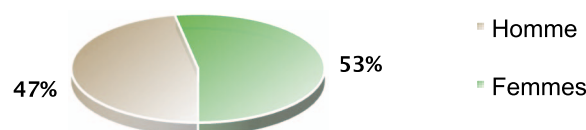
Nationalité	Nbre	%
Français	56	41%
Britanniques	35	26%
Belges	23	17%
Allemands	12	9%
Marocains	10	7%
<b>Total</b>	<b>136</b>	<b>100%</b>



## b- Genre

La majorité des personnes qui ont répondu à nos questions sont des femmes. Elles représentent 53% de l'ensemble des interviewés.

Genre	Nbre	%
Homme	64	47%
Femmes	72	53%
<b>Total</b>	<b>136</b>	<b>100%</b>

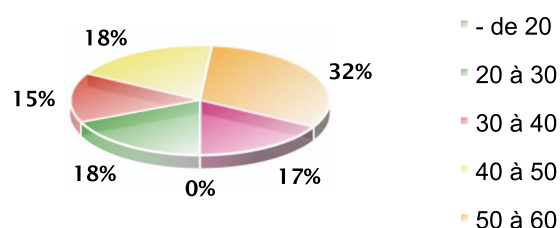


## c- Âge

La moitié des personnes interviewées ont entre 40 et 60 ans dont 32% entre 50 et 60 ans et 18% entre 40 et 50 ans. Pour les groupes restants, il s'agit de personnes qui ont entre 20 à 30 ans, soit 28% des personnes interrogées. Quant aux plus de 60 ans, ils représentent 17% suivi de la tranche d'âge de 30 à 40 ans avec seulement 15%.

L'analyse de ces résultats montre que la moitié des touristes interviewés ont entre 40 et 60 ans, cela s'explique, peut-être, par le fait que cette catégorie a plus de moyens financiers et aussi d'attraction pour une activité de découverte à caractère écotouristique et culturelle.

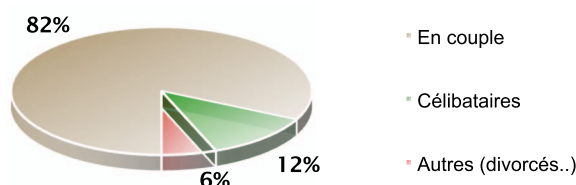
Age	Nbre	%
- de 20 ans	0	0%
20 à 30 ans	25	18%
30 à 40 ans	20	15%
40 à 50 ans	25	18%
50 à 60 ans	43	32%
+ de 60 ans	23	17%
<b>Total</b>	<b>136</b>	<b>100%</b>



## d- Situation familiale

La très grande majorité des personnes interviewées sont des couples, soit 82% suivi des célibataires à 12% après viennent les divorcés et veufs (/ves) avec 6%. Donc, les couples représentent la cible la plus importante pour ce genre de voyage. Ils dépassent de 10% cette même catégorie parmi les excursionnistes.

Situation familiale	Nbre	%
En couple	112	82%
Célibataires	16	12%
Autres (divorcés..)	8	6%
<b>Total</b>	<b>136</b>	<b>100%</b>

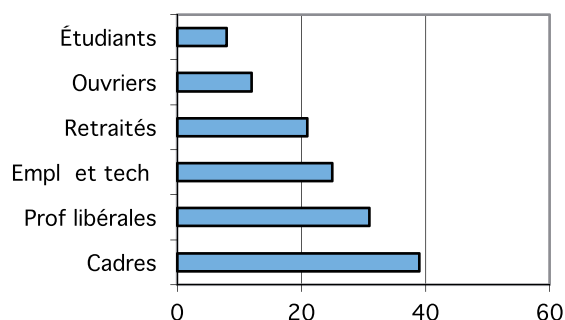


## e- Catégorie socioprofessionnelle

Selon notre enquête, les cadres représentent la première catégorie des personnes qui séjournent dans la RBA, soit 29%, suivi par les professions libérales à 23%, puis les employés et techniciens à 18%, les retraités à 15% et les ouvriers à 9% et enfin les

étudiants à 6%. On déduit de cette répartition que les cadres et les professions libérales sont les plus représentatifs (52%) car ils sont plus sensibles à ce genre de voyages et ont aussi plus de moyens financiers.

Catégories socio-prof.	Nbre	%
Cadres	39	29%
Professions libérales	31	23%
Employés et techniciens	25	18%
Retraités	21	15%
Ouvriers	12	9%
Étudiants	8	6%
<b>Total</b>	<b>136</b>	<b>100%</b>

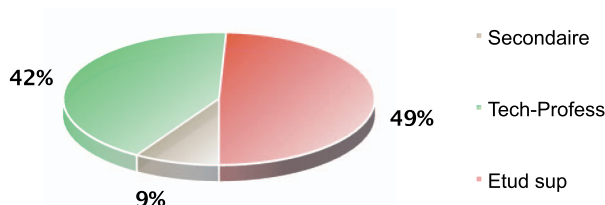


### f- Niveau d'études

La majorité des personnes qui séjournent dans la RBA ont un niveau d'études supérieures soit 49% suivi d'un niveau technicien (BTS ou équivalent) avec 42% puis un niveau secondaire à 9%. Par rapport aux excursionnistes, les clients en séjour ont un niveau d'études plus élevé, soit la très grande majorité (91%).

Par conséquent, nous pouvons confirmer que les visiteurs du milieu rural de la RBA ont un niveau d'instruction plus élevé que ceux des excursionnistes venant de la station balnéaire d'Agadir. Ceci est très utile pour mieux segmenter la clientèle qui visitent l'arganeraie et de ce fait mettre en place d'une stratégie marketing adaptée.

Niveau d'études	Nbre	%
Secondaire	12	9%
Technique / Professionnel	57	42%
Etudes supérieures	67	49%
<b>Total</b>	<b>136</b>	<b>100%</b>

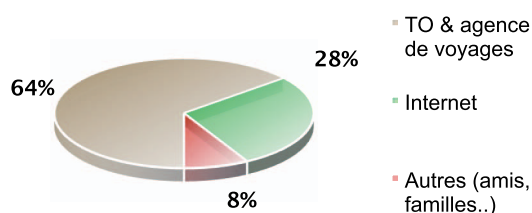


### 3.3.2 Organisation du voyage

#### a- Organisation

La plupart des personnes interviewées ont organisé leur voyage via les TO et agences de voyages, soit 64%. Cela s'explique par le fait que la majorité de nos questionnaires était distribuée auprès de la clientèle des agences de voyages et TO lors de leurs circuits dans la région. L'internet vient en deuxième position avec 28% notamment pour ceux qui réservent directement auprès des prestataires locaux, maison d'hôtes, auberges et gîtes. Ce pourcentage est globalement encore plus élevé que dans notre échantillon car, selon plusieurs propriétaires de gîtes, les réservations des clients par internet ne cesse d'augmenter, elles dépassent facilement les 60%. Notons aussi que même les clients qui achètent leur package chez les TO et agences de voyages le font après avoir consulté des sites spécifiques et effectué des recherches sur Internet.

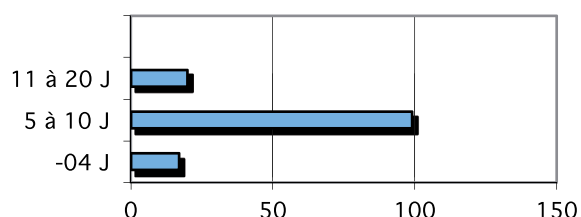
Organisation d'excursion	Nbre	%
TO & agence de voyage	87	64%
Internet	38	28%
Autres (amis, familles...)	11	8%
<b>Total</b>	<b>136</b>	<b>100%</b>



### b- Durée de séjour dans la RBA

73% ont séjourné dans la RBA de 5 à 10 jours, suivi de séjours allant de 11 à 20 jours pour 15% et enfin les séjours de moins de 4 jours qui représentent 12% des réponses. Ces chiffres reflètent les programmes et packages commercialisés dans la région qui durent souvent une semaine. La fréquence et la rotation des vols expliquent aussi ce choix car plusieurs vols directs à destination et en provenance des principales capitales européennes sont hebdomadaires.

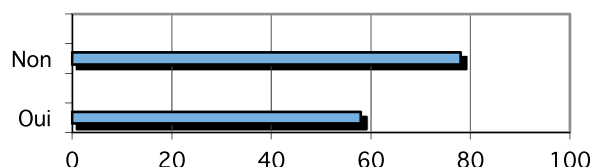
Durée de séjour	Nbre	%
- 4 jours	17	12%
5 à 10 jours	99	73%
11 à 20 jours	20	15%
<b>Total</b>	<b>136</b>	<b>100%</b>



### c- Connaissance préalable de la RBA

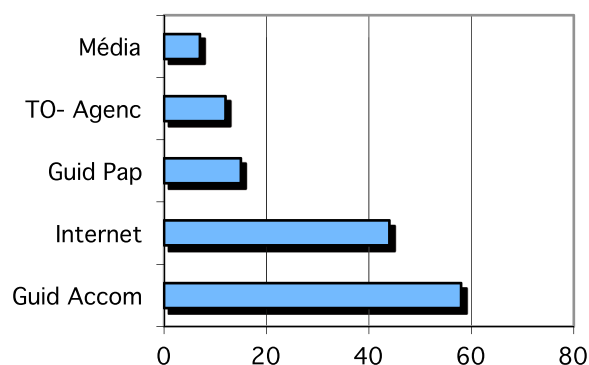
On constate que la majorité des visiteurs qui séjournent dans la RBA ne savent ni qu'ils sont dans une aire protégée ni dans un patrimoine mondial de l'Unesco, cela concerne 57% d'entre eux. Ceci confirme la même tendance que celle des excursionnistes d'où la nécessité de mieux faire connaître ce territoire surtout pour cette catégorie de clientèle qui serait encore plus enthousiaste à visiter une région en sachant qu'elle est aussi une réserve de biosphère.

Connaissance de la RBA	Nbre	%
Oui	58	43%
Non	78	57%
<b>Total</b>	<b>136</b>	<b>100%</b>



Ceux qui savent qu'ils sont dans la RBA l'ont appris par leur guide accompagnateur pour 43%, puis grâce à internet pour 32% et enfin via les brochures et autres outils de communication à 11% restants. Les TO/agences de voyages et media arrivent en dernier avec respectivement 9% et 5%. Ces chiffres montrent aussi le rôle central des guides accompagnateurs et d'internet dans la promotion de la RBA, éléments sur lesquels il conviendra de s'appuyer dans le futur : pour les guides en renforçant et en affinant les formations spécifiques, pour l'internet en proposant des sites et pages web dédiés informatives et attractives.

Connaissance de la RBA	Nbre	%
Guides accompagnateurs	58	43%
Internet	44	32%
Guides papiers/ brochures.	15	11%
TO et agences de voyages	12	9%
Média	7	5%
<b>Total</b>	<b>136</b>	<b>100%</b>

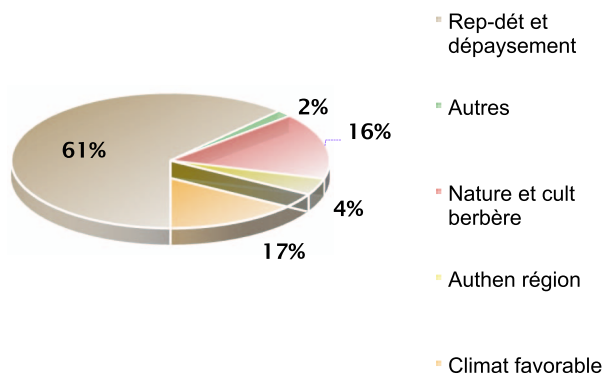


#### d- Principales motivations

Les motivations principales pour les touristes étrangers de la visite de la RBA pour un séjour et/ou un circuit touristique sont le repos, la détente et le dépaysement pour 61% d'entre eux. Le climat favorable et la proximité de l'océan constituent un motif important du choix de la région pour 17% des visiteurs. Ensuite, la découverte de la culture amazighe et du paysage naturel de l'arganeraie viennent en troisième position avec 16%. Enfin, la découverte d'une région authentique et moins touristique touche 4% des interviewés. 2% de la clientèle a d'autres motivations que celles citées précédemment (affaires et visite de la famille et des amis...).

Ces résultats montrent bien que les visiteurs de la région cherchent tout d'abord leur bien-être (physique et psychique) et un dépaysement dans un autre pays ou une autre région différente de leur lieu de résidence habituel pour faire une rupture avec le quotidien. Ils cherchent ainsi à décompresser et à se ressourcer. Le climat et l'environnement naturel et culturel constituent aussi des motivations importantes de voyage.

Motivations de voyage	Nbre	%
Repos, détente et dépaysement	78	61%
Climat favorable	21	17%
Nature et culture	20	16%
Authenticité de la région	5	4%
Autres	2	2%
<b>Total</b>	<b>127</b>	<b>100%</b>

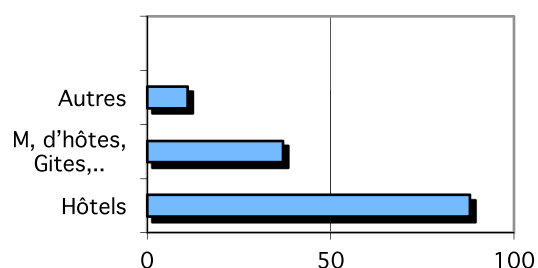


### 3.3.3 Hébergement

#### a- Type d'hébergement

L'hôtellerie classée est le mode d'hébergement essentiel des touristes lors de leur séjour dans la région de la RBA. Elle représente 65% car les organisateurs de voyage préfèrent souvent les structures classiques car ils ont souvent avec eux des contrats d'allotement<sup>46</sup> annuels. A cela s'ajoute aussi leurs importantes capacités d'accueil et aussi parfois leur prix, souvent inférieurs à ceux de certains hébergements dits de charme (maison d'hôtes, kasbah). Toutefois, ces derniers types d'hébergement commencent à occuper une part non négligeable à savoir près de 27%. Tandis que les 8% restants sont dans les autres formules notamment les bivouacs et chez l'habitant.

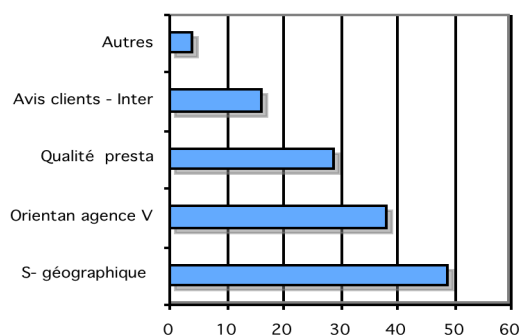
Hébergement	Nbre	%
Hôtels	88	65%
Maisons d'hôtes, Gites, Auberges...	37	27%
Autres : (Bivouac, Chez l'habitant...)	11	8%
<b>Total</b>	<b>136</b>	<b>100%</b>



#### b- Choix de l'hébergement

Tout d'abord le choix de l'hébergement dépend de la destination retenue c'est-à-dire de sa situation géographique et ce pour 36% des personnes interrogées. A cela s'ajoute l'orientation par les agences de voyages à 28%. Le rapport qualité prix et le confort de l'hébergement déterminent le choix pour 21% des personnes interrogées. Enfin, l'avis des clients sur les sites en ligne compte également pour 12% des visiteurs (Tripadvisor, booking.com...).

Choix de l' Hébergement	Nbre	%
Situation géographique	49	36%
Orientation de l'agence de voyages	38	28%
Qualité des prestations	29	21%
Avis des clients sur Internet	16	12%
Autres	4	3%
<b>Total</b>	<b>136</b>	<b>100%</b>

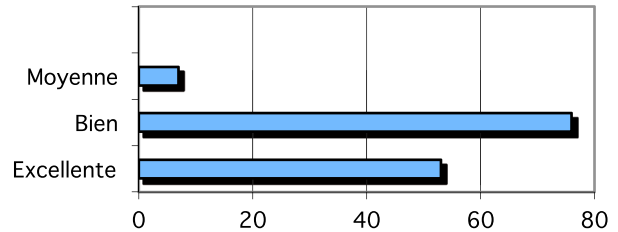


#### c- Qualité de l'hébergement

Lors de leur séjour dans la RBA, 95% des touristes jugent l'hébergement satisfaisant voire excellent. Seulement, 5% le considèrent moyen. Cela s'explique en partie par le choix des hébergements par les agences de voyages et par les clients eux-mêmes, mais cette disproportion entre satisfaits et déçus, ne reflète pas, à notre avis, l'état de l'ensemble des structures d'hébergement dans l'arganeraie.

<sup>46</sup> L'allotement est la quantité de chambres attribuées sur contrat par un hôtel à une agence de voyages

Qualité de l'Hébergement	Nbre	%
Excellente	53	39%
Bien	76	56%
Moyenne	7	5%
<b>Total</b>	<b>136</b>	<b>100%</b>

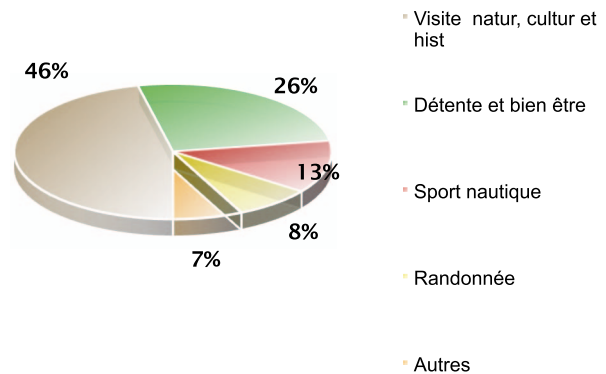


### 3.3.4 Principales activités et leurs évaluations

#### a- Principales activités :

La grande majorité des visiteurs (46%) ont consacré leur temps aux visites des sites touristiques (naturels et socioculturels). Ceci peut paraître à première vue paradoxal si on se réfère aux premières motivations de voyage. Cependant, même les clients qui viennent prioritairement pour la détente font plusieurs activités de découverte dites « douces » comme la baignade, balade à dos d'ânes une fois sur place. Ils les considèrent comme une détente et un dépaysement. En outre, 26% d'entre eux ont passé l'essentiel de leurs vacances à se reposer (détente et bien-être) ceci montre que de nombreux visiteurs de la RBA préfèrent « ne rien faire » et ce dans un cadre naturel. Les sports nautiques notamment le surf, occupe aussi une place non négligeable des activités des touristes interrogés soit 13% ; suivi de la randonnée (8%). Egalement, d'autres activités sont à mentionner ici notamment les sorties en 4x4 pour la découverte de la région (7%).

Principales activités	Nbre	%
Visite des sites naturels, culturels et historiques	59	46%
Détente et bien être	33	26%
Sport nautique	16	13%
Randonnée	10	8%
Autres ( 4x4 & Désert)	9	7%
<b>Total</b>	<b>127</b>	<b>100%</b>

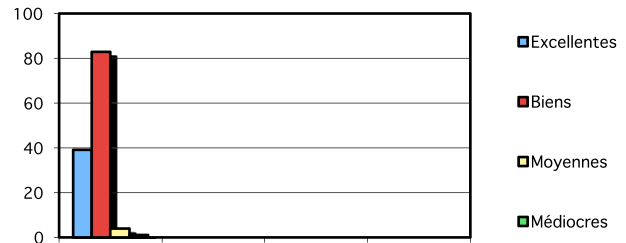


#### b- Evaluation des activités

31% des visiteurs de la RBA jugent les activités excellentes et 65% les considèrent satisfaisantes. Seulement 3% les considèrent moyennes et 1% médiocres. Ceci est plutôt encourageant pour le potentiel de développement écotouristique dans la RBA dans la mesure où les activités écotouristiques seront amplement développées, enrichies et diversifiées par rapport à ce qui existe à présent. D'ailleurs, les personnes enquêtées ont manifesté leur souhait de faire plusieurs autres activités qu'ils n'ont pas eu l'occasion de faire ou qu'ils souhaiteraient refaire car elles ne s'étaient pas déroulées dans de bonnes conditions. Parmi celles-ci, l'on peut citer:

- Avoir une meilleure connaissance du patrimoine naturel (faune et flore) ;
- Découvrir davantage la culture locale (coutumes, traditions et musique) ;
- Faire des activités ludiques et à la fois éducatives pour les enfants (nature et culture) ;
- Faire du dromadaire et du bivouac dans le désert ;
- Visiter une mosquée.

Évaluation d'activités	Nbre	%
Excellentes	39	31%
Bien	83	65%
Moyennes	4	3%
Médiocres	1	1%
<b>Total</b>	<b>127</b>	<b>100%</b>



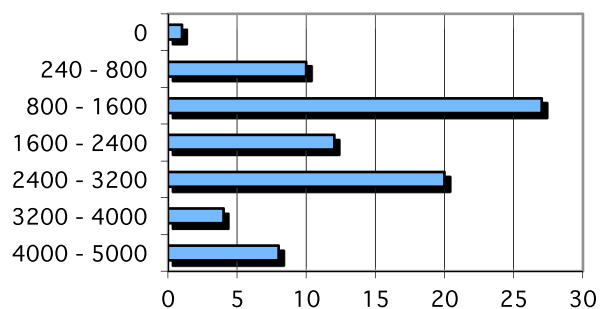
### 3.3.5 Coût de séjour

#### a- Dépenses au niveau local pour les touristes des voyages organisés

La quasi-totalité des clients déclarent avoir fait des dépenses localement en dehors du prix du forfait touristique de la visite dans la RBA.

La dépense moyenne pendant la durée de séjour (hors forfait touristique<sup>47</sup>) est de près de 2050 Dhs, avec un minimum de 240 Dhs par personne et un maximum de 5000 Dhs. Nous pouvons également estimer les autres dépenses au niveau local à savoir l'hébergement et la restauration, car elles sont payées directement aux prestataires locaux par les agences de voyages. Nous les avons estimées à près de 400 Dhs par personne et par jour pour une durée moyenne d'une semaine. Nous pouvons estimer la dépense moyenne par semaine et par touriste à : 4850 Dhs = ( ( 400 Dhs x 7 jours) + 2050 Dhs). La moyenne de dépenses quotidiennes est de près de 693 Dhs par touriste.

Dépenses en Dhs	Nbre	%
0	1	1%
240 - 800	10	12%
800 - 1600	27	33%
1600 - 2400	12	15%
2400 - 3200	20	24%
3200 - 4000	4	5%
4000 - 5000	8	10%
<b>Total</b>	<b>82</b>	<b>100%</b>



<sup>47</sup> Le forfait touristique comprend très souvent le logement et la restauration en pension complète.

## **b- Dépenses au niveau local pour les touristes individuels**

Les touristes individuels<sup>48</sup> ont dépensé en moyenne 880 Dhs par personne et par jour avec des dépenses ventilées comme suit :

- Hébergement : 410 Dhs ;
- Restauration : 245 Dhs ;
- Frais de Guide : 45 Dhs ;
- Achat d'artisanat local: 110 Dhs ;
- Autres dépenses : 70 Dhs.

Force est de constater que la moyenne de dépenses par jour et par touriste individuel est supérieure de 27% à la moyenne de dépenses par jour et par touriste en voyage organisé. Cela s'explique d'une part par les commissions des agences de voyages qui varient entre 15 à 20%. De ce fait, les retombées locales sont moindres dû aux leakages. Les TO étrangers et agences de voyages profitent des retombées. D'autre part, le pouvoir d'achat des clients individuels qui devrait être supérieur à ceux des clients des voyages organisés.

Malheureusement, il n'existe pas jusqu'à présent des informations sur la part des clients individuels et ceux des agences de voyages et TO qui font des circuits ou des séjours dans les hébergements ruraux de l'arganeraie. Toutefois, nous pouvons les estimer à 50% chacun. De ce fait, la dépense moyenne d'un touriste qui fait un circuit ou qui séjourne dans l'arganeraie est évalué à une moyenne de : 786,50 Dhs =  $((880+693) / 2)$  Dhs.

Par ailleurs, en se basant sur le nombre estimatif de nuitées réalisées par les touristes qui séjournent ou font des circuits dans la RBA évalué à 259 150 nuitées<sup>49</sup>, nous pouvons estimer le chiffre d'affaires annuel engendré par le tourisme de séjour et de circuits dans ce territoire à près de 204 millions de Dirhams<sup>50</sup>.

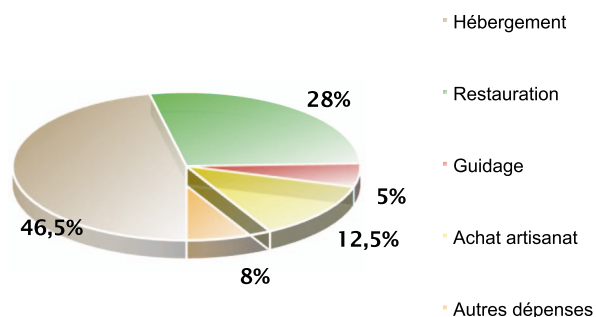
---

<sup>48</sup> Nous avons obtenu 51 réponses pour cette question.

<sup>49</sup> Cf. "2.2 demande actuelle" de la Section 2 du chapitre 4.

<sup>50</sup> 204 millions  $\approx$  203 821 475 =  $(259150 \times 786,50)$

Désignation	Dépense Moyenne par jour	%
Hébergement	410	46,5%
Restauration	245	28%
Guidage	45	5%
Achat artisanat	110	12,5%
Autres dépenses	70	8%
<b>Total</b>	<b>880</b>	<b>100%</b>



### 3.3.6 Appréciations

#### a- Aspects positifs :

L'analyse des réponses des touristes montre que les principaux aspects positifs sont les suivants :

- Nature et beauté des paysages ;
- Accueil et hospitalité marocaine ;
- Climat ;
- Culture, traditions amazighes et gastronomie ;
- Qualité de service.

#### b- Aspects négatifs :

Les principaux aspects négatifs les plus fréquemment cités sont les suivants:

- Manque de propreté des sites et prolifération des plastiques et des déchets ;
- Constructions en parpaings et/ou anarchiques ;
- Manque d'information touristique et de signalisation ;
- Risques sur certaines routes ;
- Transport public pas assez développé ;
- Harcèlement des faux guides et de certains commerçants (augmentation non justifiée des prix des biens et services à cause entre autres des systèmes de commissions pour les intermédiaires).

### 3.3.7 Participation à la sauvegarde de l'arganeraie

Au niveau de la participation à la sauvegarde de la réserve de biosphère de l'arganeraie, 57% des interviewés désirent y participer notamment à travers :

- La participation à la plantation d'arbres ;
- Le parrainage d'un arbre par chaque touriste ;
- L'achat et la consommation de produits locaux ;
- Les dons à une association de protection de la nature ;
- La promotion de l'arganeraie auprès de l'entourage ;
- Le paiement de droits d'entrée au parc national du Souss Massa et aux autres attractions qui font la promotion de l'arganier (musée...).

Il apparaît ici que les touristes en séjour à la RBA sont assez sensibles aux enjeux environnementaux (57%)<sup>51</sup> et souhaitent participer d'une façon ou d'une autre à la préservation de l'arganeraie. Ils sont même prêts à payer davantage pour y contribuer car ils veulent faire des dons, parrainer des arbres et payer l'entrée à l'aire protégée (PNSM)...

### **3.3.8 Remarques et suggestions**

Plusieurs remarques et suggestions pertinentes ont été exprimées par les personnes interviewées. Les plus pertinentes sont les suivantes :

- Conserver l'environnement (propreté, lutter contre les sacs de plastiques...);
- Organiser la collecte et le traitement des déchets ;
- Limiter l'expansion rapide de l'immobilier ;
- Créer des circuits de randonnée nature ;
- Développer la signalisation et l'information touristique ;
- Découvrir davantage la nature et le mode de vie local ;
- Encourager le tourisme responsable et solidaire ;
- Lutter contre la fraude dans les produits d'artisanat et les produits locaux ;
- Lutter contre le harcèlement des touristes ;
- Faciliter l'accès des transports publics aux touristes ;
- Promouvoir l'arrière-pays et non pas seulement la ville d'Agadir ;
- Améliorer les conditions de la femme rurale.

Il ressort de l'ensemble de ses suggestions que les touristes en séjour dans l'arganeraie sont très sensibilisés à la préservation de l'environnement et apportent aussi des suggestions pour améliorer le produit touristique de la RBA. Ces remarques sont à prendre en considération, elles doivent être analysées en détail puis hiérarchisées pour toute action de développement écotouristique locale future.

Par ailleurs, ils ont tous mentionné et sans exception, leur volonté de revenir pour une « véritable » découverte de l'arganeraie. Egalement, les touristes interviewés évaluent leur séjour de satisfaisant (73%) à excellent (27%). Ceci démontre bien que malgré les aspects négatifs mentionnés, les touristes apprécient le territoire de la RBA et leur séjour.

---

<sup>51</sup> C'est un peu plus que les clients en excursion (51%)

## **Conclusion du chapitre 4**

Dans ce chapitre, nous avons présenté et analysé l'offre et la demande touristiques dans le territoire de la RBA. Concernant l'offre touristique, la zone d'étude jouit d'une infrastructure touristique non négligeable que ce soit en terme d'infrastructure de base (routes, aéroports...) ou d'hébergements touristiques ruraux.

Au niveau des excursions et circuits touristiques, ils sont loin de refléter les atouts et potentialités existantes. Les TO et les agences de voyages sont appelés à innover en créant des produits écotouristiques qui suivent les tendances actuelles et anticipent les futures.

Quant à la demande touristique, nous avons confirmé l'existence de la part des visiteurs d'une forte demande pour le tourisme rural et l'écotourisme dans la RBA, mais aussi d'une grande satisfaction quant aux visites effectuées. Toutefois, plusieurs critiques ont été émises qui doivent impérativement être prises en compte afin de garantir la réussite d'un tourisme durable et ce par la mise en place d'une qualité optimale au niveau du territoire, des prestations et des services. Une fois l'offre mise à niveau, les touristes seront assurés d'effectuer un séjour encore plus réussi du fait que la région comporte tous les éléments nécessaires en matière de destination naturelle et culturelle de qualité.

## **Conclusion de la 2ème partie**

La RBA jouit d'un potentiel indéniable en termes de biodiversité, géodiversité et patrimoine socioculturel qui lui permettraient d'offrir un écotourisme de renommée nationale et internationale. Ce potentiel riche et varié se retrouve dans la majorité des cas à l'état brut, peu, mal ou non valorisé à ce jour. Pour cette raison, les acteurs touristiques sont appelés à investir davantage dans les équipements touristiques de base notamment dans l'accueil, l'information et les hébergements ruraux de qualité.

En parallèle, de nouveaux produits écotouristiques doivent être développés en se basant sur les aménités naturelles de la région. Les TO et agences de voyages en concertation avec la population locale et les experts en biodiversité et géodiversité doivent innover et bâtir des produits écotouristiques qui valoriseront ce patrimoine tout en répondant aux exigences de la clientèle écotouristiques nationale et internationale.

La demande pour ce genre de produits existe, d'une part, de la part des touristes visitant les villes de la région notamment Agadir et Essaouira, et d'autres part, de la part des autres touristes déjà sensibilisés à l'écotourisme et au tourisme durable en général dont la destination de séjour est le monde rural.

Rappelons ici que la pratique de l'écotourisme demeure un facteur essentiel de la sauvegarde et de la valorisation du potentiel touristique du territoire de la RBA. La mise en place d'un tourisme durable dans ce territoire est d'ores et déjà bien engagée. Néanmoins, la nécessité d'une planification stratégique permettrait d'asseoir les fondements d'une destination durable intégrée. Pour cela, nous allons proposer dans la 3<sup>ème</sup> partie des produits d'écotourisme innovants ainsi que des axes directeurs pour le développement de l'écotourisme dans la RBA suite à une analyse SWOT approfondie.

**3<sup>ème</sup> partie : Planification de  
l'écotourisme pour la conservation de la  
biodiversité et de la géodiversité dans  
la RBA**

## Introduction de la 3<sup>ème</sup> partie

L'écotourisme est très souvent considéré comme une activité qui permet la conservation et la valorisation de la biodiversité et de la géodiversité tout en participant au développement local. Cette forme vertueuse de tourisme permettra à une région comme celle de la RBA de répondre à un double enjeu à savoir la réduction de la pauvreté et l'utilisation durable des écosystèmes. Ainsi, ce type de tourisme deviendra « un levier durable de lutte contre la pauvreté » (Moizo, 2014).

L'écotourisme conduira à la mise en place d'une véritable stratégie de valorisation environnementale des ressources naturelles de la RBA. Il permettra non seulement la mise en place de stratégies en terme de durabilité socioéconomique et écologique, mais aussi l'implication des acteurs locaux à différentes échelles.

La troisième partie de cette thèse sera consacrée à la planification de l'écotourisme pour la conservation de la biodiversité et de la géodiversité dans la RBA. A cet effet, nous étudierons, dans le premier chapitre de cette 3<sup>ème</sup> partie, les défis de développement de l'écotourisme et de la conservation de la nature. Nous entamerons, tout d'abord, une analyse globale du territoire à travers une matrice SWOT afin d'identifier les forces et les faiblesses puis les opportunités et les menaces du territoire. Ensuite, nous exposerons les impacts négatifs du tourisme sur la nature par des exemples concrets. Puis, nous aborderons la gouvernance et le système d'acteurs. Ce dernier sera traité de façon systémique notamment par l'identification des interactions entre acteurs et leurs conflits d'intérêt.

Dans le dernier chapitre, nous tâcherons tout d'abord de subdiviser la RBA en plusieurs territoires géoécotouristiques prioritaires. Après, nous proposerons plusieurs actions afin de proposer les prémises d'une planification stratégique de développement écotouristique pour la région. A cet effet, les axes directeurs seront exposés et analysés notamment ceux en relation directe avec les acteurs locaux et ceux liés à la gestion de l'écotourisme. Enfin, une attention particulière sera donnée au système de financement car il représente un élément fondamental pour sauvegarder et valoriser la nature. Nous présenterons ainsi un système novateur de financement pour la conservation du patrimoine naturel à savoir le paiement des services écosystémiques (PSE).

# Chapitre 5 : Défis de développement de l'écotourisme et de la conservation de la nature dans la RBA

## Introduction du chapitre 5

Nous avons réalisé différentes recherches bibliographiques et de terrain notamment à travers des questionnaires et entretiens directs avec les acteurs locaux (publics et privés). Suite à l'analyse des données, nous avons pu approfondir les aspects internes (forces et faiblesses) et externes (opportunités et menaces) influençant le développement touristique et écotouristique en particulier dans l'arganeraie. Cette analyse SWOT qui est présentée dans la 1<sup>ère</sup> section de ce chapitre va permettre de mieux comprendre les enjeux liés au développement de l'écotourisme. Elle a également joué un rôle important dans l'analyse et l'évaluation des impacts et des défis majeurs du développement écotouristique dans la conservation de la nature (section 2). Ces défis sont prioritairement, comme nous le verrons, d'ordre écologique avec la dégradation de l'environnement et les risques sur la biodiversité et sur la géodiversité. Ensuite, seront étudiés les défis de la gouvernance et les conflits d'acteurs. Pour clore ce chapitre, d'autres défis d'ordre plus général seront abordés dans la section 3.

## Section 1 : Forces, faiblesses, opportunités et menaces pour le développement de l'écotourisme : (Analyse SWOT<sup>52</sup>)

Dans cette section, nous avons opté pour une présentation de l'analyse SWOT sous forme synthétique des éléments constitutifs de cette matrice afin que cela soit plus perceptible et plus ordonné.

### 1.1 Forces et Faiblesses

#### 1.1.1 Forces

##### Infrastructures de base

- Desserte internationale avec les deux aéroports internationaux d'Agadir et d'Essaouira ;
- Réseau routier satisfaisant sur la majorité de territoire de la RBA ;
- Investissement croissant de l'Etat et les collectivités territoriales ;
- Réseau de communication assez important ;
- Accessibilité vers Agadir, la première station balnéaire du Royaume et vers Essaouira, deuxième pôle touristique de la RBA.

##### Ressources

- Bonne image de marque via un label mondial de l'UNESCO : la réserve de biosphère ;
- Patrimoine naturel et socioculturel avec un fort potentiel écotouristique ;
- Bonne animation culturelle et touristique (organisation des fêtes, festivals, foires et manifestations culturelles notamment pendant la période estivale);
- Richesse et diversité de la gastronomie locale ;

---

<sup>52</sup> « Un outil d'analyse stratégique. Il combine l'étude des forces et des faiblesses d'une organisation, d'un territoire, d'un secteur, etc. avec celle des opportunités et des menaces de son environnement, afin d'aider à la définition d'une stratégie de développement. » Wikipedia.

- Forte motivation des acteurs locaux pour le développement d'un tourisme rural et solidaire ;
- Appui et soutien renforcés des ONGs pour la conservation et la valorisation du patrimoine naturel et socioculturel.

### **Appui institutionnel**

- Appui au développement touristique durable de la part du ministère de tourisme, du conseil régional SMD (Souss Massa Draa) et d'autres institutions locales;
- Stratégie Nationale pour le secteur touristique « vision 2020 » incluant le tourisme rural comme un des éléments important de cette stratégie ;
- Contrat programme régional (CPR) pour l'opérationnalisation de la vision 2020.

### **Marché touristique**

- Bonne image touristique, internationale et nationale, des régions d'Agadir et d'Essaouira;
- Augmentation constante de la demande étrangère et marocaine pour le tourisme rural durable ;
- Très bon positionnement de la région dans le tourisme national.

### **Secteur privé**

- Augmentation du nombre d'entreprises touristiques opérant en milieu rural ;
- Meilleure organisation du secteur privé notamment dans le cadre des associations locales ;
- Intérêt grandissant des porteurs de projets vis-à-vis du tourisme culturel et d'aventure.

### **Territoire**

- Longue saison touristique grâce à un ensoleillement annuel exceptionnel;
- Combinaison de plusieurs produits attractifs touristiques dans la RBA ;
- Désenclavement de l'espace rural grâce à la construction de nouvelles liaisons routières ;
- Amélioration du taux de scolarisation et d'alphabétisation ;
- Présence d'associations touristiques locales : RDTR, PATS, CPTs... ;
- Présence de pôles touristiques attractifs, reconnus, forts et complémentaires : Agadir et Essaouira.

## **1.1.2 Faiblesses**

### **Infrastructures**

- Faiblesse du réseau routier praticable dans certaines localités pourtant à fortes potentialités touristiques et absence de réseau ferroviaire (gare la plus proche : Marrakech) ;
- Faiblesse et cherté du transport aérien ;
- Qualité insuffisante du transport public fiable et de qualité à l'intérieur de la région ;
- Déficience de certaines infrastructures de bases (routes, électricité, adduction de l'eau potable, dispensaires) ;
- Absence des centres d'informations touristiques hors des grandes villes.

### **Ressources**

- Une grande partie du patrimoine naturel et socioculturel est exclus de l'offre touristique par absence de mise en valeur;
- Faiblesses des réserves aquifères ;
- Détérioration croissante des ressources naturelles (arganeraie et son

- écosystème) ;
- Absence d'une véritable politique de protection de la conservation de la biodiversité ;
- Fort endémisme et vulnérabilité de la zone (écosystème fragiles et très sollicités) ;
- Sensibilisation sur la protection de l'Environnement insuffisante parmi les populations locales ;
- Déficience de formation et de qualification des personnels dans le domaine touristique, encore plus marquant pour l'écotourisme ;
- Taux d'analphabétisme encore élevé.

### **Appui institutionnel**

- Absence de reconnaissance du statut de réserve de biosphère dans la loi marocaine sur les aires protégées (Dahir n°1-10-123 du 16 juillet 2010)
- Peu d'études et de recherche sur l'écotourisme dans la zone de la RBA ;
- Nombreux impôts et taxes pour les structures d'hébergement et d'accueil de tourisme rural ;
- Insuffisance de coordination et de concertation entre les intervenants dans le secteur de l'écotourisme ;
- Formation professionnelle sur l'écotourisme quasi inexistante ;
- Manque d'une véritable stratégie touristique pour la RBA ;
- Insuffisance de contrôles du respect de la législation touristique ;
- Faible implication des communes rurales dans le tourisme ;
- Insuffisance du niveau d'instruction des élus ruraux et des membres des associations locales ;
- Lenteur administrative récurrente et conjoncturelle.

### **Marché touristique**

- Dissémination de l'offre ;
- Insuffisance d'une offre d'hébergements de qualité ;
- Peu de circuits écotouristiques (redondance des offres) ;
- Grandes fluctuations saisonnières (périodes surchargées vs absence de touristes) ;
- Concurrence des régions voisines notamment Marrakech et Ouarzazate.

### **Secteur privé**

- Peu d'implication dans la conservation des ressources naturelles (absence de programmes spécifiques) ;
- Faible spécialisation en écotourisme (secteur nouveau) ;
- Insuffisance d'initiative du secteur privé (concentration de projets porteurs sur le littoral) ;
- Performances encore limitées du secteur privé ;
- Green-washing : principes de développement durable utilisés souvent à des fins marketing (nécessité de légiférer).

### **Territoire**

- Pollution visuelle: prolifération des sacs en plastiques et déchettes sauvages ;
- Forte détérioration de la biodiversité dans certaines zones ;
- Sécheresse structurelle ;
- Insuffisance des ressources financières pour investir dans le développement du secteur écotouristique ;
- Augmentation croissantes des activités illégales ( faux guides, fausses agences, maisons d'hôtes non autorisées...) ;

- Défaillance des capacités au sein des communautés locales et des administrations publiques régionales ;
- Faiblesse et irrégularité des revenus générés par le tourisme rural pour le développement et l'amélioration des moyens de subsistance en comparaison d'autres activités ;
- Rôles et responsabilités mal définis dans le développement touristique et local en général ;
- Manque d'innovation et d'esprit d'initiative.

## **1.2 Opportunités et menaces**

### **1.2.1 Opportunités**

- Combinaison de plusieurs expériences touristiques dans la RBA : de nature, culturel et de plusieurs activités touristiques dans des territoires géographiques diversifiés (littoral, montagne, plaine et désert) ;
- Volonté des TO et agences de voyages marocains et étrangers de développer leurs offres touristiques dans la région ;
- Développement des nouveaux pôles touristiques régionaux : Taghazoute, Mogador. Possibilité de capter et réorienter de ces flux dans des activités écotouristiques dans l'arrière-pays ;
- Volonté étatique, institutionnelle et associative de soutenir le tourisme rural dans l'arganeraie ;
- Inscription du tourisme rural dans la stratégie de l'ANDZOA ;
- Volonté de l'Etat de mettre en œuvre le projet de décentralisation avancée ;
- Implication croissante d'experts locaux, nationaux et internationaux pour une meilleure connaissance de la RBA ;
- Emergence d'associations comme acteurs de développement local ;
- Volonté politique de protéger l'Environnement : de nouvelles législations sont en cours d'élaboration.

### **1.1.3 Menaces (risques)**

- Image de la région encore mal connue des opérateurs touristiques internationaux sur le segment du tourisme d'aventure et de l'écotourisme ce qui nécessitera un investissement majeur dans le marketing et la promotion touristique ;
- Impacts négatifs des facteurs sociaux, économiques, politiques et démographiques ;
- Impacts écologiques : détérioration des habitats et de la biodiversité en raison de l'augmentation des activités de développement socioéconomique, de l'augmentation des arrivées touristiques et du dépassement de la capacité de charge ;
- Impacts socio-culturels sur les communautés locales et leurs modes de vie à cause de la nouvelle orientation de flux touristiques importants ;
- Conflits d'intérêt entre les organismes gouvernementaux ;
- Manque de coopération lorsque les avantages de tourisme se confirment ce qui pourrait provoquer des acteurs responsables de la RBA à raisonner en termes économiques et financiers uniquement ;
- Corruption et clientélisme ;

- Tendance vers le développement de l'écotourisme à grande échelle des communautés locales, autorités et organismes gouvernementaux.

## **Section 2 : Défis de la conservation de la biodiversité et de la géodiversité**

L'impact du tourisme sur l'environnement notamment sur la biodiversité et sur la géodiversité est aujourd'hui une réalité incontestable dans la RBA. Cet impact peut être physique (changement dans le sol, formation de sentiers, rejet de plastiques et poubelles, pollution de l'eau...) ou biologique (changement de la végétation, risque de développement d'espèces végétales invasives, perturbation de la flore et faune sauvage). On peut regrouper les principales problématiques rencontrées en 4 catégories:

### **2.1 Impacts sur l'eau**

Le tourisme d'une façon générale est une activité très consommatrice d'eau. Dans la RBA, ce secteur est le deuxième consommateur d'eau juste après l'agriculture avec un pic de la consommation dans la zone touristique d'Agadir. La consommation de l'eau par les touristes est nettement plus élevée que celle des locaux.

De surcroît, les visiteurs ont souvent tendance à consommer plus d'eau durant leurs vacances qu'ils ne le feraient chez eux, à cause notamment de la chaleur. La consommation estimée des touristes peut atteindre 400 litres par jour, soit presque 5 fois de plus qu'un local<sup>53</sup>. Dans un tout autre contexte, la construction d'un hébergement rural dans les vallées et les oasis de montagne par exemple dans la région des Ida Outanane conduit parfois au captage d'eau par le détournement d'une source, le plus souvent sans consultation ni accord des populations locales. La ressource aquifère déjà rare et limitée est donc largement surexploitée.

### **2.2 Dégradation des sols**

Tout d'abord, au niveau de l'occupation des sols, les hébergements touristiques notamment les grandes structures sont souvent inadaptées et créent une concurrence avec l'utilisation traditionnelle des sols par l'agriculture et l'exploitation forestière. Ce problème est plus accentué dans la partie littorale en particulier au nord d'Agadir. Les grands projets immobiliers et touristiques en construction dans des zones naturelles comme Taghazout, Tifnit ainsi que dans la partie sud de Tiznit en sont un exemple. Ils vont non seulement provoquer la dégradation des sols mais la perte de biodiversité, sans mentionner leurs impacts dans d'autres domaines.

Par ailleurs, un mauvais choix des sites et de gestion des sols associée à des modes de construction non durables provoquent d'ores et déjà l'érosion des sols, des glissements de terrains, et des inondations des équipements touristiques dans certaines parties du littoral (disparition des protections naturelles comme les dunes et le couvert végétal...).

---

<sup>53</sup> D'après notre propre estimation suite à nos différentes enquêtes de terrain.

## **2.3 Dégradation de la végétation**

Dans la majorité des cas, la construction des hébergements touristiques provoquent la dégradation, voire la destruction, de la végétation du site d'implantation à cause des terrassements, du défrichage de la terre, du remblaiement et du nivellement des sols. Le cas le plus flagrant est celui de la station touristique de Taghazout et de plusieurs autres projets en construction au nord de cette station.

Les cycles naturels des écosystèmes environnants seront sérieusement détériorés. Cela cause souvent la disparition d'espèces et la pollution des cours d'eau sans oublier les risques d'incendies, et l'introduction d'espèces invasives étrangères à la région.

Un autre problème aussi à signaler est la prolifération des décharges sauvages car dans plusieurs communes de la RBA la collecte des déchets est presque inexistante. Ceci provoque une modification de l'équilibre des sols et génère une dégradation de la végétation. Une conséquence parmi tant d'autres est que les cigognes s'arrêtent dans ces zones pour se nourrir et restent jusqu'à plusieurs semaines comme nous avons pu le constater dans la zone de Drarga au mois d'avril 2014. L'ingestion de déchets, sacs plastiques et autres représente un risque vital pour les oiseaux et ces haltes impromptues perturbent les cycles migratoires.

Par ailleurs, l'activité touristique proprement dite endommage la végétation d'une part à cause du campement, du piétinement, du balisage et du traçage des chemins. La cueillette des fleurs et le prélèvement des plantes, et autres espèces végétales engendrent également une perturbation, parfois irréversible, de la flore.

## **2.4 Pollution**

Les espaces ruraux au Maroc souffrent, depuis plusieurs années, d'un retard dans le domaine du développement socioéconomique qui les marginalise. Cela a été l'une des causes principales de la dégradation des ressources naturelles (faune, flore, sols). Dans l'arganeraie, cette dégradation est due à la pollution sous différentes formes qui reste le plus grand problème des sites touristiques les plus fréquentés notamment autour de certains hébergements et routes d'accès. Plusieurs exemples illustrent cela notamment le PAT des Ida Outanane, celui de Sidi Ifni, ou encore Imssouane.

Egalement, le non respect de la capacité de charge aggrave la situation par endroit. En fait, pendant la haute saison, certaines localités sont victimes d'une surfréquentation touristique et dépassent ainsi largement leurs capacités de charge. Ce phénomène est observé fréquemment dans la partie littorale et pendant la période estivale (Aglou, Tifnit, Mirleft, Aourir, Tamraght, Taghazout, Aghroud, Tamri...).

Tout cela représente un danger imminent pour la durabilité du produit touristique de la RBA. Plusieurs études ont d'ailleurs confirmé l'état inquiétant de ces différentes formes de pollution.

Quant aux raisons de cette dégradation, elles comprennent entre autres :

- L'absence d'un système d'épuration des eaux usées ;
- La déficience et/ou la faiblesse d'un système de collecte des ordures et l'inexistence de poubelles dans plusieurs sites touristiques ;
- La toilette, la prise de douche, le lavage du linge et de la vaisselle autour de, voire dans, certains cours d'eau (utilisation de savons et de détergents polluants...) ;
- La non-application des lois en vigueur d'une manière générale ;
- L'absence de panneaux de sensibilisation.

Les photos suivantes montrent quelques aspects de la pollution de l'environnement après le passage des touristes respectivement dans la vallée du Paradis et le PNSM.

**Photographies 15 : Pollution de l'environnement dans la Vallée du Paradis – Ida Ou Tanane**



## **Section 3 : Gouvernance et système d'acteurs**

### **3.1 Acteurs publics et leur intervention dans le tourisme**

#### **3.1.1 Du programme PAT à celui de Qariati**

Historiquement, le programme le plus important qui a marqué le tourisme rural dans le territoire de l'arganeraie est celui des pays d'accueil touristique communément connu par le sigle dénomination PAT. S'inspirant de l'expérience française des pays d'accueil touristique, le ministère du tourisme à travers sa vision 2010 a mis en place une stratégie de développement du tourisme rural fondée sur la mise en place de ces unités territoriales.

Dans l'arganeraie, depuis le lancement du programme en 2003, seulement deux PAT ont été créés officiellement à savoir le PAT pilote des Ida Ou Tanane (2005) et celui de Chtouka Ait Baha (2009). D'autres PATs sont en cours de création à savoir le PAT de Tafraout/Tiznit, de Sidi Ifni, de Taroudant et celui d'Essaouira.

Le PAT des Ida Ou Tanane (PATI), dans le Haut Atlas occidental au cœur de la RBA, a bénéficié avec les autres PAT pilotes du Royaume<sup>54</sup> de la coopération de l'USAID<sup>55</sup>.

---

<sup>54</sup> PAT d'Ifrane incluant le parc naturel d'Ifrane du Moyen Atlas, PAT de Chefchaouen autour du parc de Talassemtane et PAT de Ouarzazate (désert et oasis).

En effet, la convention de ce PAT a été signée en 2005 entre plusieurs administrations et organismes. Le montant total des investissements du plan d'action du PATI était de 5,15 millions de dirhams. Ce PAT n'a pourtant pas connu la réussite attendue. Tout d'abord, lors de son lancement, le fait qu'il n'émanait pas d'une véritable volonté locale mais d'une décision en amont prise par le ministère du tourisme<sup>56</sup> et appuyée par les autorités locales une démarche descendante dans laquelle la population locale n'a donc pas été véritablement impliquée. D'ailleurs, juste après la signature de la convention, une association locale a été créée à la hâte afin d'y remédier.

A l'époque, créer une association du pays (PATI) a été la principale décision qui a été prise par les officiels. S'agissait-il de trouver rapidement un organe afin d'assurer la relève dans le gouvernance et la coordination pour finaliser le processus de création du PAT ? Cela pourrait bien être le cas du fait des problématiques et enjeux territoriaux. D'un côté, un développement économique très faible et de l'autre des conflits d'intérêt entre certains acteurs locaux pour des antagonismes personnels ou des intérêts liés à la politique. Heureusement, le président du PATI élu affichait clairement son engagement vis-à-vis du PAT sinon il y a fort à penser que l'association aurait périclité et ce dès sa création. Au-delà de ces facteurs humains, l'association du pays a été créée avec très peu de moyens financiers malgré les promesses de soutien budgétaire qui avaient été faites.

Dès lors, cette jeune association a commencé à fonctionner avec des moyens très modestes et en essayant de limiter les innombrables conflits existants . Notons ici que l'un des exemples de « l'échec relatif » de ce programme ministériel<sup>57</sup> est la maison du pays qui a été inaugurée officiellement à deux reprises mais qui n'a jamais été ouverte jusqu'à aujourd'hui malgré un investissement de plus d'un millions de dirhams.

Toutefois, malgré ses moyens limités, l'association du PATI mène plusieurs actions de proximité notamment au niveau de l'accompagnement et de l'encadrement des ses membres via des sessions de formation ; mais aussi des actions de promotion et d'aide à la commercialisation des produits touristiques des Ida Ou Tanane (site internet, foires et salons, participation aux éductours). Par ailleurs, l'association a drainé quelques fonds publics de l'Agence de développement social (ADS) pour réaliser certaines infrastructures de base comme le Pont de Tamaroute, un parking à Assif ElHad et quelques sentiers pédestres à Immouzzar Ida Ou Tanane.

Dernièrement, le conseil préfectoral s'est engagé dans le cadre du contrat programme régional (CPR) de la vision 2020 à financer l'association du PATI à hauteur de 12 millions de Dirhams pour les trois prochaines années. Ceci lui donnera, sans doute, un nouvel élan.

Le deuxième PAT créé dans l'arganeraie était celui de Chtouka Ait Baha. Ce dernier, à l'inverse du précédent, était plutôt issu d'une volonté des acteurs locaux et a été

---

<sup>55</sup> Malheureusement, celle-ci n'a pas été suffisamment capitalisée . Par exemple les outils et les techniques qui ont été élaborés et proposés et qui n'ont jamais été bien utilisés.

<sup>56</sup> Certes avec une une bonne volonté

<sup>57</sup> Ce problème n'est pas unique à la région, en fait, le PAT de Chefchouen souffre aussi de la même problématique. Cela révèle un problème structurel plus profond auquel il faut trouver une solution plus structurelle.

porté par le conseil provincial de Chtouka Ait Baha. En fait, le conseil provincial lui-même a piloté ce projet en collaboration avec les autres administrations, depuis son lancement jusqu'à la signature de la convention. Sinon il serait certainement encore à l'état de projet, comme c'est le cas dans la plupart des autres PAT.

Ce PAT<sup>58</sup> a été lancé officiellement en 2009 dans un meilleur contexte puisque le montant total du budget de la convention s'élevait à près de 84 millions de Dirhams partagés entre investissements publics et privés. De plus, il a introduit le tourisme dans un territoire qui était jusqu'à présent assez marginal et méconnu à l'échelle régionale et nationale dans ce domaine d'activité. Cependant, juste après son bon démarrage ce programme a été confronté à une difficile et complexe réalité : les conflits entre acteurs pour le pouvoir. Sa rapide réussite et son financement conséquent ont suscité des oppositions d'intérêts parfois d'ordre politique. Ceci a donc conduit le projet à un échec relatif.

Il faut noter que le PAT de Chtouka Ait Baha présente aussi une particularité : Il englobe la partie la plus importante du parc national de Souss Massa (PNSM) qui constitue une des zones centrales de la RBA et l'un des plus importantes réserves naturelles du Royaume. Pourtant, là encore, il y a une situation conflictuelle entre les élus et l'administration des Eaux et Forêts qui gère le PNSM. Alors que les premiers avancent un discours prônant le développement local et le droit sur la ressource naturelle, les seconds parlent avant tout de préservation, voire de sanctuarisation<sup>59</sup>. Ce conflit dure d'ailleurs depuis plusieurs années. Les élus locaux, via leur conseil provincial, ont même annoncé lors d'une des réunions officielles du conseil que le PNSM est un obstacle au développement local alors que les Eaux et Forêts annoncent que le parc en est un de élément moteur.

Il est vrai que l'administration des Eaux et Forêts a essayé depuis quelques années, avec les moyens limités dont elle dispose, de répondre à cette problématique de développement socioéconomique à travers des actions menées sur le terrain en faveur de la population locale. Toutefois, elles restent encore assez limitées par rapport aux besoins et aux attentes de cette dernière. Dernièrement, la direction du Parc en partenariat avec le Conseil régional du tourisme d'Agadir a ouvert ses portes pour des excursions au profit des visiteurs de la région notamment les touristes d'Agadir. Mais reste à savoir jusqu'à quel point le territoire et la population locale vont bénéficier de cette initiative.

Par ailleurs, selon notre enquête, les autres PAT du Royaume expérimentent aussi de nombreux problèmes et notamment ont du mal à atteindre les objectifs qui leur ont été assignés dans la stratégie du ministère du tourisme.

Malgré tout, il faut reconnaître que le programme des PATs a créé au moins un intérêt pour le développement de tourisme rural dans l'arganeraie et dans plusieurs territoires touristiques ruraux du pays. Selon la Société Marocaine d'Ingénierie Touristique (SMIT), la capacité en lits a augmenté au niveau national de quelques milliers au début des années 2000 à plus de 20 000 lits actuellement et ce grâce à la construction de gîtes, auberges, bivouacs et hébergement chez l'habitant. A cela s'ajoute le

---

<sup>58</sup> Nous avons personnellement assuré la direction du Conseil provincial de tourisme en 2008 et ce jusqu'à la signature de la convention du PAT de Chtouka Ait Baha.

<sup>59</sup> Voir le Chapitre 1.

développement d'une animation spécifique, de produits de niche et d'activités connexes qui ont augmenté d'une façon conséquente les emplois directs et ont permis à environ 25 000 emplois indirects d'être créés.

Ce qui est à déplorer au niveau de la RBA est que le territoire « PAT Arganeraie » mis en avant au début du projet, n'est plus à l'ordre du jour. Or, le territoire de l'arganeraie est unique au monde et pourrait constituer un véritable PAT distinct et à part entière et un avantage supplémentaire pour l'image de la région en permettant la comparaison entre plusieurs PATs. On pourrait ici faire une comparaison avec d'autres territoires voisins. D'ailleurs, d'autres destinations touristiques, en dehors du Maroc, mais proches, ont su profiter de ce label comme par exemple l'île de Lanzarote. Quelques acteurs de ce territoire insulaire avec qui nous sommes entretenus, nous ont confirmé que la stratégie de l'île en matière de développement touristique se fonde sur le concept de la réserve de biosphère pour offrir aux visiteurs une expérience touristique à la fois unique et différenciée. Il s'agit donc d'une manière innovante de communiquer autour des réserves et notamment autour des interactions et échanges qu'elles permettent de créer entre visiteurs et population locale.

Par ailleurs, la SMIT a dernièrement mis en place au niveau national un programme ambitieux appelé « Qariati ». Selon elle, il vise à structurer la stratégie de tourisme rural en mettant l'accent sur le développement local. Qariati est donc marqué par une implication plus forte des acteurs locaux et grâce à une programmation qui ne se limite plus à 3 ou 5 années comme dans la stratégie 2010, mais plutôt à une vision à long terme : horizon 2025. Toujours selon la SMIT, ce nouveau programme est fondé sur

«...la mise en place d'un schéma directeur de développement rural avec des modèles économiques et financiers étudiés selon une démarche d'aménagement du territoire permettant une péréquation interrégionale » (SMIT, 2014)

Une des nouveautés de ce programme est la création de la Société de Développement Local (SDL) de tourisme rural régional qui sera mise en place pour un montant de 2,4 milliards de dirhams. Pour le moment, les acteurs locaux n'ont pas encore une bonne connaissance du contenu de ce programme, mais d'après nos différents contacts dans la région, ils restent un peu dubitatifs suite à plusieurs désillusions passées, quant à son efficacité et sa pertinence.

### **3.1.2 Contrat programme régional de la vision 2020**

Au niveau régional, le Ministère du tourisme en collaboration avec les acteurs locaux notamment le conseil régional Souss Massa Draa (SMD), le CRT d'Agadir-SMD et les autorités locales ont mis en place en mai 2013 un Contrat Programme Régional<sup>60</sup> (CPR) qui est une déclinaison régionale de la vision 2020.

Dans la région SMD, le portefeuille du CPR se compose de 12 grands projets structurants et de 44 projets complémentaires pour un montant d'investissement prévisionnel global estimé à 27,5 milliards de dirhams, dont 99% seront issus du secteur privé. Le secteur public et les collectivités territoriales s'engageront à mobiliser

---

<sup>60</sup> La région Souss Massa Draa compte également trois autres provinces, des oasis et du désert qui ne font pas partie de la RBA, à savoir : Ouarzazate, Tinghir et Zagora.

un financement de près de 239,41 millions de dirhams alors que les partenaires centraux et locaux mobiliseront le reliquat des financements publics à l'horizon 2020 (soit 55.89 MDH).

Le territoire « Souss Sahara Atlantique » est situé dans le projet « Balnéaire », il correspond aux sites d'Agadir, de son arrière-pays (Taфраoute, Immuizzer Ida Ou Tanane...), de Laayoune et de Guelmim qui sont structurés autour de la combinaison désert et Atlantique. Ce découpage est fortement contesté aujourd'hui de la part de plusieurs catégories d'acteurs. Ni les acteurs du tourisme d'Agadir et région ni ceux de Guelmim et Laayoune ne souhaitent son implémentation<sup>61</sup>.

La majorité du territoire de la RBA<sup>62</sup> fait partie de ce nouveau territoire touristique délimité par la vision 2020. Tandis que la province d'Essaouira, un autre territoire de la RBA est au cœur du projet « Marrakech l'Atlantique », donc dans un autre territoire touristique, ce qui est en totale incohérence avec les dynamiques déjà présentées dans cette thèse et va à l'encontre de la volonté de la majorité des acteurs locaux.

Parmi « les projets structurants », nous pouvons citer le programme « Azur 2020 » qui concerne les stations balnéaires qualifiées de « stations intégrées ». Il s'agit des Eco-Resorts du Parc National Souss Massa, de la zone touristique intégrée de Tifnit, de la station touristique d'Aghroud, et de celles de Taghazout et Tama Ouanza. A cela, il faut ajouter deux grands projets touristiques dans la province d'Essaouira pour une valeur de 7,782 millions de DHs. En résumé, le projet « Azur 2020 » de la région va créer plus de 30 000 lits sur le littoral du PNSM à Aghroud au nord d'Agadir.

Aujourd'hui, la durabilité de ces projets est contestable. Le rapport du projet de CPR que nous avons analysé ne donne pas assez d'informations techniques à ce niveau et, à notre connaissance, personne de la région ne les possède. Il serait donc nécessaire de mener une évaluation objective et scientifique en sollicitant des chercheurs et experts spécialistes pour évaluer entre autre l'impact sur l'environnement et la capacité de charge des sites. Il faut aussi opter pour une approche intégrée du territoire et un équilibre entre ressources naturelles (la pression hydrique, la gestion des déchets, les ressources énergétiques, l'écosystème littoral, l'aménagement territorial) et les dynamiques socio-économiques (les logiques d'acteurs, les processus psychologiques et cognitifs des habitants, la pression démographique sur les populations locales de la zone).

A ce propos, il semblerait, selon certains, que l'étude d'impact environnemental de « l'écostation » de Taghazout éludent certaines problématiques cruciales par exemple la gestion des oueds actuels (drainage des eaux vers la mer, rétrécissement et dérivation des oueds, érosion des plages...). D'ailleurs, ce projet a suscité une contestation de certains présidents de communes (Agadir et Taghazout) car, selon eux, le ministère du tourisme n'a pas tenu compte de leurs doléances lors de la préparation de ce programme. Monsieur le maire d'Agadir, est allé encore plus loin en précisant que ce projet manquait de vision d'avenir et qu'il comporte de surcroît des projets résidentiels spéculatifs alors que les projets hôteliers sont seulement au

---

<sup>61</sup> Propos recueillis auprès des acteurs du tourisme via les CRTs.

<sup>62</sup> Chtouka Aït Baha, Sidi Ifni, Taroudant, Tiznit, Agadir Ida Outanane et Inezgane Aït Melloul.

nombre de cinq, en diminution par rapport au projet initial, sur une zone de près de 700 ha. Il a aussi souligné que « certains projets mettraient en péril l'environnement ». En réponse, les promoteurs du projet répondent qu'il s'agit de créer le développement socioéconomique tant attendu par les acteurs locaux de la région et que les conflits politiques ne doivent pas rentrer en jeu.

Au niveau de la gouvernance, la vision 2020, prévoit la création d'un organe institutionnel appelé Agence de développement touristique (ADT). Elle sera chargée de la cohérence de la stratégie touristique par rapport aux réalités locales et d'assurer l'interface entre les acteurs. Cet organe va permettre un suivi grâce à des baromètres conjoncturels pour une lecture plus fine du marché régional<sup>63</sup>. Il apportera également, en tant qu'observatoire, un regard neutre sur la politique touristique régionale. Cela va éviter les coûts conséquents liés aux expertises des cabinets d'études et assurera une stratégie pour la pérennité de la destination. Il pourra émettre un avis auprès des institutions publiques et donc devenir une véritable force de proposition et d'expertise.

Cependant, ce modèle est lui aussi contesté par les professionnels du tourisme, notamment les CRTs, qui y voient un organe étatique supérieur qui mettra en péril leur existence en tant qu'instances régionales du tourisme. Il faudra surement envisager de reformuler ses responsabilités en prenant en compte les aspirations locales et les professionnels du tourisme.

### **3.2 Conflits d'acteurs**

La multiplicité des acteurs et le manque de coordination, de concertation et d'une vision globale cohérente et fédératrice sont des facteurs de disputes et de conflits. A cet effet, il est nécessaire d'appréhender les enjeux territoriaux en termes de conservation et d'espace de production tels qu'ils existent dans la RBA afin de percevoir les logiques d'acteurs.

#### **3.2.1 Acteurs de la conservation de la nature**

Le conflit le plus important et le plus ancien dans l'arganeraie a eu lieu entre l'administration des Eaux et Forêts et les communautés locales car selon ces dernières, pendant la période du protectorat, des terrains appartenant de droit aux populations locales ont été spoliés, confisqués et plus tard intégrés aux terrains étatiques.

En fait, durant la période du pré-protectorat (jusqu'en 1912), les terrains et les parcours étaient entièrement gérés par la communauté locale via *La Jemâa*<sup>64</sup> et indépendamment du pouvoir central et donc faisaient partie des biens fonciers collectifs tribaux. Toutefois, avec l'arrivée des Français, la gestion est devenue étatique avec le Dahir de 1917 avec une vision plutôt « autoritaire »<sup>65</sup> car aucun article de ce Dahir n'était consacré à la co-gestion ou l'implication de la communauté locale.

Ainsi, les forêts appartenaient désormais au *Makhzen*, sous réserve du maintien de certains droits d'usage. Depuis cette période, l'administration a commencé les procédures de mise en place d'appropriation foncière des terrains forestiers de

---

<sup>63</sup> Ministère du tourisme 2013

<sup>64</sup> Dénomination qui renvoie à l'assemblée communautaire groupant notables et chefs de familles.

<sup>65</sup> Une bonne partie du Dahir de 1917 a été consacrée aux sanctions et pénalités en cas de délits.

l'arganeraie. Cependant, cette opération d'immatriculation n'a pas été finalisée dans certains territoires. Plusieurs années après, notamment dans les années 2000, l'administration des Eaux et Forêts a voulu finaliser cette démarche, mais les populations locales s'y sont montrées très hostiles<sup>66</sup> car pour elles il s'agissait d'une situation de non-droit depuis sa mise en place.

Un autre élément de taille qui frustre les ayant-droits est l'octroi de plusieurs hectares de forêts appartenant aux Eaux et Forêts à des « investisseurs », le tout pour un montant symbolique. Le cas le plus flagrant est sans doute celui de la Holding d'Aménagement Al Omrane<sup>67</sup> qui profite de terrains à des prix dérisoires et vend à des prix réels sur le marché immobilier dégageant ainsi des profits énormes<sup>68</sup>.

Jusqu'à aujourd'hui, ce conflit est toujours irrésolu et continue à dégrader les relations, déjà perturbées, entre l'administration et les communautés locales. Or, il est impossible d'imaginer de pouvoir arriver à une réelle politique de conservation de la forêt de l'arganier sans l'implication de la population locale ce qui nécessite une résolution définitive de ce problème ancien. A présent, Il est temps de revoir les anciennes lois notamment le Dahir de 1925 qui régit toujours la forêt d'arganier<sup>69</sup>. Egalement, il est tout aussi primordial, de réhabiliter la gestion communautaire des ressources forestières dans l'arganeraie en redonnant aux communautés locales (*La Jemâa*) un rôle central dans ce processus. Ces dernières peuvent assurer la durabilité des ressources forestières communes en vue de leur régénération. *La Jemâa* peut aussi intervenir pour résoudre les problèmes liés à l'exploitation illégale des ressources naturelles de la forêt, à l'extraction de bois et au pâturage.

### 3.2.2 Acteurs du tourisme

Pour les acteurs publics et semi-publics qui participent directement ou indirectement dans le secteur de tourisme, la communication et la diffusion de l'information sont avant tout des enjeux de pouvoir. On remarque aussi que malgré un partage apparent des missions et responsabilités, il y a un chevauchement dans les attributions et les prérogatives entre ces acteurs. Des conflits latents ou ouverts existent entre les services décentralisés des différents ministères au niveau local et également avec les élus (régionaux, provinciaux et communaux).

Il convient de prendre en compte les autres acteurs importants intervenant dans le tourisme de la RBA notamment le conseil régional du tourisme (CRT) d'Agadir-SMD et le conseil régional Souss Massa Draa (CRSMD). Ce dernier a soutenu et subventionné depuis plus de 8 ans les conseils provinciaux de tourisme (CPT) au niveau des différentes provinces de la région. Il a également permis la création du Réseau de développement touristique rural (RDTR) en mai 2011.

Ce réseau de professionnels regroupe surtout les acteurs du privé du tourisme en milieu rural de la région. Il a engagé des actions de proximité menées auprès des petites structures touristiques rurales notamment les gîtes, auberges et maisons

<sup>66</sup> Le début d'une véritable démocratisation du Maroc avec nettement plus de liberté d'expérience juste après l'intronisation du Roi Mohamed VI (1999).

<sup>67</sup> Le Groupe AL OMRANE a été créé en 2007 par regroupements de plusieurs sociétés et devient alors l'opérateur spécialisé de l'Etat dans le secteur de l'habitat et de l'aménagement.

<sup>68</sup> Selon la RARBA

<sup>69</sup> Selon les propos de M. Ait Lhaj, Président des ayants droit de la forêt de l'arganier (communication personnelle).

d'hôtes. Parmi les actions phares de ce réseau, une charte de qualité et environnement, unique au Maroc et en Afrique du Nord, a été créée et est accompagnée par un référentiel de labélisation des structures touristiques<sup>70</sup>.

Pour revenir aux acteurs, nous remarquons un chevauchement des actions entreprises et des prérogatives, ce qui génère concurrence, entretient la confusion et nourrit les antagonismes. En fait, il semble que le CRT soit l'acteur et l'interlocuteur principal de l'Etat de par son histoire et sa représentativité. Toutefois, l'Etat peut toujours, via son intermédiaire, imposer certains axes stratégiques, ce fut le cas d'ailleurs du CPR. Par ailleurs, certains acteurs touristiques de la RBA (notamment les CPTs) estiment que le CRT est loin de les représenter et de défendre leurs intérêts et que seule la station balnéaire d'Agadir bénéficie de son action. On remarque et ce n'est sans doute pas un hasard, que les professionnels faisant partie de cette instance sont en très grande majorité liés au tourisme balnéaire de masse de la Cité Gadirie. Néanmoins, le CRT justifie sa représentativité et ses actions du fait que l'essentiel de l'activité touristique régionale est concentrée dans et à proximité de la ville d'Agadir et que de toute façon les CPTs ont leur autonomie morale et financière et reçoivent, eux aussi, des subventions de la part du conseil régional SMD. Toutefois, et pour apaiser les tensions, le CRT a accepté le RDTR en tant que membre du bureau exécutif grâce à son dynamisme mais aussi afin d'assurer une représentativité du tourisme rural dans ce conseil régional de tourisme.

Selon la stratégie régionale (2010-2015)<sup>71</sup>, l'économie repose sur trois piliers : l'agriculture, la pêche et le tourisme. Or, le secteur agricole est aujourd'hui confronté à un facteur limite majeur : l'eau, une ressource de plus en plus rare dans cette région au climat semi-aride et a beaucoup subi de l'agriculture intensive. Concernant la pêche maritime, on observe que les ressources halieutiques se raréfient, sont difficilement renouvelables et souffrent aussi de la surexploitation. Par contre, le secteur du tourisme notamment en milieu rural a, selon ladite stratégie, un potentiel énorme qui est encore sous exploité en vue des ressources touristiques qui abondent dans la région SMD.

Le tourisme représente donc des opportunités économiques certaines dans un monde rural durement touché par le chômage, notamment parmi les femmes et les jeunes. Mais, il faut bien reconnaître que les attentes de la population locale dans plusieurs localités « touristiques » sont peut être disproportionnées dans la mesure où ces acteurs envisagent le tourisme comme leur seule bouée de sauvetage. En fait, il y a un manque de vision stratégique et à long terme de la part de plusieurs groupes des populations locales. Ces dernières souhaitent bénéficier des retombées financières de la mise en tourisme mais ne savent pas comment s'y prendre. Elles se demandent souvent quelles prestations susceptibles de répondre aux attentes des touristes elles peuvent proposer, d'autant plus que l'image qu'elles ont des touristes est souvent faussée ou caricaturale et inversement. Cela renforce le manque de sensibilisation et de formation qui a été évoqué auparavant.

---

<sup>70</sup> Ce projet a été mené en partenariat avec les acteurs locaux et Gîtes de France – Hérault dans le cadre de la coopération décentralisée. D'ores et déjà, une quarantaine d'établissements ont été labélisés dans la région.

<sup>71</sup> Réalisée par le bureau d'étude Mckinsey

Notre enquête de terrain a permis de faire ressortir que les visiteurs souhaitaient plus d'interactions avec les populations locales mais cela était compromis par le manque de connaissances en prestations touristiques mais non par la seule volonté des locaux. Il est sans doute plus facile de palier ces manques auprès des locaux que de les convaincre de côtoyer des touristes s'ils y sont opposés<sup>72</sup>. Au-delà de la conservation, le tourisme doit donc également faire l'objet d'autres formations auprès des locaux (hygiène, les métiers de services liés directement ou indirectement au tourisme).

Globalement, il faut admettre que l'activité touristique actuelle ne favorise pas l'ensemble de la population locale. On peut craindre que si cette situation n'évolue pas, d'importants conflits risquent d'émerger. Notons ici les bonnes initiatives de certaines ONG notamment locales (Migration et développement et Tiwizi...) pour l'introduction du tourisme équitable mais les retombées sont encore limitées. Il faut rester vigilant dans ce domaine, car l'arrivée de touristes dans des villages éloignés et dans lesquels les habitants sont inexpérimentés dans cette activité pourrait conduire à l'effet inverse de celui recherché à savoir perdre l'adhésion de la population à ces projets.

Le secteur privé est caractérisé par sa diversité étant donné la variété des métiers et des niveaux de production qu'il représente. Le réseau d'acteurs touristiques est en expansion constante avec l'augmentation du privé et ce malgré certaines contraintes juridiques comme la réglementation sur la création des agences de voyages ou sur l'exercice des métiers d'accompagnement. Nous remarquons un fort engouement pour le secteur touristique qui représente une manne potentielle très attractive pour certains. Cela crée des conflits latents entre les agences de voyages légalement créées et plusieurs organisateurs de voyages illégaux ou n'ayant pas pignon sur rue. Cet antagonisme peut être repris pour l'opposition entre guides et faux guides. Paradoxalement, ces derniers peuvent même être engagés par certaines agences de voyage pour abaisser les coûts de fonctionnement gonflés par les honoraires, pourtant faibles, des guides officiels et faisant ainsi fi de la loi et des prestations de qualité<sup>73</sup>.

Dans certains lieux (cas de l'Anti-Atlas), d'autres rivalités opposent les prestataires d'hébergement aux agences de voyages. En effet, ces dernières refusent d'héberger les touristes dans les établissements des premiers invoquant le manque d'hygiène et de professionnalisme. Les prestataires, quant à eux, accusent les agences d'utiliser des bivouacs pour faire baisser les coûts de revient des prestations vendues. Les deux protagonistes sont légitimes dans leurs requêtes, selon nous, c'est pourquoi il est fondamental et urgent que des acteurs neutres puissent intervenir en tant que médiateur afin de résoudre ce genre de problèmes récurrents et fréquents.

---

<sup>72</sup> Notons ici, une expérience unique que nous avons eue en 2008 avec les populations locales dans plusieurs localités d'Ait Baha dans l'Anti-Atlas occidental, lorsque nous avons assuré la direction du conseil provincial du tourisme de Chtouka Ait Baha. En fait, nous avons pu convaincre plusieurs acteurs locaux de l'importance de développer le tourisme rural durable sachant qu'ils étaient auparavant hostiles au tourisme qui était pour eux synonyme d'acculturation voire de débauche.

<sup>73</sup> Communication personnelle du président de l'association des guides d'Agadir et région (ARGAT)

### **3.2.3 Acteurs de tourisme et de la conservation de la nature**

Sur la base de notre analyse, il nous semble que la gouvernance demeure un des problèmes principaux que ce soit tant en termes de développement touristique ou de protection de la biodiversité et de la géodiversité. La décentralisation avancée représente une étape à envisager même si sa mise en place peut s'avérer compliquée et fastidieuse sur le terrain. La multitude d'acteurs liés à la gouvernance ne facilite pas la mission de chacun, et encore moins leur collaboration, et, sans un organe médiateur, peut aller jusqu'à avoir l'effet inverse d'une bonne gouvernance.

Il apparaît aussi impératif d'intégrer les savoir-faire traditionnels et de s'appuyer certaines pratiques des locaux dans les plans de conservation. Il faut, parallèlement, assurer aussi un niveau de vie minimum pour tous et éviter autant que faire se peut la surexploitation des ressources. D'autres moyens de subsistance doivent être développés auprès des populations locales sous peine de les rendre « touristique-dépendantes ». Cette démarche va également renforcer le tourisme qui, en principe, doit promouvoir une diversification économique. Cependant, il faut veiller à ne pas exercer une nouvelle pression sur les ressources dans des sites déjà vulnérables. Le tourisme avec sa saisonnalité et ses aléas doit avant tout être envisagé comme une activité complémentaire à l'agriculture, l'artisanat, l'apiculture, la pêche et autre afin de prévenir une dépendance économique et de ne pas priver de ressources et de moyens humains les autres secteurs.

Par ailleurs, il faut souligner ici, la volonté de l'administration des Eaux et Forêts de développer un tourisme durable dans les aires protégées au Maroc via plusieurs actions et séminaires organisés ces dernières années. La plupart des actions sont concentrées sur des projets pilotes notamment le parc national de Toubkal (PNT) qui s'est lancé dans le tourisme depuis la période de protectorat. Il faut reconnaître que le tourisme dans ce parc a permis une diversification des revenus et l'amélioration des conditions de vie de la population locale. Cependant, Il a eu malheureusement un impact négatif sur l'environnement et la culture locale et concurrence fortement l'activité agricole à tel point que le secteur agricole manque cruellement de main d'œuvre, pourtant indispensable, pendant la période touristique (de mai à septembre). A cet effet, les Eaux et Forêts ont mis en place une stratégie de développement du tourisme durable dans le PNT. Ils l'ont d'ailleurs déclinée ensuite, sous le label « stratégie type », dans les autres aires protégées du Maroc comme au PNSM. Toutefois, malgré beaucoup d'efforts, ses actions n'ont pas encore eu les impacts souhaités et attendus sur le développement local.

Au vu de ces constats, les pouvoirs publics ont décidé de palier au manque de coordination institutionnelle et d'ancrage dans les systèmes socio-économiques locaux. En décembre 2010, l'agence nationale de développement des zones oasiennes et de l'arganeraie (ANDZOA) a été créée. Cette agence a lancé, en octobre 2013, une stratégie de développement <sup>74</sup> dont le but est :

« la valorisation et la préservation des ressources naturelles au profit du citoyen à travers une stratégie nationale qui intègre trois

---

<sup>74</sup> Lancée officiellement à Errachidia le 4 Octobre 2013 devant SM le Roi Mohamed VI

axes de développement dont l'objectif ultime fera que le territoire soit (i) préservé, (ii) compétitif et (iii) attractif »<sup>75</sup>.

A cet effet, l'ANDZOA espère garantir le développement socioéconomique de la population locale tout en assurant une conservation des ressources naturelles. Son approche est à la fois intégrée et participative car elle laisse un certain pouvoir décisionnel aux intervenants locaux du territoire. L'ANDZOA a ainsi pour mission de :

«Fédérer l'ensemble des acteurs d'une manière harmonieuse, coordonnée et efficace permettant d'asseoir les conditions requises pour un développement durable des zones oasiennes et de l'arganier avec une forte résilience des hommes dans leur milieu naturel »<sup>76</sup>.

Le tourisme rural durable fait d'ailleurs partie des secteurs clés de ce projet à travers le programme de développement des zones propices au tourisme rural dans l'arganeraie.

Selon cette stratégie, les axes d'intervention dans le développement du tourisme rural sont les suivants :

- Valorisation des sites naturels à forte potentialité éco-touristique ;
- Mise en place d'une offre d'animation et de loisirs ;
- Développement d'une offre d'hébergement adaptée ;
- Appui transversal au secteur touristique (formation).

A cet effet, dans l'arganeraie et dans les oasis du sud, l'ANDZOA prévoit de mobiliser une enveloppe budgétaire d'investissement de l'ordre de 1 938 millions de dirhams à l'horizon de 2020 et espère ainsi créer près de 20 000 emplois pour une valeur ajoutée dans le territoire estimée à 4 107 millions de dirhams (ANDZOA, 2013).

Cependant, la mission qui incombe à cette agence n'est pas facile à cause notamment des problématiques de développement dans l'arganeraie que nous avons évoquées précédemment. D'autre part, les administrations traditionnelles, implantées dans le territoire depuis très longtemps ne voudraient pas facilement céder leurs prérogatives et leur pouvoir décisionnel. Le conflit entre Eaux et forêts (HCEFLCD) et l'agence nationale de développement agricole (ADA) en est une illustration. Comme dans d'autres régions du Maroc, on se trouve confronté à un chevauchement des tâches et responsabilités et à un mille-feuille administratif et institutionnel qui obèrent le développement d'une bonne stratégie concertée et une gouvernance efficace.

---

<sup>75</sup> Voir le détail de cette stratégie sur : [www.andzoa.ma](http://www.andzoa.ma)

<sup>76</sup> ANDZOA, 2013, Stratégie de développement des zones oasiennes et de l'Arganier.

### 3.3 Analyse des autres défis

Comme mentionné dans notre analyse SWOT, plusieurs autres défis du développement touristique sont à mentionner dans la RBA mais nous n'allons pas tous les analyser ici. Il s'agira simplement d'aborder les plus significatifs.

Au niveau de l'infrastructure touristique, dans l'espace rural de la RBA, il y existe plusieurs carences notamment au niveau des hébergements, de l'information et de l'interprétation touristique ainsi qu'au niveau du balisage. A cela s'ajoute, le fait que plusieurs zones manquent encore d'infrastructures de base (dispensaires, services de ramassage d'ordures, centres d'information) pour répondre à la demande des locaux et aussi des visiteurs. Dans un même ordre d'idée, les pistes sont souvent en mauvais état surtout après la période des pluies.

L'autre défi est le fait que les limites de la réserve ne sont pas clairement identifiées, ni celles des zones centrales, tampons et de transition. Les SIBE sont souvent mal gérés, peu valorisés et parfois détériorés. Il n'y a pas assez de sensibilisation, ni assez de gardes des Eaux et Forêts pour contrôler l'environnement et suivre régulièrement l'évolution des espèces alors que cela représente, comme nous l'avons vu, l'objectif principal des réserves de biosphère.

Un autre problème, et non des moindres, est lié au braconnage et aux autres pratiques illégales dans la RBA très nombreuses du fait du sous-effectif chez les gardes forestiers. Certains d'entre eux ne prennent pas leur travail au sérieux d'après les témoignages que nous avons pu recueillir auprès d'acteurs locaux. Un usage vulgarisé des technologies pour contrôler la forêt à distance pourrait permettre un contrôle plus efficace et compenserait relativement le manque de personnel.

Les représentants des autorités locales pourraient être plus impliqués également dans la surveillance du respect de la loi. Les « *moqadems* » par exemple, devraient contrôler et prévenir les autorités s'ils constatent une violation de la loi mais ne le font généralement pas car, pour eux, il s'agit d'une mission qui incombe aux Eaux et Forêts. Cela revient à la même problématique que précédemment à savoir la multiplicité d'acteurs qui visent aux mêmes objectifs mais au lieu de miser sur une démarche intégrée et collective, chacun se limite à ses responsabilités et à elles seules.

Par ailleurs, des campagnes de sensibilisation environnementale ont été mises en place mais elles se concentrent souvent sur des groupes cibles non représentatifs de la population locale dans son ensemble. Ces campagnes doivent donc être proposées, par exemple, aux enseignants locaux. Ces derniers pourraient ensuite proposer régulièrement et bénévolement des formations auprès des coopératives, des collectivités locales ou autres associations. Cela permettrait à la population de se sentir véritablement impliquée. Lesdites formations devraient essentiellement porter sur l'intérêt de la conservation : définir les problématiques, présenter les solutions et responsabiliser les locaux (enfants et adultes) à contribuer au processus, le tout avec une pédagogie et un vocabulaire adaptés. Cela pourrait répondre en partie au manque de gardes forestiers. Cette responsabilisation des enseignants pourrait également leur redonner un statut social qu'ils possédaient auparavant en tant que personne lettrée mais qu'ils ont graduellement perdu. Cette reconnaissance et ce regain statut

permettront sans doute une meilleure responsabilisation des enseignants qui pourraient en tirer fierté.

Dans le même ordre d'idée, on peut présenter une expérience pionnière dans la RBA. En effet, nous avons piloté la création d'une « maison verte » dans le cadre de notre activité socio-professionnelle dans la région de Messguina (Haut Atlas Occidental). La naissance de ce projet remonte à 2011, lors de la célébration de l'année internationale de la forêt, grâce aux acteurs locaux de la région de Messguina avec leurs partenaires d'Agadir. En effet, l'association Nait Matten a co-organisé cet événement avec l'écologie Atlas Kasbah et en partenariat avec : la commune rurale de Drarga, l'association Ait Abbas, la coopérative féminine de Tighanimine, le Lycée Français d'Agadir et la société de recyclage « Progrès action citoyenne ».

Lors de cet événement, il a été décidé de créer une maison verte pour mobiliser les habitants du village à ramasser les sacs de plastique et procéder au tri sélectif des déchets. Cette initiative a été portée conjointement par l'Association N'Ait Maten et l'Écolodge Atlas Kasbah. La maison verte est, à ce jour, une expérience unique au Maroc qui pourrait être dupliquée sur l'ensemble du territoire de la RBA. Ce lieu ouvre 2 à 3 fois par semaine. Les habitants y apportent leurs déchets valorisables triés par catégorie: métal, verre, plastique et carton. En contrepartie, l'association et ses partenaires offrent aux personnes apportant leurs déchets des cadeaux grâce à un système de cumul de points. Ceux-ci dépendent de nombre de kilos ramassés à la fin de chaque période (semaine, quinzaine et mois). Les cadeaux sont souvent des jeux, du petit matériel ménager ou des fournitures scolaires. Par la suite la société « Progrès action citoyenne », récupère les déchets déjà triés, et procède à leur recyclage selon des normes internationales.

Les résultats de cette initiative sont remarquables et très encourageants car il a été possible, de cette manière, de gérer près de 70% des déchets qui polluaient le village et la forêt d'arganier. Le village est ainsi devenu relativement propre et la population de plus en plus sensibilisée à la question environnementale notamment les enfants et les femmes. Force est de constater que la plupart du temps, ce sont les enfants et/ou les femmes qui sont impliqués et motivés pour ce beau projet collectif.

Malheureusement, les porteurs du projet de maison verte n'arrivent plus à assurer la continuité de cette excellente initiative car les moyens humains et financiers disponibles ne permettent plus de la pérenniser. En outre, le village de Tighanimine Elbaz voit sa population croître sans cesse et les modes de consommation ont considérablement changé ces quatre dernières années. Les déchets sont de plus en plus nombreux et la part des déchets non valorisables est en constante augmentation (par exemple les couches jetables pour bébés qui auparavant étaient en tissu). De surcroît, on remarque que les abords de la route de Tilila et Azrarag commencent à être des lieux de décharge sauvage pour des riverains et/ou des personnes de passage dans la région. Cela est particulièrement le cas durant les weekends durant lesquels la fréquentation des visiteurs venant d'Agadir et des environs pour pique-niquer dans la forêt de Messguina augmente sensiblement. Cela pose de réels problèmes environnementaux pour la forêt d'arganier mais aussi et surtout pour la santé de la population locale. Face à ces conduites inqualifiables, il est urgent de mettre en place un véritable projet de collecte des déchets et de renforcer les actions

d'éducation à l'environnement, ainsi que de donner de véritables moyens financiers à ce genre d'initiatives innovantes<sup>77</sup>.

Récemment en mois de septembre 2014, nous avons participé aux côtés des acteurs locaux et l'association Ibn Al Baytar, le principal meneur du projet, au lancement du projet de la route écotouristique de Messguina. Ledit projet sera financé en premier lieu par la coopération allemande (GIZ) dans le cadre de l'adaptation au changement climatique et la valorisation de la biodiversité (ACCN 2013-2016). Cela fait partie de l'engagement du Maroc dans le protocole de Nagoya.

L'ANDZOA a également manifesté son intérêt vis-à-vis de ce projet car cela entre dans sa stratégie de dynamisation des zones rurales à travers les plans de développement intégré (PDI). D'autres acteurs vont y adhérer notamment les Eaux et Forêts et le Ministère du tourisme...

Par ailleurs, les fonds publics sont difficilement accessibles à ces populations qui ne possèdent pas l'expertise requise pour la préparation d'un dossier de demande de soutien financier. Il manque donc un organe médiateur entre bailleurs de fond privé et public et communautés locales.

Toujours dans le domaine des menaces sur le tourisme, c'est une évidence de dire que ce dernier a changé les comportements des populations, en générant une certaine forme d'acculturation surtout perceptible dans les sites les plus fréquentés de la RBA, c'est le cas de Tiout et Immouzzar Ida Ou Tanane. Les premiers touchés sont les enfants qui ne vont plus à l'école pour mendier ou solliciter les touristes sans cesse. Le tourisme transforme aussi les rapports de la population avec ses modes de vie plus particulièrement le rapport à l'argent. Il faut aussi souligner les tenues vestimentaires des touristes qui sont souvent considérés comme incorrectes, surtout celles des femmes, selon les critères locaux.

L'analphabétisme et le niveau scolaire des communautés locales représentent également un problème majeur. Il est nécessaire de les inclure dans la démarche durable et des processus de conservation déjà en place mais ce processus est délicat à cause du manque de compétence. Il faut aussi des séances de formation spécifiques pour l'accueil, le métier de guide, la pratique des langues étrangères.

Dans un autre domaine, celui du paysage bâti, dans plusieurs localités, les constructions anarchiques sont de plus en plus dominantes, la beauté et l'harmonie du site sont remises en cause (utilisation de matériaux non locaux, architecture moderne). Ce phénomène a été accentué lors du printemps arabe (2011) et suite au mouvement du 20 février.

---

<sup>77</sup> Ce projet a été déposé à l'ANDZOA pour un soutien financier et serait en principe éligible au financement de cet organisme.

**Photographie 16 : Dégradation de l'arganier à cause des constructions illégales**



Plusieurs sites d'intérêt touristique ont été dénaturés par ce type de constructions comme la localité d'Aghroud, dans la vallée du Paradis, celles de Mirleft et Messguina. A cela s'ajoute les petits restaurants, bars et bazars qui prolifèrent anarchiquement dans plusieurs sites touristiques. Sur le littoral, notamment entre Anza et Aghroud, on remarque une énorme pression des projets touristiques « de masse » et « immobiliers » qui risquent de mettre en péril les écosystèmes, déjà fragiles, dans cette zone. Il semble donc impératif de rationaliser l'usage des ressources naturelles à travers une réforme institutionnelle et juridique toute en assurant un développement socioéconomique durable du littoral de la RBA.

En résumé, la profusion d'acteurs, institutionnels ou non, dans la RBA engendre de nombreux conflits et tensions. A l'origine, on note le manque de concertation, de coordination et de transparence. Ces facteurs représentent un risque d'éclatement des réseaux d'acteurs du fait de l'insuffisance des mécanismes de gestion des conflits ou d'un organe de coordination reconnu et respecté de tous. Or, seule une gouvernance efficace pourrait améliorer la situation actuelle et éventuellement changer les choses. Il nous semble que l'ANDZOA a, peut-être, le potentiel de devenir cette instance. En tant qu'interface entre les acteurs, elle devrait pouvoir assurer un rôle de médiation et d'animation à part entière à condition qu'elle soit soutenue par les collectivités territoriales notamment les conseils des régions.

## **Conclusion du chapitre 5**

Les résultats de l'analyse SWOT ont permis de mettre en avant le fort taux d'attractivité du territoire de l'arganeraie. Toutefois, l'engagement dans la durabilité par les acteurs est encore à établir malgré un discours officiel allant dans ce sens. L'opérationnalisation est, encore aujourd'hui, embryonnaire. Il est temps de trouver un moyen et des outils pour remédier à ces problèmes urgents dans la RBA qui nuisent au développement du tourisme durable.

Les pouvoirs publics, les communes, la population locale et l'ensemble des professionnels concernés doivent prendre au sérieux ce défi de la protection de la biodiversité et de la géodiversité en tant que condition préalable à toute planification touristique. Ceci passera tout d'abord par une prise de conscience de l'ensemble des acteurs locaux présents dans la réserve de biosphère. Il s'agira de suivre ensemble les directives de la RB à tous les niveaux d'action. Cela se réalisera aussi à travers la sensibilisation des visiteurs, la formation des acteurs locaux, la mise en place de politiques concertées en matière d'aménagement et de réhabilitation des zones dégradées ainsi que par le développement d'infrastructures de base adaptées aux spécificités de chaque milieu naturel.

## **Chapitre 6 : Vers un développement de l'écotourisme et la conservation de la biodiversité et de la géodiversité**

### **Introduction du chapitre 6**

Après avoir exposé et analysé l'ensemble des défis de développement de l'écotourisme et de la conservation de la nature dans le chapitre précédent, il sera question dans celui-ci de proposer des directives et des orientations stratégiques. Ainsi, l'écotourisme pourra devenir un catalyseur pour la conservation de la biodiversité et de la géodiversité dans la RBA. A cet effet, il sera question dans une première section de définir les territoires écotouristiques prioritaires où il faudrait concentrer les efforts des acteurs du tourisme et de la conservation de la nature. Après, seront exposés les directives qui permettront de mettre en place une planification raisonnée de l'écotourisme tout en participant à la conservation et à la valorisation de la biodiversité et de la géodiversité. Elles s'adressent, en premier lieu, aux acteurs directs du tourisme dans la RBA mais aussi aux gestionnaires potentiels de la RBA et notamment l'administration des Eaux et forêts, l'ANDZOA et le conseil régional du Souss Massa Drâa. Leurs objectifs sont multiples : développer les liens entre le tourisme et la nature en confortant les aspects positifs de l'écotourisme, participer à la mise en place de la Stratégie Nationale de Protection de l'Environnement<sup>78</sup> et soutenir le projet de développement du tourisme durable dans le cadre de la vision 2020.

### **Section 1 : Délimitation des territoires géo-écotouristiques dans la RBA**

Afin d'assurer un développement écotouristique intégré de la RBA, il est nécessaire de mettre en place un plan d'action régional qui intègre l'ensemble des acteurs dans une logique multisectorielle. Cette approche incitera les acteurs locaux à agir en concertation et en solidarité afin de valoriser l'ensemble des ressources touristiques locales. Cette vision d'intégration est encore plus souhaitée au niveau de l'écotourisme du fait qu'il s'agit d'une activité qui nécessite une intégration transversale. Elle impliquera ainsi l'ensemble des secteurs-clés et des activités socioéconomiques et culturelles. Le point de départ serait peut-être un projet de développement écotouristique d'un territoire important comme celui de pays du l'Anti Atlas Occidental. On peut envisager également un territoire plus réduit comme celui de « la route écotouristique de Mesguina » qui est lui-même à l'intérieur d'un territoire écotouristique plus étendu à savoir celui du Haut Atlas Atlantique. Cette approche intégrée nécessitera plusieurs conditions de réussite comme cela sera expliqué plus loin (Section 2).

---

<sup>78</sup> Elle est lancée par le département de l'Environnement en collaboration avec les autres départements ministériels, suite au discours du Roi Mohamed 6 du mois d'Août 2010. Elle porte sur la définition des grandes orientations nécessaires à la protection de l'Environnement et au Développement Durable au Maroc.

Dans cette perspective, 5 territoires géo-écotouristiques prioritaires ont été retenus par rapport au zonage de la RBA, selon leur richesse en termes de biodiversité, de géodiversité ainsi qu'en fonction de leur patrimoine socioculturel et immatériel. La présence d'une véritable dynamique des acteurs locaux est également un élément déterminant dans le choix du territoire. Ces territoires sont les suivants:

- Pays de Haha ;
- Haut Atlas Atlantique ;
- Arrière-pays de Taroudant ;
- Anti Atlas Occidental ;
- Anti Atlas Atlantique ;

**Carte 12 : 5 territoires géo-écotouristiques prioritaires de la RBA (données de l'auteur)**



## 1.1 Pays de Haha

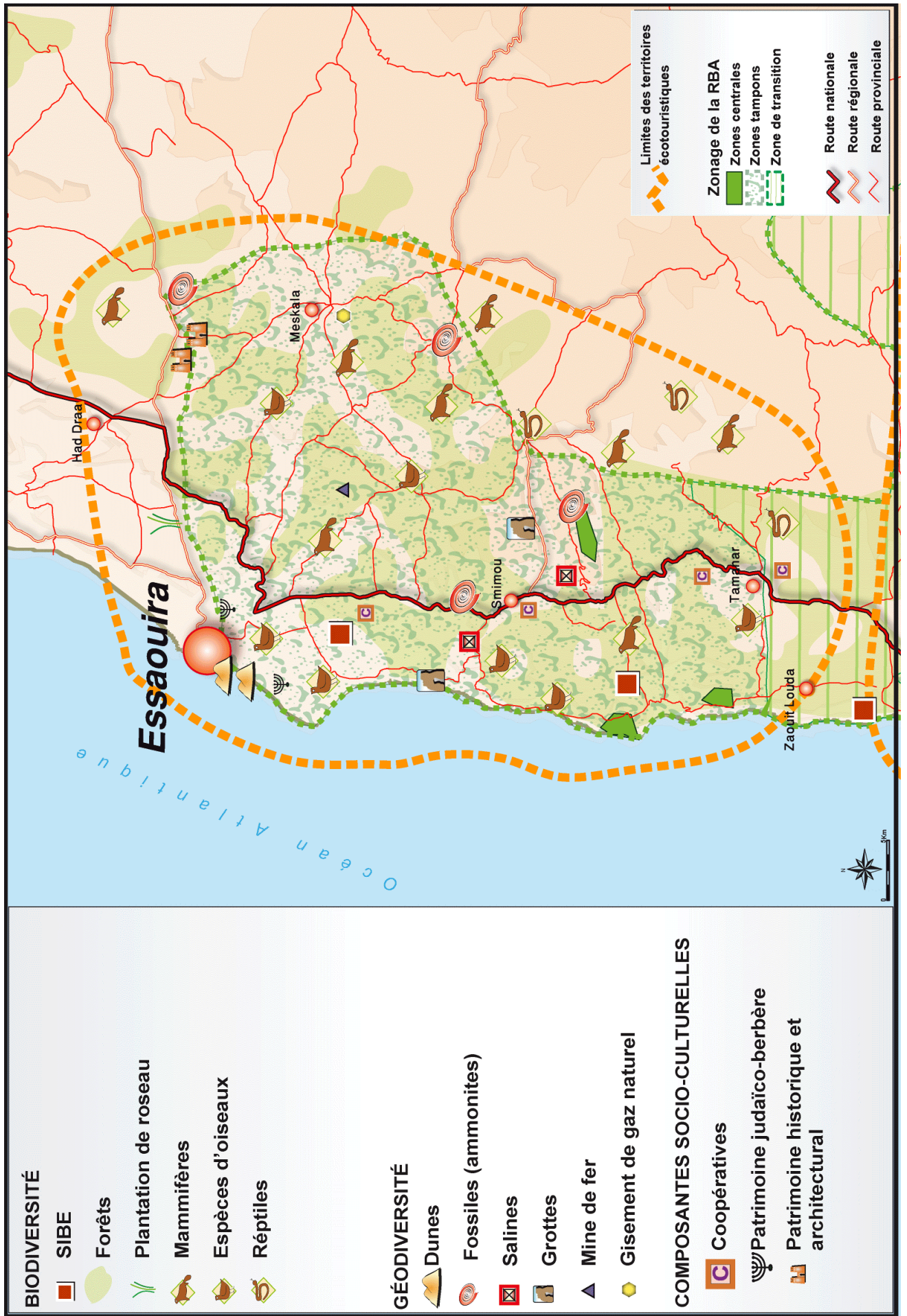
Ce territoire<sup>79</sup> est créé autour du SIBE de Jbel Amsitten et Aougzmir. Il englobe le plateau et le littoral de Haha et le versant nord du Haut Atlas occidental dans la province d'Essaouira. La thématique retenue est « Thuyas et fossiles » de fait de l'importance de la forêt de Thuya (Tétracinaie) et la présence des formations du crétacé riche en fossiles dans la zone.

**Tableau 12 : Principales composantes géo-écotouristiques du pays de Haha (données de l'auteur)**

Biodiversité	Géodiversité	Composantes socio-culturelles
<ul style="list-style-type: none"> <li>- SIBE (Jbel Amsitten et Aougzmir)</li> <li>- Plateau de Haha</li> <li>- Plages : Sidi Kaouki...</li> <li>- Littoral Atlantique</li> <li>- Forêt d'arganier,</li> <li>- Forêt de Tétracinaie (thuya), Tunipéraie, Junipéraie rouge...</li> <li>- Plantes aromatiques et médicinales (lavande, armoise, thym, arbousier, anis...)</li> <li>- Plantation de roseau de l'Oued Lksob</li> <li>- <b>Mammifères</b> : Sanglier, Chacal, Genette, Mangouste, Loutre, Lynx caracal, Gerbille hespérine...</li> <li>- <b>Oiseaux</b> : Petit gravelot, Rubiette de Moussier, Faucons d'Eléonore, Goéland brun, Mouette rieuse, Sterne caugek, Goéland d'Audouin, Flamant rose, Spatule, Limicoles, Anatidés...</li> <li>- <b>Amphibiens et Reptiles</b> : Acanthodactylus lineomaculatus, Chalcides manuely, Ch. polylepis, Ch. mionecton, Ophisaurus kallikeri et Blanus mettetali...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dunes consolidées à Oursins et vives ;</li> <li>- Fossiles (ammonites...)</li> <li>- Salines : Arish Ouzla</li> <li>- Dunes d'Essaouira</li> <li>- Potentiel minier: (zinc, plomb, cuivre, fer, phosphates, barytine, ocres)</li> <li>- Gisement de gaz naturel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coopératives féminines d'argane ;</li> <li>- Patrimoine judaïco-berbère ;</li> <li>- Marqueterie en bois de thuya</li> <li>- Bijouterie d'argent</li> <li>- Patrimoine historique et architectural : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Anciennes sucreries de Mogador</li> <li>• Dar Caïd Oubihi</li> <li>• Dar Khoubane</li> <li>• Medersa Abdari</li> <li>• Dar Caïd Bella Ouzeroual</li> </ul> </li> </ul>

<sup>79</sup> On utilise ici les deux termes « pays » et « territoires » indifféremment

Carte 13 : Territoire géo-écotouristique du pays de Haha  
(données de l'auteur )



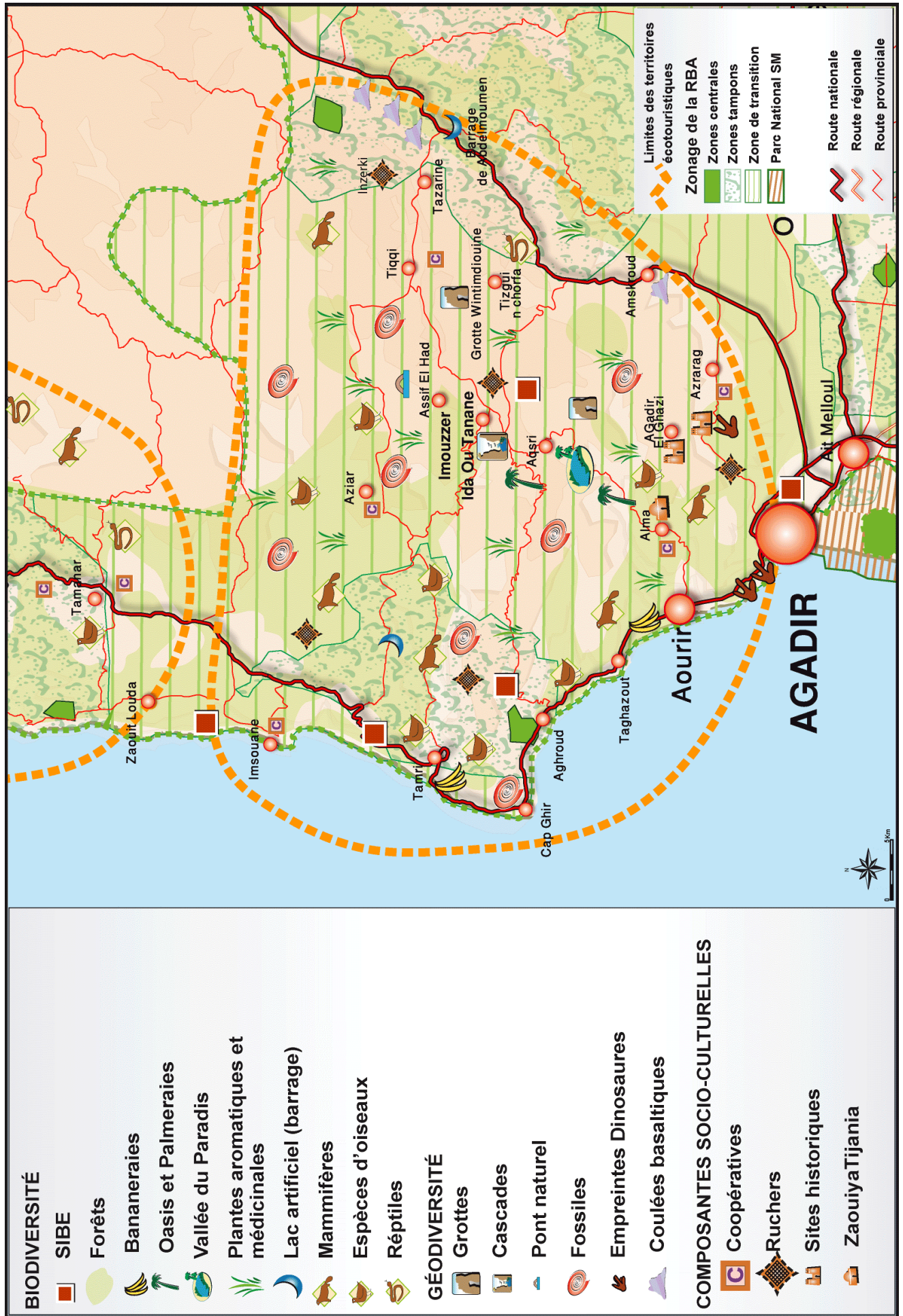
## 1.2 Haut Atlas Atlantique

Ce territoire est créé autour des SIBE de Cap Ghir, Tamri et Aïn Asmama. Il regroupe le littoral au nord d'Agadir jusqu'à Tamri ainsi que le Pays des Ida Ou Tanane et la région de Messguina. Il correspond plus ou moins au pays d'accueil touristique des Ida Ou Tanane. La thématique retenue dans ce territoire est « Rivage et arrière-pays du miel ».

**Tableau 13 : Principales composantes géo-écotouristiques du Haut Atlas Atlantique (données de l'auteur)**

Biodiversité	Géodiversité	Composantes socio-culturelles
<ul style="list-style-type: none"> <li>- SIBE (Ghir, Tamri, Aïn Asmama)</li> <li>- Forêt d'arganier,</li> <li>- Bananeraies d'Aourir et Tamri</li> <li>- Forêt de chênes verts d'Adrar Oudadaen</li> <li>- Oasis et Palmeraies : Tamaroute Timkti, Tiskjii</li> <li>- Vallée du Paradis</li> <li>- Plantes aromatiques et médicinales : Thuya, Euphorbe, Thym, Ciste, Doum, Lavande.</li> <li>- Lac du barrage de My Abdellah et de Abdelmoumen</li> <li>- <b>Mammifères</b>: sanglier, lynx, lièvre, hérisson...</li> <li>- <b>Oiseaux</b> : gypaète barbu, crabe à bec rouge, aigle botté, aigle royal, alouette haussecol, cinglé plongeur, pic-vert, traquet, pigeon commun, pigeon ramier, perdrix, cochevis huppé, tourterelle des bois...</li> <li>- <b>Reptiles</b> : agame de bibron, tarantule de Mauritanie, caméléon, iguane, vipère...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Grottes : Wintimdouine, Assif El Had....</li> <li>- Cascades (Imouzzer, Ait Lahcen...)</li> <li>- Pont naturel d'Assif Alhad</li> <li>- Fossiles ( Ammonites du Crétacés,</li> <li>- Empreintes de pas de Dinosaures à Anza et Tagragra,</li> <li>- Récifs jurassiques de cap Ghir.</li> <li>- Oursins, Brachiopodes, huîtres d'Alma (crétacés)</li> <li>- Collées basaltique du Trias ( Couloir d'Argana)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coopératives de miel (Pays du miel...) et de l'huile d'argane.</li> <li>- Ruchers d'Inzerki</li> <li>- Sites historiques de Messguina : tombeaux Saadiens, vestiges des almoravides et des alaouites...</li> <li>- Zaouiyas et medersa : Zaouiya Tijania à Alma</li> </ul>

Carte 14 : Territoire géo-écotouristique du Haut Atlas Atlantique (données de l'auteur)



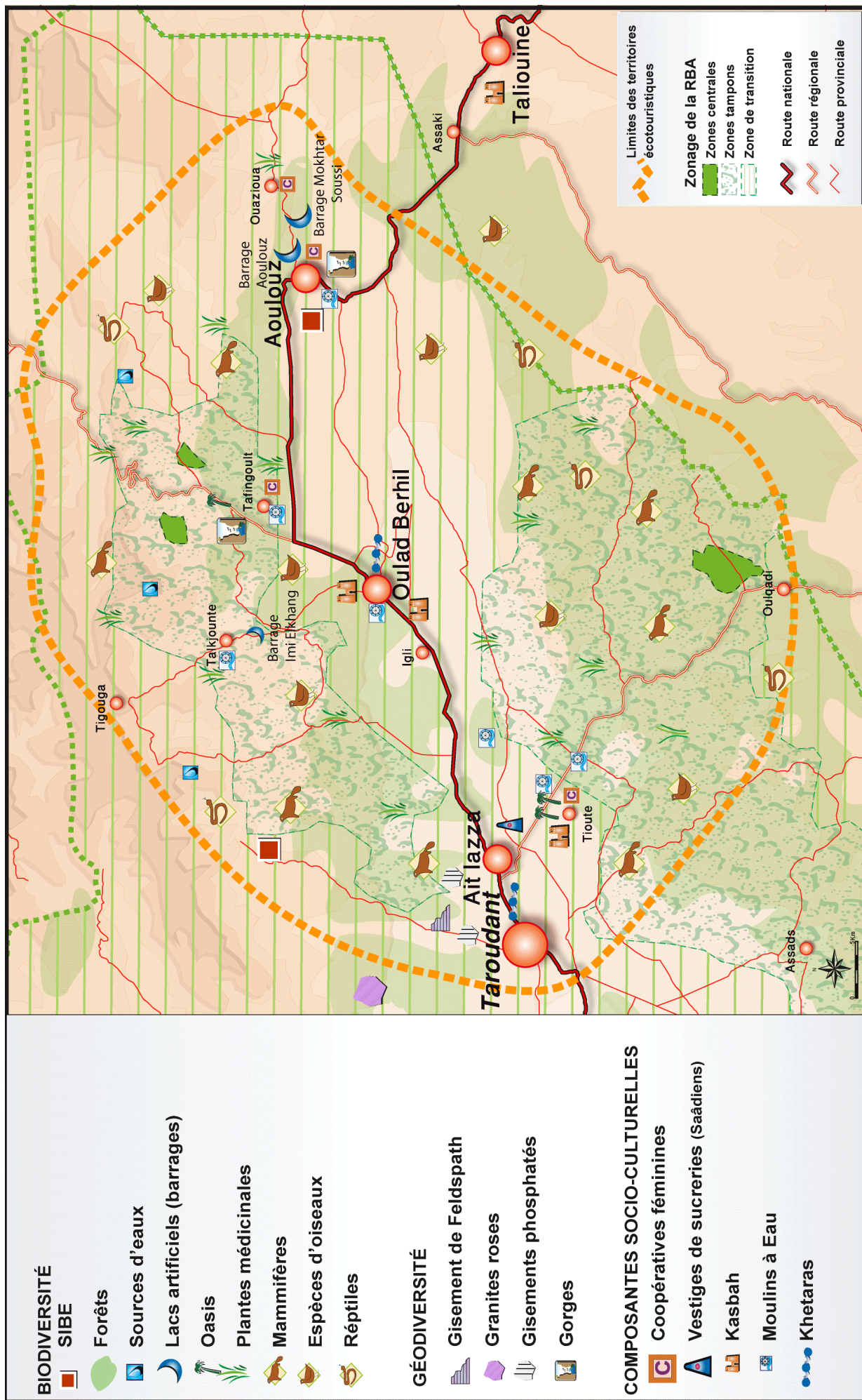
### 1.3 Arrière-pays de Taroudant

Ce territoire se compose du SIBE de Tafingoult et Ait Oulcadi et englobe la partie du Haut Atlas de la province de Taroudant notamment le col Tizi N'Test, le plateau de Tichka, la vallée de Talkjount et la vallée de Tifnout. Il s'agit du réservoir d'eau qui alimente le bassin du Souss.

**Tableau 14: Principales composantes géo-écotouristiques de l'arrière-pays de Taroudant (données de l'auteur)**

Biodiversité	Géodiversité	Composantes socio-culturelles
<ul style="list-style-type: none"> <li>- SIBE (Tafingoult...)</li> <li>- Forêt d'arganier,</li> <li>- Thuya, Noyers, Chênes verts, Cyprès d'Atlas, caroubiers...</li> <li>- Sources d'eaux (Ain Sinse, Tlgjount...)</li> <li>- Lacs des Barrages ( Imilkhneg et celui d'Aoulouz )</li> <li>- Partie sud du parc national de Toubkal (PNT)</li> <li>- Oasis et vallées de montagne ( Tiout, Abdi à Tizi N'Test...)</li> <li>- Plantes médicinales :Thym, Lavande, Urgiene,</li> <li>- <b>Espèces mammifères</b> : gazelle dorcas et de cuvier, ratel, porc-épic, genette, lynx chat ganté...</li> <li>- <b>Espèces d'oiseaux</b> : étourneau, colombe, martinet, rossignol, chardonneret, traquet, pluvier, caille,...</li> <li>- <b>Espèces de reptiles</b> : cobra, discoglosse peint, crapaud de Brongersma, vipère heurtante, caméléon, agame de bibron...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gisement de Feldspath</li> <li>- Granites roses</li> <li>- Gisements phosphatés à dents de poissons</li> <li>- Gorges ( Aoulouz...)</li> <li>- Stéréotype du Cambrien (passage au premier aire géologique )</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vestiges de sucreries Saadiennes</li> <li>- Coopératives féminines : Tiout...</li> <li>- Miels : miel de « goudacha »...</li> <li>- Moulins à Eau</li> <li>- Khettaras d'Igoudar ( Oued Berhil)</li> </ul>

Carte 15 : Territoire géo-écotouristique de l'arrière-pays de Taroudant  
(données de l'auteur)



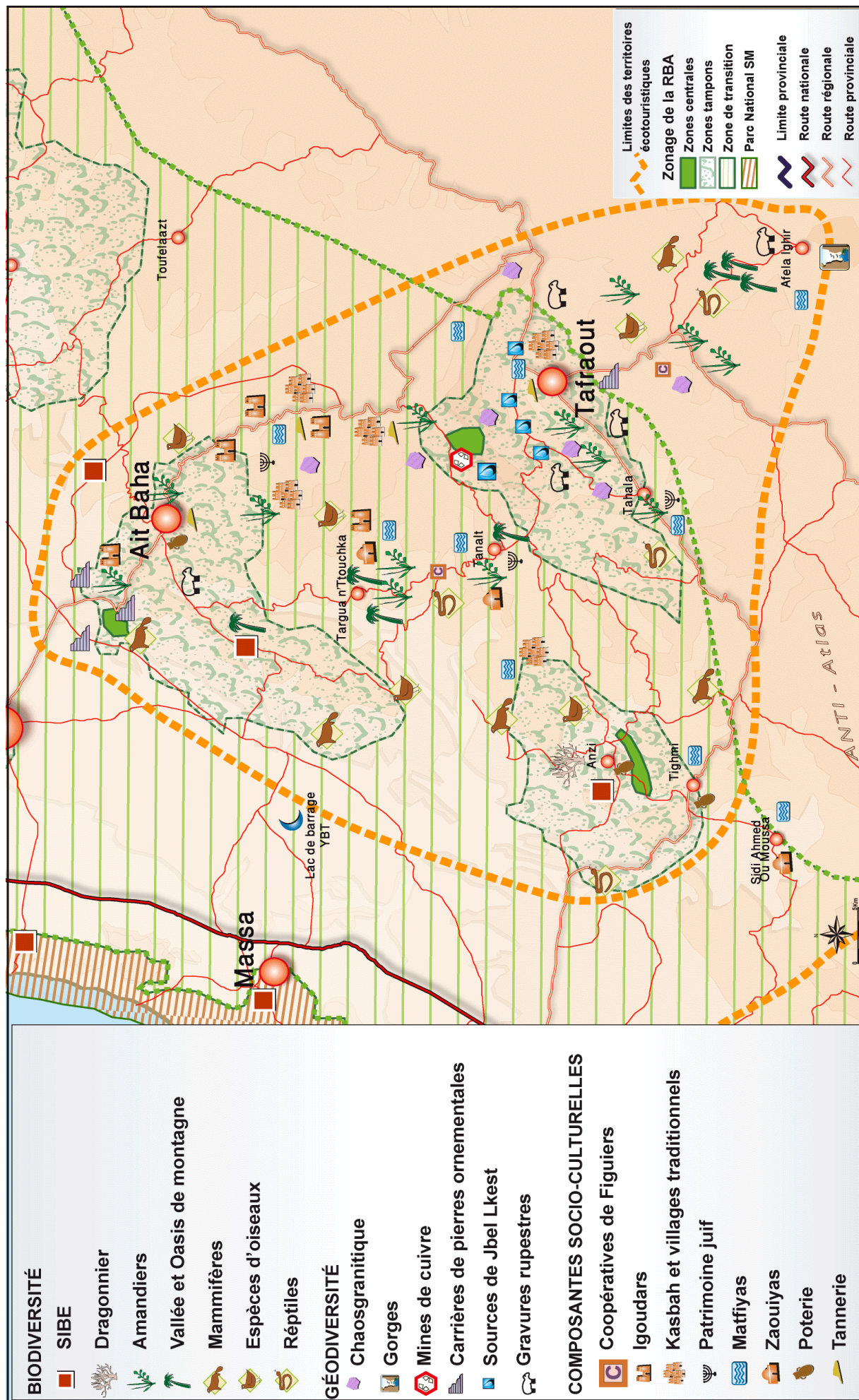
## 1.4 Anti-Atlas occidental

Ce territoire est marqué par les SIBE de Jbel Lkest et Anzi et englobe ainsi le pays d'Ait Baha, d'Anzi et de Tafraout. La thématique de ce territoire est autour des amandiers, dragonnier et des gravures rupestres.

**Tableau 15: Principales composantes géo-écotouristiques de l'Anti-Atlas Occidental (données de l'auteur)**

Biodiversité	Géodiversité	Composantes socio-culturelles
<ul style="list-style-type: none"> <li>- SIBE (Jbel Lkest, Anzi)</li> <li>- Forêt d'arganier,</li> <li>- Dragonnier</li> <li>- Amandiers</li> <li>- Vallée d'Amelne</li> <li>- Oasis de montagne : Targua N'Touchka, Ait Mansour...</li> <li>- <b>Espèces mammifères</b> : sanglier, gazelle dorcas et de cuvier, ratel, porc-épic, genette, sanglier d'Europe, lynx caracal, lièvre, hérisson, renard roux, fennec, chacal...</li> <li>- <b>Espèces d'oiseaux</b> : héron, flamand rose, hirondelle, sarcelle, grèbe, pipit, bulbul, grive, pouillot, gobe-mouche...</li> <li>- <b>Espèces de reptiles</b> : cobra, discoglosse peint, tortue mauresque, acanthodactyle de l'Atlas, amphibène de Mettetal, vipère...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chaos granitique (Aguerd Oudad...)</li> <li>- Quartzite de Jbel Lkest (Tête de lion...)</li> <li>- Gorges d'Ait Mansour</li> <li>- Mines de cuivre</li> <li>- Carrières de pierres ornementales</li> <li>- Sources de Jbel Lkest</li> <li>- Gravures rupestres (Tazkat, Ait Moukal, Toubkal, Sidi Abdallah Bouchouari, Ukas...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coopératives féminines (argane, artisanat, agriculture...)</li> <li>- Igoudars (imchguiguelne, Ikounka, Imhilene...)</li> <li>- Kasbah et villages traditionnels (Tizourgane...)</li> <li>- Patrimoine juif (Mellah de Tanalt et Tahala...)</li> <li>- Natfiyas (citernes souterraines pour le stockage des eaux pluviales)</li> <li>- Zaouiyas ( Sidi Lhaj Lahbib à Tanalt, Timguelchet...)</li> <li>- Poterie d'Ait Baha...</li> <li>- Tannerie de Ait Baha et de Tafraout</li> </ul>

Carte 16 : Territoire géo-écotouristique de l'Anti-Atlas Occidental  
(données de l'auteur)



## 1.5 Anti-Atlas Atlantique

Ce territoire comprend les SIBE de Bou Timezguida et Ait Erkha. Il est localisé sur le territoire d'Ait Baamrane et de Lakhssas. La thématique de ce territoire est le pays du Cactus et des Grottes.

**Tableau 16 : Principales composantes géo-écotouristiques de l'Anti-Atlas Atlantique (données de l'auteur)**

Biodiversité	Géodiversité	Composantes socio-culturelles
<ul style="list-style-type: none"> <li>- SIBE (Bou Timezguida, Ait Erkha)</li> <li>- Forêt d'arganier</li> <li>- Cactus (Figuiers de barbarie)</li> <li>- Flore macaronésienne (Euphorbiacés, Ifniensis, Senicio...)</li> <li>- Dromadaires</li> <li>- <b>Mammifères</b> : sanglier, renard, chat ganté, chacal, hérisson, lièvre, porc-épic, écureuil, sanglier...</li> <li>- <b>Espèces d'oiseaux</b> : chauve souris, faucon, bruant, coucou, mésange, rossignol, chardonneret, pinson, merle, alouette...</li> <li>- <b>Reptiles</b> : Cobra, Couleuvre, tarente de Mauritanie, caméléon vulgaire, lézard ocelle d'Afrique du Nord,...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Grottes et gouffres : grotte aux pigeons...</li> <li>- Cascades</li> <li>- Sources d'eau (sidi M'hemd Youssef, Ifri, agujegual...)</li> <li>- Carrières de marbres (Archeocyates)</li> <li>- Arches naturelles (Lagzira...)</li> <li>- Granites roses</li> <li>- Roches volcaniques précambriennes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coopératives de Figuiers...</li> <li>- Miel d'euphorbe</li> <li>- Anciennes natfyas (réservoirs d'eau...)</li> <li>- Horloges d'eau</li> <li>- Nomades</li> </ul>

Carte 17 : Territoire géo-écotouristique de l'Anti-Atlas Atlantique  
(données de l'auteur)



## **Section 2 : Principes directeurs pour le développement de l'écotourisme et la conservation de la nature**

### **2.1 Coordination des acteurs locaux**

#### **2.1.1 Pour une mise en place d'une stratégie commune**

Au niveau national, il est primordial de renforcer les liens entre le Ministère du tourisme d'une part et celui de l'environnement et des eaux et forêts d'autre part. Une collaboration réelle permettra de mettre en place une gestion intégrée du tourisme et du patrimoine naturel. Cette coordination est aujourd'hui assez timide car elle se limite à quelques actions ponctuelles qu'ils mènent conjointement. Au niveau de la RBA, ces actions sont malheureusement beaucoup trop rares ce qui génère un obstacle important à la gestion du tourisme dans le respect de l'environnement. La charte nationale de l'environnement et du développement durable pourrait être un cadre de référence idéal pour une parfaite coordination.

Cette alliance est d'autant plus souhaitable au niveau local et régional qu'elle est sollicitée dans le cadre d'un processus de planification participative. Cela nécessite, tout d'abord, un échange continu d'informations entre les administrations de l'Etat, au niveau régional, et l'implication directe des élus et acteurs privés afin d'atteindre un consensus sur le développement du tourisme et la préservation de la nature. Tous ces acteurs doivent donc mettre en commun leurs connaissances et leurs compétences en vue d'objectifs communs de développement et de conservation.

Par la suite, il est nécessaire d'établir une bonne coordination entre le national et le régional d'autant plus que le développement du tourisme et la protection de l'environnement dans la RBA constituent un enjeu majeur à tous les niveaux. Cette dynamique ne sera possible que si l'ensemble des acteurs œuvre en concertation et dans la même direction. L'ANDZOA pourrait assumer ce rôle de catalyseur et de liaison entre acteurs du tourisme et ceux de l'environnement.

La consultation, l'implication et la participation des acteurs locaux sont aussi primordiales dans l'ensemble des étapes de planification et de gestion de la relation entre le tourisme et la nature. Cette participation limitera plusieurs conflits potentiels susceptibles d'émerger suite aux divergences des points de vue et aux éventuels conflits d'intérêts.

Les acteurs concernés dans le cadre de cette planification sont :

- Ministère de tourisme ;
- Département de l'Environnement ;
- Ministère de l'agriculture ;
- Eaux et forêts;
- ANDZOA ;
- Autorités locales ;
- Université Ibn Zohr d'Agadir ;
- Elus (Communes, conseil régional SMD) ;
- CRT, le RDTR, les CPTs, les PATs ;
- Secteur privé de tourisme y compris les TO internationaux;
- Coopératives féminines ;

- Réseau des associations de la RBA ;
- ONG et représentants de la population locale.

La participation de l'ensemble de ces parties prenantes permettra de palier aux conflits tout en aboutissant à des résultats concrets.

### **2.1.2 Renforcement des capacités institutionnelles**

Un des aspects indispensables pour tout processus de gestion intégrée de l'écotourisme et de la nature est le renforcement des capacités de l'ensemble des parties prenantes. Ceci se fait surtout à travers des ateliers de formation et des programmes d'accompagnements adéquats. Ces formations et programmes doivent être adaptés aux différents acteurs en prenant en considération leur niveau d'éducation. Ces modules de formation et d'accompagnement doivent permettre aux différents acteurs d'acquérir les compétences suivantes en fonction de leur niveau d'intervention:

- Etablir des stratégies de développement durable et des cadres réglementaires et opérationnels ;
- Mettre en place des mécanismes de communication interne et externe ;
- Promouvoir le développement du tourisme durable et de l'écotourisme.
- Mettre en place le label « Eco-territoire ».

Par ailleurs, il faut aussi informer et sensibiliser les visiteurs de la RBA pour qu'ils soutiennent les efforts de conservation et de développement des acteurs locaux à travers plusieurs canaux de communication notamment par les technologies de l'information et de la communication (TIC) et par l'intermédiaire des personnels des entreprises touristiques et hôtelières toutes catégories confondues. Pour ces derniers, il faut introduire, en amont, des modules de formation sur la conservation de la biodiversité par exemple, dans les écoles de formation en tourisme et le pôle universitaire de la région. Il faut, en outre, mettre en place des programmes d'éducation à l'environnement en partenariat avec la Fondation Mohamed VI pour la protection de l'environnement (FM6E). Enfin, il faut encourager et soutenir les bonnes pratiques de management environnemental des unités touristiques et les diffuser largement auprès des professionnels du tourisme.

Dans le volet économique, les acteurs locaux doivent soutenir le secteur privé car il représente le centre de gravité de ce système. Cela va lui permettre d'atteindre sa maturité économique et assurera ainsi une certaine rentabilité pour participer à la valorisation des aménités naturelles. Par extension, le secteur privé participera aussi à l'amélioration des conditions de vie de la population locale.

En contrepartie, le secteur du tourisme doit participer à la conservation et à la valorisation de la biodiversité. Enfin, la gestion du tourisme doit faire partie intégrante de la planification de la gestion de la biodiversité.

### **2.1.3 Sensibiliser les professionnels d'Agadir à verdir leur tourisme de masse**

Agadir est la capitale du tourisme dans la RBA. Elle a pu se positionner comme deuxième destination touristique du Royaume juste après la ville impériale de Marrakech. Cependant, elle reste une destination de tourisme de masse qui traverse actuellement une crise identitaire. La meilleure façon de la repositionner aujourd'hui sur l'échiquier touristique national est de lier son image à la RBA. A cet effet, il faudrait

davantage « verdir » cette destination en implémentant les mesures nécessaires pour la rendre plus respectueuse de l'environnement et en minimisant ses impacts négatifs tant sur la biodiversité que sur la culture locale.

Parmi les actions à entreprendre, il faut :

- Stimuler les relations entre les hôtels d'Agadir et les petites entreprises locales de type coopératives féminines, exploitations agricoles à petite échelle et artisans locaux ;
- Encourager les relations d'affaires entre les grands hôtels de la station balnéaire d'Agadir et les petits fournisseurs de tourisme (gîtes, auberges, *surf camps*...) ;
- Décourager les formules « tout compris » pour permettre aux touristes des clubs une découverte de l'arganeraie et de ses potentialités ;
- Instaurer de bonnes pratiques environnementales dans les établissements hôteliers d'Agadir à travers le label « Clef verte<sup>80</sup> » ;
- Revoir la réglementation actuelle de classement, du Ministère du tourisme, avec la mise en place de nouvelles normes relatives à la construction, la capacité hôtelière et en renforçant le management environnemental ;
- Respecter la capacité de charge touristique dans les nouvelles stations touristiques de Taghazout, Tifnit, Imi Ouadar, Mogador... ;
- Mener des actions de formation en collaboration avec le CRT d'Agadir afin de sensibiliser les gestionnaires des hôtels et leurs équipes aux enjeux environnementaux ;
- Respecter les principes environnementaux lors des activités et événements organisés par les acteurs locaux d'Agadir et leurs partenaires notamment le CRT et la mairie d'Agadir ;
- Sensibiliser, orienter et informer les touristes d'Agadir pour la protection de l'Environnement (séances d'informations, distribution des documents sur la biodiversité, sur la géodiversité et sur le patrimoine socioculturel de l'arganeraie...);
- Dispenser des formations spécifiques aux guides et accompagnateurs de tourisme et aux représentants des TO et agences de voyages d'Agadir ;
- Eviter l'introduction d'espèces exotiques (étrangères) dans les nouveaux sites touristiques d'Agadir ;
- Soutenir les excursions à vocation écotouristique dans l'arganeraie comme par exemple la visite du PNSM .

## **2.2 Opérationnalisation et gestion de l'écotourisme**

### **2.2.1 Développement de l'écotourisme dans la RBA**

L'écotourisme devrait occuper une place primordiale dans la préservation et la valorisation de l'environnement naturel car il se base sur les aménités de la biodiversité et de la géodiversité qui attirent les écotouristes vers la RBA. Ainsi, préalablement à toute mise en écotourisme il est nécessaire de réaliser un inventaire global des potentielles attractions dans le territoire de la RBA. Pour cela, il faut distinguer les différents niveaux d'attractivité des aménités écotouristiques. Il y a en premier lieu celles qui constituent la principale raison de visiter la RBA (Chaos de Tafraout, grotte de Wintimdouine, vallée de paradis, arche de Lagzira...), ensuite

---

<sup>80</sup> En 2014, un seul établissement touristique qui a eu le label clef de la FM6E.

celles qui représentent une valeur ajoutée pour l'arganeraie et celles qui renforcent son attractivité écotouristique majeure et encouragent un plus long séjour sur place. Enfin, on trouve les autres types d'attractivités et d'animations socioculturelles et paysagères ainsi que les logistiques touristiques qui doivent être répertoriées.

Par ailleurs, il faut veiller à impliquer la population locale dans le processus et surveiller en continue les effets positifs et négatifs de l'écotourisme, la RARBA en partenariat avec le RDTR pourrait tout à fait jouer ce rôle. Il est également envisageable de favoriser la création de l'association "Des amis de l'arganier" qui devrait avoir un rayonnement international. Cet organe autonome et crédible pourrait être un intermédiaire efficace entre les acteurs, favoriser les échanges et assurer de façon complémentaire la promotion de l'écotourisme dans la RBA.

Les gestionnaires de la RBA doivent développer des programmes de formation continue pour tous les acteurs du tourisme sur des sujets en étroite relation avec l'écologie, la conservation de la biodiversité et de la géodiversité, l'interaction homme-environnement, le patrimoine socioculturel amazigh et également l'accueil et l'interprétation de la nature et du patrimoine local.

### **2.2.2 Mise en place d'une démarche qualité**

L'écotourisme ne garantit pas toujours la protection de l'environnement, ni des retombées économiques équitables pour la population locale. Souvent, dans le premier stade suivant le lancement de l'écotourisme dans un territoire, les retombées sont assez positives et les impacts négatifs sont quasi inexistantes d'où toute la difficulté de cette activité. L'écotourisme est potentiellement susceptible de devenir une forme de tourisme de masse avec les mêmes impacts négatifs sur l'environnement et la culture locale. Il pourrait ainsi se rapprocher de ce que l'on désigne par l'expression "green-washing". On sait à présent que le tourisme porte en lui les germes de sa propre destruction (Butler, 1980), et l'écotourisme n'y échappe pas.

Pour tenter de remédier à cela, il est nécessaire d'utiliser une gamme d'outils assurant à la fois la qualité requise et un vrai professionnalisme. Ces outils d'assurance qualité doivent inclure des codes de bonne conduite rigoureux, une reconnaissance potentiels via des prix ou labels d'excellence et une certification professionnelle. En effet, les écotouristes sont à juste titre, devenus plus exigeants, et sont en constante recherche d'une qualité de services et d'un contact avec une nature intacte ou à défaut la mieux préservée possible.

Dans la RBA, il existe déjà un certain arsenal juridique lié notamment à la protection de l'environnement, à la conservation de l'eau, à la gestion des déchets, à la conservation de la forêt de l'arganier. Toutefois, ces règles sont pas, peu ou mal appliquées. Il faudra donc tout d'abord être en mesure de faire appliquer la législation et d'améliorer son efficacité. Par la suite, il faudra implémenter d'autres mesures d'accompagnement notamment : la labellisation, l'élaboration de chartes, des accords avec des TO/ Agences de voyages et la population locale. Ces normes doivent refléter aussi précisément et exhaustivement que possible les besoins et les défis locaux de la RBA. Mais aussi, englober les principes internationaux tels que les critères

développés par le partenariat mondial pour le tourisme durable en 2007<sup>81</sup>. La charte qualité et environnement RDTR est un bel exemple d'implication des acteurs de tourisme rural notamment pour ce qui concerne les hébergements ruraux dans la protection de l'environnement.

### **2.2.3 Aménagement du territoire**

#### **a) Planification et conception de l'infrastructure**

Les plans des divers types de structures d'accueil doivent être pensés d'une manière durable, c'est-à-dire dans le respect de l'environnement et avec un minimum d'impacts sur les paysages naturels, la biodiversité et la culture locale. Ceci doit être appliqué aux projets touristiques qui doivent être repensés dans le territoire de la RBA, avec une meilleure intégration dans le milieu. Il est primordial également de mener des études d'impact environnemental, d'une façon générale et systématique ; elles devront, entre autre, analyser les caractéristiques biophysiques. Cela devrait favoriser la mise en œuvre de mesures visant à minimiser les impacts sur la biodiversité. En dernier lieu, l'aménagement paysager doit se faire en priorité voire exclusivement, si c'est possible, avec des espèces de plantes et de ligneux autochtones.

#### **b) L'éco-conception des installations**

Les installations touristiques devraient être conçues d'une manière respectueuse de l'environnement sans oublier un traitement des déchets approprié et l'utilisation de sources d'énergie renouvelable. Les installations physiques doivent être issues de matériaux locaux et être construites, dans la mesure du possible, avec de la main d'œuvre locale d'autant plus que la région dispose d'artisans bien qualifiés. Il faut aussi minimiser, autant que faire se peut, les surfaces imperméables afin de réduire le ruissellement et maximiser la recharge des nappes phréatiques.

#### **c) Gestion des déchets**

La gestion des déchets est un crucial problème de conservation dans la RBA. C'est pour cela que, lors d'une opération de mise en tourisme, il faut minimiser la production de déchets qui est l'une des causes principales de dégradation de l'environnement (sacs plastiques, problèmes de recyclage, durée de pollution, effets en chaîne...). Utiliser des matériaux et produits à bonne biodégradabilité est sans doute la meilleure manière de limiter l'impact des déchets. De ce fait, ces matériaux biodégradables seront réintégrés dans l'écosystème suite à leur décomposition et seront considérés ainsi comme une ressource et non un déchet.

#### **d) Conservation de l'eau et de l'énergie**

Dans la RBA, la raréfaction de l'eau est un défi majeur. Il faut accorder une attention particulière à la gestion de l'eau lors de la réalisation d'un équipement ou d'un établissement touristique et penser aussi à mettre en place un système de traitement des eaux usées ainsi que de captage pluvial.

Au niveau de l'économie d'énergie, la conception bioclimatique et le développement des sources d'énergie renouvelables paraissent être les meilleures solutions. Cela

---

<sup>81</sup> Initiative des Nations unies pour promouvoir les bonnes pratiques en matière de tourisme durable. Il rassemble des gouvernements nationaux et des collectivités locales, des organisations intergouvernementales, des agences internationales de développement, des ONG, des associations professionnelles internationales, des entreprises privées ainsi que des représentants de la société civile

implique la prise en compte de l'environnement physique des installations, le climat local (vents dominants, ensoleillement) les matériaux locaux appropriés, la biodégradation, la végétation environnante, etc. Ainsi, il faudra que les constructions soient orientées sud afin de maximiser l'utilisation de la lumière naturelle et que le rayonnement solaire puisse chauffer les intérieurs en hiver. La ventilation transversale est également une mesure efficace. Elle implique de placer des ouvertures dans les parois opposées et parallèles de manière à générer un courant d'air naturel de l'extérieur et de refroidissement des espaces intérieurs. Ceci contribuera à la réduction voire à la suppression des systèmes de climatisation, qui consomment d'énormes quantités d'électricité et causent des dommages à la couche d'ozone. Il faut avoir comme objectif ultime d'atteindre «zéro émission» et utiliser d'autres technologies respectueuses de l'environnement.

#### **e) Capacité de charge**

La capacité de charge de l'environnement est « la capacité d'un écosystème à soutenir des organismes sains tout en maintenant sa productivité, son adaptabilité et la capacité de renouvellement » (Wikipédia). En tourisme, elle représente le niveau maximum de la fréquentation touristique et de l'infrastructure qu'un territoire peut accueillir pendant une période donnée. Une fois ce seuil dépassé, les aménités naturelles seront dégradées, les touristes seront insatisfaits et les impacts négatifs sur la société, l'économie et la culture seront augmentés. Pour répondre à un éventuel dépassement de la capacité de charge, il faudrait mettre en place des systèmes de calcul de cette capacité en retenant des indicateurs fiables et pertinents. Auparavant, il semble nécessaire et judicieux d'identifier les problématiques spécifiques à la région et définir les différents types d'activités touristiques pouvant être accueillies dans la RBA. Il faudrait aussi mettre en place des systèmes de surveillance en continu du succès de l'expérience écotouristique notamment des sondages auprès des visiteurs.

Il conviendrait enfin d'imposer des règles strictes pour contrôler le nombre de touristes dans certaines zones critiques qui ont une biodiversité à vulnérabilité élevée ou une fragilité culturelle particulière.

## Section 3 : Mise en place d'un nouveau système de financement pour la conservation de la nature : les PSE

### 3.1 Nécessité de mettre en place des PSE liés au tourisme dans la RBA

Le tourisme est l'une des plus importantes activités qui profite de l'arganeraie et de son patrimoine naturel et socioculturel. En retour, à part les mécanismes classiques<sup>82</sup> de financement pour la protection de la nature, les PSE représentent une opportunité pour compenser les services rendus par cet écosystème. Certes, l'écotourisme pourrait être qualifié de mécanisme pour maintenir les écosystèmes et limiter la dégradation de la nature. Cependant, la pression sur l'arganeraie continue alors que les usagers ont, pour leur part, des besoins économiques réels et immédiats. Ils vont continuer à utiliser leurs terres forestières pour diverses activités économiquement (la production de bois, l'agriculture intensive...), mettant ainsi en danger l'existence de paysages naturels et de la biodiversité qui sont les principales attractions touristiques au niveau régional. Si la situation actuelle n'évolue pas, il se peut que les agriculteurs optent pour des activités qui peuvent mettre en danger ces deux éléments attractifs. Afin de les préserver et de compenser les populations locales pour les revenus, qu'elles n'obtiendront pas en protégeant cette double ressource au lieu de l'exploiter, le tourisme pour être une activité durable doit prévoir une contribution via les PSE.

**Photographie 17 : PSE en image pour la RBA  
(Adapté à partir de la photo de wunder – 2005 )**

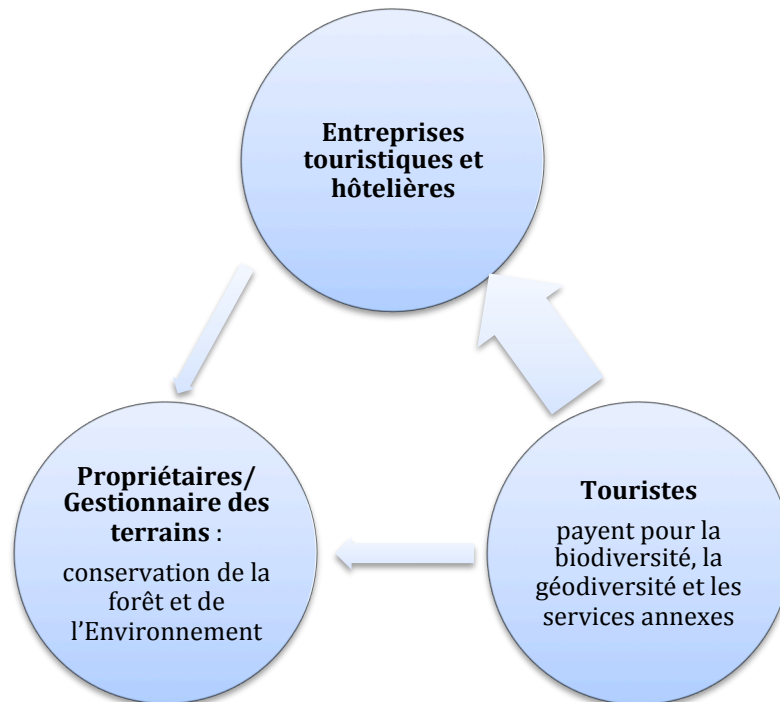


---

<sup>82</sup> Le paiement de frais d'entrée (pour accéder à des zones centrales au PNSM et certains SIBE), le paiement de frais d'utilisation (pour exercer certaines activités comme la chasse, la pêche, la plongée et le droit d'image ou pour l'utilisation de certaines installations spécifiques de la RBA comme le parking et le campements...), le paiement de taxes et Impôts ( taxes sur certains biens, services ou transactions ou une taxe au niveau des aéroports d'Agadir et d'Essaouira et à l'entrée de l'autoroute d'Agadir Marrakech) et des programmes de bénévolat et de dons à la RBA.

Dés lors, il est primordial de reconnaître le rôle et l'importance des propriétaires fonciers de l'arganeraie dans la fourniture de services écosystémiques (SE) et leur participation dans la conservation de la forêt de l'arganier.

**Figure 14 : Schéma actuel de fonctionnement du tourisme dans la RBA en rapport avec les SE (données de l'auteur inspiré de Landell-Mills et Porras, 2002)**



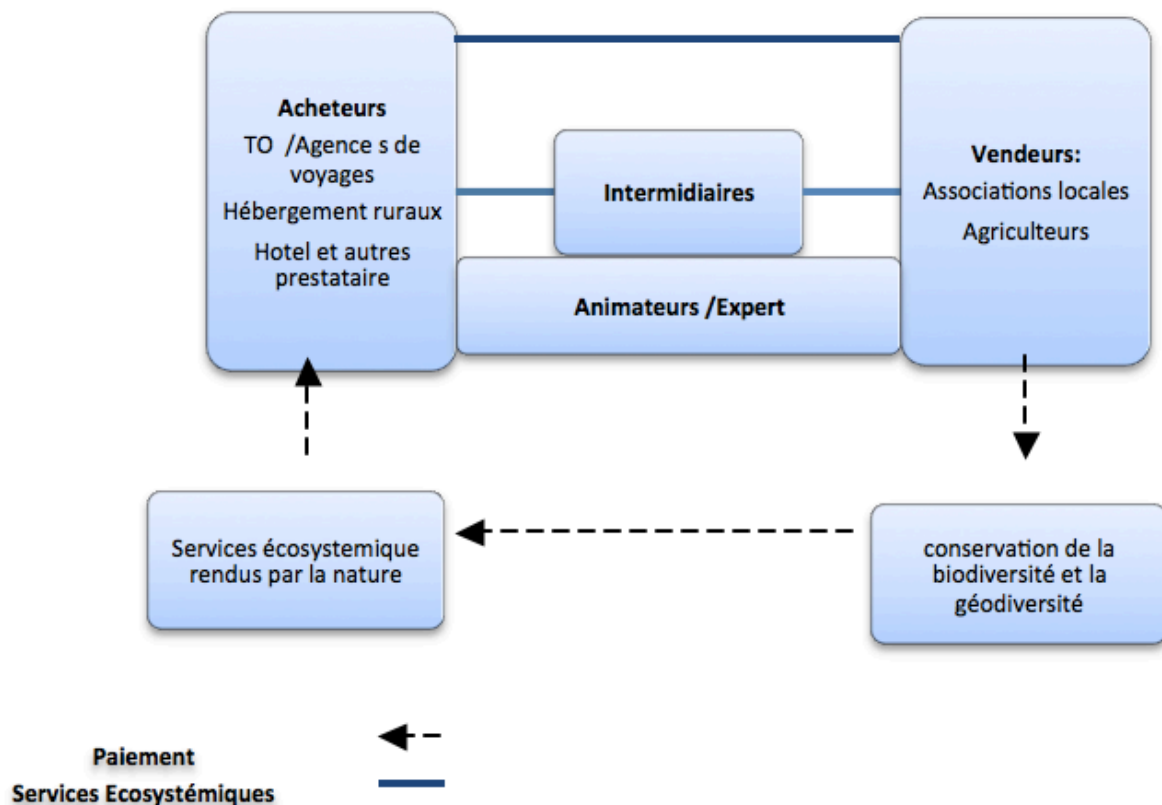
Comme le montre ce schéma, les entreprises touristiques et hôtelières ne payent pas actuellement pour la beauté des paysages ni même pour les éventuels dégâts qu'elles causent à l'environnement. Elles paient seulement la contrepartie des services rendus à leurs clients (touristes) notamment la restauration et/ou parfois l'hébergement. Donc, il n'y a pas de compensation pour les SE.

Actuellement dans la RBA, les seuls paiements pour SE se font essentiellement sous deux formes. Premièrement, les droits d'entrées au PNSM pour les TO et agences de voyages, mais le nombre d'entrées est, pour le moment, limité. En plus, une des règles de base de la conditionnalité du système PSE n'est pas respecté car pour le moment aucune part de ces revenus n'est allouée directement aux communautés locales pour encourager la conservation. Deuxièmement, les SE peuvent aussi être envisagés grâce au tourisme responsable et solidaire. Or, là aussi, une autre règle de base des PSE n'est pas respectée : les contrats qui régissent les modalités et conditions des paiements.

### 3.2 Acteurs des PSE

Dans le système PSE, il est important d'identifier l'ensemble des acteurs du projet PSE : acheteurs, vendeurs, intermédiaires et animateurs/ experts (ou facilitateurs).

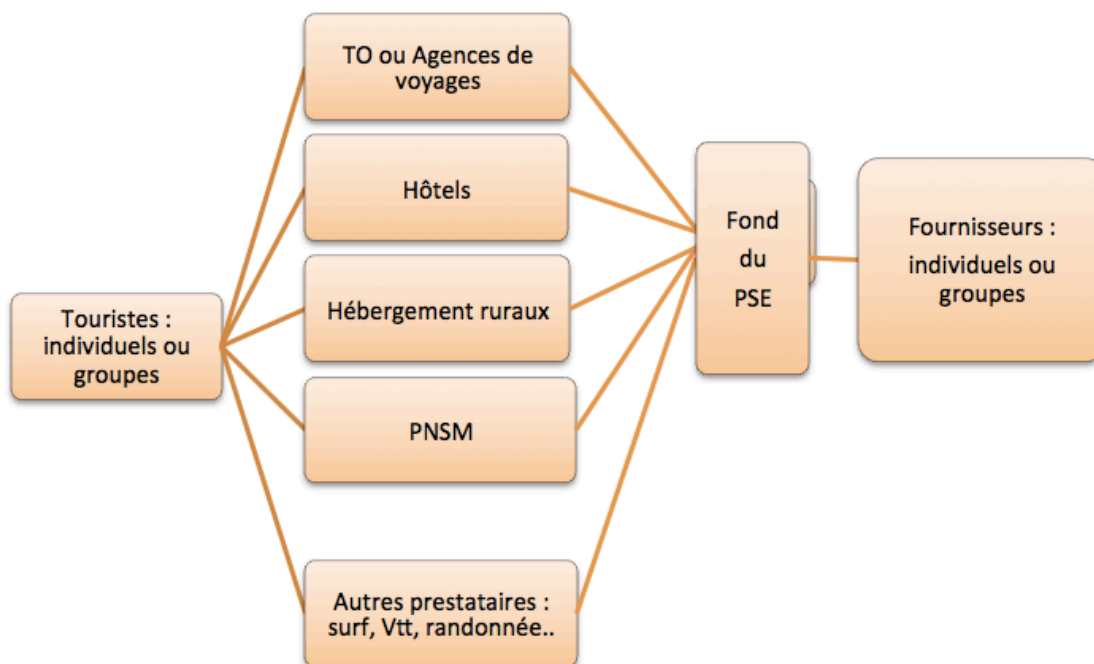
Figure 15: Acteurs du PSE et leurs interactions  
(Données de l'auteur inspiré de Wunder, 2005)



#### 3.2.1 Les acheteurs

Les acheteurs de services écosystémiques sont bénéficiaires et utilisateurs de certains services environnementaux. Ce sont principalement les entreprises touristiques et hôtelières (profits et valeur économique directe) et les touristes individuels qui consomment biens et services (valeur socio-culturelle des SE). Les acheteurs peuvent être aussi les organisations qui financent l'amélioration de la fourniture des services écosystémiques pour le compte des touristes (ONMT, CNT, CRT, RDTR, CPT et PAT...).

Figure 16: Schéma des bénéficiaires des services écosystémiques (données de l'auteur)



Dans la RBA, cinq types d'acteurs peuvent être susceptible de conclure un accord pour PSE en s'engageant à attribuer par exemple 1% à 2% de leurs revenus ou un montant fixe de 10 dhs par exemple par touriste (Fonds de développement PSE) au profit de la RBA et la protection de sa forêt :

- **TO et agences de voyages** : ce sont les premiers bénéficiaires de la beauté des paysages car c'est un argument fort de la vente des excursions et circuits touristiques dans la RBA. Il est possible de transférer une partie des coûts du PSE à l'utilisateur final. Selon notre enquête, les touristes qui visitent la RBA sont majoritairement prêts à participer à la sauvegarde de l'arganeraie. Un prix des circuits légèrement plus élevé ne serait pas un facteur susceptible d'influencer la décision des touristes. Toutefois, quand le système des PSE sera mis en place, il deviendra indispensable de communiquer d'une façon claire aux visiteurs sur son existence, ses modalités de fonctionnement et son utilité. Cela participera aussi à une sensibilisation des touristes à l'environnement et aux nouveaux outils de conservation...
- **Hébergements ruraux** : Etant donné que ces structures sont situées à proximité de sites naturels, elles ont une prise en compte forte de la question environnementale, cela constitue un atout pour la mise en place des PSE. Cependant, il faut savoir que les revenus de ces structures sont assez modestes ; parfois, ils arrivent à peine à couvrir leurs charges de fonctionnement car les taux d'occupation sont assez faibles (inférieurs à 30%). Il faut peut-être, dans un premier temps, s'appuyer uniquement sur les hébergements volontaires. De plus, ces PSE seraient un argument de promotion supplémentaire pour leurs structures via une certification PSE. La charte qualité environnement RDTR, que nous avons déjà évoqué, serait un atout pour l'implémentation de ce système de paiement car elle encourage les structures d'hébergement à s'engager dans une démarche de développement durable et de sauvegarde de l'environnement. D'ores et déjà, il y a certaines structures qui ont mis en place, avec les associations locales, des « quasi

PSE » et il serait judicieux de les inventorier toutes et de capitaliser sur ces exemples réussis.

- **Hôtellerie classique** : Ce sont les établissements les plus nombreux et les plus puissants, ils peuvent avoir une contribution vitale pour les fonds PSE. Cependant, obtenir leur soutien et surtout leur adhésion est une tâche difficile. Il faudrait dans un premier temps s'appuyer sur les groupes hôteliers le plus sensibilisés à la question environnementale (Accor et TUI), et solliciter d'autres structures hôtelières sur la base du volontariat. L'association de l'industrie hôtelière (AIH) et le CRT d'Agadir pourraient aussi être des partenaires relais pour mobiliser leurs membres.
- **PNSM** : cet acteur pourrait participer au système des PSE notamment grâce à l'étendue du territoire contrôlé car les TO et agences de voyages qui programment des circuits dans la région profitent largement de ses atouts. La mise en place des PSE bien conçue et efficace peut justifier un système de tarification appropriée pour les frais d'accès au PNSM, non seulement dans la réserve animalière mais aussi sur l'ensemble du territoire du Parc national ; c'est-à-dire depuis l'embouchure de l'Oued Souss jusqu'à la limite sud du parc à Tiznit.
- **Autres prestataires de services touristiques** : Dans la RBA, plusieurs autres fournisseurs de services touristiques devraient être impliqués dans le système PSE. Il s'agit des structures qui commercialisent des activités récréatives et de découverte comme le surf, les randonnées et trekking, le parapente. Le nombre de ces entreprises évoluent rapidement ce qui élargira de façon considérable l'assiette financière potentielle des PSE.

### 3.2.2 Les vendeurs

Les vendeurs sont essentiellement les propriétaires et les gestionnaires de ressources notamment les agriculteurs, les agro-industriels, les ayant-droits de l'arganier, la RARBA, les associations locales, les coopératives féminines d'argan, les Eaux et forêts, les propriétaires fonciers institutionnels, les ONG environnementales. En fait, les vendeurs peuvent tout aussi bien être des propriétaires fonciers que les gestionnaires des ressources ou des groupes organisés agissant collectivement.

Il sera question également de savoir quelle utilisation des ressources (foncières) pourrait améliorer la fourniture des services écosystémiques c'est-à-dire avec une plus grande compatibilité avec la conservation de la biodiversité et de la beauté des paysages (Nelson *et al.*, 2010). Une fois l'utilisation déterminée, le montant des PSE pour la réaliser sera évalué et un contrat établi.

La dimension de fournisseur dépend aussi du statut du régime foncier et de la gouvernance locale car les systèmes de PSE «ont été à l'origine développés pour offrir des paiements directement aux propriétaires fonciers » (Wunder 2005). Or, dans la RBA, les droits fonciers ne sont pas toujours clairement établis comme expliqué dans le précédent chapitre. Dans ce cas, il serait judicieux de faire appel à des groupements d'agriculteurs, de villages ou de communautés pour qu'ils soient la partie contractante représentant les agriculteurs.

Ensuite, il faut définir le type de paiement, soit financier par des transferts monétaires soit en nature (formations, fourniture de plantes et de ligneux).

Enfin, les bonnes relations avec les acteurs de tourisme (TO, agences de voyages,

hôteliers...) confortent la confiance qui doit exister car elle est primordiale pour les négociations contractuelles entre les fournisseurs et les bénéficiaires. Selon Neef & Thomas (2009), le manque de confiance entre les acheteurs potentiels et les fournisseurs des PSE est l'un des facteurs les plus contraignants dans leur mise en place.

### **3.2.3 Les intermédiaires**

Les intermédiaires sont indispensables pour garantir la réussite du système PSE. L'ANDZOA, le conseil régional SMD et le HCHEFLCD pourraient être des intermédiaires moyennant un pourcentage minime pour frais de gestion :

Leur intervention aurait lieu à plusieurs niveaux notamment :

- Mise en relation acheteurs et vendeurs ;
- Aide aux vendeurs à évaluer les services écosystémiques à leur juste valeur ;
- Identifications des interventions de gestion des ressources spécifiques qui fourniront la prestation de services;
- Alliance des différents propriétaires / gestionnaires pour des régimes les plus complexes;
- Gestion des activités liées à la mise en œuvre des PSE (surveillance, contrôle, certification etc.);
- Gestion et administration du système des PSE

Par ailleurs, le soutien du Ministère de tourisme et des autres institutions étatiques notamment la Wilaya d'Agadir pour la mise en place d'un cadre institutionnel et administratif favorable, est indispensable pour la réussite des systèmes des PSE. En effet, l'ampleur du système et son caractère multisectoriel impliquent plusieurs acteurs qui doivent négocier pour parvenir à des consensus.

### **3.2.4 Les animateurs ou les experts**

Le rôle des animateurs et des experts est assez important dans la phase initiale car ils apportent une assistance technique dans la conception de système PSE. Ils peuvent ainsi offrir les prestations suivantes :

- Conseil, assistance et soutien financier et technique limités dans le temps ;
- Contribution par des connaissances spécialisées en particulier dans la conception et la mise en place du système (cadre institutionnel..);
- Formations des acteurs locaux ;
- Suivi et évaluation des PSE ;
- Aide à la communication vis-à-vis des touristes.

Comme les intermédiaires, les animateurs et les experts apportent une certaine garantie à la transparence du système et, de ce fait, créent un environnement propice pour la finalisation de l'accord contractuelle entre les fournisseurs et les bénéficiaires des SE.

Les animateurs<sup>83</sup> sont souvent des experts et spécialistes avec des compétences spécifiques qui apportent une contribution vitale au développement du système PSE. Les acteurs institutionnels aussi peuvent être des intermédiaires ou des animateurs, cela dépendra de leurs rôles d'exécution.

Les organisations internationales qui fournissent une assistance dans la phase de conception du système ont, elles aussi, un rôle important. A ce sujet, le PNUD a organisé dernièrement<sup>84</sup> à Agadir un atelier de démarrage du projet de l'économie circulaire dans le cadre de la coopération entre le Maroc et le PNUD. Ce projet s'intitule « Approche d'économie circulaire pour la conservation de l'agro-biodiversité dans la région du Souss-Massa-Draa au Maroc ». L'objectif est la conservation de l'agro-biodiversité dans le Souss Massa Draa (SMD) et notamment dans l'arganeraie. Un de ses objectifs majeurs est l'implémentation de PSE pour « inverser la perte et la dégradation de l'écosystème Arganier » (PNUD, 2014).

Ce projet ambitieux devrait durer au moins 3 ans et apportera sans doute une contribution fondamentale pour la mise en place de PSE pour la première fois au Maroc et en Afrique du Nord. Toutefois, cela dépendra de l'implication et de la volonté des acteurs locaux à mener à bien cette mission.

Selon notre contact avec les responsables du PNUD Maroc, le tourisme sera une des composantes de ce système PSE étant donnée la forte vocation touristique de la région.

### **3.2.5 Constellation d'acteurs**

L'ANDZAO est sans doute l'institution qui pourrait gérer au mieux ce système de PSE, à condition que les autres acteurs locaux y soient aussi largement impliqués, il s'agit notamment :

- De l'agence de développement agricole (ADA) du Ministère de l'agriculture ;
- Des associations d'agriculteurs ;
- De la délégation régionale de tourisme ;
- Des entités touristiques régionales : CRT, AIH, RDTR, PATs, CPTs.. ;
- Des présidents de communes ;
- Des associations locales ;
- Des coopératives féminines d'extraction de l'huile d'argane ;
- Des coopératives d'artisanat ;
- Des Eaux et forêts ;

Par ailleurs, il faut mettre en place un projet global des PSE en associant les PSE spécifiques au tourisme à d'autres paiements des services écosystémiques notamment ceux du secteur de l'agriculture intensive, de la pêche, de l'artisanat, des mines, de l'ONEE<sup>85</sup> et des compagnies aériennes<sup>86</sup>...

Le regroupement des PSE versés par plusieurs bénéficiaires va permettre une

---

<sup>83</sup> Les scientifiques, spécialistes de la gestion des ressources naturelles, les organismes environnementaux, les autorités locales, les ONGs...

<sup>84</sup> Le 27 juin 2014.

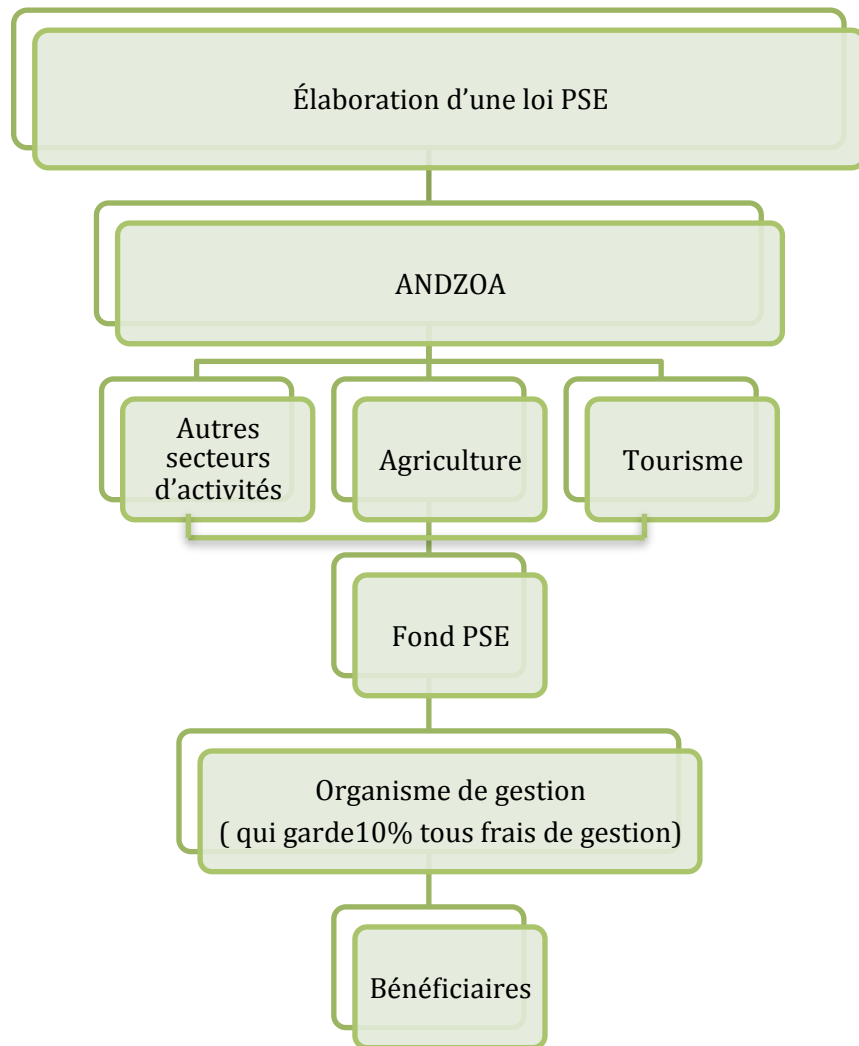
<sup>85</sup> Office national de l'électricité et de l'eau potable

<sup>86</sup> Séquestration du carbone en termes d'émissions de CO2

réduction des coûts de transaction et une augmentation des paiements aux fournisseurs afin de leur offrir des moyens financiers conséquents qui leur permettront une utilisation durable et raisonnée des ressources naturelles.

Par la suite, il sera question d'implémenter une loi ou un décret qui va gérer l'ensemble de ce système. Le schéma suivant résume cette approche :

**Figure 17: Proposition de pilotage de PSE dans la RBA (données de l'auteur)**



### 3.3 Recommandations pour la réussite du projet PSE Tourisme dans la RBA

Plusieurs recommandations doivent être suivies pour lancer efficacement le projet des PSE dans la RBA.

- Nécessité d'utiliser les institutions existantes et renforcer le rôle des associations et groupement locaux.
- Renforcement des capacités institutionnelles des acteurs locaux ;
- Implication du Ministère de tourisme dans ce projet ambitieux d'autant plus que la vision 2020 met au cœur de sa stratégie le développement durable. D'ailleurs, le nouveau CPR pourrait adopter les PSE comme un outil concret de l'engagement des acteurs du tourisme dans la préservation de l'environnement et du développement humain ;
- Soutien au développement humain pour assurer un développement socio-économique durable et responsable. Les PSE peuvent aussi soutenir l'organisation des petits agriculteurs, les associations locales et les autres groupements locaux. Egalement, l'ensemble des intervenants à différents niveaux doit avoir les informations nécessaires sur le système PSE ;
- Partage des frais avec les bénéficiaires directs des SE (entreprises touristiques et touristes) pour ventiler les coûts. IL n'est pas envisageable que les touristes à eux seuls doivent supporter la totalité du coût des PSE. Il serait aussi important de communiquer sur la responsabilité éthique des entreprises touristiques et des touristes ainsi que les avantages des SE pour le Royaume notamment pour les générations futures ;
- Incitation aux propriétaires fonciers locaux afin d'assurer une gestion responsable et durable des ressources naturelles : cela représente l'objectif principal d'un système PSE ;
- Concertation et collaboration entre les différents acteurs locaux, qui souvent ne communiquent pas vu l'hétérogénéité de leurs différents secteurs d'activités. Cela favoriserait le développement des nouveaux réseaux et des actions de développement local plus pertinentes ;
- Rôle névralgique des animateurs du système PSE car grâce à leurs assistances technique et financière ils favorisent la réussite de ce concept. Le projet du PNUD dans la région est une opportunité unique pour la mise en place de PSE.
- Identification des bénéficiaires qui profitent le plus des services environnementaux, soit par une valeur d'usage économique direct (TO, agences de voyages, hôteliers...), mais aussi par des valeurs socioculturelles pour les touristes individuels qui consomment biens et services pour le plaisir et créent une valeur économique, ils peuvent être considérés comme des bénéficiaires, mais, les acteurs les plus aptes à conclure un accord contractuel PSE sont ceux les premiers ;
- Réduction des dégâts sur la nature d'où réduction des coûts à long terme car une nature trop dégradée pourrait compromettre l'existence de l'entreprise touristique. Tout cela nécessite un changement dans les mentalités économiques actuelles. D'ailleurs, le discours de SM le Roi Mohamed VI (Août 2014) il a souligné la richesse immatérielle du Maroc dont l'environnement est une composante très importante ;
- Mise en place d'une véritable stratégie de communication autour du concept

pour garantir la réussite du projet. Il faudra informer tous les acteurs des PSE, notamment les bénéficiaires, à savoir les entreprises touristiques et les touristes, son fonctionnement ainsi que ses bienfaits. Ainsi, ces derniers seront rassurés quant à l'utilisation transparente des fonds des PSE. Ils seront aussi sensibilisés à la protection de l'environnement à travers une véritable prise de conscience des multiples bénéfices tirés des écosystèmes. Il faut également convaincre les acteurs du tourisme que les PSE du tourisme sont une occasion pour l'industrie touristique et hôtelière d'assumer pleinement la responsabilité de ses propres actions. Ainsi, l'industrie du tourisme serait certes une partie du problème, mais surtout une véritable opportunité de solution durable.

In fine, la RBA pourra se vanter d'être une destination « neutre » en carbone grâce à ses PSE et à son programme de compensation carbone.

## **Conclusion du chapitre 6**

La création des 5 territoires géo-écotouristiques dans la RBA est un préalable pour assurer le développement de l'écotourisme et par extension la préservation de l'environnement. Ces éco-territoires représentent l'essentiel de la richesse naturelle et socioculturelle de la région. Les axes directeurs décrits dans ce chapitre doivent être implémentés pour assurer le développement écotouristiques tant attendu par de nombreux acteurs locaux.

Les acteurs publics en particulier (Ministère du tourisme, wilaya, provinces, collectivités territoriales et agences de développement local...) doivent sensibiliser et former les autres acteurs aux enjeux de la protection de l'environnement et encourager les initiatives locales qui prônent un tourisme durable et responsable.

Dans ce sens, les PSE 'tourisme' pourrait être une véritable bouffée d'oxygène pour le financement à moyen et à long terme des actions de préservation de la nature et d'amélioration partielle des conditions de vie de certaines populations locales. Ce nouveau mécanisme de financement peut constituer une chance inouïe pour le développement durable de la RBA.

## **Conclusion de la 3<sup>ème</sup> partie**

L'écotourisme représente sans aucun doute le type de tourisme qui convient le mieux au territoire de la RBA. A cet effet, l'environnement y doit être intégré à tous les niveaux. Ainsi, l'ensemble des acteurs locaux doit s'engager à réduire la consommation des ressources naturelles et à limiter la quantité de déchets et le volume d'émissions de gaz à effet de serre.

L'analyse SWOT de la région nous a montré l'importance de ses richesses écotouristiques ainsi que la dynamique des acteurs touristiques. Néanmoins, les faiblesses constatées et les menaces potentielles doivent aussi être suivies et limitées. La vulnérabilité et la dégradation des ressources naturelles sont un constat alarmant dans la RBA notamment au niveau de la biodiversité. Il faut y répondre par des moyens adaptés et coercitifs à court et moyen terme (impacts sur l'eau, dégradation des sols, dégradation de la végétation, pollution...)

Comme dans beaucoup de régions du Maroc, les acteurs sont nombreux et actifs mais souvent mal organisés. Il leur manque une véritable mise en réseau globale afin de trouver des intérêts communs à cette mise en tourisme. Pour cela, il est nécessaire de définir les missions imparties à chacun. Le développement de l'écotourisme doit tirer son origine, tout d'abord, d'une volonté collective entre les communautés, les professionnels, les organes institutionnels et les organismes de développement local. Cela permettra de trouver des formes de tourisme moins pénalisantes pour le milieu et les populations locales. Dans cette perspective, il faut mettre en avant des alliances stratégiques entre tous les acteurs et les conjuguer à une gouvernance efficace fondée sur la transparence et la démocratie locale pour réussir le pari de l'écotourisme dans la RBA.

Les principaux axes directeurs émis dans le dernier chapitre offrent un cadrage général pour assurer une planification stratégique réussie qui assurera un développement soutenable à long terme de l'écotourisme et qui, à terme, participera à la sauvegarde de la biodiversité et de la géodiversité. Pour y arriver, il faudra agir dans les territoires écotouristiques prioritaires c'est-à-dire autour des SIBE afin de rester dans la logique du zonage de la RBA.

Enfin, cette mise en tourisme durable nécessite des moyens financiers et humains considérables. A cet effet, il a été entre autre proposé les PSE comme un nouveau système qui pourrait largement et efficacement contribuer à la pérennisation du projet de conservation de la nature dans la région.

## CONCLUSION GENERALE

Ce travail repose sur une recherche empirique dans la Réserve de biosphère de l'arganeraie au sud-ouest du Maroc et une analyse des liens étroits entre environnement et tourisme. La problématique centrale de ce travail a été d'élaborer et de proposer des scénarii pour la mise en place d'un modèle de planification stratégique dans le cadre de la conservation de la biodiversité et de la géodiversité par l'écotourisme dans la RBA. Cette recherche a permis de répondre à cette problématique et aux hypothèses énoncées au préalable.

Il s'agit de mettre en évidence dans un même territoire touristique un rapprochement entre les objectifs de protection de la nature et l'amélioration des conditions de vie des populations locales. En effet, des conditions convenables représentent des garanties en termes de conservation de la nature à long terme. D'autre part, un environnement protégé de manière efficace pourrait aider à favoriser le développement touristique et générerait ainsi des ressources financières qui pourraient être réinvesties dans la conservation de l'environnement.

Les fondements théoriques et historiques de la représentation et de la conservation de la nature ont clairement démontré que toute mise en protection peut certes être bénéfique mais comporte, le plus souvent, un certain nombre d'aléas. Quoiqu'il en soit, le modèle des aires protégées reste l'un des plus efficaces notamment dans un contexte particulièrement défavorable à la biodiversité.

L'analyse des réserves de biosphère pour illustrer les problématiques auxquelles sont confrontées les aires protégées représente l'un des meilleurs modèles de protection pour concilier préservation intégrée de la nature, biodiversité et développement pour les populations locales. Le zonage pertinent au sein de ces réserves permet une gestion raisonnable et durable des ressources naturelles à travers un suivi et une évaluation continus des impacts de l'activité socioéconomique considérée comme « responsable ». C'est le cas de l'écotourisme.

Dans le cadre de cette approche, l'accent est mis sur la diversité culturelle qui est en lien direct avec la biodiversité et la géodiversité. Elle devrait d'ailleurs être ajoutée comme quatrième fonction d'une RB dans le futur. Les richesses socioculturelles sont nombreuses dans la RBA. Le peuple Amazigh qui vit dans la région entretient des relations étroites avec l'arganeraie et les nombreuses autres aménités géo-écotouristiques de la RBA. L'huile d'argane qui est au centre de ce système est un produit de terroir phare qui a pu donner un attrait particulier à ce territoire grâce à son utilisation culinaire, cosmétique et à ses vertus médicinales.

Au niveau des écosystèmes, que ce soit le littoral atlantique, la plaine du Souss Massa ou les montagnes du Haut Atlas et de l'Anti-Atlas possèdent une faune et une flore remarquables tant en termes d'endémicité que de diversité. La géodiversité, quant à elle, est également exceptionnelle puisque de nombreux grands types de structures géologiques sont présentes et plus particulièrement dans les segments occidentaux de l'Anti-Atlas et du Haut Atlas. Ils sont d'ailleurs datés d'environ 2,2 milliards d'années à l'actuel.

Cependant, ces ressources sont menacées et subissent une multitude d'impacts, directs ou induits, liés à des modes de gestion de moins en moins contrôlés par les populations locales (érosion du pouvoir traditionnel et abandon de certaines pratiques) qui peuvent compromettre sa pérennité. Comme il ressort de l'analyse SWOT, il est urgent d'agir pour la protection de l'arganeraie, sa flore, sa faune et surtout sa population. L'enjeu de la durabilité est primordial au vu de la vulnérabilité de la RBA car la précarité des écosystèmes est en lien direct avec la fragilité de son économie. Cependant, la protection des zones écologiques les plus fragiles est garantie par les zones centrales de la réserve de biosphère ainsi que par la présence des SIBE.

Des projets de coopération internationaux participent activement à la mise en protection de la RBA néanmoins il faut aller encore plus loin par le biais d'une planification stratégique intégrée. L'écotourisme et d'autres formes de tourisme durable doivent également occuper une place prépondérante dans ces projets.

Certes, l'offre touristique en terme d'infrastructures et d'activités (circuits et excursions...) a été développée mais néanmoins, elle est assez modeste par rapport aux potentialités de la zone d'étude. Ainsi, comme l'ont montré les enquêtes de terrain, les itinéraires touristiques actuellement proposés sont loin de refléter le potentiel et les atouts de l'arganeraie. Cela est particulièrement regrettable sachant que l'infrastructure de base en terme du réseau routier, d'aéroports, de ports et de moyens de communication est relativement satisfaisante. L'une des priorités apparaît donc : il faut mobiliser l'ensemble des intervenants touristiques notamment les TO et agences de voyages réceptives afin de bâtir de nouveaux produits écotouristiques en partenariat avec les spécialistes universitaires dans la biodiversité, la géodiversité et le patrimoine socioculturel afin de répondre à la demande actuelle et anticiper les tendances.

Effectivement, la demande vis-à-vis de ce type de tourisme rural existe et est en pleine croissance. D'ailleurs, cela ressort de notre analyse selon les informations et les statistiques recueillies et l'enquête de terrain que nous avons menée pendant plus d'une année. Malgré les limites actuelles des produits touristiques existants relevées dans l'analyse SWOT, on remarque une satisfaction générale des visiteurs pour les excursions et circuits réalisés dans l'arganeraie. A tel point que la majorité se dit prête à contribuer à la préservation des ressources naturelles de la région. Cependant, ces mêmes visiteurs relèvent des points à améliorer tels que l'absence d'information touristique et la pollution (notamment la prolifération des sacs plastiques) ce qui nuit à l'image de la destination. Les critiques qui ont été évoquées doivent absolument être prises en considération afin d'assurer le développement d'un tourisme durable et responsable. Il est également nécessaire de faire un suivi de la satisfaction sachant que la dernière étude régionale date de 2002.

Or, si l'on analyse les réponses des visiteurs et les résultats de la matrice SWOT, la plupart des critiques émises est liée directement ou par extension à la gouvernance et à la dynamique d'acteurs. Effectivement du fait de leur nombre et de la variété de leurs responsabilités et de leurs objectifs divergents pour la plupart, une réorganisation des interfaces entre acteurs doit être opérée. Celle-ci devra intégrer une mise en réseau sur l'ensemble de l'espace RBA, au-delà des frontières purement administratives (régionales, provinciales et autres). L'écotourisme est avant tout un

projet qui doit être mené en aval par les acteurs locaux. Les pouvoirs publics, les élus à tous les niveaux, la population locale et les acteurs économiques doivent prendre au sérieux le défi de la protection de l'environnement en tant que condition préalable à toute action de développement local, qu'elle soit écotouristique ou autre. Par exemple, les professionnels du tourisme balnéaire d'Agadir doivent aussi agir pour assurer une cohérence du produit, soutenir l'arrière-pays et donner une image plus durable à la destination de la RBA. Tout cela doit se faire dans le cadre d'une gouvernance fondée sur la transparence et la démocratie locale. Une coordination des acteurs a donc été suggérée en vue d'une planification de développement écotouristique concertée.

Afin d'opérationnaliser celle-ci et d'en faire un catalyseur de conservation de la biodiversité et de la géodiversité, nous avons opté après réflexion pour des territoires spécifiques. Nous avons ainsi choisi 5 territoires géo-écotouristiques sur la base de critères tels que la biodiversité, la géodiversité, le patrimoine socioculturel, la dynamique des acteurs locaux. Ces éco-territoires sont les suivants: le pays de Haha, le Haut Atlas Atlantique, l'arrière-pays de Taroudant, l'Anti-Atlas Occidental et l'Anti-Atlas Atlantique. Ils sont formés autour des SIBE et des zones centrales de la RBA afin d'être dans la logique du zonage préexistant de la réserve.

Une fois la délimitation géographique des territoires prioritaires mise en place, il s'agissait de concevoir les axes stratégiques d'une planification réaliste et raisonnée pour mener un développement viable de l'écotourisme. La stratégie inclut les aménités, la demande touristique, les mesures incitant aux pratiques durables, l'implication de la population locale, une politique volontariste pour la protection de l'environnement et surtout les moyens financiers et humains,...

Parmi ceux-ci, la gouvernance des acteurs et le renforcement de leurs capacités institutionnelles représentent des axes directeurs prioritaires. Le tourisme durable dans la RBA peut, par conséquent, contribuer au partenariat entre les intervenants ce qui favoriserait une reconnaissance du patrimoine au niveau national et international. La Commission mondiale sur les aires protégées note d'ailleurs que « l'activité touristique dans les aires protégées nécessite une collaboration et une coopération entre le secteur public et privé. Chacun ne peut faire son travail seul, ils ont fondamentalement besoin l'un de l'autre ». Il faudra donc établir un équilibre entre profits économiques et effets indésirables.

La démarche qualité est aussi importante notamment avec la création des labels comme celui de la charte qualité et environnement du RDTR. L'élaboration de chartes comme celle du RDTR va permettre un engagement des acteurs et la mise en place d'accords entre voyagistes, voyageurs et populations locales. On peut envisager aussi à moyen-terme la création d'un véritable cahier des charges pour la destination RBA en tant qu'éco-territoire avec des standards reconnus au niveau international.

Nous avons, d'ores et déjà en tant qu'acteur local, participé aux côtés des acteurs locaux au lancement du projet de la route écotouristique de Messguina qui entre dans le cadre de l'adaptation au changement climatique et de la valorisation de la biodiversité (ACCN 2013-2016) financé par la GIZ. En parallèle, nous allons mener une réflexion approfondie sur les écoterritoires dans la RBA et les zones oasiennes de la région Souss Massa Draâ lors du prochain séminaire qui aura lieu à Agadir avant la fin de l'année 2014 et ce dans la cadre des actions conjointes entre le CRT d'Agadir et le RDTR. Il s'agira de mettre en place un label de qualité territorial en s'appuyant sur

le tourisme durable et notamment l'écotourisme comme moteur de développement local.

La qualité passe par un aménagement durable de l'ensemble du territoire de la RBA en optant pour une planification durable et une éco-conception de l'infrastructure, la gestion des déchets, des mesures de rationalisation de l'eau et de l'énergie et le respect de la capacité de charge. Concernant cette dernière, le suivi de la qualité va garantir que l'écotourisme ne deviendra pas à terme un tourisme de masse déguisé. Dans cet ordre d'idée, des études de capacités de charge et des évaluations de l'impact environnemental devront être mises en place. Certaines mesures permettront aussi de limiter la durée des séjours et l'utilisation des aménités naturelles.

La réalisation de cette planification stratégique nécessite d'importants moyens financiers et humains. Au niveau financier, un système de financement innovant a été proposé par le biais du paiement des services écosystémiques (PSE). Ce choix a été réalisé pour appuyer les fonds publics investis dans la préservation de la nature mais aussi pour le bien du tourisme et sa pérennité puisqu'il vit de la biodiversité, de la géodiversité et des aménités socioculturelles. La RBA deviendrait alors pour les visiteurs, un site idéal pour l'observation et l'interprétation de la nature en lien avec l'image qu'ils ont du berceau de l'huile d'argan.

Les PSE représentent également une opportunité pour compenser les services rendus par cet écosystème. Dans le même ordre d'idée, il s'agit également de lutter contre la dégradation des ressources naturelles par les populations locales à des fins commerciales et parfois de subsistance. Par ailleurs, les PSE résolvent l'équation fondamentale d'une gestion optimale du tourisme dans la RBA pour arriver à la symbiose entre tourisme et environnement par le biais d'un soutien mutuel. Les deux tirent profit de cette interaction. Pour cette raison, nous avons proposé l'implantation d'activités récréatives compatibles avec les objectifs de conservation dans une logique d'aménagement, de gestion et de protection.

In fine, des éléments de réponse ont été apportés au questionnement principal dans le cadre de la planification et de la gestion écotouristique dans la RBA. Ces éléments pourront être utilisés par les acteurs locaux pour une meilleure compréhension des enjeux et défis de développement touristique fondés sur la protection et la valorisation de la biodiversité et de la géodiversité.

## Sommaire détaillé

Liste des acronymes.....	10
Liste des figures.....	12
Liste des tableaux.....	13
Liste des cartes.....	14
Liste des encarts.....	14
Liste des photographies.....	15
Liste des annexes.....	15
INTRODUCTION GENERALE.....	16
1. Contexte.....	17
2. Problématique.....	19
3. Hypothèses de recherche.....	20
4. Objectifs.....	21
5. Méthodologie de recherche.....	22
<b>1<sup>ère</sup> partie : Les Réserves de biosphère : des outils de conservation de la biodiversité et de la géodiversité .....</b>	<b>25</b>
<b>Chapitre 1 : Evolution des logiques de conservation de la nature et mise en place des aires protégées.....</b>	<b>27</b>
<b>Section 1 : La conservation de la biodiversité : positionnement théorique.....</b>	<b>27</b>
1.1 Définitions actuelles de la conservation.....	27
1.2 Aménités naturelles, biodiversité et géodiversité.....	29
1.3 Services écosystémiques.....	33
<b>Section 2 : Historique de la conservation de la nature.....</b>	<b>37</b>
2.1 Premières préoccupations environnementales.....	37
2.2 Au XIX <sup>ème</sup> siècle.....	39
2.3 Au XX <sup>ème</sup> siècle.....	40
<b>Section 3 : Aires protégées : définition et processus de conservation.....</b>	<b>44</b>
3.1 Définition des aires protégées.....	44
3.2 Fonctions et modèles d'aires protégées.....	46
<b>Chapitre 2 : Les réserves de biosphère : des traits d'union entre conservation de la biodiversité et développement socioéconomique.....</b>	<b>50</b>
<b>Section 1 : Programme MAB (Homme et Biosphère) de l'Unesco et l'historique du concept de réserve de biosphère.....</b>	<b>50</b>
1.1 Evolution du concept de réserve de biosphère.....	50
1.2 Conception actuelle de la réserve de biosphère.....	52
<b>Section 2 : Présentation des réserves de biosphère.....</b>	<b>55</b>
2.1 Généralités.....	55
2.2 Conservation et recherche.....	57
2.3 Conservation et développement.....	57
2.4 Gouvernance des réserves de biosphère.....	59
<b>Section 3 : Dynamique écotouristique dans les aires protégées : l'exemple de l'écotourisme dans les réserves de biosphère.....</b>	<b>61</b>
3.1 Ecotourisme dans les aires protégées.....	61
3.2 Quelle stratégie de gestion du tourisme dans les aires protégées ?.....	64
3.3 Réserves de biosphère et écotourisme.....	66

## **2<sup>ème</sup> partie : Réserve de biosphère de l'Arganeraie (RBA) et tourisme ..... 71**

<b>Chapitre 3 : Présentation de la RBA et de ses potentialités touristiques</b> .....	73
<b>Section 1 : Généralités et patrimoine socio-culturel</b> .....	73
1.1 Généralités .....	73
1.2 Patrimoine socioculturel.....	83
<b>Section 2 : Biodiversité et géodiversité</b> .....	88
2.1 Biodiversité .....	88
2.2 Géodiversité .....	96
<b>Section 3 : Mesures de conservation dans la RBA</b> .....	101
3.1 Cadre législatif .....	101
3.2 Réglementations traditionnelles .....	104
3.3 Menaces.....	104
3.4 Projets de coopération internationale .....	106
<b>Chapitre 4 : Etude du tourisme dans la RBA : un état des lieux</b> .....	109
<b>Section 1 : Offre touristique</b> .....	109
1.1 Infrastructure de base .....	109
1.2 Hébergement.....	110
1.3 Circuits et excursions touristiques.....	112
<b>Section 2 : Demande touristique</b> .....	120
2.1 Demande touristique potentielle.....	120
2.2 Demande touristique actuelle .....	123
<b>Section 3 : Résultats et analyse de l'enquête par questionnaire</b> .....	127
3.1 Déroulement de l'enquête .....	127
3.2 Excursionnistes .....	128
3.3 Clients en séjour .....	135

## **3<sup>ème</sup> partie : Planification de l'écotourisme pour la conservation de la biodiversité et de la géodiversité dans la RBA ..... 147**

<b>Chapitre 5 : Défis de développement de l'écotourisme et de la conservation de la nature dans la RBA</b> .....	149
<b>Section 1 : Forces, faiblesses, opportunités et menaces pour le développement de l'écotourisme : (Analyse SWOT)</b> .....	149
1.1 Forces et Faiblesses .....	149
1.2 Opportunités et menaces.....	152
<b>Section 2 : Défis de la conservation de la biodiversité et de la géodiversité</b> .....	153
2.1 Impacts sur l'eau .....	153
2.2 Dégradation des sols .....	153
2.3 Dégradation de la végétation.....	154
2.4 Pollution.....	154
<b>Section 3 : Gouvernance et système d'acteurs</b> .....	155
3.1 Acteurs publics et leur intervention dans le tourisme.....	155
3.2 Conflits d'acteurs.....	160
3.3 Analyse des autres défis .....	166
<b>Chapitre 6 : Vers un développement de l'écotourisme et la conservation de la biodiversité et de la géodiversité</b> .....	171
<b>Section 1 : Délimitation des territoires géo-écotouristiques dans la RBA</b> .....	171
1.1 Pays de Haha.....	173

1.2 Haut Atlas Atlantique .....	175
1.3 Arrière-pays de Taroudant .....	177
1.4 Anti-Atlas occidental .....	179
1.5 Anti-Atlas Atlantique .....	181
<b>Section 2 : Principes directeurs pour le développement de l'écotourisme et la conservation de la nature .....</b>	<b>183</b>
2.1 Coordination des acteurs locaux.....	183
2.2 Opérationnalisation et gestion de l'écotourisme.....	185
<b>Section 3 : Mise en place d'un nouveau système de financement pour la conservation de la nature : les PSE.....</b>	<b>189</b>
3.1 Nécessité de mettre en place des PSE liés au tourisme dans la RBA.....	189
3.2 Acteurs des PSE .....	191
3.3 Recommandations pour la réussite du projet PSE Tourisme dans la RBA .....	197
 CONCLUSION GENERALE .....	 200
 Bibliographie .....	 207
Annexes .....	218

# Bibliographie

## Ouvrages

- Ambroggi R., Lapparent A. F.**, 1954, Les empreintes de pas fossiles du Maestrichtien d'Agadir ; NOTES et MEMOIRES du Service Géologique du Maroc, Rabat pp. 43-55.
- Altieri. M.**, 1987, Agroecology : The Scientific Basis of Alternative Agriculture (Westview Special Studies in Agriculture Science and Policy), Westview Press Inc. 2nd edition
- Aubertin C. et Rodary E.**, 2008, Aires protégées, espace Durable, édition IRD, 276 p.
- Beteille R.**, 2000, Le tourisme vert, collection Que sais-je 3124 (deuxième édition), presse universitaires de France, 127 p.
- Bélanger D.**, 2004, La législation des aires protégées en droit français et canadien, in Tourisme, environnement et aires protégées, sous la direction de Breton J.M, éditions Karthala, 524 p.
- Batisse, M.**, 1986, Les Réserves de la biosphère : élaboration et mise au point du concept. Nature & Ressources, KARTHALA Editions, 2003 - 308 pages.
- Batisse, M.**, (1993). Biosphere reserves: an overview. Nature and Resources, pp. 29, 3-4.
- Barbault, R & Chevassus-au-Louis B.**, 2004, Biodiversité et changements globaux. Enjeux de société et défis pour la recherche. ADFP Ministère des Affaires Étrangères, Paris, 242 p.
- Bonnin, C., Luquot A. et Reille**, 1987, guide des réserves naturelles de France, Édition 1987, Delachaux & Niestlé. Broché-cousu de 392 pages.
- Blondel J.**, 1995, Biogéographie, approche écologique et évolutive, édition Elsevier Masson, N°27 Paris, 297 p.
- Ceballos Lascuráin H.**, 1996, Tourism, Ecotourism, and Protected Areas, UICN, Island Press, 301 pages.
- Charrouf Z., Dubé S., Guillaume D.**, 2011, L'arganier et l'huile d'argane, éditions Glyphe 179 p.
- Condorcet N.**, 1793, Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain, Paris, 1795.
- Crespo-Blanc A., Frizon de Lamotte D.**, 2006, Structural evolution of the External Zones derived from the Flysch Trough and the South Iberian and Maghrebian paleomargins around the Gibraltar, comparative study, Bull. Soc. Geol Fr. 177 ), pp. 267–282
- Constantin F.**, 1998, « La gestion des ressources naturelles sauvages : droits, développement local et enjeux de pouvoirs », in Lavigne-Delville P., Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité, Paris, Karthala - Coopération Française, pp. 315-337.
- Dumasy-Mathieu F., Queyrel F.**, 2009, Archéologie et environnement dans la Méditerranée antique. Genève: Droz, 276 pages
- Diry J.-P.**, 2004, Les espaces ruraux, édition Armand colin, Paris, 192p.

- Dyer M. I. & Holland M.**, 1988, Unesco's man and the biosphere program. *BioScience* 38(9)
- Ernst Haeckel**, 1866, *Allgemeine Anatomie Der Organismen*, Berlin Druck und verlag von George Reimer
- Friedel, H.**, 1977, *Encyclopédie de l'écologie, le présent en question*, Paris, Librairie Larousse
- Gérard Sournia**, 1998, *Les Aires protégées d'Afrique francophone*, ACCT & Editions Jean-Pierre de Monza, 1, 272 p.
- Grove R.**, 1995, *Green Imperialism: Colonial Expansion, Tropical Island Edens and the Origins of Environmentalism, 1600-1860* (Studies in Environment and History, Cambridge University Press, 540 p.
- Guille-Escuret, G.**, 1989. *Les sociétés et leurs natures*. Armand Colin.
- Héritier, S., et Laslaz L.**, 2008, *les parcs nationaux dans le monde, protection, gestion et développement durable*, Editions Ellipses, 312p
- Keiter. R & Boyce. M.**, 1991, *the Greater Yellowstone Ecosystem: Redefining America's Wilderness Heritage*, Yale Univ. Press 1991, Published, 1991
- Larrère, c., Larrère, R.**, 1997, *Du bon usage de la nature. Pour une philosophie de l'environnement*. Paris, Aubier, coll. Alto, 355 p.
- Larrère, C., Larrère R.**, 1997, *La crise environnementale*, Paris, INRA Edition, Les colloques " n°80
- Lascoumes P.** , 1994, *L'éco-pouvoir. Environnements et politiques*. Paris, La Découverte
- Levêque C.**, 2001, *Ecologie. De l'écosystème à la biosphère*. Masson Sciences. Dunod, Paris, 502p.
- Lindberg K.**, 1991, *Policies for maximising nature tourism's ecological and economic benefice*, Washington DC: world resources institute
- Locke H. & Dearden P.**, 2005. *Rethinking protected area categories and the new paradigm*. Environmental Conservation
- Mac Arthur, R.H. & Wilson, E.O.**, 1967, *the theory of Island biogeography*, Princeton University Press
- Mackenzie**, 1988, *The empire of nature: hunting, conservation, and British imperialism*, Manchester University Press, 340 p.
- Margules, C., and R. Pressey**. 2000. *Systematic conservation planning*. Nature Systematic conservation planning
- McCarthy MA, Possingham HP, Lindenmayer DB**, 2000, *Testing spatial PVA models of Australian Treecreepers in fragmented forest*, Ecological Applications
- Miller J.A.**, 1984, *Imlil, a Moroccan Mountain Community in Change*, Westview Press, Boulder and London, 285p.

- Moinet F.** 2000, Le tourisme rural, Comment créer et gérer ? , 3ème édit., France Agricole édit., coll. Diversification, 352 p.
- Morin E.**, 2011, La Voie : Pour l'avenir de l'humanité, Paris, Fayard, 320 p.
- Nouaim R.**, 2005, L'arganier au Maroc entre mythe et réalités, édition de l'Harmattan, 227 p.
- Possingham H.P., Ball I.R., Andelman S. (2000).** Mathematical methods for identifying representative reserve networks. In: Quantitative methods for conservation biology, S. Ferson & M. Burgman (eds.), Springer-Verlag, New York
- Quezel P.**, 1957, peuplement végétal de hautes montagnes d'Afrique du Nord, les chevaliers, Paris, 436 p.
- Ramade, F.**, 1993, Dictionnaire encyclopédique de l'écologie et des sciences de l'environnement, Edition : Ediscience International
- Ramade F.**, 1999, Le grand massacre : l'avenir des espèces vivantes, Hachette littératures, Paris dans la collection Sciences
- Rodary E.**, 2007, la gouvernance de la biodiversité et le développement l'intégration impossible ? In Cairn.info, 16p.
- Rodary E.**, 2008, Développer la conservation ou conserver le développement ? : quelques considérations historiques sur les deux termes et les moyens d'en sortir», Mondes en développement, 36, pp. 81-92
- Roe, D. & Hollands, M.**, 2004, Protected Areas: How Much is Enough? Sustainable Development Opinion Series, International Institute for Environment and Development, Londres
- Shafer, C.L.**, 1990, Nature reserves. Island Theory and Conservation practice, Smithsonian Institution Press, Washington
- Shea K, Possingham HP**, 2000, Optimal release strategies for biological control agents: An application of stochastic dynamic programming to population management, Journal of Applied Ecology,
- Swarbrooke, J.**, 1996: Towards the Development of Sustainable Rural Tourism in Eastern Europe, In G. Richards editions : Tourism in Central and Eastern Europe: Educating for Quality, ATLAS, Tilburg, pp. 137-163
- Tassin C .**, 2012, Ecologie des régions de climat méditerranéen, plantes méditerranéennes, liste plan de classement 404 (paysage forestier, paysages végétaux du domaine méditerranéen, bassin méditerranéen, Californie, Chili central, Afrique du Sud, Australie méridionale).
- Termier H.**, 1955, Etude paléontologique des vertèbres du jurassique d'elMers (Moyen Atlas), Edité par L'inconnu,
- Teyssède A.**, 2004, in "Biodiversity and global change : Social issues and scientific challenges, ADFP

**The Stanford Encyclopedia of Philosophy 1994:** A Developed Dynamic Reference Work, Philosophy Department Texas A&M University

**Thoreau, H. D., 1854, Life in the Woods, 1st Edition Boston: Ticknor and Fields, 371 p.**

**Trakhtenbrot, A., Nathan, R., Perry, G. & Richardson, D.M., 2005,** The importance of long-distance dispersal in biodiversity conservation. *Diversity and Distributions*

**Tuck G., Possingham HP, 2000,** Marine protected areas for spatially structured exploited stocks, *Marine Ecology-Progress Series*.

## **Ouvrages collectifs / Communications**

**Aboutayeb H., 2014,** La réserve de biosphère de l'arganeraie : un nouvel éco-territoire touristique au sud du Maroc, In PASOS. *Revista de Turismo y Patrimonio Cultural*, (volumen 12 número 4)

**Aboutayeb H., Ezaidi A., Kabbachi B., 2014,** The Phytodepuration of Wastewater for Tourism Facilities in Rural Areas: The Atlas Kasbah Ecolodge A Pilot Site in the Argan Biosphere Reserve, In *Journal of Environmental Protection*, Published Online July 2014 in SciRes.

**Aboutayeb H., 2013,** Mise en pratique de tourisme durable dans la réserve de biosphère de l'arganeraie : cas de l'écologie Atlas Kasbah, in *Congrès International de l'Arganier*, Agadir.

**Aboutayeb H., Ezaidi A., Elboudribili Y., Kabbachi B., 2012,** Le management environnemental, cas d'une adaptation aux changements climatiques dans une PME touristique rurale, In *Conférence-forum Internationale sur le tourisme et le changement climatique au Maroc et dans la région méditerranéenne: un défi global, des solutions locales – Université d'Agadir & RDTR*, Agadir.

**Amzil H., Aboutayeb H., 2014,** Réserve de l'Arganeraie : atouts d'un tourisme éco-culturel Revisiter la tradition paysanne à l'ère de la mise en tourisme des espaces ruraux des Ida-ou-Tanane», In *Patrimoine et tourisme culturel au Maroc, Actes du 9ème colloque Maroco-Allemand de Meknès*.

**Ait Hssaine, A. & Bridgland, D., 2009,** Pliocene–quaternary fluvial and eolian records in the souss basin, southwest morocco: a geomorphological model. *Global and planetary change*, 68: pp. 288–296.

**Ambroggi, R., 1963,** Etude géologique du versant méridional du haut atlas occidental et de la plaine du souss. *Notes et mémoires du service géologique du maroc*, 16, (143) : pp.7–16.

**Aubertin C., Rodary E., et al, 2009,** Aires protégées, espaces durables ?, IRD Éditions, 260 p.

**Bachimon P.,** quelques réflexions générales a base d'expériences particulières, pp 32-40 in *tourisme rural et développement durable*, sous la direction de **Chattou Z.**, ENA 2005

**Bellefontaine R., 2010,** De la domestication à l'amélioration variétale de l'arganier (*Argania spinosa* L. Skeels) ?, *Sécheresse* vol. 21, n° 1, pp.42-53.

**Biénabe, E., Hearne, R. R., 2006,** Public preferences for biodiversity conservation and scenic beauty within a framework of environmental services payments. *Forest Policy and Economics*, 9(4), pp.335-348.

**Bessière J.**, 2000, valeurs rurales et imaginaire touristique, pp 71-92.in Le tourisme local Une culture de l'exotisme (Sous la direction), Amirou. R, et Bachimon. P., 2000, éditions L'harmattan, 237 p.

**Boujrouf S., Hassani E.**, 2005, tourisme de montagne et politique touristique au Maroc, pp 1-16 in acte du colloque sur le tourisme de montagne : réalités et perspectives, Université Cady Ayad, mai 2005, Marrakech

**Bouzemouri B.**, 2007, Problématique de la conservation et du développement de l'arganeraie, in Colloque international sur L'arganier, Levier du développement humain du milieu rural marocain, 27-28 avril 2007, Faculté des Sciences, Université Mohammed V-Agdal, Rabat. Pp.15-19)

**Bramwell B.**, 1994, Rural tourism and sustainable rural tourism, Journal of sustainable tourism n°3, pp.1-6

**Brunckhorst D.** 2001, Building capital through bioregional planning and biosphere reserves, Ethics in science and environmental politics (ESEP), pp. 19-32

**Buttoud G., Benchekroun F.**, 1989, L'arganeraie dans l'économie rurale du sud-ouest marocain, Association Forêt Méditerranéenne, 14 rue Louis Astouin, 13002 Marseille, France, pp.127-136.

**Cahier de la Mitra n°10**, tourisme en espace rural 2005, mission d'ingénierie touristique Rhône Alpes

**Carrière J.B., Lequin M.**, 2004, Concept de nature et d'expérience écotouristique : prémisses pour une gouvernance des aires protégées, in Tourisme, environnement et aires protégées sous la direction de **Breton J.M.**, éditions Karthala, Agence universitaire de la francophonie, 524 p.

**Cater, Erlet et Lowman**, 1994, Ecotourism a sustainable option?, Chichester ; New York : Wiley, p. 31

**Chattou Z.** (sous la coordination), 2005, Tourisme rural et développement durable, 166 p.

**Cohen E.**, 1972, Toward a sociology of international tourism, social research 39, pp. 164-182

**Crespo-blanc A., frizon de lamotte D.**, 2006, structural evolution of the external zones derived from the flysch trough and the south Iberian and maghrebien paleomargins around the gibraltar arc: a comparative study, *bull. Soc. Geol. Fr.* 177 (2006), pp.267-282.

**Digregorio M. et al.** 1997, the growth and impact of tourism in SA PA, working paper , Hanoi, centre for nature resources and environmental studies et east west center

**Digregorio M. et al.** 1997, the growth and impact of tourism in SA PA, working paper , Hanoi, centre for nature resources and environmental studies et east west center

**EI-Bekkay M.,Moukrim M.,Benchakroun F.**,2013, An economic assessment of the Ramsar site of Massa (Morocco) with travel cost and contingent valuation methods,African Journal of Environmental Science and Technology, Vol. 7(6), pp. 441-447.

**EI kandoussi F., Omari S.**, 2011, Le marketing des produits du terroir au service du développement régional durable: cas des produits d'argane des coopératives de la région

Souss-Massa-Drâa, Actes du Premier Congrès International de l' Arganier, Agadir 15 - 17 Décembre 2011, 11 pages.

**El Fasskaoui B.**, 2009, Fonctions, défis et enjeux de la gestion et du développement durables dans la Réserve de Biosphère de l'Arganeraie (Maroc) , *Études caribéennes* [En ligne].

**Eberhard, R.** (Ed.), 1997 – Pattern and process: towards a regional approach to national estate assessment of geodiversity. Technical Series No. 2, Australian Heritage Commission & Environment Forest Taskforce, Environment Australia, Canberra.

**Engel, S., Pagiola S., Wunder S.**, 2008, Designing payments for environmental services in theory and practice: An overview of the issues. *Ecological Economics*, pp.663-674

**Fazi A., Furt JM.**, 2012 Vivre du Patrimoine, Un nouveau modèle de développement ? , l'Harmattan, 616 pages.

**Frizon de lamotte D., Andrieux j., Guezou J.C.**, 1991, cinématique des chevauchements néogènes dans l'arc bético-rifain : discussion sur les modèles géodynamiques, *bull. Soc. Geol. Fr.* 169 (1991), pp.611–626.

**Gamache N. et al.**, 2004, Pour une compréhension des espaces ruraux : représentation du paysages de territoires français et québécois, *Cahiers d'économie et sociologie rurales* n°73,

**Grar A., Juin** 2001, Les facteurs de réussite d'un tourisme durable au Maroc dans la revue mensuelle *Economie et entreprises* intitulée *Tourisme, une priorité nationale*, p. 56 cité dans *Le tourisme durable: réalités et perspectives marocaines et internationales*, sous la direction de Saigh Boustia R. et Albertini F., Université Cadi Ayyad, Marrakech, 2004 p. 387.

**Guille-Escuret G.**, 1989, La descendance de Darwin : l'écologie ou la sociobiologie ?, *Laboratoire d'Écologie Humaine et d'Anthropologie, Aix-en-Provence France, ECOL.HUM., VOL. VII , N° 1, 1989, pp.33-50.*

**Gros-Desorme J-R., et Saffache P.**, 2004, *Phytogéographie, zoogéographie et écologie : voyage à travers un dédale de termes obscurs*, Edition Publibook/EPU, 108 p.

**Hachimi A.**, 2005, la stratégie de développement du tourisme rural, in acte du colloque sur le tourisme de montagne organisé par l'université Cady Ayad à Marrakech du 27 au 29 mai 2005. pp.41-45

**Hafidi B.**, 2007, Dynamique socio-économique dans la réserve de biosphère arganeraie, in *Colloque international sur L'arganier, Levier du développement humain du milieu rural marocain*, 27-28 avril 2007, Faculté des Sciences, Université Mohammed V-Agdal, Rabat. pp 20-22.

**Hillali M.**, 2005, aspect socioéconomiques et biogéographiques du tourisme rural à Chefchaouen , in acte du colloque sur le tourisme de montagne organisé par l'université Cadi Ayad à Marrakech du 27 au 29 mai 2005. pp 116-138

**Jenny J., Le Marrec A. & Monbaron M.**,1981, Les empreintes de pas de Dinosauriens du Haut Atlas central : nouveaux gisements et précisions stratigraphiques. *Revue Geobios*, Lyon.

**Kenny L. (coord)**, 2007, *Atlas de l'arganier et de l'arganeraie*, Ed. IAV Hassan II, 192p.

**Knowd I.**, 2001, Rural tourism: panacea and paradox exploring the phenomenon of rural tourism and tourism's interaction with host rural communities

**Landell-Mills, N., & Porras, I. T.**, 2002, Silver bullet or fools' gold? A global review of markets for forest environmental services and their impact on the poor. London: International Institute for Environment and Development (IIED).

**Lane B.**, 1994, What is rural tourism?, *Journal of sustainable tourism* 2 pp.7-21

**Laurans Y. Leménager T, Aoubid S.**, 2011, Les paiements pour services environnementaux de la théorie à la mise en œuvre : quelles perspectives dans les pays en développement?, collection À Savoir de l'AFD, 218 pages

**Mallon P.**, (sous la direction) , 1995, tourisme rural : la voie du tourisme durable, cahier espaces 42éditions touristiques européennes, 203 p.

**Margules, C., & Pressey, R.**, Systematic Conservation Planning, *Nature* n° 405, 2000, pp. 243-253.

**M'Hirit O., et al.**, L'arganier une espèce fruitière-forestière à usages multiples, Édition Mardaga, Liège, 1998, 150 p.

**Michard A., chalouan A., feinberg H., Goff'e B., Montigny R.**, 2002, how does the alpine belt end between spain and morocco? *Bull. Soc. Geol. Fr.* 173 (2002), pp3-15.

**Moizo. B, Michon G.**, 2014, Tourisme et environnement, la revue de la villa méditerranée N°2.

**Msanda F., El Aboudi A.,Peltier JP.**,2005, Biodiversité et biogéographie de l'arganeraie marocaine, *Cahiers Agricultures* vol. 14, n° 4, juillet-août, pp.357-364

**Milian J. et Loukianoff S.**, 2000, Protection de la nature et durabilité. éléments de réflexion sur les stratégies et les pratiques de conservation de la nature en France, *L'environnement entre Nature et Paysages*.

**Masrour M., Pérez-Lorente F., Ferry S., Içame N. and Grosheny D.**, 2013, First dinosaur tracks from the Lower Cretaceous of the Western High Atlas (Morocco); *GEOGACETA*, 53, pp; 33-36.

**McNeely, J. A.**, 2009, The wealth of nature : ecosystem services, biodiversity, and human well-being. Arlington, IUCN, CI & ILCP, 367 pages

**Monbaron M., Dejax J. et Demathieu G.**,1985, Longues pistes de Dinosaures bipèdes à Adrar-n-Ouglagal (Maroc) et répartition des faunes de grands reptiles dans le domaine atlasique au cours du Mésozoïque. *Bull. Museum Nat. Hist. Nat.*

**Nature conservancy**, 2005, Ecotourism development: a manual for conservation planners and managers, Arlington, VA

**Nelson F., Foley C., Foley L., Leposo A., Loure E., Peterson D., Peterson M., Peterson T., Sachedina H., Williams A.**, 2010, Payments for ecosystem services as a framework for community-based conservation in Northern Tanzania. In *Conservation practice and policy. Conservation Biology*, 24(1), pp.78-85.

- Oppermann M.**, 1996, Rural tourism in southern Germany, *Annals of Tourism Research* 23 n°1 pp.86-102
- Origet Du Cluzeau C.**, 1995, Tourisme rural : tourisme bavard in *Cahier espaces* 42, 203 p. pp. 20-22
- Pagiola, S., Wunder S.**, 2008, Designing Payments for Environmental Services in Theory and Practice – An Overview of the Issues, *Ecological Economics* 65: pp.663-674.
- Pique A., Soulaïmani A., et al.**, 2007, *Géologie du Maroc*, Ed. Géode, terre et patrimoine, 280p.
- Pomen S, Salomon J.N**, 1998, *La déforestation dans le monde tropical*, Presses universitaires de Bordeaux, 170 p.
- Possingham H. Ball I. Andelman S.**, 2000, Mathematical methods for identifying representative reserve network, éditions S. furson et M. Burgman *Quantitative methods for conservation biology* Springer-Verlag, New York, pp. 291-306.
- Rodary E., Castallanet C., Rossi G.**, 2003, Conservation de la nature et Développement : L'Intégration impossible ? Karthala/GRET, coll. « Économie et développement », Paris, 308 p.
- Rodary E., Chartier D.**, 2007, *Géographie de l'environnement : écologie politique et cosmopolitiques*», *L'Espace politique*, 1, 2007, pp. 37-46
- Rodary E.**, 2007, Mobiliser pour la nature, ou la construction et la disparition du local», *Espace géographique*, 36, 2007, pp. 65-78
- Serpantié, G. et Rasolofoharino, Carriere S.**, 2007, Transitions agraires, dynamique écologique et conservation. le «corridor» ranomafana-andringitra [agrarian transitions, ecological trends and conservation]. cite-IRD, Antananarivo, Paris, 278p.
- Shafer C.**, 1990, cité par Fitzsimons, *Nature reserves island theory and conservation practice*, Smithsonian institution press, Washington DC
- Sharpley J. Sharpley R.**, 1997, *Rural tourism an introduction*, London, International Thomson business press
- Simonneaux J.**, 1999, Acteurs, enjeux et régulation dans la dynamique du tourisme en espace rural, *revue Ruralia - Varia*, (<http://ruralia.revues.org/document125.html>. )
- Simenel, R., Michon G., Auclair L., Thomas Y., Romagny B., Guyon M.**, 2009, "L'argan: l'huile qui cache la forêt domestique De la valorisation du produit à la naturalisation de l'écosystème". *Autrepart*, (2), pp.51-73.
- Soulaïmani A., Burkhard M.**, 2008, The Anti-Atlas chain (Morocco) : The southern margin of the Variscan belt along the edge of the West African Craton. In: N. Ennih & J.-P. Liégeois, Eds., *The boundaries of the West African craton*. Geological Society, London, Special Publication 297: pp.429-448.
- Soulaïmani A., et al.**, 2001, La série du PII-III de l'Anti-Atlas occidental (Sud marocain) : un olistostrome à la base de la couverture post-panafricaine PIII du Protérozoïque supérieur. *Comptes Rendus Académie des Sciences Paris* 332: pp.121-127.

**Soulaimani A., Bouabdelli A., Pique A.**, 2003, L'extension continentale au Protérozoïque terminal, Cambrien basal dans l'Anti-Atlas (Maroc). Bulletin de la Société géologique de France 174: n°1. pp.83-92.

**Soulaimani A., Ouanaimi H.**, 2007, Western Anti-Atlas - Western High Atlas traverse. Evolution of a Paleozoic Basin at the NW border of the WestAfrican Craton. MAPG 1st International Convention, Marrakech 2007, (Nov. 1-6, 2007) 80p.

**Tijani. K.**, 1987, la politique touristique au Maroc , Espaces, numéro 86, juin, p.23

**Tribak A.**, 2002, L'impact environnemental de la gestion de l'eau d'irrigation sur les écosystèmes forestiers : cas de l'arganeraie, Revue H.T.E. N° 124 , pp.78-84

**Trakhtenbrot A., Nathan R., Perry G., Richardson D.**, 2005, The importance of long-distance dispersal in biodiversity conservation, Blackwell Publishing Ltd

**Troin J.F.** 2002, (sous la direction), Maroc : régions, pays ,territoires, édition Maisonneuve & Larousse, Tarik, URBAMA, 502.

**Vincent D.**, 1995, rentabilité des activités touristiques en espace rural, in tourisme rural la voie du tourisme durable, Cahiers espace n°42, pp. 132-145

**Wertz-Kanounnikoff S. , Wunder, S.**, 2007. Innover pour protéger: les paiements des services environnementaux, ch.9 in Regards sur la Terre – L'Annuel du Développement Durable 2008, pp.217-230.

**Wilson M.**, 1987, Nature oriented tourism in Ecuador: assessment of industry structure and development needs, FPEI, working paper 20, research triangle Park, NC south eastern center for forest economic research. 37pp.

**Worthington E-B.**, 1964, L'étude, la conservation et l'utilisation des ressources naturelles, UNESCO/CORPSA/4.A, Paris. 12p.

**Zellmer, K.**, 2010, The role of tourism in payments for environmental services. In: Tourism for development: Environmental sustainability, poverty reduction and empowering communities – Thematic proceedings of ATLAS Africa Conferences, Volume 6 / Zellmer, K.; Duim, V. R. van der and Saarinen, J. (eds.) Arnhem: ATLAS. pp. 125-138.

## **Etudes internes, rapports et autres sources de documents**

**Agence de développement social**, 2004, région Souss Massa Draa, Soumadra, 37 p.

**Centre national de ressources du tourisme en espace rural**, 1999, Le tourisme en espace rural : acteurs, clients, produits, dossier de synthèse n°29

**Cahier de la Mitra**, 2005, Tourisme en espace rural, mission d'ingénierie touristique Rhône-Alpes, cahier n°10

**CMED**, 1988, favoriser un état d'harmonie entre les êtres humains et entre l'homme et la nature, p. 76, Notre avenir à tous, Montréal, Les Editions du Fleuve, 445 p

**Dahir** du 8 chaâbane 1343 (4 mars 1925) sur la protection et la délimitation des forêts d'arganiers

**Dahir** du 20 hija 1335 (10 Octobre 1917) sur la conservation et l'exploitation des forêts (B.O. du 29 octobre 1917)

**Haut Commissariat des Eaux et Forêts et de la lutte contre la désertification**, 2001, Plan cadre de la réserve de biosphère de l'arganeraie, Projet de conservation et de développement de l'arganeraie, Agadir, 73 p.

**MAB/Unesco**, 2003, Reserve technical notes, five transboundary biospheres reserves in Europe

**Ministère de Tourisme Marocain**, 2002, la stratégie de développement du tourisme rural, OMT-PNUD, 235 p.

**ONU**, 2002, Rapport du Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg 2002, Nations Unies • New York, 2002, 189p.

**PCDA/GTZ**, 2000, Plan Cadre de la Réserve de Biosphère Arganeraie, Rapport de Développement Humain, 2006, 50 ans de développement humain, perspectives 2025, Maroc

**UICN**, 1994: Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées, Édité par Nigel Dudley

**UN/CDB**, 1992, Convention sur la diversité biologique, Nations-Unies.

**UNESCO**, 2000, Solving the Puzzle: The Ecosystem Approach and Biosphere Reserves, Paris.

**UNESCO**, 1996, Réserves de biosphère : La stratégie de Séville et le cadre statutaire du réseau mondial, Unesco, Paris, 20p.

**UNESCO**, 2008, Programme sur l'Homme et la biosphère Evaluation du cadre institutionnel et législatif de gestion des Réserves de Biosphère de la zone ouest africaine francophone, Bonaventure Guedegbe, 36 p.

**UNESCO**, 1995, The Statutory Framework of the World Network of Biosphere Reserves, Paris

**UNESCO**, 2003, Réserves de biosphère, des lieux privilégiés pour les hommes et la nature, Secrétariat du MAB, 208 p.

**UNESCO**, 2011, Réseau mondial de réserves de biosphère: des lieux pour le développement durable, 2010, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, 597 pages.

## Thèses et mémoires

- Aboutayeb H.**, 2006, Contribution à l'élaboration d'une stratégie de développement du tourisme rural durable dans la réserve de biosphère de l'arganeraie, mémoire de Master Recherche 2, Institut de géographie Alpine, Université Joseph Fourier, Grenoble, 150p.
- Berriane M.**, 1992, Tourisme national et migrations de loisirs au Maroc (Etude géographique), thèse de doctorat de l'université Mohammed V de Rabat, Publications de la faculté des lettres et des sciences humaines de Rabat, 500p.
- Ezaidi A.**, 2007, Géodiversité dans les milieux arides du Sud-Ouest marocain : mise en valeur géotouristique par l'approche cartographique. Thèse d'Etat és Sciences, Université Ibn Zohr, Agadir.260p.
- Hillali M.**, 2001, La politique touristique marocaine, thèse de doctorat, université de Liège, 607p.
- Fitzsimons J.**, 2004, The contribution of Multi-tenure reserve networks to biodiversity conservation, thèse de doctorat, faculté d'écologie et d'environnement, Université de Deakin, Australie. P 340 ;
- Jadaoui M.**, 2008, Les zones de montagne : approche de développement local (cas des versants méridionaux du Haut Atlas Occidental), thèse de Doctorat en Géographie, FLSH-Rabat, 415p.
- Labbaci A.**, 2014, Le SIBE d'Ain Asmama : Evolution des processus de la désertification, reconnaissance et mise en valeur géoécotouristique, thèse de doctorat national, faculté des sciences, Université Ibn zohr d'Agadir, 218p.
- Peltier JP.**, 1982, La végétation du bassin versant de l'oued Souss Maroc, thèse de doctorat en sciences, université de Grenoble, 201p.
- Radi N.**, 2003, L'arganier un arbre du Sud Ouest marocain en péril, à protéger, thèse de doctorat en pharmacie Université de Nantes, 54p.
- Zhang F.**, 2008, Investigating the Potential for a PES System for Marine Turtle Conservation The Case of Protection of Marine Turtle Breeding Sites in Crete, Greece, International Institute for Geo-Information Science and Earth Observation Enschede, The Netherlands, 72p.
- Zugmeyer L.**, 2006, Projet de développement sylvo-pastoral de l'arganeraie marocaine (commune rurale de Tiout, Taroudant, Maroc), Mémoire de fin d'études, Ecole Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts, Nancy, 86p.

## Webographie

- |                                                                  |                                                                                        |
|------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| <a href="http://www.regionsmd.com">www.regionsmd.com</a>         | <a href="http://www.visitagadir.com">www.visitagadir.com</a>                           |
| <a href="http://www.cri-agadir.ma">www.cri-agadir.ma</a>         | <a href="http://www.maroc-tourisme-rural.com">www.maroc-tourisme-rural.com</a>         |
| <a href="http://www.mincom.gov.ma">www.mincom.gov.ma</a>         | <a href="http://www.smit.gov.ma">www.smit.gov.ma</a>                                   |
| <a href="http://www.tourisme.gov.ma">www.tourisme.gov.ma</a>     | <a href="http://www.iucn.org">www.iucn.org</a>                                         |
| <a href="http://www.odit-france.fr/fr">www.odit-france.fr/fr</a> | <a href="http://www.serena-anr.org">www.serena-anr.org</a>                             |
| <a href="http://www.world-tourism.org">www.world-tourism.org</a> | <a href="http://www.globalsustainabletourism.com">www.globalsustainabletourism.com</a> |
| <a href="http://www.rdh50.ma">www.rdh50.ma</a>                   |                                                                                        |

# Annexes



#### IV / Vos appréciations

6-Qu'avez-vous apprécié ou non pendant votre voyage dans la région ?

Aspects positifs	Aspects négatifs
-	-
-	-
-	-

7- Seriez-vous prêt à participer à la sauvegarde de l'arganeraie ?

- Oui       Non       Comment ? .....
- .....
- .....
- .....

8- En règle générale, quelle appréciation avez-vous de la région de l'arganeraie ?

- Médiocre       Passable       Bien       excellent

9- Souhaiteriez-vous revenir dans la zone ?

- Oui       Non

10- Quelles sont vos remarques et suggestions concernant cette région?

.....

.....

.....

.....

.....

#### V / Votre profil (facultatif)

11- Quelle est votre nationalité ? .....

12- Etes-vous  une Femme     un Homme

13- Quelle est votre tranche d'âge ?

- de 20 ans  
 de 20 à 30 ans  
 de 30 à 40 ans  
 de 40 à 50 ans  
 de 50 à 60 ans  
 + de 60 ans

14- Quelle est votre situation familiale ?

- Célibataire     En couple     Divorcé(e)     Veuf(ve)

**15-** Quelle est votre catégorie socioprofessionnelle ?

- Etudiant
- Ouvrier
- Employé/technicien
- Cadre
- Profession libérale
- Inactif/chômage
- Retraité
- Autre (à préciser) : .....

**16-** Quel est votre niveau d'études ?

- Primaire
- Secondaire
- Technique
- Etudes supérieures
- Autre (à préciser) : .....

**17-** Précisez votre lieu de résidence : .....

**18-** Si vous désirez recevoir les résultats de cette étude, merci de préciser votre

Votre email : .....

## Annexe 2: Questionnaire à l'attention des touristes en séjour/circuit dans la RBA

### Évaluez votre Circuit / séjour dans l'Arganeraie

Madame, Monsieur, nous réalisons une recherche scientifique sur le tourisme dans l'espace rural de la région de l'Arganeraie. Ainsi, nous vous serions reconnaissant, si vous en avez le temps, de participer à cette étude en remplissant le questionnaire ci-dessous. D'avance Merci.

#### **I / Comment avez-vous organisé votre voyage?**

1. Comment avez-vous organisé votre voyage ?
- Par un tour-opérateur ou une agence de voyages ? Son nom : .....
  - Par vous-même ou par un ami
  - Par le contact direct avec un prestataire local ?
  - Par Internet
  - Autres, précisez.....

- 2- Pour combien de temps restez-vous dans la région ?
- Pour la journée
  - 2-4 Jours
  - 5-10 Jours
  - 11-20 Jours
  - Plus de 21 Jours

- 3- Saviez-vous que vous vous trouviez dans la réserve de biosphère de l'arganeraie ?
- Oui
  - non

Si oui, par quel moyen en avez-vous été informé ?.....

- 4- Quelles étaient les motivations principales de votre visite dans la région ?

a/.....

b/.....

c/.....

#### **II/ Votre Hébergement**

- 5- quel type d'hébergement avez-vous choisi?

- Hôtel
- Maison d'hôte
- Gîte/auberge
- Bivouac
- Chez un ami
- En famille
- Autres.....

- 6- Comment jugez-vous la qualité de votre hébergement ?

- Excellente
- Bien
- Moyenne
- Insuffisante
- Médiocre

### III / Vos activités

7- Quelles sont les activités que vous avez pratiquées pendant votre séjour et comment les évaluez vous?

Activités	Excellente	Bien	Moyenne	Insuffisante	Médiocre
<input type="checkbox"/> Détente/bien-être					
<input type="checkbox"/> Randonnée					
<input type="checkbox"/> Observation de la nature					
<input type="checkbox"/> Sport nautique					
<input type="checkbox"/> Chasse/pêche					
<input type="checkbox"/> Ornithologie					
<input type="checkbox"/> Visite des sites					
<input type="checkbox"/> Culturels/monuments					
<input type="checkbox"/> Autres.....					

8- Qu'est-ce que vous aimeriez pratiquer et qui n'existe pas dans la région ?

.....  
 .....

### IV / Evaluation du Coût de votre séjour

9- Si vous êtes en voyage organisé par un tour opérateur, Combien avez-vous dépensé localement en dehors de votre forfait par personne ?

- Aucune dépense
- Un montant de :.....

10- Si vous n'êtes pas en voyage organisé, Combien avez-vous dépensé pour :

- a. Hébergement :.....
- b. Restauration :.....
- c. Guidage :.....
- d. Achats d'artisanat local :.....
- e. Autres dépenses :.....

### V / Vos appréciations

11- Qu'avez-vous apprécié ou non pendant votre voyage dans la région ?

Aspects positifs	Aspects négatifs
-	-
-	-
-	-

12- Seriez-vous prêt à participer à la sauvegarde de l'arganeraie ?

- Oui       Non       Comment ? .....
- .....
- .....
- .....

13- En règle générale, quelle appréciation avez-vous de la région de l'arganeraie ?

- Médiocre       Passable       Bien       excellent

14- Souhaiteriez-vous revenir dans la zone ?

- Oui       Non

15- Quelles sont vos remarques et suggestions concernant cette région?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## VI / Votre profil (facultatif)

16- Quelle est votre nationalité ? .....

17- Etes-vous  une Femme     un Homme

18- Quelle est votre tranche d'âge ?

- de 20 ans  
 de 20 à 30 ans  
 de 30 à 40 ans  
 de 40 à 50 ans  
 de 50 à 60 ans  
 + de 60 ans

19- Quelle est votre situation familiale ?

- Célibataire     En couple     Divorcé(e)     Veuf(ve)

20- Quelle est votre catégorie socioprofessionnelle ?

- Etudiant  
 Ouvrier  
 Employé/technicien  
 Cadre  
 Profession libérale  
 Inactif/chômage  
 Retraité  
 Autre (à préciser) : .....

**21-** Quel est votre niveau d'études ?

- Primaire
- Secondaire
- Technique / Professionnel
- Etudes supérieures
- Autre (à préciser) : .....

**22-** Précisez votre lieu de résidence : .....

**23-** Si vous désirez recevoir les résultats de cette étude, merci de préciser votre

Votre email :

## Annexe 3: Listes des hébergements ruraux et leurs capacités dans les provinces de la RBA

**Tableau 17 : Hébergement touristique rural dans la préfecture d'Agadir Ida Ou Tanane (données de l'auteur)**

Dénomination	Type	Classé	Localité	Nbre de chambre	Capacité litière	Site internet
Atlas kasbah Ecolodge	Gîte	Oui	Messguina	12	28	www.atlaskasbah.com
Paradis nomade	Maison d'hôtes	Oui	Messguina	11	26	www.paradis-nomade.com
Dar Haven	Maison d'hôtes	Oui	Tamraght	8	16	www.riad-dar-haven.com
Villa Oufella	—	Non	Tamraght	—	18	www.oufella-surf-maroc.com
Dar Ahlami	Maison d'hôtes	Non	Aourir	5	10	www.darahlami.com
Villa Tabiaa	—	Non	Taghazout	8	20	-
Paradis quad	Gîte	Non	Tamraght	4	8	-
Maroc-azure	—	Non	Sidi Bibi	3	8	www.maroc-azure.com
Atlantica Ifri surf Accommodation	Gîte	Non	Tamraght	5	11	www.atlanticaifri.com
Rev Aventures	Riad	Non	Tamraght	5	10	www.rev-aventures.com
Igmir	Gîte	Non	Smougen	4	8	www.giteigmir.com
Du soleil couchant	Riad	Non	Tamraght, agadir	8	16	www.riaddusoleil.com
Des Cascades	Hôtel	Oui	Immouzzar	27	81	www.cascades-hotel.net
Atlantica Parc	Camping	Oui	ImiOuadar	4 chalets	24	-
Littoral	Hôtel	Oui	Aourir	32	60	www.hotellittoral.com/
Imazighen	Hôtel	Oui	Tamri	25	60	www.hotel-restaurant-imazighen.piczo.com/
Babaourir	Hôtel	Oui	Aourir	11	44	www.babaourir.onlc.fr/
Taghazout	Riad	Oui	Taghazout	9	18	-
La source	Résidence	Oui	Taghazout	10	40	www.taghazoutsource.com
Dynamic loisirs	—	Oui	Tamraght	7	18	www.dynamic-loisirs.com/
Villa solaria	Maison d'hôtes	Oui	Tamraght	9	20	www.villa-solaria.com/
Surf Town	Gîte	Oui	Tamraght	7	20	www.surftownmorocco.com
Quick Surf Maroc	Maison d'hôtes	Oui	Tamraght	5	18	www.quick-surf-maroc.com/
Aloha Surf Camp	—	Oui	Tamraght	12	34	www.surfcampmaroc.com/default.php
Almuggar Surf House	—	Oui	Taghazout	5	16	www.dfrostsurfmorocco.nl/
Le Point	Auberge	Oui	Taghazout	12	26	-
Surf Maroc Villa	Auberge	Oui	Taghazout	8	10	www.surfmaroc.com/en
Etoile de Tamraght	—	Oui	Tamraght,	5	10	-
Zolado	Auberge	Oui	Tiqqi Ida OuTanane	10	26	www.aubergezolado.com/
Tifrit	—	Oui	Tiqqi Ida OuTanane	11	22	www.hotel-tifrit.net/
Le Panoramique	Auberge	Oui	Tiqqi Ida OuTanane	6	15	www.auberges-maroc.com
Babimouzzar	Auberge	Oui	Aqesri Ida OuTanane	6	9	www.aubergebabimouzer.com/
Villa Azur	Auberge	Oui	Aourir	14	23	www.aubergevillaazur.com/
Riad de l'olivier	Riad	Non	Aqseri	12	28	-
Jouahir Aguerd	Gîte	Non	Aqseri	18	38	www.gitejaouahiraguerd.com
Imsouane Surf house	Appart	Non	Aftas Imsouane	4	14	-
Kahina	Auberge	Oui	Imesouane	6	12	www.kahinasurfschool.com
Tasra	Auberge	Oui	Imesouane	16	32	www.tasra.info/
Dar Naima	Maison d'hôtes	Oui	Imesouane	4	9	www.darnaimaimsouane.com/fr/
Imsouane Bay Auberge	Auberge	Non	Aftas Imsouane	8	16	www.imsouanebayauberge.com/
Surf berbère	Gîte	—	Taghazout	26	63	http://surfberbere.com
Go surf morocco	Gîte	—	Tamraght	6	15	www.gosurfmorocco.com/

Moroc surf	Gîte		Tamraght	12	24	www.marocsurfcamp.com
Eden surf	Gîte		Tamraght	1	6	http://www.edensurfmoroc.com/
Morocco surf holiday	Gîte		Tamraght	38	76	http://www.morocco-surf-holiday.com
Adventure surf camp	Gîte		Taghazout	4	10	www.adventurekeys.com/
<b>Total</b>				<b>443</b>	<b>1098</b>	

**Tableau 18 : Hébergement touristique rural dans la province de Chtouka Ait Baha (données de l'auteur)**

Dénomination	Type	Classé	Localité	Nbre de chambre	Capacité litière	Site internet
Ksar Massa	Maison d'hôtes	Oui	Sidi Rbat Massa	17	34	www.ksarmassa.com
Kasbah Tassila	Maison d'hôtes	Oui	Tassila Massa	-	-	
Dar el Yasmine	Maison d'hôtes	Oui	Oued Essafa	8	30	www.darelyasmine.tn
Tin Tafoukt	Maison d'hôtes	Oui	Ait Milk	4	10	
Amakhir	Maison d'hôtes	Oui	Aougenz	6	12	www.gamakhir.net76.net/
La Dune	Maison d'hôtes	Oui	Sidi Wassay	8	30	www.ladune.de
Tizourgane	Maison d'hôtes	Oui	Ida Ougnidif	4	16	www.tizourganekasbah.com/
Fanti	Maison d'hôtes	Oui	Sidi wassay	18	45	www.fantimassa.com/
Tizourgane kasbah	Maison d'hôtes	Non	Ida Ougnidif	8	8	www.tizourgane-kasbah.com/
Tizourgane	Gîte	Non	Ida Ougnidif	4	16	
Sidi wassay	Camping	Non	Sidi wassay	-	-	www.wassaybeach.net/
<b>Total</b>				<b>77</b>	<b>201</b>	

**Tableau 19 : Hébergement touristique rural dans la province de Tiznit (données de l'auteur)**

Dénomination	Type	Classé	Localité	Nbre de chambre	Capacité litière	Site internet
Les Amandiers	Hôtel	Oui	Tafraout	60	120	www.hotel-lesamandiers.com/
Saint Antoine	Hôtel	Oui	Tafraout	24	34	www.hotelsaintantoine-tafraout.com/
Chez Amaliya	Auberge	Oui	AmmelnTafraout	14	31	www.chezamaliya.com/
Un thé au bout du monde	Auberge	Oui	Larbaa de Sahel	10	30	www.untheauboutdumonde.com
La perle traditionnelle	Maison d'hôtes	Non	TalaainteRasmouka	-	-	www.agadirbivouac.com/
Kasbah Tiznit	Gîte	Non	Tadouart Tiznit	8	16	www.gitekasbah-tiznit.com
Assounfou Well Center	Maison d'hôtes	Non	Talaaint, Rasmouka	40	90	www.riadassounfou.ma/
Le Nid d'Aigle	Maison d'hôtes	Non	Tamlalt Larbaa Sahel	5	14	www.nidaigle.com/
Le chant du chameau	Maison d'hôtes	Non	Aglou-Tiznit	4	10	www.chantduchameau.com/
Oumsenat	Maison d'hôtes	Non	Tafraout	6	14	www.maisontraditionnelle.ma/
Dar douira		Non	Parc Souss Massa	2	6	
<b>Total</b>				<b>173</b>	<b>365</b>	

**Tableau 20 : Hébergement touristique rural dans la province de Taroudant (données de l'auteur)**

Dénomination	Type	Classé	Localité	Nbre de chambre	Capacité litière	Site internet
Ryad El Aissi	Maison d'hôtes	Oui	Talaat Al Houmer	6	15	www.riadelaissi.ma
Tigmi	Auberge	Oui	Tiout	10	24	
Jnane Inass	Maison d'hôtes	Oui	Ain Lamdiouire	8	11	www.jnaneines.com/
Les Bains Berbères	Maison d'hôtes	Oui	HhmerLaglacha	8	15	www.lesbainsberberes.com/
Kasbah Gousteau	Maison d'hôtes	Non	Douar Ghemra,	4	8	Www.kasbah-gousteau.com
La Ferme Grenadine	Maison d'hôtes	Non	OuledTeima	5	12	www.lafermegrenadine.com
El koudia	Riad	Non	OuledTeima	9	22	-
Mentaga	Gîte	Non	Tamaloukt	6	12	www.gitementaga.com/

VillateLimoune	Gîte	Non	OuledTeima	17	68	www.fermelimoune.ma/
Riad Hida	Riad	Oui	Ouled Berhil	13	36	www.riadhida.com/
Arganier D'or	Hôtel	Oui	Zaouiat iferghane	9	23	www.riadhotellarganierdor.com
Toubkal	Auberge	Non	Taliouine	15	34	-
Souktana	Auberge	Non	Taliouine	4	20	
Safran	Auberge	Non	Taliouine	7	18	www.safran.auberge.voila.net/
<b>Total</b>				<b>127</b>	<b>333</b>	

**Tableau 21 : Hébergement touristique rural dans la province de Sidi Ifni  
(données de l'auteur)**

Dénomination	Type	Classé	Localité	Nbre de chambre	Capacité litière	Site internet
Les trois Chameaux	Maison d'hôtes	Oui	Mirleft	55	40	www.3chameaux.com/
Dar Najmat	Auberge	Oui	Mirleft	9	18	www.darnajmat.com/
Kasbah de Tabelkoukt	Maison d'hôtes	Oui	Mirleft	9	18	www.kasbah-tabelkoukt.com/
Octopussy	Gîte	Oui	Mirleft	6	13	
Aftas Trip	Gîte	Oui	Mirleft	13	50	www.aftastrip.com/
Sally's	Gîte	Oui	Mirleft	6	12	www.sallymirleft.com/
Casaluna	Maison d'hôtes	Non	Legzira	3	6	-
Fedan id louiz	Maison d'hôtes	Non	Mirleft	10	28	-
R.Alayoud	Résidence	Non	Mirleft	8	32	www.residencemirleft.com/
H.Mirleft		Non	Mirleft	7	9	-
<b>Total</b>				<b>126</b>	<b>226</b>	

**Tableau 22 : Hébergement touristique rural dans la province d'Essaouira  
(données de l'auteur)**

Dénomination	Type	Classé	Localité	Nbre de chambre	Capacité litière	Site internet
Douar des Oliviers	Gîte	Non	Elharata	6	14	www.douardesoliviers.com
Tifaouine	Riad	Non	Sidi Kaouki	5	10	www.riad-tifaouine.com
TigmiBildi	Gîte	Non	Route d' Essaouira	5	19	www.ecologite.free.fr/tigmi
Le Jardins des Douars	Maison d'hôtes	Non	Douar Sidi Yassine	23	43	www.jardindesdouars.com
Lawama	Auberge	Non	Moulay Bouzerktoun	5	11	www.lawama.net
Les jardins d'Argane	Maison d'hôtes	Non	LamsassaOunara	7	14	www.lesjardinsdargane.com
La ferme LallaAbouch	Maison d'hôtes	Non	Km 25 Essaouira	4	10	www.darattajmil.com/en/la-ferme
WindyKaouki	Appart-hôtel	Non	Sidi Kaouki	6	16	www.windy-kaouki.com
Villa Gonatouki	Riad et maison d'hôtes	Non	El Ghazoua	10	16	www.gonatouki.com
Dar Diamar	Maison d'hôtes	Non	Ounara	6	12	www.dardiamar.com
Le Douar des Arganiers	Maison d'hôtes	Non	Sidi Kaouki	5	10	www.douardesarganiers.com
Blue Kaouki	Hôtel	Non	Sidi Kaouki	9	21	www.bluekaouki.com/
Dar Anouar	Gîte	Non	Sidi Kaouki	4	8	
Hotel Villa Soleil	Hôtel	Non	Sidi Kaouki	10	29	www.hotelvillasoleil.com
Dar Nina	Riad	Non	El Ghazoua	5	14	
Felfla	Maison d'hôtes	Non	Tamanar	4	10	
Les Deux Mondes	Riad	Non	El Ghazoua	17	34	www.riadlesdeuxmondes.com
Villa Daba	Hôtel	Non	El Ghazoua	6	14	www.villadaba.com/
Riad Sol E Luna	Riad	Non	El Ghazoua	6	16	www.soleluna-essaouira.com/
Dar Etto	Riad	Non	El Ghazoua	5	10	www.dar-etto.com/
Casa Naima	Auberge	Non	El Ghazoua	7	26	www.casa-naima.com/fr/
Baoussala	Maison d'hôtes	Non	El Ghazoua	6	23	www.hotel-baoussala-essaouira.com
Ryad l'eucalyptus	Riad	Non	El Ghazoua	10	23	www.riad-leucalyptus.com/

Villa Salvatore	Gîte	Non	El Ghazoua	2	6	
Villa Amaryllis	Maison d'hôtes	Non	El Ghazoua	8	25	<a href="http://www.villa-amaryllis.com">www.villa-amaryllis.com</a>
Maison de Campagne	Gîte	Non	El Ghazoua	1	6	
Villa Damonte	Hôtel	Non	El Ghazoua	28	59	<a href="http://www.villadamonte.com/">www.villadamonte.com/</a>
Les Cinq Sens	Maison d'hôtes	Non	Douar Id El Aouni	5	18	
Dar de La Milonga	Maison d'hôtes	Non	Ounara	4	8	<a href="http://www.dardelamilonga.com/">www.dardelamilonga.com/</a>
Ryad des Vignes	Riad	Non	Ounara	5	10	<a href="http://www.riaddesvignes.com/">www.riaddesvignes.com/</a>
L'Ecrin de Mogador	Maison d'hôtes	Non	Ounara	6	16	<a href="http://www.ecrindemogador-essaouira.com/">www.ecrindemogador-essaouira.com/</a>
Riad Les 1001 fleurs	Riad	Non	Ounara	3	9	
La Negra	Maison d'hôtes	Non	Ounara	5	10	
Maison Azourita	Maison d'hôtes	Non	Douar jehayra	4	8	
Dar Essaada	Maison d'hôtes	Non	Ida Ougourd	8	20	<a href="http://www.daessaada.com/">www.daessaada.com/</a>
Villa Darko	Maison d'hôtes	Non	Ida Ougourd	5	10	<a href="http://www.riad-darko.com/">www.riad-darko.com/</a>
Riad Titima	Riad	Non	Ida Ougourd	5	10	<a href="http://www.riad-titima.com/">www.riad-titima.com/</a>
Villa juba	Maison d'hôtes	Non	Ida Ougerd	11	32	<a href="http://www.villajuba-essaouira.com/">www.villajuba-essaouira.com/</a>
Maison illi	Maison d'hôtes	Non	Douar Imariren	4	9	<a href="http://www.illimaroc.com/">www.illimaroc.com/</a>
Dar kenavo	Maison d'hôtes	Non	Douar Bouzama	11	30	<a href="http://www.darkenavo.com/">www.darkenavo.com/</a>
Les jardins de Silona	Maison d'hôtes	Non	Douar Laarab,	4	17	<a href="http://www.lesjardinsdesilona.com/">www.lesjardinsdesilona.com/</a>
Dar Janoub	Maison d'hôtes	Non	Aït Raïs Aomar	5	10	<a href="http://www.darjanoub.com/">www.darjanoub.com/</a>
Centre Tissa	Maison d'hôtes	Non	Aït Raïs Aomar	11	31	<a href="http://www.centretissa.com/">www.centretissa.com/</a>
Douar Noujoum	Maison d'hôtes	Non	Douar Larrech	20	36	<a href="http://www.ressourcement-maroc.com/">www.ressourcement-maroc.com/</a>
<b>TOTAL</b>				<b>326</b>	<b>783</b>	

## Annexe 4: Exemples de géotopes de la région de Tafraout



Aguerd Oudad à Tafraout



chaos granitique à 5km au sud d'Aguerd Oudad



Jbel Lkest (tête du lion)



Gorges d'Ait Mensour



Plis dans les formations de la couverture des boutonnières précambriennes



## Annexe 5: Exemples de gravures rupestres



Gravures rupestres du jbel Mqorn



Gravures rupestres de Tasserirte (Aït Ben Saïd)



Gravures rupestres du village de Taganza



Représentations de bovidés au niveau du site Oukass

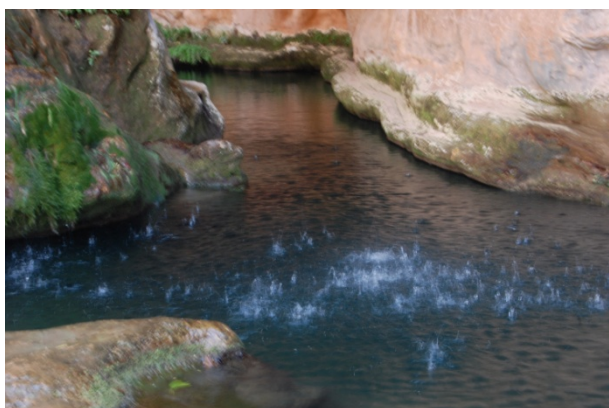


## Annexe 6: Grottes et cascades des Ida Ou Tanane

➤ Réseau karstique : Photos de la grotte de Wintimdouine :



➤ Photos des Cascades d'immouzzer Ida Ou Tanane :



## Annexe 7: Empreintes de dinosaures

### ➤ Site d'Anza :

Localisation (étoiles rouges) des empreintes de dinosaures sur le site d'Anza



- Photos d'empreintes de pas de dinosaures sur le site d'Anza :



Pistes de tridactyles sur trois plages de la strate



Empreinte bien fossilisée



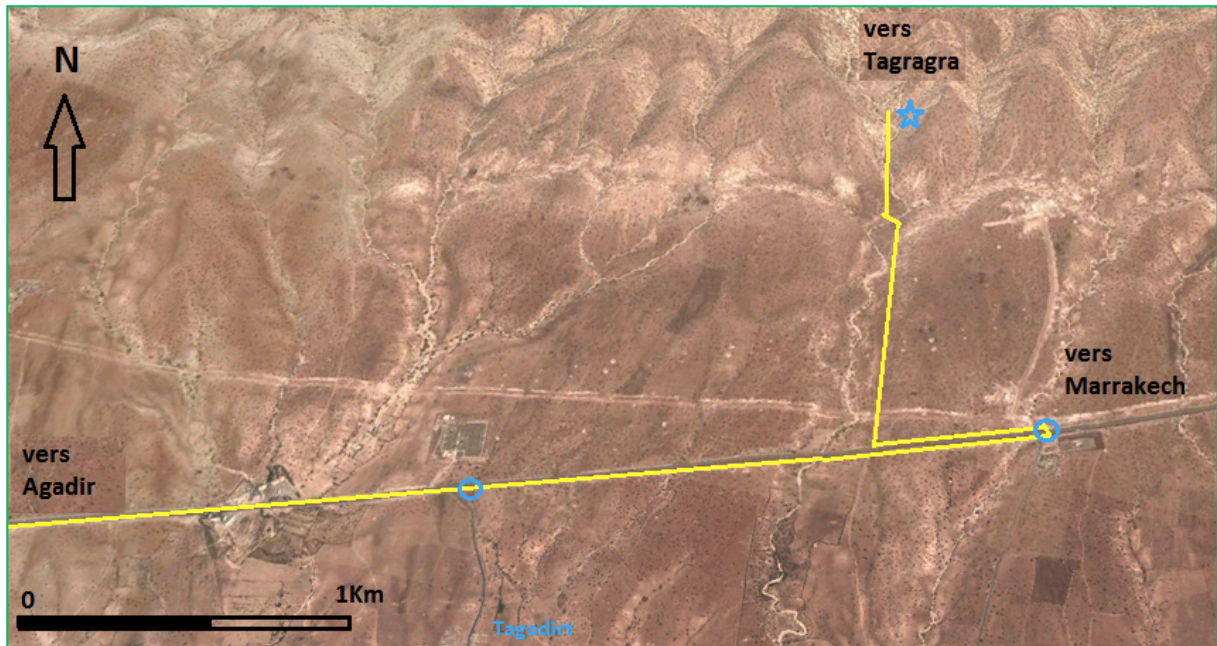
Cheminement de trois sauropodes



Une belle empreinte de tridactyle

➤ **Site de Tagragra à Drarga :**

**Localisation (étoile bleue) de pas fossiles sur le site de Tagragra**



**Contre-empreintes de pas fossiles sur le site de Tagragra**



## Annexe 8: Géodiversité à Legzira au sud d'Agadir



## Annexe 9: Principales plantes répertoriées dans le pays de Messguina - Haut Atlas Occidental



*Chamaecytisus mollis* (Leguminosae)



*Withania somnifera*  
(Solanaceae)



*Launaea arborescens* (Asteraceae)



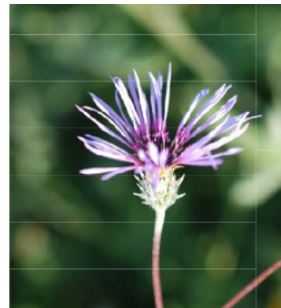
*Ononis natrix* (Leguminosae)



*Cladanthus arabicus*  
(Asteraceae)



*Catanache arenaria* (Asteraceae)



*Volutaria maroccanum* (Asteraceae)



*Paronychia argentea*  
(Asteraceae)



*Chrysanthemum ou Glebonis coronarium*  
(Asteraceae)



*Paronychia capitata* (Asteraceae)



*Melilotus indicus* (Leguminosae)



*Vicia faba* (Leguminosae)



*Lotus creticus* (Leguminosae)



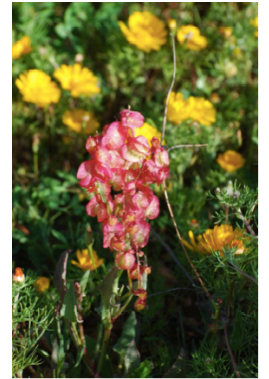
*Vicia lutea* (Leguminosae)



*Echium horridum* (Boraginaceae)



*Rumex vesicarius*  
(Polygonaceae)



*Hyparrhenia hirta* (Graminae)



*Hyparrhenia hirta* (Graminae)



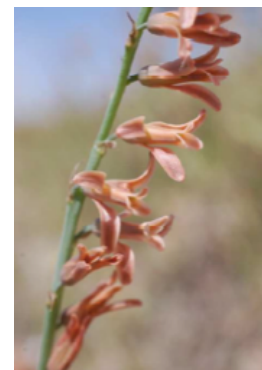
*Reseda alba* (Resedaceae)



*Avena sterilis* (Graminae)



*Muscari comosum*



*Dipsacis serotinum* (Liliaceae)

## Annexe 10: Publications internationales de l'auteur en 2014

1. **Aboutayeb H.**, 2014, La réserve de biosphère de l'arganeraie : un nouvel éco-territoire touristique au sud du Maroc, In PASOS. Revista de Turismo y Patrimonio Cultural, (volumen 12 número 4)



### Résumé :

La réserve de biosphère de l'arganeraie (RBA) est un territoire unique au sud du royaume du Maroc. Elle a décroché ce statut en 1998 grâce à son écosystème, sa forêt d'arganier unique au monde et les multiples activités socioculturelles Amazighes (berbères) qui en découlent. La RBA regorge de potentialités touristiques naturelles, humaines et culturelles. Aujourd'hui, il est primordial de mettre en place un Eco-territoire touristique dans cette région. Cela nécessite, tout d'abord, une parfaite connaissance de ce territoire et de ses enjeux ainsi qu'une approche intégrée et concertée avec l'ensemble des acteurs locaux. L'implémentation d'une stratégie globale et participative pourra intégrer la sauvegarde et la valorisation du patrimoine naturel et socioculturel, la mise à niveau de la qualité de l'offre, une promotion globale du territoire et de ses produits touristiques et un système d'autoévaluation de l'ensemble des actions menées dans la RBA.

**Mots clés :** tourisme rural, réserve de biosphère de l'arganeraie, développement durable, éco-territoire, gouvernance.

2. **Aboutayeb H., Ezaidi A., Kabbachi B.**, 2014, The Phytodepuration of Wastewater for Tourism Facilities in Rural Areas: The Atlas Kasbah Ecolodge A Pilot Site in the Argan Biosphere Reserve, In Journal of Environmental Protection, Published Online July 2014 in SciRes.



### Abstract :

In recent years, rural tourism has developed a lot and especially in the Souss Massa Drâa region, in the South West of Morocco. The need to implement an eco-friendly sewage treatment has grown accordingly to resolve the wastewater issue. In this context, a pilot project of planted filters has been achieved in the Atlas Kasbah Ecolodge. During 3 years, the water purification performance and its compliance with the requirements of environmental management were assessed. The objective was to find an eco-friendly and affordable alternative to noncompliant ditches and sumps found in the rural areas of Morocco. The monitoring of physicochemical parameters of treated wastewater has revealed a perfect adaptation of the system to the needs of rural tourism facilities both in terms of efficiency and in terms of integration into the natural environment. Thus, such a technique could be spread in remote areas.

### Keywords :

Sanitation, Biofilter Treatment, Environmental Management, Rural Tourism Facility, Morocco

Journal of Environmental Protection, 2014, 5, 797-921  
Published Online July 2014 in SciRes. <http://www.scirp.org/journal/jep>



Journal of Environmental Protection, 2014, 5, 797-921  
Published Online July 2014 in SciRes. <http://www.scirp.org/journal/jep>



## Table of Contents

Volume 5 Number 10

July 2014

<b>Effluent of a Polyculture System (Tilapias and Shrimps): Assessment by Mass Balance of Nitrogen and Phosphorus</b> S. L. Araújo-Silva, M. A. B. Moraes, C. F. Carmo, J. A. S. Osti, A. M. Vaz-dos-Santos, C. T. J. Mercante.....	797
<b>Medical Waste Management in China: A Case Study of Xinxiang</b> L. Nie, Z. Qiao, H. Wu.....	803
<b>Interstate Comparison of Soil Remediation Standards among Six Mid-Atlantic States, USA</b> R. P. Blauvelt, M. Sweet.....	811
<b>The Phytodepuration of Wastewater for Tourism Facilities in Rural Areas: The Atlas Kasbah Ecolodge—A Pilot Site in the Argan Biosphere Reserve</b> H. Aboutayeb, B. Kabbachi, A. Ezaidi.....	819
<b>Analyses of Physical and Chemical Parameters in Surface Waters nearby a Cement Factory in North Central, Nigeria</b> F. K. Meme, F. O. Arimoro, F. O. Nwadike.....	826
<b>Numerical Experiments on Indoor Air Quality Considering Infiltration of Mould from Crawl Space</b> M. Hayashi, H. Osawa, K. Hasegawa, Y. Honma.....	835
<b>Free Residual Chlorine Calibration by WaterCAD at El-Nozha Water Network in Alexandria Governorate, Egypt</b> D. Hamdy, M. A. E. Moustafa, W. Elbakri.....	845
<b>Air Quality Regarding to TSP in Six Cities of Sonora, Mexico, a Criticism to the NOM-025-SSA1-1993 and a Proposed Criterion for Its Non-Compliance</b> M. E. Cruz-Campas, A. Gómez-Álvarez, M. Quintero-Núñez, R. Ramírez-Leal, J. Varela-Salazar, O. Monge-Amaya.....	862
<b>Review the Environmental Effects of Using Industrial Wastewater Effluent (Case Study: Iran Qom Shokouhie Industrial State)</b> N. Jesmanitafti, S. A. Jazi, S. M. Monavari.....	874
<b>The Emerging Issue of Solid Waste Disposal Sites Emissions in Developing Countries: The Case of Brazil</b> A. L. Bufoni, M. S. Carvalho, L. B. Oliveira, L. P. Rosa.....	886

<b>Wastewater Remediation Using Algae Grown on a Substrate for Biomass and Biofuel Production</b> J. B. Houser, M. E. Venable, Y. Sakamachi, M. S. Hambourger, J. Herrin, S. R. Tuberty.....	895
<b>Research on Measurement Technology of Flue Gas Velocity Based on Optical Scintillation Induced by Fluctuation of Particulate Concentration</b> Z. B. Ni, T. Pang, Y. Yang, F. Z. Dong.....	905
<b>Infiltration of Mould from Crawl Space under the Prefabricated Bathroom</b> M. Hayashi, H. Osawa, K. Hasegawa, Y. Honma, H. Yamada.....	914

The figure on the front cover is from the article published in Journal of Environmental Protection, 2014, Vol. 5, No. 10, pp. 819-825 by **Aboutayeb**, Belkacem Kabbachi and Abdelkrim Ezaidi.

**Amzil H., Aboutayeb H.**, 2014, Réserve de l'Arganeraie : atouts d'un tourisme éco-culturel : Revisiter la tradition paysanne à l'ère de la mise en tourisme des espaces ruraux des Ida-ou-Tanan, In Patrimoine et tourisme culturel au Maroc, Actes du 9ème colloque Maroco-Allemand de Meknès.

**Résumé :**

La région Sud-ouest du Maroc, particulièrement la Réserve de Biosphère de l'Arganeraie (MAB Maroc 1998), offre des ressources écotouristiques d'exception permettant de proposer des produits d'un tourisme éco-culturel à forte valeur ajoutée. Ce territoire représente un gisement de patrimoines socioculturel et biogéographique pour lesquels il est possible d'envisager une diversité d'approche : historique, anthropologique, architecturale, récréative et écologique. L'originalité de ce territoire découle de la spécificité écologique et environnementale qui lui permet d'adhérer à la longue histoire de ce reliquat qui est devenu la Réserve Biosphère de l'Arganeraie. Une spécificité potentielle pour le tourisme dans cette région et représente la première réserve de biosphère du Maroc faisant partie du circuit d'écosystèmes de l'UNESCO. Cela est dû au grand rôle que joue l'arganier à la fois régulateur écologique et complémentaire économique, et véhicule un grand intérêt socio-culturel.

Cette particularité a rendu l'arganier un produit de terroir par excellence et une attraction touristique. Deux aspects expliquent cette particularité : Le premier a trait à son fruit qui donne lieu à une huile appréciée. Une huile à double utilisation sur le plan culinaire et médicinal. Le second est le cadre culturel qui supervise sa production. Une autre valeur socio-culturelle lui est aussi appropriée au long des années : l'arganier des vœux ou l'arganier sacré, autour duquel on organise des rites ancestrales, notamment le mariage.

Egalement, le patrimoine socio-culturel de la RBA représente une pléiade de manifestations sociales et culturelles. A cet effet, le tourisme rural durable permet, par le biais d'une intégration progressive, de valoriser l'espace et de dynamiser l'économie en réanimant les activités en déclin et en luttant contre la pauvreté. En outre, il vise à sauvegarder voire ressusciter ou réhabiliter l'authenticité et la diversité des patrimoines dans l'intérêt des générations à venir. En cela, ce tourisme repose sur la trilogie : sauvegarde, régénération et mise en valeur.

Malheureusement, aujourd'hui le tourisme n'a pas encore su capitaliser pleinement sur ces atouts éco-culturels du territoire de l'arganeraie. Dès lors, il semble impératif d'infléchir les politiques et stratégies de développement pour y inclure cette dimension écotouristique et culturelle. De ce fait, ce genre de tourisme participerait dans une certaine mesure à la réactivation de l'authenticité et de la diversité du patrimoine, à la valorisation de l'espace naturel, à la création de nouveaux revenus et à la dynamisation de l'économie locale tout en développant un tourisme durable et responsable dans l'arganeraie.

A travers ce présent papier, nous allons essayer d'apporter les éléments de réponses aux questions suivantes :

- Quelles sont les principales ressources eco-touristique et culturelles de la RBA ?
- Le tourisme pourrait-il participer à la sauvegarde et la valorisation des ressources touristiques de la RBA ?
- Quels sont les axes stratégiques pour l'implémentation d'un tourisme durable et responsable dans la RBA ?

**Mots clés :** tourisme éco-culturel, réserve de biosphère de l'arganeraie, développement durable, ressources écotouristiques, RBA.

## **Annexe 11: Principales communications de l'auteur (2011-2014)**

1. **Aboutayeb H.**, 2013, Mise en pratique de tourisme durable dans la réserve de biosphère de l'arganeraie : cas de l'écologie Atlas Kasbah, in Congrès International de l'Arganier, Agadir.
2. **Aboutayeb H., Ezaidi A., Elboudribili Y., Kabbachi B.**, 2012, Le management environnemental, cas d'une adaptation aux changements climatiques dans une PME touristique rurale, In Conférence-forum Internationale sur le tourisme et le changement climatique au Maroc et dans la région méditerranéenne: un défi global, des solutions locales – Université d'Agadir & RDTR, Agadir.
3. **Aboutayeb H.**, 2013, Les jardins filtrants, une gestion environnementale des eaux usées en milieu rural, Congrès international pour l'éducation à l'environnement (WEEC), Marrakech.
4. **Aboutayeb H., Ezaidi A., Elboudribili Y., Kabbachi B., Elboudribili Y.**, Equipe Géoenvironnement des Milieux Arides, Université Ibn Zohr d'Agadir, Maroc "La charte qualité et environnement en tourisme : une mise en réseau volontaire visant l'assurance de la qualité et le management environnemental en tourisme rural", Congrès international pour l'éducation à l'environnement (WEEC), Marrakech, juin 2013.
5. **Aboutayeb H., Ezaidi A., Elboudribili Y., Kabbachi B., Elboudribili Y.**, 2012, Equipe Géoenvironnement des Milieux Arides, Université Ibn Zohr d'Agadir, Le management environnemental, cas d'une adaptation aux changements climatiques dans une PME touristique rurale, Conférence-forum Internationale sur le tourisme et le changement climatique au Maroc et dans la région méditerranéenne: un défi global, des solutions locales – Université d'Agadir & RDTR, Agadir.
6. **Aboutayeb H.**, 2012, Plaidoyer pour un tourisme durable dans l'arganeraie du Souss, Colloque international Tourisme et Paysage : formes, perspectives et enjeux d'un développement écotouristique durable, Université de Beni Mellal, Beni Mellal, Mai 2012
7. **Aboutayeb H.**, 2011, Tourisme durable dans la Réserve de Biosphère de l'Arganeraie au Maroc, Editions Universitaires Européennes, 156 pages - ISBN 978-613-1-57268-5
8. **Aboutayeb H., Tassain H.**, 2011, Le M tourisme sur smartphone : l'innovation technologique au service du tourisme durable ; Quelle opportunité pour le Souss Massa Drâa?" Congrès international sur le développement durable et les impacts du marketing et de la communication des organisations, ENCG Agadir.